

VOLUME 64|2025

ISSN ONLINE 2429-1714

SOCIETES POLITIQUES COMPAREES

REVUE EUROPEENNE
D'ANALYSE DES
SOCIETES POLITIQUES


FIRENZE
UNIVERSITY
PRESS

FASOPO
FONDS D'ANALYSE DES
SOCIÉTÉS POLITIQUES

Sociétés Politiques Comparées

<https://oaj.fupress.net/index.php/spc>

ISSN 2427-1714 (online)

Co-rédactrices en chef : Béatrice Hibou et Françoise Mengin

Coordinatrice de rédaction : Nadia Hachimi-Alaoui

Comité de rédaction : Nicolas Appelt, Patrick Belinga Ondoua, Irene Bono, Beatrice Ferlaino, Thomas Fouquet, Alexandre Gandil, Thomas Gmür, Nadia Hachimi-Alaoui, Béatrice Hibou, Françoise Mengin, Antonela Pogăcean, Ibrahima Poudiougou.

Secrétaire de rédaction : Yann Lézénès

Directrice de publication : Irene Bono



© 2025 Author(s)

Content license: except where otherwise noted, the present work is released under Creative Commons Attribution 4.0 International license (CC BY 4.0: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>). This license allows you to share any part of the work by any means and format, modify it for any purpose, including commercial, as long as appropriate credit is given to the author, any changes made to the work are indicated and a URL link is provided to the license.

Metadata license: all the metadata are released under the Public Domain Dedication license (CC0 1.0 Universal: <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/legalcode>).

Published by Firenze University Press with the support of the Agence française de développement.

Firenze University Press
Università degli Studi di Firenze
via Cittadella, 7, 50144 Firenze, Italy
www.fupress.com

Index

Edito

Comparatisme et décloisonnement des sciences sociales au service de la liberté scientifique 5

Comparative research breaking down disciplinary boundaries in the social sciences, in the service of scientific freedom 7

Varia

Encore la guerre : du trauma psychique au militantisme, une analyse politique 9
Jean-Pierre Warnier

Triades, lettrés réformistes et agents coloniaux en Indochine (1905-1916).
Une histoire connectée méconnue 29
Emmanuel Jourda

Le nexus migration-surpopulation :
sociohistoire de la politisation de la démographie à Malte et de ses usages 71
Lucas Puygrenier

Carthage, la Tunisie, l'Unesco :
(méta)territorialités des politiques du patrimoine culturel 89
Bernard Debarbieux

Charivaria

Les enjeux de genre dans les sociétés islamiques. Entretien avec
Jocelyne Dakhli 119
Nadia Hachimi-Alaoui et Béatrice Hibou

Vive la libre circulation au sein de la Cemap ! Une ethnographie du dispositif de
l'enregistrement 133
Patrick Belinga Ondoua

Lieux abandonnés et fabrique de la mémoire. Sur les traces du Centre de
documentation sur la guerre psychologique à Kinmen (Taiwan) 145
Alexandre Gandil

Edito

Comparatisme et décloisonnement des sciences sociales au service de la liberté scientifique

Sociétés Politiques Comparées a pour ambition de diffuser des travaux inscrits dans la tradition intellectuelle de la sociologie historique et comparée du politique. Créée en 2008 par le Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASOPO), elle entendait contribuer à une meilleure connaissance des sociétés politiques, et notamment de celles d'ailleurs, à un moment où l'attention pour la « gouvernance globale » était en train d'en aplanir les paradigmes interprétatifs autour de quelques variables d'ordre culturel et géopolitique. La revue a creusé ce sillon depuis ses débuts.

Quatre caractéristiques définissent *Sociétés Politiques Comparées* depuis sa naissance. D'abord, l'engagement à développer l'étude des phénomènes sociaux et politiques dans une perspective comparative inspirée de la sociologie historique du politique. Ensuite, la volonté de diffuser cette connaissance aussi bien au sein du milieu académique que dans la société civile, les institutions politiques ou les lieux de décision. *Sociétés Politiques Comparées* se veut en outre un espace de promotion du savoir affranchi des non-dits sur lesquels repose la répartition internationale du travail intellectuel, qui assigne des places distinctes aux savoirs concernant les sociétés dites du « Nord » ou du « Sud » et aux chercheurs selon qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre de ces « aires ». C'est pourquoi nous accordons une attention particulière, d'une part, aux études sur les sociétés non européennes, notamment africaines, asiatiques et latino-américaines, qui refusent une analyse fondée exclusivement sur les canons des aires culturelles et, d'autre part, à la valorisation de ce que l'étude des sociétés dites du « Sud » peut apporter à la compréhension des sociétés européennes et aux sciences sociales en général. Enfin, *Sociétés Politiques Comparées* plaide pour une conception décloisonnée des sciences sociales et pour un comparatisme non de situations mais de questionnements et de problématiques. L'enjeu ultime d'une telle démarche est de démontrer l'utilité publique de la recherche fondamentale sur les sociétés politiques, à rebours des tendances qui évaluent l'utilité du savoir en fonction de sa capacité de satisfaire les exigences d'orientation de l'action publique.

En 2008, à l'époque de la création de *Sociétés Politiques Comparées*, la contractualisation de la recherche commençait à conférer aux publications scientifiques la valeur de véritables « produits », ou « livrables », destinés à clore des recherches. Fonder *Sociétés Politiques Comparées* en tant qu'espace de prépublication était pour nous une façon de revendiquer l'importance de l'écriture scientifique comme outil de formulation et de partage de questionnements (plutôt que comme modalité d'exposition de résultats). En 2015, face au processus de « normalisation » des formats d'articles et des revues en général, nous avons senti le besoin de transformer *Socié-*

tés Politiques Comparées en revue scientifique non-conformiste, pour continuer à prôner une recherche libérée de la contrainte du respect de critères extérieurs à la science tout en essayant de renouveler, au sein du champ scientifique, la place de la sociologie historique et comparée du politique qui nous inspire.

En 2025, il nous paraît fondamental de poursuivre dans cette voie alors que les attaques contre le raisonnement scientifique, la distance critique et le débat fondé sur la rigueur propre à notre métier se font de plus en plus nombreuses, au-delà même de ce que la caricature trumpiste nous offre ces jours-ci. La liberté scientifique n'est pas seulement mise en danger par les politiques conservatrices et réactionnaires en cours. Elle l'est également par toutes les interventions, qu'elles viennent des autorités publiques, des acteurs privés, de la société civile ou du milieu universitaire lui-même, qui remettent en cause la liberté de formuler des questionnements et de définir les sujets de recherche, la liberté de choisir des méthodes d'enquête, la liberté de mener des terrains, la liberté de définir des formats de rédaction et de dissémination. *Sociétés politiques comparées* s'est construite en voulant défendre tous ces niveaux de la liberté scientifique qui est plus que jamais vitale.

C'est dans ce contexte que, à partir du numéro 64|2025, *Sociétés politiques comparées* prend un nouvel élan. Sa philosophie reste la même, marquée par la valorisation première de l'exigence scientifique et de l'originalité, par l'ouverture aux « humanités » et par la volonté de s'émanciper des normes et des contraintes formelles que nombre de revues doivent affronter au nom de l'« excellence » néolibérale. Le passage à Firenze University Press (FUP) permet de poursuivre dans notre voie et de rester en accès ouvert tout en offrant une meilleure visibilité aux articles publiés grâce à leur indexation sur les moteurs de recherche scientifiques. Cette indexation, qui va concerner les nouveaux numéros mais aussi les archives de la revue en offrant une nouvelle vie aux articles publiés jusqu'en 2024, devrait permettre de nous ouvrir davantage aux jeunes auteurs. Leur reconnaissance par notre milieu professionnel exige un minimum de respect des dispositifs normatifs, sans rien céder sur le fond et sur la raison d'être de notre revue : la défense de la recherche comme acte de création et d'imagination scientifique, qui refuse l'assujettissement à tout genre d'autorité revendiquant le monopole de la construction de la connaissance. Nous remercions FUP d'avoir compris notre spécificité et de nous accompagner dans cette mutation à un moment crucial pour l'université et la recherche.

Edito

Comparative research breaking down disciplinary boundaries in the social sciences, in the service of scientific freedom

Sociétés Politiques Comparées aims to disseminate work conducted in the intellectual tradition of historical and comparative political sociology. It was founded in 2008 by the Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASOPO) with a view to fostering a better understanding of political societies, especially those from elsewhere, at a time when the focus on 'global governance' was reducing interpretive paradigms to a few cultural and geopolitical variables. The journal has continued in this vein since its creation.

Four characteristics have defined *Sociétés Politiques Comparées* since its inception. First, a commitment to studying social and political phenomena from a comparative perspective inspired by historical political sociology. Second, a desire to disseminate this knowledge within academia, but also civil society, political institutions, and decision-making bodies. Third, a commitment to creating a space for knowledge that is free of the unspoken assumptions on which the international division of intellectual work relies, which tends to assign specific positions to knowledge about, or researchers from, societies in the so-called 'Global North' or 'Global South'. For this reason, we pay particular attention, on the one hand, to studies on non-European societies – especially African, Asian, and Latin American – which eschew analyses based solely on canonical cultural regions, and, on the other hand, to valorising the contributions that studies of societies in the so-called 'Global South' can make to our understanding of European societies and of the social sciences more generally. Finally, *Sociétés Politiques Comparées* advocates for a conception of the social sciences that breaks down disciplinary boundaries and for a comparative approach to research, in terms not of the situations analysed but rather of the questions asked and the issues addressed. Ultimately what is at stake, for us, is demonstrating the public interest of fundamental research on political societies, running counter to the tendency to assess knowledge by its ability to meet the demands of guiding public action.

In 2008, when *Sociétés Politiques Comparées* was founded, the rise of the project-based research model was beginning to frame scientific publications as final 'products' or 'deliverables' designed to conclude the research process. For us, founding *Sociétés Politiques Comparées* as a pre-publication space was a way of staking a claim for the importance of scientific writing as a tool with which to formulate and share questions (rather than as a way of presenting results). In 2015,

as article formats, and journals more generally, became increasingly ‘standardized’, it seemed necessary to turn *Sociétés Politiques Comparées* into a non-conformist academic journal. Our aim was to continue to advocate for research conducted without the constraints of extra-scientific criteria, while simultaneously renewing the place occupied in the scientific field by the historical and comparative political sociology that inspired us.

In 2025, it seems fundamental to us to continue on this path in the face of the increasing attacks – beyond the caricatural Trumpism of the present moment – sustained by scientific reasoning, critical distance, and the rigorous debate that characterizes academic work. Scientific freedom is not only under threat from current reactionary, conservative politics, it is also in jeopardy whenever public authorities, private actors, civil society, or even academia itself challenge our freedom to ask questions and define research topics, to choose investigative methods, to conduct fieldwork, and to define modes of writing and forms of dissemination. *Sociétés Politiques Comparées* was constructed with the desire to defend all these levels of scientific freedom and this is more essential now than ever before.

In this context, issue 64|2025 of *Sociétés Politiques Comparées* brings fresh impetus to the journal. Its philosophy remains the same, focused on its goals of valuing scientific rigor and originality, above all, but also of proving open to the ‘humanities’ and remaining free of the standardization and formal constraints with which many journals are forced to comply in the name of neoliberal ‘excellence’. Moving to Firenze University Press (FUP) offers us the opportunity to pursue our own path while remaining open access and providing greater visibility to the articles we publish thanks to indexing in scientific search engines. This indexing will apply to our new issues, but also to the journal’s archives giving a new lease of life to those articles published up to and including 2024. This should also allow us to publish the work of more young authors, whose recognition in our professional world is contingent on respecting normative systems to some degree. We take this new direction without compromising on the journal’s fundamental values and *raison d’être*: defending research as a creative act of scientific imagination, which refuses to be subjugated by any form of authority claiming to have a monopoly on the construction of knowledge. We thank FUP for having understood the specificity of our endeavour and for accompanying us in this change at such a crucial juncture for academia and for research.



Citation : Warnier, Jean-Pierre, (2025),
Encore la guerre : du trauma psychique
au militantisme, une analyse politique,
Sociétés politiques comparées, 64 :
9-28. doi : 10.36253/spc-17378

Copyright : © 2025 Warnier. Il s'agit
d'un article en accès ouvert, évalué par
des pairs, publié par Firenze University
Press (<https://www.fupress.com>) et
distribué, sauf indication contraire,
selon les termes de la licence Creative
Commons Attribution, qui permet
une utilisation, une distribution et une
reproduction sans restriction sur tout
support, à condition que l'auteur original
et la source soient mentionnés.

**Déclaration de disponibilité des
données :** toutes les données
pertinentes sont disponibles dans
l'article ainsi que dans ses fichiers
d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les
auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien
d'intérêt en relation avec cet article.

Varia

Encore la guerre : du trauma psychique au militantisme, une analyse politique

Warfare once more: from war psych trauma to activism, a political analysis

JEAN-PIERRE WARNIER

Université Paris-Descartes, France

Email : jp-warnier@wanadoo.fr

Résumé : L'auteur constate un déficit de prise en compte du trauma psychique de guerre par les cliniciens et l'institution militaire jusqu'à la fin du XX^e siècle. Il s'attarde à ce propos sur un cas relevant de la microhistoire, celui d'un militant patronal en vue dans les années 1930 à 1950, qui suggère une corrélation inattendue entre trauma et engagement vigoureux dans l'espace public. La littérature pertinente, en ce début de XXI^e siècle, indique que, lors des trois grands conflits armés auxquels la France a participé au XX^e siècle – première et seconde guerres mondiales, Algérie –, entre 15 et 30 % des combattants ont été affectés d'un trauma psychique et que ces conflits ont été suivis d'une flambée d'engagements dans l'espace public, souvent avec succès. S'il s'avère possible d'établir cette corrélation, la guerre, une fois de plus, fait figure de matrice inattendue de dynamiques sociales qui impriment leur marque dans les trajectoires du politique à l'époque contemporaine, à une condition : un contrôle rigoureux de la documentation et de l'argumentaire dans un contexte scientifique en cours d'élaboration.

Mots-clés : anciens combattants ; guerre ; militantisme ; microhistoire ; patronat ; politique ; subjectivité ; sujet ; trauma psychique.

Abstract: The author claims that war psych trauma has been poorly taken into consideration by clinical psychologists and by the military till the end or the 20th century. In that context, he presents a micro-historical case, that of a business activist prominent in the years 1930 to 1950, that suggests a correlation between war trauma and a strong engagement in the public space. At the beginning of the 21st century, the relevant literature indicates that, during the three major conflicts in which France has been involved, from 15 to 30% of the soldiers have suffered a psych trauma, and that those conflicts have been followed by an upsurge of activism in the public space, often with noticeable success. If it were possible to establish such a

correlation, it would suggest that, once more, warfare appears as the unexpected matrix of social dynamics impacting contemporary political trajectories, provided one takes care of exercising a strict control on the documentation and on the argument in a scientific context still in the making.

Keywords: activism; businessmen; micro-history; politics; psych trauma; subject; subjectivity; veterans; warfare.

Il m'aura fallu plus de 75 ans pour voir ce qui s'étalait sous mes yeux : une histoire de trauma et de militantisme. Mieux vaut tard que jamais. Pourtant, tout le monde ou presque était au courant. « Les Castellans ont pris mon fils et l'ont envoyé à la guerre. Il est parti doux comme une rose. Il en est revenu rêche comme un chardon », dit une plainte galicienne du XIX^e siècle. Preuve que les souffrances psychiques des combattants ont été repérées sous tous les cieux et à toutes les époques où l'on s'est battu. Lors des guerres napoléoniennes, on incriminait le « vent du boulet » qui vous frôlait la tête et vous paralysait le cerveau. À cet égard, ce qu'ont accompli les guerres industrielles n'a pas innové, à ceci près qu'elles ont porté les armes à des niveaux de puissance et de violence inimaginables jusque-là. Au début de la Grande Guerre, on s'est mis à parler d'obusite, de *shell shock*, d'hypnose des batailles, de psychonévroses provoquant des pathologies parfois spectaculaires en l'absence de toute blessure organique. Il a fallu s'en accommoder lors des trois principales guerres modernes impliquant la France : la Grande, la Seconde, et les guerres coloniales – au premier rang desquelles celle d'Algérie qui a vu défiler le contingent des appelés jusqu'en 1962. Combien d'hommes en sont revenus rêches comme des chardons ? Avec quelles répercussions personnelles, familiales, collectives, idéologiques et, finalement, politiques ?

Il se trouve que mon propre père, Jacques Warnier (dorénavant JW), fut l'un de ceux-là. Il souffrit d'un trauma psychique de guerre, déclenché par sa participation aux combats de l'hiver 1939 à juin 1940. Cette pathologie ne fut jamais diagnostiquée ni évidemment prise en charge. On verra pourquoi. En dépit de ses souffrances psychiques avérées par des archives familiales dont j'ai tiré un livre¹, il joua un rôle remarqué dans les mouvements professionnels et patronaux, d'abord en s'impliquant modérément à partir de 1934 dans la région rémoise où se trouvait son entreprise, et avec beaucoup plus d'énergie et à l'échelle nationale après son combat en 1940 – Alliances textile, Centre des Jeunes Patrons, Office des comités sociaux, Centre national du patronat français (CNPf devenu le Medef) et Centre d'études et de recherches des chefs d'entreprise (CRC, futur Institut de l'entreprise dont il fut le fondateur et premier président). Les historiens se sont penchés sur son cas à partir des archives de ces institutions et en ont tiré des publications dans lesquelles le trauma n'est jamais mentionné ni même soupçonné². Il reste hors champ. Par contraste, les archives familiales placent ses souffrances au cœur de cette affaire. Après 1940, « ce n'était plus le même homme » disent son

¹ Warnier, 2023.

² Granier, 1989 ; Vinen, 1995 ; Boulat, 2011 ; Le Bot, 2012 ; Chessel, 2023 ; « Jacques Warnier », Wikipédia, URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Warnier (consultés le 10 mars 2019) ; « Office des Comités sociaux », Wikipédia, URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Office_des_comit%C3%A9s_sociaux#:~:text=L'Office%20des%20comit%C3%A9s%20sociaux,Charte%20du%20travail%20de%201941 (consultés le 10 mars 2019).

frère et son épouse. Et c'est cet homme différent de ce qu'il était avant-guerre qui s'est engagé dans l'espace public au niveau national avec une obstination dévorante.

Pour l'anthropologue-historien que je suis, il y a là une énigme et un objet de recherche. Y a-t-il un rapport entre militantisme et trauma ? À quoi repère-t-on les souffrances psychiques en question ? Dans le cas de JW (et de nombreux combattants), pourquoi n'ont-elles été ni identifiées, ni nommées, et peu prises en charge, sauf dans les cas les plus invalidants, jusqu'aux années 1990 ? Comment cet ensemble complexe de souffrances et d'engagement s'inscrit-il dans des processus de subjectivation politique ? Vu le nombre de traumatisés parmi les anciens combattants des guerres successives (on parle de 15 % à 30 % selon les conflits, voire plus si l'on prend en compte les traumatismes de faible intensité), quelles peuvent en être les répercussions dans l'espace public et l'histoire politique ? Combien de temps les turbulences d'une guerre se prolongent-elles comme un sillage au-delà du cessez-le-feu ?

Que le lecteur me pardonne de me pencher en chercheur sur ma propre famille. Ivan Jablonka, qui s'y est risqué, y voit une faute de goût « contraire aux bonnes mœurs académiques³ ». Mais qu'y puis-je ? Le levier de ma réflexion m'est fourni par des archives familiales et intimes considérables auxquelles je ne dois l'accès qu'à ma filiation. Je ne connais pas de corpus équivalent, et c'est la dissonance entre ce qu'il donne à voir de l'homme en coulisses et du militant patronal face public qui soulève toutes ces questions.

GUERRES ET TRAUMAS

Précisons d'abord ce qu'on entend par traumatismes psychiques de guerre. Je me fie à ce qu'on peut en lire sous la plume du Dr Crocq⁴, un psychiatre militaire qui, en 1999, a synthétisé les connaissances acquises depuis le début du XX^e siècle. Son ouvrage fait référence. Les psychiatres d'inspiration psychanalytique comme lui s'inscrivent dans la tradition qui va de Freud et Ferenczi à Didier Anzieu⁵, pour qui, au cours de l'ontogenèse du sujet, le moi se forme par étayage sur l'expérience offerte par la peau du corps qui lui procure une enveloppe, et se structure en contenant psychique qui fait interface, filtre, et pare-excitation entre un extérieur et un intérieur. La psychiatrie clinique accrédite le fait que l'intrusion d'une violence extrême dans l'enveloppe psychique du moi la déchire, lui inflige une blessure et met en échec les fonctions de filtration des stimulations perçues comme dangereuses, de présence à l'environnement et d'amour pour les plus proches. Le sujet ne peut ni expulser cet objet, ni le métaboliser, ni le symboliser, de sorte qu'il le porte douloureusement en lui comme un corps étranger. La plupart du temps, il le relègue dans une crypte psychique, comme le serait le cercueil d'un mort enfermé sous une dalle de pierre au fond d'un caveau, ne conservant à sa conscience que des symptômes incompréhensibles et encombrants. Il peut également lui donner l'expression d'un délire traumatique exposé au grand jour, dans une tentative vouée à l'échec pour s'en débarrasser. Il se met alors l'inconscient à ciel ouvert. Dans les deux cas, le sujet est clivé.

³ Jablonka, 2024, 207.

⁴ Crocq, 1999.

⁵ Anzieu, 1985.

Ce point de vue est complété de manière essentielle par Hélène Poyet, psychanalyste⁶, qui prend en compte l'environnement social du combattant : prenons un groupe de soldats d'une dizaine à une centaine d'hommes. Les expériences partagées au fil des semaines, parfois des mois voire des années, le fait de dépendre les uns des autres pour leur sécurité, et enfin l'épreuve du feu les soudent en un « corps-un » (geste des deux coudes posés sur la table, avant-bras dressés, doigts des mains entrecroisés). Où ce « corps-un » va-t-il s'inscrire ? Dans l'interconnaissance des membres du groupe, leur camaraderie, leurs affinités ou leurs rejets, les disputes homériques, les parties de cartes, de dames et de foot, les soirées arrosées, les virées en goguette, les gaudrioles, le vin, le tabac (très importantes la cigarette et la pipe), les colis partagés, la popote, les interminables routines de la troupe en campagne, et surtout les bombardements subis la peur au ventre, l'assaut et la tuerie, les blessures et l'assistance aux camarades blessés. Bref, tout ce qui se partage et va s'inscrire dans les connaissances, les savoir-faire, le corps et les affects. Il s'agit de quelque chose de charnel entre combattants qui se sont frottés les uns aux autres pendant suffisamment de temps pour que la fusion se fasse. Il ne s'agit pas de connaissances propositionnelles, mais de connaissances procédurales par corps, peu ou pas verbalisables. Qu'on ne demande pas aux vétérans, comme le fit à tort Jean Norton Cru⁷, de décrire tout cela de manière adéquate. C'est tout simplement impossible.

Lorsque des membres du groupe sont tués, le « corps-un » se scinde en deux : les survivants d'un côté, les morts de l'autre (geste de dénouer les doigts, un avant-bras et une main tombant sur la table, l'autre restant en suspens, doigts écartés en éventail et sans le support de l'autre main). Le « corps-un » est défait, amputé, à moitié nécrosé. Les survivants en souffrance de leur moitié détruite ont toutes les chances de devenir des morts-vivants – certains plus que d'autres en fonction de leur histoire personnelle.

C'est très précisément ce dont JW fit l'expérience entre septembre 1939 et le 18 juin 1940. Lieutenant d'artillerie de réserve mobilisé à la fin du mois d'août 1939, il commande une batterie de quatre canons de 75, servis par 120 hommes et tractés par 150 chevaux, qui va se positionner dans un intervalle de la ligne Maginot, à proximité de Thionville face à la frontière allemande. Cette batterie n'ayant toujours pas de capitaine à sa tête au printemps 1940, un jeune officier d'active à trois galons, de 10 ans plus jeune que JW, est finalement nommé *in extremis*, au mois d'avril, pour en prendre le commandement alors que les hommes et leur lieutenant avaient déjà passé sept mois ensemble, dont quatre au bivouac en plein hiver à Cattenom, sur les bords de la Moselle dans des conditions très dures. JW s'était bien occupé de ses hommes. Il avait construit une relation d'autorité fondée sur un rôle paternel – presque maternel en fait⁸. Il écrit à sa femme qu'elle n'a que cinq enfants tandis que lui en a 120. Il lui demande d'intervenir auprès de l'œuvre du *Figaro* pour expédier des colis à ceux qui n'en reçoivent pas, leurs familles étant trop pauvres. L'estime entre ce grand bourgeois, patron d'entreprise de 39 ans, et ses hommes, journaliers agricoles de l'Aisne et de la Marne, ouvriers, cheminots et mineurs du Nord de la France, était partagée. Ils étaient soudés par les épreuves d'un hiver très rude dans un bois marécageux et par un commandement atten-

⁶ Lors de la table ronde aux Rendez-vous de l'histoire de Blois (7 octobre 2023), avec la participation de H. Poyet, C. Vidal-Naquet et des éditions Karthala, et au séminaire de l'EHESS « La guerre transmise », séance du 26 mai 2023, et communications personnelles.

⁷ Cru, 2022 [1929].

⁸ E. Saint-Fuscien (2011, 79-80) parle du rôle maternant des officiers de contact pendant la Grande Guerre.

tif et empathique qui partageait leur quotidien. Par -18 °C au cœur de l'hiver, le vin gelait dans les bidons et il ne fit jamais plus de 4 °C dans les cabanes jusqu'au dégel en février. Le « corps-un » s'était constitué et avait été soudé par le feu des duels d'artillerie épisodiques aux frontières qui s'intensifièrent à partir de l'attaque allemande du printemps. Lorsque le jeune capitaine fraîchement nommé tenta de se faire accepter en avril-mai, il ne trouva pas sa place dans ce corps constitué. Il se mit à dériver jusqu'à quitter son poste au combat le 18 juin, reconnaissant plus tard, dans ses lettres, que JW avait toujours été le seul et vrai chef de la batterie et témoignant du fait que celle-ci faisait bien « corps-un » autour de son lieutenant. Les nombreux et émouvants courriers entre celui-ci et ses hommes, échangés entre l'automne 1940 et l'année 1957 – pendant 17 ans –, en attestent. Ils ont été conservés. Les grades ont disparu de ces missives. N'y restent que le souvenir, l'amitié, l'affection, le respect, la pitié – pitié qui s'étend pour certains jusqu'à inclure les chevaux. « Ces choses-là ne s'oublieront jamais », écrit l'un d'eux, Paul Paine, prisonnier en Allemagne, le 20 avril 1944 dans une lettre à JW.

À partir du 10 mai, les attaques et les combats d'artillerie se multiplient, jusqu'au 14 juin, date à laquelle la batterie est expédiée de Cattenom à Épinal pour se positionner le long du canal de l'Est afin de faire barrage aux éléments allemands motorisés venant de Langres. Le 18 juin, JW prit le commandement du canon de 75 le plus exposé et fit feu efficacement pendant deux heures jusqu'à ce que sa position soit détruite par des tirs de contrebatterie. Quatre hommes furent tués. Six autres furent blessés. Ils réussirent à se mettre à l'abri. Lui-même le fut si grièvement qu'il fut laissé pour mort sur place et qu'il se persuada que sa fin était imminente. Il était encore conscient. Il s'y prépara mentalement mais elle ne voulut pas de lui, ce qui le plongea dans des abîmes de doutes et de perplexité. « Il y a un an jour pour jour j'ai cru mourir », écrit-il dans ses *Cahiers* le 18 juin 1941 :

C'est très proche : l'hôpital, le retour à Reims et, depuis, les jours et les semaines ont passé sans que je sois semblé-t-il réadapté. [...] Et j'ai revécu cette journée dans l'intervalle de mes occupations d'aujourd'hui : je me suis battu. [...] C'est une sensation affreuse de responsabilité absolue de ces morts : Sauvion, Schneider, Gaffez, Koch et aussi les cavaliers qui n'auraient peut-être pas résisté jusqu'à la mort si moi je n'avais pas tiré jusqu'au bout avec mon canon.

J'ai été prier pour eux à la cathédrale aujourd'hui. Tout cela n'a servi à rien. J'ai au fond de moi comme une mauvaise révolte, et je ne sais si j'aurais préféré être tué ce jour-là ; ne pas vivre ce chaos où je piétine.

Facteur aggravant, dit Hélène Poyet : la relation à la hiérarchie. Si la hiérarchie militaire reste au contact et assume ses responsabilités, notamment de commandement, de soutien et de secours en cas de grandes difficultés, le « corps-un » a quelque chance de survivre à ses pertes. Si, au contraire, la hiérarchie s'effondre, le « corps-un » est laissé à l'abandon, fragilisé, et n'a guère de possibilités d'y survivre. Or le désordre était tel que JW et son capitaine avaient perdu tout contact avec leurs supérieurs dans les quatre jours précédant leur dernier engagement. Sans aucun ordre de leur commandement, ils avaient pris la responsabilité de se battre et de risquer la vie de leurs hommes. Ils ignoraient la demande d'armistice déposée par Philippe Pétain. Par ailleurs, du 14 au 18 juin, le capitaine de la batterie, écrit JW, « est nerveux, donne des ordres par-dessus ma tête, après m'avoir chargé de m'occuper de telle ou telle chose – le reconnaît aussitôt après et avoue chiquement : “je suis furieux contre moi-même”, mais reste agité et peu maître de lui ». Il se montre de plus en plus épuisé, instable et

incohérent. Il finit par abandonner ses hommes au moment du combat sous le prétexte futile de partir en quête de directives. JW note dans son carnet de campagne : « Je ne l'ai jamais revu. » Tous les ingrédients étaient réunis pour que le « corps-un », amputé de ses morts, abandonné par son capitaine au moment de l'engagement le plus violent, échoue à surmonter l'épreuve de cette déréluction.

J'interromps ici une description ethnographique désormais suffisante pour soutenir la suite du raisonnement, non sans avoir noté ceci, qui est capital : nous disposons de toutes les archives intimes validant cette description fine. Par contraste, celles des mouvements patronaux, du Service historique de la Défense à Vincennes et des Archives nationales, qui possèdent une documentation fournie sur le dirigeant d'entreprise ou l'officier, donnent accès au personnage public mais mettent hors-champ sa subjectivité. Du côté de l'intime, nous avons les carnets de campagne de JW, les récits qu'il en a tirés, l'ensemble des courriers échangés avec son épouse, ses proches, les survivants de sa batterie après le 18 juin, le capitaine déserteur, plusieurs éléments de son dossier médical, ses agendas, les *Cahiers* dans lesquels il consignait ses états d'âme. Autrement dit, nous disposons de tout ce qui permet de renseigner son expérience, sa subjectivité, l'avant et l'après de son engagement dans la guerre, pour autant qu'il soit possible d'avoir accès au psychisme d'un sujet *in absentia*. Une telle documentation de l'intime est rare si j'en juge par les retours qui me sont parvenus sur la publication que j'en ai tirée (2023). C'est la raison pour laquelle ce cas permet de réfléchir aux questions que j'ai posées plus haut, à la dissonance entre le manifeste et le latent, le public et l'intime, et donc aux conditions du travail de l'anthropologue-historien, aux obstacles qui entravent ses investigations et aux leviers qu'il peut mettre en œuvre pour les surmonter afin d'en proposer une analyse politique.

Dès lors, JW fut un mort-vivant, enfermé dans un égocentrisme maladif, ayant perdu toute confiance en lui, complotiste, fragilisé dans son entreprise mais paradoxalement voué à un activisme sans limites et toujours à la recherche de soutiens extérieurs qu'il crut trouver en la personne de Marthe Robin, une prophétesse millénariste, et dans une société secrète d'une soixantaine de membres, la « S » ou « ses Amis », ainsi qu'il les désigne dans ses écrits, en proie à la dépression et à un imaginaire mystique. Lors de son combat du 18 juin 1940, il s'était persuadé que, voué à la mort, il n'y avait échappé que grâce à la protection de la Providence afin d'accomplir une mission de salut. Dans son carnet de campagne, il note qu'au moment de quitter son canon détruit et de s'aventurer, chancelant mais debout, sous la mitraille, il se persuade que : « Puisque Dieu n'a pas voulu que je meure, Il ne voudra pas que je sois fauché en rejoignant le centre du village⁹. »

En décembre 1943, en proie à un doute profond sur la nature de sa « vocation », il s'adresse à une mystique directement en lien avec le divin dont il espère qu'elle pourra le tirer de son incertitude :

Je ne peux savoir par moi-même. J'ai prié, je prie pour être éclairé. Je peux échouer, j'accepte d'échouer mais je ne dois pas me tromper sur ma vocation. Je pense que Marthe Robin, qui souffre pour le Christ alors que je ne souffre pas, peut, si elle le juge nécessaire, m'éclairer. (*Cahiers*, 4 : 65).

⁹ JW, « Carnets de campagne », à la date du 18 juin 1940.

Au terme de son entretien avec elle, il note : « Je remercie la Vierge de m'avoir choisi, moi si indigne » (*Cahiers*, 4 : 94). Dès lors, il s'en réfère une fois l'an à la pseudo-mystique qui lui dicte sa conduite jusqu'au début des années 1950. Il s'accroche à ce remède qui pourtant n'apaise guère ses souffrances : « Si j'ai ce sentiment de "porte à faux" et d'inutilité, cette impression de "gâcher" à la fois mon action dans mon foyer, dans mon entreprise et sur le plan général c'est que je dois rapporter tout à moi-même », note-t-il dans ses *Cahiers* (5 : 19) en février 1946. « C'est l'oubli de moi-même qui doit être à la base de ma nouvelle conversion. » Il écrit trente pages et en conclut : « Quoi qu'il en soit, je ne peux prendre aucune décision sur la voie que je dois suivre, parce que je n'y vois pas clair. »

Ajoutons que les catastrophés de ce genre ont besoin d'un ange gardien, une personne aidante dont ils vampirisent toutes les énergies, la laissant épuisée. Son épouse joua ce rôle tout en payant le prix fort, comme en attestent ses lettres et divers écrits. Ainsi, à titre d'échantillon, ce qu'elle lui notifie au cœur de l'hiver 1948-1949 alors qu'il exerce la présidence du Centre des Jeunes Patrons :

Mon chéri, [...] il y a encore quelques temps j'approuvais ce que vous faites. J'ai tout perdu. Je n'ai plus aucun courage, aucun intérêt dans la vie, je n'agis que par devoir et conscience en espérant qu'avec de la patience le temps qui passe m'amènera à une période meilleure. [...] J'éprouve une telle lassitude que je voudrais me cacher quelque part et ne plus en sortir pendant longtemps longtemps.

Première question : comment se fait-il que de telles configurations passent inaperçues dans des institutions comme l'armée ou les mouvements patronaux ? Mais de même, comment se fait-il que, jusqu'en 2017, je ne me sois pas avisé, ou à peine, que mon propre père, et par contrecoup ma mère, étaient en grande souffrance psychique, qu'on pouvait éventuellement nommer celle-ci et qu'il existait un lien direct entre ce qui était arrivé au combattant le 18 juin 1940 et la tournure que prirent ses engagements patronaux ? Né en 1939, je l'ai fréquenté au jour le jour jusqu'à son décès en 1966. Quel aveuglement ! Mais quelles questions pour l'historien ! Car cette cécité mérite analyse. En premier lieu, si la psychiatrie militaire s'est inquiétée de la santé mentale des combattants dès la Grande Guerre, des avancées décisives sur le psycho-trauma ne furent faites qu'à la suite de la guerre du Viêt Nam aux États-Unis, plus tardivement encore en France, bien après la guerre d'Algérie, sous l'impact des engagements périphériques en Afghanistan et en Afrique. En France, il fallut attendre le 10 janvier 1992 pour qu'un décret détermine les règles et les barèmes de classification et d'évaluation des troubles psychiques affectant les vétérans. JW était mort depuis 25 ans. L'ouvrage de Louis Crocq, qui fait la synthèse des connaissances, date de 1999. Les publications pertinentes se multiplient après 2000. Certes, dès 14-18, de nombreux médecins, psychiatres, neurologues se penchèrent sur la grande diversité des psychopathologies de guerre. Mais leur apport fut progressivement perdu entre les deux conflits mondiaux.

Les blessures organiques et les diverses pathologies psychiques du combat étaient fréquentes et spectaculaires. Par contraste, le trauma proprement psychique dans ses dimensions relationnelles par rapport aux camarades tués, avec ou sans le soutien de la hiérarchie, avec ou sans invalidité corporelle, était difficile à concevoir. Les soupçons de simulation se firent jour dès les premières semaines de la Grande Guerre.

L'une des lacunes les plus criantes de la psychiatrie militaire est l'absence d'enquête auprès des combattants. Louis Crocq insiste sur ce point : jusque dans les années 1970, on ne dispose

d'aucune statistique. Concernant la guerre d'Algérie, une étude qualitative sur trois cas seulement fut menée en 1965¹⁰. Une autre fut menée en 1986 sur 1 280 dossiers d'hospitalisation psychiatrique à l'hôpital militaire de Constantine, donc plus de vingt ans après les faits et en l'absence des sujets. Ensuite, rien pendant 40 ans. Si bien qu'il n'existe aucun chiffre sur la prévalence des psycho-traumas chez les démobilisés. Les études américaines ont conclu qu'il y avait 27 à 30 % de catastrophés chez les conscrits américains de la guerre du Viêt Nam. Par extrapolation, des psychologues comme Marie-Odile Godard¹¹ estiment que, au terme de la guerre d'Algérie qui présente des analogies avec celle du Viêt Nam, sur les 1,7 million de Français ayant servi dans ces « opérations de maintien de l'ordre », 350 000 d'entre eux auraient été affectés, sans que leurs cas n'aient été ni répertoriés ni pris en charge, sauf les plus graves exigeant une hospitalisation. Les estimations pour 14-18 et 39-45 s'inscrivent dans une fourchette de 10 à 15 %, probablement très sous-évaluée. En France, le service de santé des armées n'a mis en place un dispositif de détection systématique et de prise en charge qu'en 2010¹², ce qui ne veut pas dire que les hôpitaux militaires ne traitaient pas depuis longtemps les cas les plus invalidants.

Mon aveuglement est le révélateur de celui des institutions : il est difficile de reconnaître une souffrance psychique de guerre affectant un vétéran si l'armée elle-même, son corps de santé et même la médecine de ville l'ignorent, qui plus est si l'on ne dispose d'aucun instrument de mesure pour évaluer sa prévalence chez les combattants, ou encore son degré de sévérité dans le cas de tel ou tel sujet. JW est bel et bien passé à travers les mailles du filet : ni l'armée ni les médecins qu'il eut à consulter pour différentes pathologies (ses agendas en indiquent plus de 50) ne semblent avoir soupçonné qu'il ait pu être affecté d'une souffrance psychique repérable. Mais on peut également concevoir qu'il ait pu percevoir ce diagnostic comme infamant et qu'il y ait fait barrage.

Par contraste, la seconde raison de mon aveuglement n'est pas institutionnelle. Elle est personnelle : certes, le combat de JW était connu de moi comme de toute sa famille, et son héroïsme valorisé. Tout était normal, je vous remercie : le combattant avait survécu à ses blessures, le prisonnier avait été libéré pour raisons médicales. En 1947, il avait été décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire avec une citation très élogieuse. C'était un héros. Il était par ailleurs chef d'entreprise, actif dans les mouvements patronaux. Lui et sa femme habitaient un luxueux appartement dans le 16^e arrondissement de Paris, avenue Georges-Mandel. Leurs quatre filles étaient scolarisées au collège Sainte-Marie et leurs deux garçons chez les jésuites de la rue Franklin. Le dimanche, on allait dévotement à l'église Saint-Pierre-de-Chail-lot. Les vacances se passaient dans une propriété familiale au cœur de la Champagne. Tout allait fort bien. Tout était conforme aux normes de la bourgeoisie catholique.

Les apparences, si essentielles pour ce milieu privilégié, étaient sauves. Rien à redire. Sinon que JW était le père mortifère d'une famille toxique, investi dans un militantisme dévorant. C'était un homme souffrant, triste et rabâcheur, incapable d'empathie pour son entourage familial le plus proche et vampirisant les énergies de son épouse tout en ignorant l'existence de ses enfants. Certes, on le savait, mais chacun n'a-t-il pas ses défauts ? Ses lourdes responsabilités ne l'excusaient-elles pas ? Le militantisme n'a-t-il pas un coût ? Qui, à cette époque,

¹⁰ Monfort *et al.*, 2018, 211.

¹¹ Voir Beaugé, 2000.

¹² Mazoyer *et al.*, 2017.

aurait pu prendre acte de ses souffrances psychiques ? Qui aurait eu les mots justes pour les désigner ? Qui aurait pu le questionner sur les impasses dans lesquelles il s'engageait ? Les archives montrent que son épouse savait qu'à partir du 18 juin « rien ne fut plus comme avant » et, je le répète, son propre frère affirmait que « ce n'était plus le même homme ». Se dessinent trois sujets d'analyse : la relation entre trauma et militantisme, l'occultation institutionnelle et individuelle du trauma, la transmission de ces désordres d'une génération à la suivante, qui inscrit les turbulences de guerre dans la durée.

TRAUMA ET ACTIVISME MILITANT

Après des décennies de cheminement dans les sciences sociales et une psychanalyse, je finis par émettre l'hypothèse d'un impact de guerre. Ma rencontre avec Stéphane Audoin-Rouzeau, historien de la Grande Guerre et des violences du XX^e siècle, fut déterminante à cet égard. Son livre, *Quelle histoire. Un récit de filiation*¹³, et le séminaire de recherche de l'EHESS qu'il dirigeait avec Emmanuel Saint-Fuscien, sous le titre « La guerre transmise » et auquel participaient des historiens et des psychologues cliniciens dont Hélène Poyet, psychanalyste, m'a renvoyé à mon exploration de la documentation familiale sur laquelle je travaillais depuis 1990. Mais l'hypothèse d'un trauma de guerre se heurtait à une objection : l'activisme patronal de l'intéressé. Comment était-il possible qu'un homme psychiquement perturbé trouve assez de disponibilité mentale et d'énergie pour participer à la direction de son entreprise tout en jouant un rôle remarqué lors de la fondation de l'Office des comités sociaux, de la constitution de la centrale patronale du CNPF à partir de 1945, plus tard en exerçant la présidence du Centre des Jeunes Patrons (CJP) (1947-1949) en des temps troublés, pour formuler enfin le projet du CRC et être propulsé à sa présidence en tant que fondateur (1953-1957) ? C'était incohérent.

En parallèle, je passai la littérature pertinente au peigne fin jusqu'à ce que je lise le travail du Dr Crocq dans lequel je trouvai la description de la symptomatologie et son interprétation¹⁴. Par ailleurs, Hélène Poyet¹⁵ m'apprit que des observations récurrentes sur les vétérans de différentes guerres ont montré la fréquence significative de ceux qui souffraient de traumatismes psychiques diagnostiqués et qui, alors qu'ils étaient des morts-vivants dans leur foyer, investissaient leur énergie, le plus souvent avec succès, dans l'espace public : syndicats, entreprises, associations d'anciens combattants, organisations humanitaires, partis politiques, à condition que leur trauma ne soit pas d'une intensité telle qu'elle exige une hospitalisation. Pourquoi ? C'est parce que le catastrophé, dont l'enveloppe psychique a été endommagée par l'intrusion de la violence extrême et dont le « corps-un » est nécrosé, souffre d'un déficit narcissique et d'une sorte de manque à vivre. Par ailleurs, il se sent indigne de ses camarades tués. Il éprouve la culpabilité du survivant. Tout cela exige une réparation active et une compensation quasi pénitentielle. Il va chercher celles-ci auprès des autres, dans l'espace public. Il subit une injonction tyrannique que JW nommait sa « vocation », ou une « mission » que la Providence lui assignait. Le catastrophé se leurre en déplaçant cette lutte à répétition sur d'autres

¹³ Audoin-Rouzeau, 2013.

¹⁴ Crocq, 1999.

¹⁵ Voir note 6.

terrains. Aux yeux des témoins et de ses proches, ses activités masquent efficacement ses souffrances profondes. Enfin, il est habité par la mort, quand bien même elle serait enfouie dans l'inconscient comme refoulé, ou pire, exposée à ciel ouvert dans le délire¹⁶.

L'injonction de répétition en fait un Sisyphe condamné à reprendre indéfiniment la tâche qui consiste à pousser son rocher en haut de la pente pour le voir lui échapper et rouler tout en bas, écrit Louis Crocq. Quelles que soient les versions du mythe antique, « Sisyphe personifie la confrontation avec la mort », écrit le psychiatre, « car Thanatos a pourchassé et manqué le héros, comme la mort a manqué le rescapé qui demeure fasciné par cette expérience effrayante. Enfin Sisyphe incarne l'expiation de la faute, car il est puni autant pour avoir réussi à s'extraire de l'enfer – ce qui est interdit aux humains – que pour ses méfaits auprès des hommes et ses tromperies auprès des dieux¹⁷ ».

On tient là l'une des raisons pour lesquelles, en l'absence d'enquêtes systématiques sur la prévalence du trauma, il passe souvent inaperçu. Tout va bien, vous dis-je, puisque l'ancien combattant, héros de guerre, semble jouir de toute son énergie et de toutes ses ressources mentales. JW entre parfaitement dans ce schéma. L'obstacle cognitif auquel je me heurtais pour reconnaître son trauma psychique de guerre était donc levé. En 2019, cela ne fit plus de doute pour moi. J'avais 80 ans. Cela permet de comprendre d'où l'on vient, et ce qui se transmet d'une génération à l'autre en mobilisant des mécanismes que l'on peut identifier, car transmission il y avait à mon adelphe – mes quatre sœurs, mon frère et moi. Bénéfice supplémentaire de l'opération : le cas débouchait en direct sur l'histoire politique. Notons-le : on est sorti de la psychiatrie pour accéder à autre chose qui intéresse l'historien des mouvements patronaux, et pas seulement.

On ne bouscule pas pareils obstacles cognitifs d'un claquement de doigts. Pour ce faire, je disposais de deux leviers. D'abord des archives familiales, privées, intimes, d'une abondance et d'une qualité rare. La dissonance entre le personnage public et celui du for interne ne laissait aucun doute sur la puissance du contrôle des apparences d'une part, ni sur la charge explosive de ses tourments intérieurs d'autre part. Le second levier me fut procuré par la psychanalyse, en tant qu'analysant. Le divan lève les censures, donne accès à certaines turbulences qui ont affecté les ascendants et à leur impact sur le sujet. Elle déclenche des questionnements jusque-là inédits. J'en veux pour preuve que, dans une adelphe de six frères et sœurs, je suis le seul à avoir pu regarder en face cette affaire de trauma et de transmission. Les autres se sont voilé la face en dépit des tourments qu'ils avaient reçus en héritage : courage, fuyons ! Qu'en a-t-il été dans les familles françaises impactées par les guerres depuis 1914 ? L'historien se doit de poser la question, et pas seulement le chroniqueur de l'intime – celui du politique également.

Je suis convaincu que, sans ces deux leviers, je n'aurais pas pu éclaircir cette sorte de *cold case*, débouchant sur une analyse d'anthropologie historique du politique. Or les obstacles se dressent à chaque pas de l'enquête. Que l'on songe à cette affaire de « corps-un » : un grand bourgeois d'âge mûr, fortuné, patron d'industrie, dandy, paradant à la guerre sur son pursang anglo-arabe nommé « Lutin », peut-il faire « corps-un » avec des ouvriers agricoles, des mineurs du Nord et des cheminots de l'Aisne et de la Marne ? Impensable. Un premier

¹⁶ Délires sur lesquels W. R. Bion (1979 et 1983) a considérablement travaillé à la suite de son expérience personnelle de la Grande Guerre.

¹⁷ Crocq, 1999, 355.

doute me vint à la seconde lecture que je fis de *Ceux de 14* de Genevoix, par exemple au récit de la mort du capitaine Maignan¹⁸. En première ligne, cet officier de contact à trois galons s'apprête à franchir un passage dangereux. Deux de ses hommes – des soldats du rang – bondissent pour agripper sa capote et le tirer en arrière quitte à le faire tomber. Trop tard. Il est mortellement blessé. Il agonise. Un de ses hommes se détourne et se met à pleurer. Un soldat pouvait donc pleurer la mort de son officier qui aurait pu être son patron dans le civil, auquel il aurait voué une hostilité sans fard. Les travaux d'Emmanuel Saint-Fuscien vinrent à bout de mon incrédulité¹⁹. À la suite de cette découverte, j'étais prêt à entendre l'expérience des hommes de JW telle qu'elle s'exprime dans l'épaisse liasse de correspondances qui nous a été conservée, ainsi qu'à prendre au sérieux les attentions de son cycliste Destaminil qui risqua sa vie pour l'évacuer vers le poste de secours sous la mitraille, veilla sur son officier blessé avec l'approbation des Allemands pendant plusieurs heures jusqu'à ce que ceux-ci l'embarquent dans la chaîne de soins, et qui sauvegarda scrupuleusement le carnet, la photo de sa femme et les papiers qui se trouvaient dans sa vareuse pour les lui faire parvenir plusieurs semaines plus tard alors qu'il était prisonnier en Allemagne. Oui, la prégnance du « corps-un » ne faisait aucun doute, même entre un patron et des ouvriers, du moment qu'on est à la guerre. Or la guerre bouleverse tout, y compris les rapports de classes. Le diable est dans le détail, et ils sont nombreux à se cacher dans les tours et détours de ce genre d'aventure. La recherche doit aller jusqu'à ce niveau de précision micro-historique.

L'analyse du trauma psychique en termes de « corps-un » permet en effet de comprendre le cas du jeune capitaine commandant la batterie, coupable d'abandon de poste au combat. Si le colonel de la division en avait été informé, c'était le conseil de guerre, et sans délai. Or cet officier d'active, plus jeune de 10 ans que son lieutenant, était une pièce tardivement rapportée sur le corps constitué avant son arrivée. Il ne put s'y intégrer. La greffe ne prit pas. Restant extérieur au « corps-un », il n'a pas été soutenu par lui au moment des épreuves. Il s'est progressivement effondré dans ce que la psychiatrie militaire nomme un « stress dépassé²⁰ ». Contrairement au trauma qui se manifeste à retardement à la suite d'une période d'exaltation, parfois deux ou trois mois après les faits, s'inscrit dans le temps et peut durer des dizaines d'années, souvent jusqu'au grand âge, le stress dépassé se déploie dans l'immédiat, annihile les ressources du sujet mais s'évacue tout aussi rapidement avec du repos. On l'a vu : le lieutenant le décrit nerveux, épuisé, incapable de concentrer son attention ni d'exercer son commandement, et finalement déserteur. Sa trajectoire confirme que le « corps-un » s'était effectivement soudé non pas autour de son capitaine mais autour de son lieutenant. Dans une lettre à JW du 18 mars 1943, le jeune gradé livre la clé de son attitude : « Merci de penser encore à moi, quand il s'agit de cette batterie dont vous êtes resté le vrai chef. » Le capitaine n'en faisait pas partie. Il n'avait pas l'odeur de la horde.

Cela dit, mises à part les dix lettres longues et circonstanciées adressées par celui-ci à son lieutenant entre 1940 et 1943, bien après le combat, nous ne disposons d'aucune archive intime concernant ce capitaine. Dans ses missives, il étale son malaise et ses regrets. Jeune officier d'active, il s'est retrouvé réformé en 1940 pour raisons médicales, sans ressources et sans emploi dans la France de l'Occupation. Comment a-t-il vécu sa désertion au combat, la

¹⁸ Genevoix, 2019 [1950], 610.

¹⁹ Saint-Fuscien, 2011.

²⁰ Crocq, 1999, 67-85.

perte de ses ambitions de carrière et de l'estime de soi, son chômage, la relation à son épouse et ses deux tout jeunes enfants ? A-t-il tenté de se racheter dans un mouvement de Résistance ? Nous n'en savons rien. L'historien ne peut tirer aucune conclusion de son parcours, sauf, en creux, la prégnance du « corps-un » pour ceux qui y sont inclus et la tragédie de celui qui lui reste extérieur.

Parfois, nous en apprenons un peu plus sur la subjectivité de tel ou tel combattant. Un cas célèbre illustre la soif de réparation dans l'espace public typique du traumatisé, jusqu'au délire. Il s'agit de Louis-Ferdinand Céline (1894-1961), le docteur Destouches, dont un manuscrit retrouvé en 2021 fut publié en 2022 sous le titre *Guerre*²¹. Il y fait le récit rocambolesque de la destruction d'une unité combattante dans laquelle il se trouvait en octobre 1914, et de la manière dont, blessé, il survécut à l'engagement et poursuivit ses aventures dans la chaîne de soins. À partir de cette date, Céline, hanté par la mort, fait preuve d'une soif inextinguible de reconnaissance dans l'espace public, propulsé qu'il fut par le succès du *Voyage au bout de la nuit* et l'obtention du prix Renaudot en 1932. Ses débordements de haine qui n'épargnent personne, son arrogance, son écriture désarticulée, son anticonformisme revendiqué, son antisémitisme violent, son admiration proclamée pour Hitler et le troisième Reich sont dans toutes les mémoires. Il s'installa en plein délire traumatique. C'était une réaction de survie. Tout était bon pour se faire remarquer, pour qu'on parle de lui et de son style. Il y a là un exemple du potentiel de débordements idéologiques et politiques mais aussi de créativité alimentée par la Grande Guerre sans que le trauma psychique n'ait été identifié, nommé, encore moins assumé dans une analyse du politique pendant très longtemps²². La question a été posée à propos d'Adolf Hitler, sans pouvoir conclure.

Mon questionnement historique et politique commence à prendre forme. L'ethnographie du trauma permet de comprendre deux faits sociaux importants pour mon propos : en premier lieu, pourquoi et comment les psycho-traumas n'ont été que peu diagnostiqués et sont passés relativement inaperçus lors des trois conflits majeurs qui nous occupent (14-18, 39-45, Algérie) en dépit d'une prévalence non négligeable, y compris dans le cas précis de mon propre père, et, en second lieu, comment ces mécanismes souterrains procurent les ressorts d'un activisme qui se déploie dans l'espace public en mobilisant l'énergie des catastrophés. Ce que ces souffrances produisent, c'est un carburant qui contribue à alimenter en énergie des engagements personnels et le recrutement de bataillons d'adeptes. Le sujet mobilise toute son énergie afin de calmer sa souffrance. Ce faisant, il s'engage en politique au sens large et dans le collectif. On peut saisir ce phénomène soit en utilisant les sources fournies par la psychiatrie militaire récente, soit en partant d'archives privées et intimes qui en fournissent une ethnographie fine indispensable à l'analyse des subjectivités catastrophées.

Objection : nous ne disposons d'aucune étude statistique sur la prévalence du trauma de guerre, ni sur celle des autres manifestations psychopathologiques, ni sur le devenir des combattants et leurs engagements dans l'espace public, c'est-à-dire d'aucune donnée chiffrée per-

²¹ Céline, 2022.

²² La séance du séminaire de l'EHESS « La guerre transmise » du 26 mai 2023 fut consacrée à la lecture du livre *Guerre* de L.-F. Céline (2022). F. Davoine, psychanalyste, considère que c'est un livre majeur sur les traumas de guerre et la psychanalyse du délire psychotique. Stéphane Audoin-Rouzeau y voit une exception dans la littérature de guerre, qui dynamite la langue acceptée et en invente une autre de nature agonistique pour exprimer la haine de la guerre et des autres, et le ressentiment qui l'accompagne.

mettant d'établir des corrélations. Faut-il abandonner la recherche quand on ne dispose d'aucun instrument de mesure ? L'histoire des sciences, y compris des sciences sociales, est riche de difficultés de ce genre : on identifie un phénomène bien avant d'avoir les moyens conceptuels, méthodologiques, voire techniques, de le décrire précisément et de le mesurer. Par contraste, identifier un fait « bio-psycho-social », comme le disait Marcel Mauss lorsqu'il se pencha pour la première fois sur les « techniques du corps²³ », permet de planter un « jalon d'ignorance » au portail d'un domaine du savoir relativement inexploré et de susciter la production d'instruments d'études et de mesure adéquats qui viendront plus tard.

On peut cependant se rabattre sur des indications suggestives. La période de l'entre-deux-guerres est en effet celle du succès des associations, ligues, comités, corporations, phalanges, sections, cellules, loges, sociétés, sectes, pas seulement d'anciens combattants, mais aussi de groupes d'activistes et de partis politiques – parti communiste, radical, socialiste, Croix de feu, Jeunesses patriotes et autres qui se multiplient dans les nations anciennement combattantes. Il s'en faut de beaucoup que toutes ces organisations soient de droite ou d'extrême droite. Syndicats et partis politiques connaissent un afflux d'adhésions dans l'immédiat après-guerre des deux conflits mondiaux et à la suite de la guerre d'Algérie. Les raisons en sont évidemment multiples, mais ces mouvements nécessitaient un encadrement dévoué et les souffrances de guerre étaient susceptibles de les alimenter.

Pour les anciens combattants, les chiffres donnés par Antoine Prost²⁴ pour la France de 14-18 sont les suivants : 8 millions de mobilisés, 6,5 millions de survivants en 1919, 5,5 millions en 1935, environ 2,8 millions de blessés, environ 3 millions d'adhérents aux associations d'anciens combattants en 1930, soit environ un survivant sur deux, représentant le quart de l'électorat. Les premières associations datent de 1916. Elles ont d'abord été fondées pour la défense des mutilés dans une conjoncture où rien n'avait été prévu à la mesure du désastre. Ensuite, leurs objectifs se diversifient et elles se comptent par milliers. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire national. Ces chiffres méritent d'être comparés avec ceux des adhésions aux syndicats et aux partis politiques, d'autant plus, comme l'indique A. Prost, que les adhérents des mouvements d'anciens combattants se considèrent comme des civils et répugnent à s'identifier à l'armée, ce qui les pousse à adhérer à d'autres types d'associations que celles des anciens combattants.

L'expérience de groupe dans les unités combattantes est formatrice pour ces mouvements. Sections, compagnies, bataillons, divisions agrègent des soldats par dizaines, centaines ou milliers. Le périmètre de ce qu'on désigne justement comme des « unités » diminue au fil de la guerre du fait d'une spécialisation des tâches et de l'expérience du commandement sur le champ de bataille. En 1918, le corps combattant au feu compte environ 6 à 15 soldats étroitement solidaires et dépendants les uns des autres du fait de la complémentarité de leurs armes et de leurs spécialités. Le « corps-un » s'en trouve renforcé.

Précisons ce tableau. En 2014, plusieurs chercheurs entamèrent une étude sur les « Conséquences de la guerre d'Algérie sur la santé psychique des anciens combattants âgés : le rôle des ressources individuelles et sociales²⁵ ». À cette date, ceux qui étaient encore en vie étaient inévitablement âgés. Cette étude établit que les sujets atteints de psycho-trauma mettent en

²³ Mauss, 1950 [1936].

²⁴ Prost, 1977, 82-102.

²⁵ Monfort *et al.*, 2018.

œuvre trois stratégies distinctes l'une de l'autre pour y faire face : a) le *coping* (traduit par « ajustement ») actif, b) l'ajustement évitant et c) le soutien social. Les « évitants » s'efforcent de fuir tout ce qui pourrait évoquer les épisodes douloureux, que ce soit des situations ou des verbalisations, ou encore se réfugient dans l'usage de substances psychotropes (alcool ou autres) et dans le déni. Plus intéressant pour nous est le cas inverse des « actifs » qui s'ajustent en adhérant à des mouvements :

Ce sont aussi plus de 35 % d'entre eux qui se sont engagés dans des activités bénévoles et seulement 28,1 % qui rapportent avoir adhéré à une association d'anciens combattants [...]. Puis, plus la symptomatologie psycho-traumatique était importante, plus ils ont indiqué avoir partagé sur leur vécu et s'être impliqués dans des activités sociales [...]. Cependant, en second lieu, plus ils se sont impliqués, plus, devenus âgés, ils présentaient de troubles dépressifs²⁶.

Il n'en demeure pas moins que ces « actifs » sont majoritaires dans la population étudiée, soit environ 60 % du total. Or leur engagement actif dans l'espace public contribue à leur invisibilisation en tant que catastrophés de la guerre.

Deuxième objection : JW était un combattant de la Seconde Guerre mondiale tandis que je fais appel à des données fournies par les deux autres conflits de référence alors que chaque conflit a ses spécificités. Certes, mais, d'un conflit à l'autre, les régularités sont telles en ce qui concerne les psycho-traumas de guerre et la manière dont les combattants y font face que l'objection tombe, ainsi que le fait remarquer le Dr Crocq en faisant la synthèse des connaissances acquises au cours du XX^e siècle.

Troisième objection : on pourrait également mettre en avant le fait que le clivage dont souffrait JW isolait son militantisme patronal de ses tourments psychiques en établissant une cloison étanche entre ces deux domaines. Les archives prouvent le contraire. À la fin de l'année 1943, comme on l'a vu, il était dans un tel état de trouble, de doute et de dépression qu'il alla consulter la pseudo-mystique catholique Marthe Robin qui sut le persuader qu'il était « un élu de la Vierge Marie » destiné à sauver la France et la chrétienté précisément à travers son militantisme²⁷. Par la suite, il prit ses directives chaque année auprès d'elle jusqu'en 1950. En 1945, elle lui enjoignit de quitter la ville de Reims où il vivait jusque-là pour s'installer à Paris et prendre pied dans les organisations de niveau national. Le 28 mai 1945, il note dans ses *Cahiers* : « Marthe fut très nette [...] : “ce serait une démission de ne pas aller y résider [à Paris] pour faire ce que vous avez à faire sur le plan national.” Je lui posai la question de la présidence éventuelle pour moi du CJP : “Il faut accepter et prendre en main ce mouvement.” » JW obéit ponctuellement à ces deux injonctions, déménagera à Paris en septembre 1945 avec sa famille, s'engagea dans les mouvements patronaux de niveau national sur un agenda et des contenus programmatiques fournis par la société secrète S, vers laquelle il avait été dirigé par Marthe Robin. Il prit enfin la présidence du CJP pour deux ans en 1947. Conclusion : il est impossible de découper sa subjectivité en compartiments séparés : le chef d'entreprise, le lieutenant d'artillerie, le catastrophé de guerre, l'adepte d'une secte catholique, le père de famille, l'époux, le militant patronal, etc. Le sujet forme un tout, quand bien même il serait parcouru de failles et de contradictions.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Sur Marthe Robin, voir C. De Meester 2020, et sur toute cette affaire, J.-P. Warnier, 2023, 270-283 et 351-361.

INDIVIDU, ACTEUR, SUJET

La centralité de sa subjectivité, du « type d'homme » qu'il représente dirait Max Weber, pose une question théorique : est-il un « individu » transparent à lui-même, opérant des choix libres et éclairés ? Est-il un « acteur » disposant d'une « agentivité » dans la sphère professionnelle et configurant une stratégie personnelle étalée dans la durée ? Est-il un « sujet » avec tout ce que cela suggère d'assujettissement et de gouvernement de soi dans ce que Hegel nommait « la nuit du monde » ?

Pour y voir clair, il me faut passer par le détour d'un labyrinthe théorique probablement superflu pour la majorité des lecteurs de *Sociétés politiques comparées*. À l'inverse, les débats et malentendus que j'ai rencontrés dans plusieurs séminaires de recherche me poussent à insister. Pour parler des humains, nous disposons de plusieurs vocables : individus, acteurs, sujets – et qu'on ne me dise pas qu'ils sont idéologiquement ou scientifiquement neutres. Il y en a bien d'autres : personne, « homme total, bio-psycho-social » de Marcel Mauss, citoyen, etc. Je les laisserai de côté. Dans la littérature libérale, depuis le mouvement utilitariste, l'essor de l'économie politique et la philosophie des Lumières qui le transpose aux humains, le vocable d'« individu », jusque-là réservé à la botanique et à la zoologie, fut associé aux mots choix et liberté. L'individu est maître en sa demeure, transparent à lui-même. Il se détermine en son âme et conscience. Il peut être tenu comptable des réussites et des échecs qui s'en suivent. Dans la pensée ultralibérale contemporaine, l'individu est manager de lui-même ou d'elle-même, adepte du développement personnel et de la performance. Si, par aventure, je disais que le trauma psychique de guerre de tel ou tel individu motive un choix lucide et éclairé en faveur du militantisme dans l'espace public, ce serait clairement une explication psychologisante tout à fait ridicule, fausse et inadéquate.

Le terme d'« acteur », comme on s'en doute, est associé à ce qu'on en est venu à désigner comme son « agentivité », qui se déploie dans la durée, voire dans plusieurs durées qui se compénètrent. Alors que le choix libre et éclairé pratiqué par l'individu peut se faire dans l'instant, l'acteur n'est rien de plus que l'individu contraint de tenir compte des circonstances changeantes de son action et des boucles de rétroaction qui lui renvoient les résultats de celle-ci. Ne nous étonnons pas que cela suscite de sa part l'élaboration d'une ou de plusieurs « stratégies » alternatives – autre mot-clé du champ sémantique associé à l'acteur dans l'expression consacrée de « stratégie d'acteur ». Que JW ait été un acteur des mouvements patronaux, qui pourrait en douter ? La question est de savoir ce qui motivait cet acteur et la réponse ne se trouve nulle part ailleurs que dans sa subjectivité.

Avant même Slavoj Žižek, Michel de Certeau et d'autres, Michel Foucault s'est avisé de tout ce que l'on avait perdu, pas seulement en philosophie, à avoir abandonné la réflexion sur le « sujet ». Il note à propos de Blanchot, Klossowski et Bataille :

C'est eux qui ont fait les premiers apparaître le problème du *sujet* comme problème fondamental pour la philosophie et pour la pensée moderne. Autrement dit, depuis Descartes jusqu'à Sartre – je ne dis pas ça de façon polémique –, il me semble que le sujet était bien considéré comme quelque chose de fondamental mais auquel on ne touchait pas : il était ce qu'on ne mettait pas en question. De là vraisemblablement, c'est en tout cas ce que Lacan fait remarquer, que Sartre n'a jamais admis l'inconscient dans le sens freudien. L'idée que le sujet n'est pas la forme fondamentale et originaire, mais que le sujet se forme à partir d'un certain nombre de processus qui, eux, ne sont pas de l'ordre de la subjectivité mais d'un ordre évidemment très difficile à nommer et à faire apparaître, mais plus

fondamental et plus originaire que le sujet lui-même, n'émergeait pas. Le sujet a une genèse, le sujet a une formation, le sujet a une histoire ; le sujet n'est pas originaire²⁸.

En reprenant dans les sciences sociales à la suite de Foucault l'antique notion de sujet qui a toujours cours aujourd'hui en médecine, en droit, en psychologie et en philosophie, on a pour préoccupation de récupérer la complexité évacuée par les notions d'individu et d'acteur. Le sujet *est* un corps et il *a* un corps, avec ce que cela implique au regard de la santé, de la sexualité, d'être un sujet-objet ; il se prend lui-même pour objet de ses propres actions mais il est soumis à l'action des autres précisément à l'endroit où il agit sur lui-même pour se gouverner ; il est assujéti à quantité de réalités qui ne dépendent pas de lui et qui font souveraineté ; il est divisé entre son moi conscient et son inconscient comme refoulé²⁹.

Les notions d'individu et d'acteur permettent de sélectionner un domaine d'activité particulier dans l'existence de telle ou telle personne (l'action ménagère dans les travaux de Jean-Claude Kaufmann, ou les interactions symétriques entre « acteurs » humains et non-humains dans un collectif de laboratoire chez Bruno Latour³⁰), et cet exercice s'avère heuristiquement payant pour faire avancer nos connaissances en sciences sociales. Mais jusqu'où peut-on découper l'existence d'un JW en secteurs séparés sans se condamner à ne rien comprendre : l'époux/amant, le père de famille, le patron d'entreprise, etc. ? On l'a vu, ce que révèlent les archives intimes et privées, ce sont les enchevêtrements permanents et les interactions de ces différentes expériences. Dans ses *Cahiers*, ses milliers de lettres à sa femme et les notes qu'il écrit au fil des ans, JW ne cesse de fusionner les perspectives et de tisser ensemble toutes ces dimensions de ses engagements. Le militant des mouvements patronaux se dit incapable sans le soutien de son épouse. L'époux consulte une pseudo-mystique concernant la résidence familiale – Paris ou province et sa participation à des institutions de niveau national. Le croyant s'investit dans une société secrète catholique qui lui procure une plateforme de réflexion concernant la politique, la famille, l'entreprise, l'argent, la sexualité. La gestion pratiquée par le chef d'entreprise pâtit de son militantisme et l'engage dans un conflit avec son associé. Son trauma le pousse à s'engager dans l'espace public au niveau national. Ses ennuis de santé pèsent sur tout le reste et sur ses proches. On pourrait multiplier les exemples et en élargir le champ.

La notion de sujet assume ce tressage et cette complexité. Elle débouche sur une anthropologie historique et sur une analyse politique des gouvernementalités subjectivantes qui induit une contrainte forte pour le travail du chercheur : il faut qu'il s'immerge dans cet enchevêtrement qui le tire vers l'intimité du sujet et gomme les frontières si commodes et tranquilisantes entre le public et l'intime, entre différents rôles, entre le manifeste et le latent, entre ce qu'avoue le sujet et ce qu'il tait, entre la documentation qui termine sa course dans des archives institutionnelles ou celle qui reste cachée dans le for interne des familles, entre le travail de l'historien et celui du sociologue et du psychologue clinicien. En présence du sujet, les frontières disciplinaires s'estompent, voire disparaissent.

Si, par contraste, je considère un sujet dans la complexité de ses relations aux autres, je peux affirmer que le lieutenant JW, ayant perdu quatre des jeunes hommes placés sous ses ordres et

²⁸ Foucault, 1994, 590 (texte de 1978).

²⁹ Voir Warnier, 2015.

³⁰ Kaufmann, 1992 ; Latour, 1991.

dont il était responsable – Sauvion, Schneider, Koch et Gaffez tués sous ses yeux de manière atroce –, vu le passé qui était le sien, ses pratiques et convictions religieuses, son métier, son statut social, a été frappé d'un trauma psychique de guerre qui l'a propulsé dans des tourments intérieurs lancinants, dans un militantisme dévorant et dans un surcroît d'engagement dans l'espace public au niveau national, alors j'accède à une analyse d'anthropologie historique qui prend pour objet un parcours de subjectivation et des relations de pouvoir. On est ici dans une autre configuration interprétative et explicative que dans l'univers de l'individu libre, manager de lui-même et responsable de ses choix rationnels, ou encore de celui de l'acteur : on touche à la subjectivité, à un type d'homme, à un style de vie, au corps, aux affects, à une totalité enchevêtrée. Mais pour accéder à cette totalité, encore fallait-il que je dispose de la masse d'archives familiales et intimes.

Quatrième objection : peut-on sérieusement glisser d'un cas singulier (celui de JW) à un nombre significatif de vétérans, c'est-à-dire à la grande histoire ? Ou encore, dans les termes du dernier livre de Carlo Ginzburg traduit en français³¹, « un cas particulier, analysé en profondeur, peut-il avoir une importance théorique ? » Sa réponse – complexe on s'en doute – est que le cas en question permet de déployer dans ses moindres détails une vérité historique. Il note que Max Weber n'a fourni aucun cas singulier détaillé à l'appui de ses hypothèses sur l'esprit du capitalisme et la morale calviniste. La vérité historique du cas particulier servira de pierre de touche pour évaluer le bon aloi d'approches généralisantes, à une condition, écrit-il, qui est de s'en tenir à la littéralité de la documentation archivistique. « La lettre tue mais l'esprit vivifie », écrit-il en citant Paul de Tarse, tout en ajoutant que « la lettre tue ceux qui l'ignorent³² ». En étudiant le militantisme dans le sillage des guerres, il ne faut pas se contenter de coïncidences, il faut se livrer à l'autopsie politique détaillée des traumatisés, fût-ce sur un seul cas, pourvu qu'il soit parfaitement documenté et permette de soutenir une approche micro-historique.

Lors de la séance du séminaire de l'EHESS « La guerre transmise » consacrée à mon livre³³, Stéphane Audoin-Rouzeau fit remarquer que les cinq pages de son prologue, qui soulignent la dissonance entre deux corpus de sources – les archives publiques et celles, intimes, conservées par-devers soi – et entre le travail des historiens sur JW et le mien, constituent une remise en cause profonde de la discipline historique. Le travail que les historiens professionnels ont consacré à JW conserve toute sa pertinence en ce qui concerne sa trajectoire d'« acteur » des mouvements patronaux, abstraction faite de sa subjectivité qui en fournit pourtant le sens et les motivations. Par contraste, le cas qui retient notre attention porte en pleine lumière un puissant effet de sources qui devrait inciter l'historien à suivre les traces de celles et ceux qui, à l'école de Michelle Perrot, Alain Corbin, Clémentine Vidal-Naquet et bien d'autres, valorisent les archives privées du « sujet » dans leur exploration des interactions puissantes et à double sens entre l'intime et le public, entre les sensibilités, les mouvements culturels et les forces collectives, bref entre les subjectivités et les processus politiques.

³¹ Ginzburg, 2024, 38.

³² *Ibid.*, 13.

³³ Séance du 26 janvier 2024.

LE TERREAU GUERRIER DU RESSENTIMENT, DU VIRILISME, DE
L'OBEISSANCE AU CHEF, DE LA MYSTIQUE DU GROUPE

Le « corps-un » est de sexe masculin. Au cours des après-guerres, l'expérience du groupe a promu un masculinisme, voire un virilisme, qui a imprégné les mouvements associatifs et collectifs, comme l'a montré George Mosse³⁴. Les recherches d'Emmanuel Saint-Fuscien sur l'obéissance au commandement ont montré que les combattants français de 14-18 ont largement adhéré à la discipline et au commandement des officiers de contact dans la mesure où ceux-ci partageaient les risques de la guerre au quotidien et faisaient preuve à la fois d'empathie et de *leadership*. Tous offraient le modèle d'un homme nouveau régénéré par l'expérience du conflit armé. La majorité des 6,5 millions de survivants ont acquis un habitus de discipline de groupe sous la conduite d'un chef et la conviction que toute action collective exigeait ce type d'organisation, ainsi qu'en atteste E. Saint-Fuscien : « C'est aussi dans le monde de l'industrie, de l'usine, et plus généralement du travail que la fascination pour le commandement, l'autorité et le chef occupe le devant de la scène³⁵. » Mais pas seulement : ce tropisme se manifeste dans toutes les organisations – associatives, politiques, sportives. À la suite des trois conflits de référence, les combattants revinrent pétris de ressentiment contre – au choix – les fauteurs de guerre, les profiteurs, le colonialisme, l'impérialisme, le militarisme, l'ennemi plus ou moins racisé, bref, le Boche.

Guerre, identification au groupe et, par son truchement, à la nation, seule survivante de l'éclatement des empires, valorisation du commandement et du chef, ressentiment, rejet de l'Autre, virilisme, voilà plusieurs traits pertinents du type idéal de la révolution conservatrice telle qu'on la voit émerger au mitan des années 1920 et telle que Jean-François Bayart en dessine le type-idéal³⁶. Notons d'abord que ces traits se sont retrouvés dans de nombreuses organisations, quelle que soit leur couleur politique, qui pouvait être de droite comme de gauche. Notons ensuite, si l'analyse que je propose du cas de JW a quelque pertinence, que le nombre de vétérans souffrant de psycho-trauma a pu fournir l'un des ingrédients de cette configuration historique, de son énergie et de son encadrement. Notons enfin que ce phénomène n'épuise en rien l'impact de la guerre sur les combattants. Ce n'est qu'une courroie de transmission parmi d'autres.

C'est en effet à l'étage de ces interactions en sous-œuvre de tous les mouvements organisés qu'on peut détecter les secousses sismiques et les glissements de plaques tectoniques sociales, idéologiques et politiques provoquées par des événements majeurs tels que les guerres du XX^e siècle. Peut-on y voir l'explication de trajectoires inattendues telles que celle de Jacques Doriot (1898-1945) ? Il a pu parcourir la longue route menant du communisme français et international au nazisme germanique sans rien remettre en cause, bien au contraire, de son expérience d'ancien combattant blessé et décoré pendant la Grande Guerre, adepte du masculinisme et du *leadership* par un chef reconnu, ouvrier intégré au groupe des camarades travaillant à l'usine, plein de ressentiment contre tous les fauteurs de guerre, s'identifiant par ailleurs à la nation, aux grandes liturgies des meetings du Parti populaire français comme il l'avait fait au Parti communiste, avec chant de l'Internationale en attendant d'autres hymnes, et serments

³⁴ Mosse, 1997.

³⁵ Saint-Fuscien, 2011, 266.

³⁶ Bayart, 2023.

d'homme à homme, faisant glisser la révolution conservatrice vers un pôle en cohérence avec son contenu. C'est à ce niveau de réalité – celui des subjectivités – que s'imprime ce qui, de la guerre, fait trace sur les sujets et dessine son sillage dans l'histoire. Notons que ce complexe se prolonge jusque dans l'actualité du XXI^e siècle. Il interroge sur l'inscription des conflits armés dans la durée.

L'AUTEUR

Jean-Pierre Warnier est titulaire d'un Ph.D. en anthropologie (University of Pennsylvania, 1975) et d'un doctorat ès lettres (Université de Nanterre, 1983). Pendant 45 ans, ses recherches ont porté sur les trajectoires des royaumes du Cameroun de l'Ouest, sur lesquels il a beaucoup publié, notamment *Régner au Cameroun. Le Roi-Pot*, Paris, Karthala, 2009 (*The Pot-King: The Body and Technologies of Power*, Leiden, Brill, 2007). Depuis les années 1990, il a transposé les outils d'analyse forgés au Fasopo et sur ses terrains africains à un corpus d'archives familiales dont il a tiré un livre : *Dix ans de bonheur. Un couple bourgeois à l'Âge des extrêmes* (Paris, Karthala, 2023).

ABOUT THE AUTHOR

Jean-Pierre Warnier has obtained a Ph.D. in anthropology (University of Pennsylvania, 1975) and a Doctorat d'État (Université de Nanterre, 1983). For 45 years, his research concerned the trajectories of Western Cameroon kingdoms on which he has extensively published, notably *Régner au Cameroun. Le Roi-Pot*, Paris, Karthala, 2009 (*The Pot-King: The Body and Technologies of Power*, Leiden, Brill, 2007). Since the 1990s, he applied the theoretical approaches devised at Fasopo and in Africa to a corpus of family archives that led to the publication of his book: *Dix ans de bonheur. Un couple bourgeois à l'Âge des extrêmes* (Paris, Karthala, 2023).

RÉFÉRENCES

- ANZIEU, Didier, (1985), *Le Moi-peau*, (Paris : Dunod).
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, (2013), *Quelle histoire. Un récit de filiation (1914-2014)*, (Paris : EHESS/Gallimard/Seuil).
- BAYART, Jean-François, (2023), « Religion et révolution conservatrice en Afrique. Note de recherche », *Sociétés politiques comparées*, n° 59, URL : http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n59.pdf (consulté le 20 décembre 2024).
- BEAUGE, Florence, (2000), « 350 000 anciens d'Algérie souffriraient de troubles psychiques liés à la guerre », *Le Monde*, 28 décembre.
- BION, Wilfred R., (1979), *Aux sources de l'expérience*, (Paris : PUF).
- BION, Wilfred R., (1983), *Réflexion faite*, (Paris : PUF).
- BOULAT, Régis, (2011), « Jacques Warnier, itinéraire d'un patron corporatiste des années 1930-1950 », in DARD, Olivier (dir.), *Le siècle du corporatisme. Le corporatisme dans l'aire francophone au XX^e siècle*, (Berne : Peter Lang), pp. 94-119.
- CELINE, Louis-Ferdinand, (2022), *Guerre*, (Paris : Gallimard).

- CHESSEL, Marie-Emmanuelle, (2023), « Une histoire mystique du corporatisme ? À propos de Jean-Pierre Warnier, *Dix ans de bonheur. Un couple bourgeois à l'âge des extrêmes*, Paris, Karthala, 2023 », *Histoire@Politique*, n° 51, 2023, URL : <https://journals.openedition.org/histoirepolitique/15793> (consulté le 20 décembre 2024).
- CROCQ, Louis, (1999), *Les traumatismes psychiques de guerre*, (Paris : Odile Jacob).
- CRU, Jean Norton, (2022 [1929]), *Témoins*, (Marseille : Agone).
- DE MEESTER, Conrad, (2020), *La fraude mystique de Marthe Robin*, (Paris : Les éditions du Cerf).
- FOUCAULT, Michel, (1994), *Dits et écrits. Tome III : 1976-1979*, (Paris : Gallimard).
- GENEVOIX, Maurice, (2019 [1950]), *Ceux de 14*, (Paris : Flammarion).
- GINZBURG, Carlo, (2024), *La lettre tue*, (Paris : Verdier).
- GRANIER, Isabelle, (1989), *Jacques Warnier, patron chrétien ?*, mémoire de maîtrise, (Paris : Université Paris IV).
- JABLONKA, Ivan, (2024), *Le troisième continent ou la littérature du réel*, (Paris : Seuil).
- KAUFMANN, Jean-Claude, (1992), *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, (Paris : Nathan).
- LATOURE, Bruno, (1991), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, (Paris : La Découverte).
- LE BOT, Florent, (2012), « La naissance du Centre des jeunes patrons (1938-1944). Entre réaction et relèvement », *Vingtième siècle*, n° 114, pp. 99-116.
- MAUSS, Marcel, (1950 [1936]), « Les techniques du corps », in MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, (Paris : PUF), pp. 331-362 (1^{re} édition, 1936, *Journal de psychologie*, vol. 32, n° 3-4).
- MAZOYER, Anne-Valérie, RICARD, Audrey, BRULIN, Laurent et MARY, Arthur, (2017), « Répercussions psychiques du traumatisme de guerre sur les relations affectives et amoureuses », *Bulletin de psychologie*, n° 549, pp. 215-229.
- MONFORT, Emmanuelle, TREHEL, Gilles et AFZALI, Mohammad H., (2018), « Conséquences de la guerre d'Algérie sur la santé psychique des anciens combattants âgés : le rôle des ressources individuelles et sociales », in BAECHLER, Jean et BATTESTI, Michèle (dir.), *Guerre et Santé*, (Paris : Hermann), pp. 211-224.
- MOSSE, George L., (1997), *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, (Paris : Éditions Abbeville).
- PROST, Antoine, (1977), *Les Anciens Combattants, 1914-1940*, (Paris : Julliard).
- SAINT-FUSCIEN, Emmanuel, (2011), « À vos ordres » ? *La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, (Paris : Éditions de l'EHESS).
- VINEN, Richard, (1995), *Bourgeois Politics in France, 1945-1951*, (Cambridge: Cambridge University Press).
- WARNIER, Jean-Pierre, (2015), « Foucault, usager de Lacan. Ou comment penser le sujet, mais autrement », in HINTERMEYER, Pascal (dir.), *Foucault post mortem en Europe*, (Strasbourg : Presses universitaires Strasbourg), pp. 31-44.
- WARNIER, Jean-Pierre, (2023), *Dix ans de bonheur. Un couple bourgeois à l'Âge des extrêmes*, (Paris : Karthala).



Citation : Jourda, Emmanuel, (2025), Triades, lettrés réformistes et agents coloniaux en Indochine (1905-1916). Une histoire connectée méconnue, *Sociétés politiques comparées*, 64 : 29-69. doi : 10.36253/spc-17455

Copyright : © 2025 Jourda. Il s'agit d'un article en accès ouvert, évalué par des pairs, publié par Firenze University Press (<https://www.fupress.com>) et distribué, sauf indication contraire, selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, qui permet une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur original et la source soient mentionnés.

Déclaration de disponibilité des données : toutes les données pertinentes sont disponibles dans l'article ainsi que dans ses fichiers d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec cet article.

Varia

Triades, lettrés réformistes et agents coloniaux en Indochine (1905-1916). Une histoire connectée méconnue¹

Triads, reformist scholars and colonial agents in Indochina (1905-1916): an overlooked connected history

EMMANUEL JOURDA

Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine (CECMC), EHESS

Résumé : La question des fraternités jurées (dites triades) a été marginalisée dans l'histoire politique de la Chine contemporaine et de l'Indochine coloniale. L'article vise à révéler une histoire connectée méconnue en soulignant la signification du phénomène de la marge dans les interactions entre activistes vietnamiens et chinois au début du XX^e siècle. Sous cet angle (incluant également le Japon), la trajectoire économique et sociale des fraternités dans le pourtour de la mer de Chine méridionale constitue l'arrière-plan de réseaux et de références croisés, venant ainsi souligner non seulement l'hétérogénéité du « modèle » chinois, mais également l'évolution de la politique moderne à distance de l'ordre démocratique, du temps des premiers activistes à celui des partis de masse révolutionnaires.

Mots-clés : Chine ; colonialisme français ; fraternités jurées ; Front uni ; Gelaohui (Sociétés des aînés et des anciens) ; histoire connectée ; Indochine ; Japon ; lettrés réformistes ; triades.

Abstract: The issue of sworn brotherhoods (the so-called triads) has been marginalized in the political history of contemporary China and colonial Indochina. This paper aims at unearthing an overlooked connected history by stressing the significance of the marginal phenomenon in the interactions between Vietnamese and Chinese activists at the start of the twentieth century. In this perspective (also including Japan), the economic and social trajectory of the fraternities in the South China Sea region

¹ Cet article est le fruit d'une recherche et d'une réflexion de plusieurs années, malheureusement interrompues par le décès de son auteur, Emmanuel Jourda, le 18 juin 2024. Le texte a été mis au point par Judith Bout, Yves Chevrier, Jean-François Klein et Nguyen Phuong Ngoc.

offered the background for cross networking and references highlighting not only the heterogeneity of the Chinese “model,” but also the trend of modern politics away from the democratic order, from the time of early radical activists to that of mass revolutionary parties.

Keywords: China; connected history; French colonialism; Gelaohui (Elder Brothers Societies); Indochina; Japan; reformist scholars; sworn brotherhoods; triads; United Front.

Au début du XX^e siècle, en Chine, les opposants au pouvoir mandchou de la dynastie Qing cherchent à se rapprocher des fraternités jurées. Ils s’y emploient aussi bien sur le continent, où on les appelle les « Sociétés des aînés et des anciens » (*gelaohui*, 哥老會)², qu’outre-mer, où elles sont plus connues sous le nom de « triades ». Ils voient en elles une manne financière potentielle et une force armée qui remédierait à leurs insuffisances opérationnelles. Toutes les tendances politiques, révolutionnaires comme réformistes, se tournent vers elles, avec des résultats très aléatoires. Après la révolution de 1911, ces tentatives aux résultats contrastés sont embellies par le roman national. Au gré des besoins générés par le chaos politique et militaire, ces marges de la société deviennent progressivement une composante de la tradition révolutionnaire chinoise inventée³.

À la même époque, en Indochine, les adversaires vietnamiens du colonialisme français sont confrontés aux mêmes difficultés structurelles que leurs homologues chinois ; eux aussi tentent de politiser les fraternités jurées. Leur échec a laissé peu d’archives et n’a produit aucun travail mémoriel. Les écrits de Phan Bội Châu (1867-1940), figure de proue de ce premier nationalisme, celui des lettrés réformistes, ne compensent pas ces manques. Ils restent flous sur les modalités de son entreprise révolutionnaire, lacunaires sur ses contacts et elliptiques sur ses influences intellectuelles. Restent les documents des agents coloniaux français – avec tous les biais qu’ils comportent.

Croiser les dynamiques chinoise et vietnamienne permet, par effet miroir, de dégager des pistes nouvelles pour esquisser cette histoire. Les points de convergence entre les deux incitent à se livrer à cet exercice. Les intellectuels vietnamiens sont pétris de la pensée chinoise traditionnelle, qui forme l’essentiel de leur cursus. Ils s’inspirent des textes des activistes chinois qu’ils côtoient et avec lesquels ils débattent au Japon, pays qui représente un modèle d’émancipation pour toute leur génération. Les fraternités jurées en Indochine, comme celles du pourtour de la mer de Chine méridionale, sont des excroissances de celles qui existent en Chine. Activistes vietnamiens et chinois cherchent à se financer et à produire des soulèvements armés auprès de et avec elles, alors que leur nationalisme naissant ne dispose pas encore de la culture, de l’ancrage et de l’appareil des partis politiques de masse.

L’étude de la politisation des triades en Indochine au début du XX^e siècle ne peut faire l’économie de cette histoire croisée⁴, ébauchée à partir de l’imaginaire activiste et de l’imaginaire colonial. Si les pistes ouvertes demeurent exploratoires, elles mènent à des hypothèses grâce auxquelles se resserrent les pointillés du savoir – sans pouvoir combler les blancs laissés par les archives manquantes.

² Le décryptage des *gelaohui* dépasse le cadre de cet article. Sur le sujet, voir Jourda, 2019 et 2023.

³ Jourda, 2019.

⁴ Werner et Zimmermann, 2004.

Le décloisonnement de la sinologie et de la vietnamologie, nécessaire à cette démarche, est rarement pratiqué. Une proximité entre les deux disciplines a pourtant existé dans les années 1960-1970. Le courant animé par Jean Chesneaux (1922-2007) a étudié les sociétés secrètes chinoises. Son pendant vietnamien a notamment été incarné par Georges Boudarel (1926-2003). Pour mener à bien cette étude, il convient de revenir sur leurs écrits quelque peu oubliés – il en va de même pour de nombreux textes d'historiens qui leur sont contemporains.

Les travaux de Jean Chesneaux sont surtout mobilisés en filigrane. D'une part, parce qu'ils portent moins sur les sociétés secrètes en Indochine que ceux de Georges Boudarel, avec lequel il collaborait étroitement⁵. Son ouvrage phare sur le sujet⁶ est davantage tourné vers la Chine continentale. D'autre part, Jean Chesneaux fait excessivement siens les travaux de l'historien britannique Eric J. Hobsbawm sur les « bandits⁷ » comme figure des « primitifs de la révolte⁸ ». En raison de son autorité universitaire, son approche s'est imposée ; elle a empêché tout renouvellement de la discipline pendant des décennies. Néanmoins, ses réflexions non dogmatiques sur le sujet demeurent utiles, notamment ses questionnements méthodologiques et ses hypothèses.

Revenir aux travaux de Georges Boudarel se révèle plus délicat. Le scandale qui l'a frappé en 1991⁹, en raison de sa proximité avec le réformisme marxiste vietnamien, rebute *a priori* tout chercheur non spécialiste du Vietnam. Toutefois, les recherches qu'il a réalisées avant de devenir sulfureux restent incontournables¹⁰. Les articles tirés de sa thèse sur Phan Bội Châu, achevée en 1969, impressionnent toujours par leur qualité, de même que ses réflexions sur les sociétés secrètes indochinoises. L'article, publié à titre posthume en 2010 par Pascal Bourdeaux et Jérémey Jammes à partir de notes de séminaires rédigées entre 1986-1987¹¹, illustre la qualité des travaux universitaires de Georges Boudarel lorsqu'il ne fait pas de la politique. Les limites qu'ils comportent sont principalement dues à un manque de renouvellement du sujet, conséquence d'un « effet Chesneaux ». Ses écrits sont d'autant plus incontournables que, plus encore que pour la Chine, le manque de sources a semblé tarir le sujet¹².

Le croisement des deux activistes, chinois et vietnamien, soulève un grand nombre de difficultés. Des barrières linguistiques se dressent devant le chercheur¹³, de même que celles

⁵ Hémary, 2008. Jean Chesneaux a contribué à faire revenir en France Georges Boudarel en 1966 et l'a fait élire maître de conférences d'histoire contemporaine du Vietnam à l'Université Paris 7-Denis Diderot.

⁶ Chesneaux *et al.*, 1970.

⁷ Hobsbawm, 2008 [1972].

⁸ Hobsbawm, 2012 [1967].

⁹ Séradin, 2015.

¹⁰ Dalloz, 2008.

¹¹ L'absence de l'Asie du Sud-Est dans le livre collectif de Jean Chesneaux tient sans doute en partie au fait que, dans les années 1970, Georges Boudarel n'est pas encore en mesure d'écrire sur le sujet. C'est ce que l'article publié à titre posthume laisse entrevoir.

¹² La partie de l'ouvrage de Sơn Nam (1971 [2003]) qui porte sur les interactions entre les réformistes et les triades est datée pour les mêmes raisons. L'article de Nguyễn Thế Anh (1978), qui se concentre sur la période précédente, est également tributaire des archives coloniales alors disponibles. Nola Cooke (2010) a relancé la recherche sur cette période grâce à des documents accessibles à Hô Chi Minh-Ville.

¹³ Afin de dépasser cette difficulté, cet article propose, dans la mesure du possible, une transcription bilingue chinois/vietnamien des termes. L'exercice tend à favoriser d'éventuelles recherches ultérieures. Les noms des protagonistes restent sous leur forme la plus commune afin d'éviter une surcharge liée au bilinguisme. Leurs variantes

induites par des histoires nationales autocentrées. La géographie des protagonistes, qui s'écrit alors entre l'Asie du Sud-Est, la Chine, le Japon et les États-Unis, s'y dissout. Les contraintes du terrain, autrement dit les actions et le vécu des activistes, sont parfois décorréliées de l'histoire de leurs idées, en fonction des sources et du cloisonnement des approches pratiquées par les chercheurs. La complexité de leur présent, surtout s'il est sans lendemain, est souvent aplanie par la téléologie des récits produits par les vainqueurs successifs. Pour la Chine comme pour l'Indochine, en raison des archives, des circonstances et de biais de méthode non surmontés, la question des fraternités jurées a été marginalisée dans l'histoire politique. Cet article propose de lui redonner son importance historique et son sens heuristique en restituant une histoire connectée méconnue.

La période étudiée est délimitée par les travaux coloniaux faisant référence : le réquisitoire du procureur Henri Dusson lors d'une audience de 1909 ; les rapports de 1916 de Louis Marty, figure emblématique de la Sûreté indochinoise¹⁴ ; et la thèse de Georges Coulet en 1926¹⁵. Sous leur plume, l'agitation politique entremêlée des fraternités jurées et des réformistes vietnamiens débute en 1905 et se clôt en 1916¹⁶. Faute d'autres éléments probants, cet article se réfère à ces marqueurs temporels. L'objectif consiste non pas à retracer une chronologie des soulèvements durant la période – le sujet est bien connu –, mais à en extraire des processus intellectuels et organisationnels.

Les triades en situation coloniale indochinoise sont le parent pauvre des études sur les marges sociales chinoises outre-mer. La littérature existante est surtout anglo-saxonne et traite principalement de la péninsule malaise et des Indes néerlandaises. Le présent article s'ouvre sur des considérations génériques concernant leur genèse en Chine. Il se poursuit par une esquisse de leur reconfiguration en Asie du Sud-Est entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. La transition entre cette histoire socio-économique et sa mutation politique dans les années 1900 est abordée à travers le prisme cochinchinois et tonkino-annamite. La partie politiste, la plus interprétative, se concentre sur les perceptions des agents coloniaux face à la menace d'une collusion entre « sociétés secrètes » – le terme désigne alors indistinctement les groupuscules insurrectionnels et les triades¹⁷. Enfin, grâce à l'histoire de la révolution chinoise de 1911, il sera possible de recontextualiser l'action des réformistes vietnamiens durant la période et d'examiner la transformation de leur activisme à travers leurs sources d'inspiration.

peuvent aisément être trouvées en source ouverte.

¹⁴ Je tiens à remercier Patrice Morlat de m'avoir indiqué, lors d'un colloque, l'existence de ce texte de Louis Marty. Sans cette découverte, cette étude n'existerait pas. Je remercie également Pierre-Yves Belfils, Olivia Pelletier et Nguyen Phuong Ngoc pour leur aide documentaire, ainsi que Jean-François Klein pour ses nombreux conseils et ses suggestions.

¹⁵ Coulet, 1926.

¹⁶ Schématiquement, depuis le développement du mouvement réformiste vietnamien avec pour toile de fond la victoire du Japon sur la flotte russe, jusqu'à la tentative de fuite du roi Duy Tân et le soulèvement messianique des partisans de Phan Xích Long.

¹⁷ Klein, 2021.

UN PHENOMENE SOCIAL VIOLENT EN CHINE MERIDIONALE

En 1761, la communauté marginale dite *Hongmen* 洪門 est créée au Fujian, dans le Sud-Est de la Chine¹⁸. Son mode d'affiliation initiatique naturalise une solidarité censément fraternelle entre des individus sans lien préalable. Son mécanisme ésotérique reproduit la possibilité d'une entraide telle qu'elle existe au sein de la « famille ». Le terme doit être appréhendé en lien avec le puissant imaginaire biologico-social qui structure à la base une société lignagère qui subit un grand bouleversement démographique. Il faut également le mettre en relation directe avec l'activité économique des membres des fraternités. Cette « famille Hong » (*hongjia*, 洪家) recomposée offre à ses « adhérents/disciples » (*mentu*, 門徒) un mode de mutualité qui leur fait défaut en dehors de chez eux. Reposant sur ce que l'on a pu appeler une « économie morale » (*moral economy*), le modèle agit comme une matrice à la fois sociale, éthique et économique qui se répand au sein des communautés itinérantes tandis que la région passe d'une agriculture vivrière à un mode rural marchand. Elle gagne le Sud de la Chine au gré de l'accroissement démographique, des vagues migratoires internes et des rivalités qui en résultent.

Ce cadre fraternel s'incarne, en fonction des opportunités, des aléas et des territoires, dans différentes fraternités jurées ayant des contours flous et de nombreuses dénominations. La structure souche est le « Rassemblement de l'univers » (*tiandihui*, 天地會), qui sera traduite littéralement par « Société du ciel et de la terre ». Ses déclinaisons prennent notamment les noms de « Société des trois unions » (*sanhehui*, 三合會) et de « Société des trois points » (*sandianhui*, 三點會). L'ensemble, qui repose sur la trinité Ciel, Terre et Homme, a reçu par analogie le qualificatif ornementaliste anglo-saxon « Triade¹⁹ ». Ce monde a une configuration et un fonctionnement sans centre de gravité ; en apparence, il est peu normatif. Longtemps, il interloquera à double titre les Occidentaux : d'une part, il est difficilement classable car magique par ses symboles, religieux par ses rites et croyances, tout en ayant un objet social²⁰. D'autre part, son agencement gigogne – Hongmen pour son essence fraternelle et *tiandihui/sanhehui/sandianhui*, etc. pour son incarnation séculière – ne sera compris que tardivement.

À l'origine, les membres des triades sont des marginaux de tous ordres : marchands ambulants, artisans et comédiens itinérants, journaliers, saisonniers agricoles, lettrés en attente d'examens mandarinaux ou en déshérence, religieux, bateliers, bas-fonds urbains, bandits de grands chemins, pirates qui se croisent sur les routes ou se côtoient dans les foires, les auberges, les tripots, les maisons de passe et chez les prêteurs sur gage. Ce monde hétéroclite et poreux, en quête d'assurance individuelle et collective, s'insère dans la palette des troubles qui secouent la Chine de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle : jacqueries, *vendetta* ou encore soulèvements à connotation religieuse. L'apogée des Qing, avant la fin du XVIII^e siècle, n'a pas l'apanage de ce que nous appelons la « marginalité », mais il est certain que celle-ci s'accroît en raison de l'instabilité sociale qui se greffe sur la crise de l'Empire.

Au gré des actions contre l'ordre établi, aussi local soit-il, les triades enrichissent leur référentiel d'un catéchisme légitimiste messianique. Elles reprennent à leur compte le vocabulaire

¹⁸ Sur son origine, voir Murray et Qin Baoqi, 1994.

¹⁹ Jourda, 2022.

²⁰ Catégories inspirées de Coulet, 1926, 24.

restaurationniste lié à la lutte contre la dynastie mandchoue des Qing et au rétablissement de celle des Ming (*fan qing fu ming*, 反清復明), tombée en 1644. Le retour de cette dernière devient celle, symbolique, de la *lumière* (*ming*, 明) face à l'obscurité régnante. Le tout, dans l'air du temps millénariste, vient alimenter une théâtralité structurante pour les nouvelles recrues²¹.

Les appels à l'insurrection lancés lors des cérémonies et consignés dans les livrets d'initiation, couplés à la violence de l'époque, conduisent le pouvoir en place et les observateurs occidentaux à inverser la proposition sociale des fraternités jurées. Les surgeons *Hongmen* leur apparaissent d'abord comme des forces politiques prédatrices, mâtinées de religiosité hétérodoxe, qui, secondairement, s'adonnent ou font croire à la solidarité et à la mutualité²². Ce regard fausse la perception occidentale de la translation de ces fraternités jurées qui accompagne l'émigration chinoise outre-mer. Elles s'y transforment en solidarité entrepreneuriale adaptée aux zones frontalières, bâtie à partir d'un référentiel d'entraide économique qui s'est développé en Chine.

UNE SOLIDARITE ENTREPRENEURIALE DANS LE POURTOUR DE LA MER DE CHINE MERIDIONALE

Sur le continent chinois, les communautés marchandes ayant des réseaux établis se rassemblent généralement lors de leurs déplacements dans des structures de socialisation au service de leurs intérêts géo-dialectaux : les *gongsuo* 公所/*kongso* – *huiguan* 會館²³/*hội quán*. La caractérisation de ces termes a pendant longtemps posé des difficultés. Ces lieux de convergence, d'échanges, d'assistance, d'hébergement, d'arbitrage et de pratiques religieuses peuvent être cumulativement qualifiés de guilde, de jurande, de chambre de commerce, de tribunal, de temple, de maison de bienfaisance et d'établissement de charité en tout genre (soins médicaux, rapatriement des corps, envoi d'argent, etc.). Face à la difficulté de traduction qui en résulte, ils ont, un temps, été désignés par la notion allemande de *Landsmannschaften*²⁴, avant que la dénomination anglaise de *native places associations*²⁵ s'impose par défaut.

Sur le pourtour de la mer de Chine méridionale, à cette palette de fonctions s'ajoutent la levée des capitaux, l'obtention d'affermages, le recrutement de main-d'œuvre et la protection d'investissements potentiellement engagés entre partenaires sans lien préalable. Cette mutualisation des moyens rend possible le défrichement de terres hostiles dans les zones frontalières en vue d'y exploiter des mines ou des plantations, ou encore de s'y livrer au trafic d'opium et/ou d'armes. Elle s'incarne au sein des *gongsi* 公司²⁶/*kongsi*/*công ty*/*công ti*²⁷, terme que l'on peut

²¹ Ter Haar, 2000.

²² Cette perspective a été corrigée par les historiens ultérieurs. Dans de nombreuses études, l'accent est mis sur la capacité et les dynamiques associatives à l'échelle locale-sociale, ainsi que sur la greffe d'une « militarisation » à la base liée à l'autodéfense communautaire qui, comme les associations, est le fait tant des partisans de l'ordre que des « rebelles ». Le phénomène trahit la faiblesse locale de l'État impérial face à une instabilité et une violence croissantes. Voir notamment Kuhn, 1970 ; Mann Jones et Kuhn, 1979.

²³ Transcrites sous diverses formes : *Hoey Kuan*, *Huay Kuan*...

²⁴ Associations territoriales.

²⁵ Goodman, 1995.

²⁶ Qin, 2016, 29-30.

²⁷ Traduit en vietnamien le mot « entreprise ».

traduire, suivant les lieux et les contextes, par alliances entrepreneuriales, corporations, maisons de commerce ou clans. Deux autres termes sont utilisés. L'un est *bang* 幫²⁸, qui signifie littéralement « aide/entraide » ; il est très présent dans le monde navigant. L'autre est *Tang* 堂/*tong/duongs* ; il est souvent employé en Chine dans le monde des lettrés bureaucrates et renvoie à l'idée de charité, de philanthropie, voire d'écoles privées. Tous ces termes dressent une cartographie lexicale aux contours flous.

Bang 幫 s'impose à Singapour et dans les trois pays indochinois pour désigner des communautés chinoises qui cherchent à être représentatives auprès du pouvoir local. La notion est actée par la monarchie vietnamienne avant l'immixtion des Français, pour ensuite être reprise par ces derniers sous le vocable de « congrégation ». Dans sa version indochinoise définitive, le mot regroupe les cinq grandes communautés chinoises (Chaozhou²⁹, Fujian, Guangdong, Hainan³⁰ et Hakka³¹), dont les dirigeants se regroupent au sein d'une *gongsuo*. Le feuilletage colonial français s'encombre peu des diverses occurrences du vocabulaire chinois utilisé dans les territoires contrôlés. Au XX^e siècle, dans la concession de Shanghai, *bang* prend une signification bien éloignée de « congrégation », pour désigner le gangstérisme urbain incarné, entre autres, par la notoire Bande verte (*qingbang*, 青幫). En chinois, ce sens a survécu au temps des empires coloniaux. Il évoque désormais, dans sa version « noire » (*heibang*, 黑幫), les groupes criminels. *Gongsu* renvoie plus au côté entrepreneurial, au point de désigner aujourd'hui les entreprises modernes. Au XIX^e siècle, la notion est très présente autour des explorations minières et du défrichage de la jungle dans les colonies européennes d'Asie du Sud-Est. Dans toutes les configurations, la structure sociale *ad hoc* résulte d'une donnée économique et s'organise à travers le fait religieux. Il est courant qu'autour des pagodes des annexes fassent office de dispensaires. Les chefs des lieux de culte sont souvent les individus qui brillent par leur réussite marchande.

Les « rassemblements » (*hui*, 會/*hội*)³² séculiers et hétérodoxes, parmi lesquels on compte les fraternités jurées, complètent ces dispositifs. Ils consolident des alliances ou suppléent à un manque de solidarité lorsqu'il n'est pas possible de dupliquer, plus ou moins artificiellement, un semblant de liens régionalo-patronymiques entre entrepreneurs. Suivant les lieux et les époques, les migrants les utilisent au XIX^e siècle afin de se protéger et d'investir, ou, parfois, dans le but de contrer les notables qui financent l'économie locale. Les structures associatives peuvent également devenir des auxiliaires de ces derniers afin de faire venir et d'exploiter des coolies, ouvriers sous contrats léonins.

Dans le pourtour de la mer de Chine méridionale, il est commun que des *hui/hội* utilisent des sceaux qui les présentent comme étant des *gongsu*³³, des *huiguan* ou des *tang*. Ces auto-requalifications pourraient indiquer une aspiration à une normalisation sociale au gré de leur enrichissement et de l'urbanisation des zones frontalières. Des chefs de *huiguan* sont fréquemment des membres influents des fraternités jurées, dans un contexte caracté-

²⁸ Ng, 1992, 472-473.

²⁹ Territoire à l'est du Guangdong dont le dialecte est proche du « *minnan* ». Ce groupe est également dénommé Teochew.

³⁰ Île située entre le Guangdong et le Tonkin (Nord du Vietnam).

³¹ Population nomade chinoise qui a conservé son identité et son dialecte dans différents lieux de son implantation.

³² Ter Haar, 1993.

³³ Sur le lien entre les *gongsu* et les triades en Insulinde, voir Heidhues Somers, 1993 et Trocki, 1993.

sé par l'autodéfense et la prédation. Ils préservent ainsi leurs intérêts marchands et honorifiques, tant au sein de leur congrégation que dans le cadre d'oppositions géo-dialectales ayant un soubassement économique.

TPOLOGIE DES TRIADES EN INDOCHINE

Il est difficile de cartographier les triades à partir des documents coloniaux sur une longue période et suivant un découpage administratif évolutif. D'une part, le niveau de connaissance du sujet par les agents interroge, tout comme leur envie et leur capacité de le comprendre. D'autre part, les déclarations des informateurs ou des prévenus sont sujettes à caution. Leur volonté de dissimuler certaines informations structurelles ne peut être minorée, tout comme leur potentielle ignorance des ressorts de leur organisation d'appartenance. Les individus interpellés lors des émeutes ne sont souvent que des subalternes recrutés de fraîche date.

Si de grands ensembles triadiques existent, leurs noms ne sont pas gages de cohérence de fonctionnement et d'intégration. Des sous-unités les composent : les *pavillons* (*qi*, 旗/*khie/kè*). Il est hasardeux de déterminer de manière systématique s'ils agissent de manière autonome dans des réseaux en rhizomes ou s'ils sont des branches soumises à une certaine autorité centralisatrice³⁴. Chaque entité peut exister dans différentes communautés chinoises. En ayant le même référentiel symbolique – par exemple le port de couleurs –, certaines peuvent porter des noms très similaires, voire identiques, sans que cela signifie *a priori* qu'elles soient liées. En outre, des subdivisions peuvent être en conflit tout en revendiquant appartenir à la même branche.

Le plus souvent, les triades s'organisent et s'opposent le long des clivages identitaires et des spécificités économiques des congrégations et de leurs *huiguan*. Il y a toutefois des exceptions à cette règle générale. Henri Dusson rapporte qu'un Chaozhou a été adopté par un Fujianais pour hériter de sa fortune. Par cette démarche, il appartient aux deux congrégations et à leurs triades respectives³⁵. De plus, le serment *Hongmen/Hông môn* transcende les groupes, tout du moins en théorie. Il autorise une certaine porosité entre des populations aux origines diverses ayant des besoins de solidarité. Les changements d'affiliation sont notamment perceptibles en cas de fusion ou lorsqu'une structure est en déroute au gré des aléas, des ambitions et de l'itinérance de ses membres. Pour changer d'unité, il ne paraît pas nécessaire de repasser une initiation³⁶ puisque tout le monde est « frère juré *Hongmen* ». Malgré les idées reçues, la religion n'est pas un facteur discriminant ; en Indochine, les triades comptent des catholiques.

Ensemble indéfini fractionné en une myriade de coalitions locales, les triades s'apparentent à une nébuleuse en alvéoles. Au quotidien, cette approche peut convenir à certains agents coloniaux. Les rivalités chinoises leur permettent d'assurer une gouvernance indirecte à peu de frais. Toutefois, à la moindre rumeur d'alliance surgit la crainte de les voir former un ensemble supra-territorial inquiétant. Les représentations symboliques et initiatiques des triades conduisent, de fait, d'autres agents à voir en elles un réseau tentaculaire qui peut activer à tout moment ses relais. Cette absence de définition organisationnelle claire tient au fait

³⁴ Engelbert, 2007, 77, note 91.

³⁵ Dusson, 1911, 72.

³⁶ Cooke et Li, 2010, 151-152.

que les agents s'intéressent peu à ce monde colonisé. Ils n'utilisent à aucun moment la notion de « loge » en tentant d'y accoler des propriétés structurelles. Et s'ils le font, le poids de ce terme tel qu'il est entendu dans la franc-maçonnerie, très présente dans les colonies, biaise leur approche. Dès lors, ils sont en permanence partagés entre l'idée de petits groupes indépendants et celle d'un grand tout menaçant. Les magistrats et les policiers qui traitent des infractions de proximité n'y voient souvent rien d'organisé à grande échelle. Quand il y a des troubles politiques, ceux qui sont chargés de défendre l'ordre colonial sont persuadés d'avoir affaire à une gigantesque organisation de l'ombre dont les dirigeants réels restent hors de portée.

La création d'une loge induit la recherche de cotisants. La chose est aisée lorsque le fondateur est un ancien moine ou quiconque ayant déjà été initié. Ce dernier peut avoir pour objectif de récupérer sa mise de fonds et de générer rapidement des bénéfices. Les déclinaisons en branches ont pour fonction, comme dans tout système pyramidal, de générer un revenu en cascade³⁷. Le démarchage de membres de la famille ou d'amis accélère à moindre effort l'extension du réseau. Dans le meilleur des cas, les recrues adhèrent pour répondre à un besoin personnel. À défaut, les recruteurs peuvent avoir recours à la flatterie, voire au chantage ou à la menace ; en dernier recours, la violence fait son œuvre³⁸. Des adhésions relativement lâches peuvent fragiliser la pérennité de la structure. Une fois la loge créée et la rémunération de ses cadres définie, la préoccupation porte sur la constitution d'un fonds social prélevé sur les sommes versées. La capacité de l'entité d'assurer la solidarité en dépend.

La création d'une loge dans un climat dépolitisé s'explique d'abord par la volonté de son fondateur d'accroître son pouvoir local. À la campagne, si ce dernier fait partie des possédants, il embauche ceux qui dépendent de lui afin de renforcer son autorité. Si c'est un marginal, il regroupe ceux qui, comme lui, n'ont rien à perdre et sont dans tous les mauvais coups. À la campagne, l'affiliation peut être quasiment obligatoire. En revanche, en ville, le lien de subordination est moins contraignant car les choix d'affiliation sont plus nombreux. Le patron embauche ses ouvriers, le créancier ses débiteurs, le commerçant sa clientèle. Une fraternité de pauvres peut apporter des garanties en fonction de sa taille³⁹. Sous certaines conditions, elle parvient à convertir sa solidarité en un rapport de force avec les employeurs⁴⁰. La fraternité peut ainsi jouer une fonction de proto-syndicat pour les employés et le lumpenprolétariat. Lorsque ces différents schémas socio-économiques s'appliquent dans un climat insurrectionnel, ils retiennent l'attention des agents coloniaux. Ces derniers négligent alors la fonction sociale usuelle des triades pour n'y voir que des entités politiques potentiellement violentes. Le lien entre les fraternités jurées et les activistes est toutefois moins évident qu'ils ne l'imaginent. Les triades forment une nébuleuse à géométrie variable qui en fait un corps intermédiaire incontournable mais difficile à appréhender.

³⁷ Coulet, 1926, 208-209.

³⁸ Dusson, 1911, 21-22.

³⁹ Coulet, 1926, 218-221.

⁴⁰ Dans les années 1920, les communistes chinois, sans ressources et sans ancrage territorial, doivent s'adapter à toute cette palette sociale. En ville, les fraternités jurées empêchent l'émergence de syndicats. Dans les zones reculées, les bandits tiennent le maquis. Dans les campagnes défavorisées, les notables en font des auxiliaires de leur pouvoir armé. Voir Jourda, 2023.

En leur sein, les notables des congrégations jouent un rôle déterminant – dont la portée mériterait d'être précisée et étudiée systématiquement. Dès les années 1870, dans la Cochinchine des amiraux-gouverneurs, leur proximité – tout du moins leur passivité répressive vis-à-vis des triades – est palpable. Durant les affrontements des années 1880, de grands marchands dirigeant, directement ou en sous-main, les fraternités jurées⁴¹. Au début du XX^e siècle, d'après les recoupements réalisés par le procureur Henri Dusson, des individus exerçants ou ayant exercé des responsabilités villageoises, voire cantonales, ainsi que leurs proches (frère, fils, neveu) y occupent des fonctions élevées⁴².

Parmi les figures communautaires récurrentes, on trouve⁴³ des *hương cả*⁴⁴, des *hương chủ*⁴⁵, des *hương sư*⁴⁶, des *hương chánh*⁴⁷ et des *xã-trưởng*⁴⁸. Néanmoins, la fonction qui revient le plus est celle de *hương-quan*, personnage en charge de la sécurité et de la salubrité publiques. On la traduit parfois par « responsable de la police du village » ou par « garde *champêtre* ». Chef de la police administrative et judiciaire, le *hương-quan* est localement le principal auxiliaire du procureur de la République.

La proximité de ces notables avec les « bandes » se fait d'autant plus facilement qu'un de leurs proches peut être un bandit notoire dans un territoire un peu plus reculé. Ils sont susceptibles d'employer cette force de frappe contre les habitants de leur village qui refusent de se soumettre. Dans cette configuration, les factotums de leur pouvoir informel sont assurés d'une certaine impunité. Ils sont susceptibles d'être présentés comme d'honnêtes travailleurs et de bonnes personnes si des enquêtes sont déclenchées à leur encontre. *A contrario*, leurs victimes encourent le risque de se voir stigmatisées et accusées auprès des autorités pour les troubles causés⁴⁹. Pour le procureur Henri Dusson, les notables bafouent ainsi l'ordre public en manipulant magistrats et administrateurs. Parfois ancien fonctionnaire, le *hương-quan* est habile dans ce double jeu. Il aide le village à travers ses conseils et joue de son influence auprès de l'administration provinciale⁵⁰.

⁴¹ Cooke, 2010, 50.

⁴² Dusson, 1911, 33 et suivantes.

⁴³ Les fonctions suivantes s'apparentent vraisemblablement à une transposition coloniale du vocabulaire utilisé dans les villages chinois à l'Indochine. Il reste délicat d'en déterminer les nuances pratiques. Les écrits de Georges Coulet en donnent les grandes lignes (1926, 432-445).

⁴⁴ Le *hương cả* est parfois traduit par « chef de village ». C'est l'homme le plus important du conseil des notables villageois et souvent le plus riche d'entre eux. Sans attribution fixe, son aura dépend de sa personnalité, de ses capacités et de son désir de s'impliquer dans la vie publique.

⁴⁵ Le *hương chủ* est respecté en raison de son âge. Il joue un rôle de sage et forme un binôme avec le *hương cả*.

⁴⁶ Le *hương sư* est fréquemment le plus instruit. En charge des questions d'éducation, c'est potentiellement le maître d'école. Conseiller des habitants pour toutes les questions administratives, il est consulté sur les affaires difficiles et veille également aux bonnes mœurs.

⁴⁷ Le *hương chánh* est le juge de paix du quotidien et, ponctuellement, juge en deuxième instance. C'est le conseiller juridique de la commune et il revoit, à ce titre, les sentences du maire.

⁴⁸ Le *xã-trưởng* a le statut de maire du village. Comme son nom ne l'indique pas, c'est la fonction la plus inférieure des *hương*. Il s'agit d'un grade qui a été ajouté par l'administration pour servir de courroie de transmission entre elle et le village. L'administration le nomme sur proposition du conseil des notables. Il est notamment chargé de la collecte des taxes. En interne, il est responsable de l'exécution des ordres du conseil. Sa fonction en fait plutôt un exécutant. Il faut avoir été maire pendant un temps pour occuper un poste plus important au sein du conseil de village.

⁴⁹ Dusson, 1911, 62.

⁵⁰ Coulet, 1926, 433.

Établir avec certitude les effectifs des triades par groupes géo-dialectaux est délicat. La composition sociale varie selon les époques et les lieux. De plus, le regard colonial peut être faussé par la catégorisation administrative des communautés. En Indochine française, les implantations chinoises ont tout d'abord été désignées sous le nom de « sociétés/villages de ceux qui encensent la dynastie Ming » (*Mingxiangshe*, 明香社/*Minh Hương xã*)⁵¹. Au fil du temps, la référence à une dynastie tombée en 1644 a dû paraître incongrue. Dans les années 1820, par un jeu d'homophonie sur le caractère *xiang*, le parfum légitimiste qui entourait ces implantations chinoises laisse place à un marqueur temporel : « groupe établi localement durant la dynastie Ming » (*Mingxiangshe*, 明鄉社/*Minh Hương xã*). L'appellation distingue les Chinois résidant de longue date des migrants arrivés de Chine sous la dynastie mandchoue des Qing. En raison de la politique assimilationniste de la cour vietnamienne, l'appellation *Minh Hương* évolue : le terme désigne, non plus les Chinois en tant qu'ensemble allogène, mais les métis sino-vietnamiens et les descendants de Chinois nés au Vietnam. Dès lors, le chercheur ne peut pas savoir si les agents coloniaux identifient les membres des triades en raison de considérations géo-dialectales ou administratives. D'après le directeur de la Sûreté générale indochinoise Louis Marty, la part des Vietnamiens dans ces fraternités jurées augmente considérablement au début du XX^e siècle, signe d'une porosité entre les communautés. Leur nombre croît au point d'en déstabiliser les équilibres. Des branches vietnamiennes sont donc créées⁵². Sociologiquement, la dichotomie semble crédible en prison où la solidarité pourrait s'organiser par groupe d'appartenance⁵³. Au sein des triades, elle est plus difficile à saisir. Comment interpréter le fait qu'en 1906, des membres chinois d'une fraternité jurée vietnamienne joueraient un rôle de « professeurs », tandis que les Vietnamiens n'en seraient que les séides qui terrorisent des villages⁵⁴ ? En l'état, rien ne permet de déterminer s'il s'agit d'une situation pérenne ou transitoire qui durerait le temps que cette fraternité s'autonomise. La question devient inextricable quand les agents coloniaux mêlent triades, groupuscules politiques vietnamiens et activistes chinois dans le grand tout des « sociétés secrètes ».

Le procureur Henri Dusson part du principe que les triades sont des organisations à vocation insurrectionnelle – de ce fait, il oblitère la question de la solidarité du quotidien. Distinguant trois strates⁵⁵, il place au sommet l'élément chinois. Cette considération se fonde sans doute sur quelques cas de « Chinois », récemment immigrés, qui ont créé des entités apparues lors de soulèvements ou de tentatives d'attentat. L'échelon intermédiaire, très imprécis, est dit mi-chinois, « mi-annamite instruits, intelligents et riches ». Il serait composé d'individus ouverts aux idées politiques nouvelles. Cette catégorie semble correspondre à ceux qui s'intéressent aux écrits du réformiste Phan Bội Châu et les relaient. Ce sont eux qui financent le nationalisme vietnamien, notamment à travers les écoles gratuites et les cercles de discussion qui se développent à l'époque (voir plus bas). Le niveau inférieur serait « la lie du peuple », pour laquelle aucune nationalité n'est évoquée. À travers cette répartition, Henri Dusson

⁵¹ Cette dénomination n'induit pas forcément un réel sentiment légitimiste. Claudine Salmon (2014) a démontré que, rapidement, l'appellation « ceux qui encensent les Ming » a été très lâche.

⁵² Marty, 1916, 6.

⁵³ Coulet, 1926, 278-279.

⁵⁴ Engelbert, 2007, 76.

⁵⁵ Dusson, 1911, 31-32.

exclut les notables villageois qui tiennent les triades à la campagne et qui peuvent appartenir ou non à plusieurs strates.

Pour Henri Dusson, les chefs des triades « chinois » seraient les producteurs d'une pensée nationaliste vietnamienne. Le directeur de la Sûreté générale indochinoise Louis Marty ajoute à la confusion entre réformistes et fraternités jurées. Selon lui, une part importante des cotisations des Annamites alimente les caisses du Parti nationaliste chinois jusqu'à la révolution de 1911⁵⁶. Le chercheur Georges Coulet, qui ne fait pas face à l'urgence d'une situation insurrectionnelle, contourne l'obstacle en évitant d'aborder la question des fins politiques de ces fraternités. Il adopte une perspective plus sociale : un noyau structuré, des naïfs et des illuminés embarqués dans des coups d'éclat qui les dépassent, le tout-venant des bas-fonds ramassé au gré des soulèvements et des attaques de prison.

UN PIVOT SYMBOLIQUE ET HEURISTIQUE : YI 義/NGHIA

Deux surgeons de la Société du ciel et de la terre (*Thiên Địa Hội*) retiennent plus particulièrement l'attention des agents coloniaux : la *Yixing* 義興/*Nghĩa Hưng*/*Ngãi Hưng*⁵⁷ et la *Yihe* 義和/*Nghĩa Hòa*/*Ngãi Hòa*. La signification de leur caractère commun, *Yi* 義/*Nghĩa*, n'a jamais été clairement établie⁵⁸. Ces entités l'emploient vraisemblablement en référence au serment de fidélité réciproque (*jiēyì*, 結義) passé par trois des héros du roman chinois *Les Trois Royaumes*⁵⁹ : Liu Bei, Zhang Fei et Guan Yu. L'imaginaire populaire lié à cette union symbolique nourrit un grand nombre de fraternités jurées⁶⁰. Guan Yu est également le dieu de la prospérité entrepreneuriale. À ce titre, il est prié dans de très nombreux *huiguan*. En un mot, il est le saint patron idéal des triades.

Yi/Nghĩa a, de plus, une force contraignante dans le monde des marchands. Le terme apparaît dans le règlement intérieur d'une *huiguan* cantonaise fondée à Pékin en 1715 (*xiancheng huiguan*, 僊城會館)⁶¹. Sa portée pratique découlerait de ses acceptions philosophiques. Les ponts entre ces mondes restent peu étudiés. Si les grands penseurs chinois – Confucius, Mencius, Xunzi, Mozi – utilisent la notion, ils ne la définissent pas et sa traduction fait toujours débat⁶². Invoquer le *Yi/Nghĩa*, c'est appeler à la droiture, la rectitude, l'équité, le juste, la justesse, la justice, l'adéquation, le devoir, la moralité, l'intégrité, la probité, la fidélité, la loyauté, l'honneur, l'harmonie, la signification ou encore la norme sociale. Il en ressort « une aspiration à... », « un sens de... », une éthique ou un code de conduite attendus. La notion peut être interprétée comme une obligation d'agir correctement, moralement, loyalement,

⁵⁶ Marty, 1916, 7.

⁵⁷ D'après Schlegel (1866, 4 et 17), la *Yixing*, à l'origine, n'était pas le nom d'une structure *Hongmen/tiandihui/sanhehui*, mais un mot de reconnaissance (*hao*, 號) d'un de ses fondateurs mythiques. Dans le premier cas, il traduit *Yixing* de manière erronée par « soulèvement patriotique » ou « soulèvement de la justice », et dans le second, *Yi*, pris isolément, par « patriotisme » (voir *infra*).

⁵⁸ Malgré les apparences, leur nom se distingue de la *huiguan* des Chaozhou dénommée *Yi'an/Nghĩa An* (*Yi'an huiguan*, 義安會館/*Nghĩa An Hội Quán*). Ici, *Yi'an/Nghĩa An* correspond à l'ancienne appellation de leur région d'origine.

⁵⁹ La version la plus connue aurait été écrite au XIV^e siècle par Luo Guanzhong à partir d'un texte du III^e siècle.

⁶⁰ Favre, 1918-1919.

⁶¹ Liu Kwang-Ching, 1988, 11.

⁶² Che, 2019 ; Yang Soon-ja, 2021.

dans une situation donnée. Il est remarquable que si la notion implique des normes reçues (d'« économie morale »), celles-ci sont sous-entendues, tandis que l'accent est mis sur l'action. Appliquée à l'univers des *huiguan*, elle serait normative pour le fonctionnement et l'action du groupe⁶³. Retenons l'idée d'une attente comportementale articulant le respect de valeurs collectives avec la recherche individuelle de gains. Transposée aux fraternités jurées, la notion *Yi/Nghĩa* serait d'autant plus structurante que celles-ci ne peuvent pas s'appuyer sur une entraide régionale, linguistique ou clanique. La notion serait le vecteur symbolique de l'éthique « naturellement » sociale attendue pour la construction artificielle d'une « famille idéalisée » (*yimen*, 義門). Le serment ferait de cet espace ésotérique, la loge, un lieu qui serait garant de son apprentissage et de son application. En son sein, la notion se concrétiserait par une justice distributive⁶⁴ qui définit le rôle et le rang de chacun. Il en découlerait des règles collectives de fonctionnement, ainsi que des obligations et des attentes⁶⁵ selon une verticalité fraternelle se fondant sur le respect des aînés. Incidemment, la référence à cette valeur romanesque et philosophique rehausse l'autoreprésentation des marges sociales qui l'utilisent ; de la sorte, ces dernières s'inscrivent dans une filiation prestigieuse ayant une haute valeur morale. Dans les années 1880, en Indochine, des notables, membres des triades, dénoncent des violences fratricides au nom de l'éthique *Yi/Nghĩa* que personnifient Guan Yu, Liu Bei et Zhang Fei⁶⁶.

La *Yixing* 義興/*Nghĩa Hưng* est détectée entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle dans le détroit de Malacca. Transcrite à partir du hokkien (dialecte *minnan*, 閩南), elle est connue sous les phonétiques *Ghee Hin*⁶⁷ et *Ghee Heng*. En cantonais, elle est prononcée *Nghee Hung*. Entre les années 1850 et 1870, on la retrouve dans les réseaux de pirateries qui agissent entre Singapour, l'Indochine et Hong Kong⁶⁸. Sa présence est également signalée à Shanghai⁶⁹. Dans les années 1880, la *Yixing/Nghĩa Hưng* semble impliquée dans l'affermage de l'alcool de riz⁷⁰. L'entité s'affiche *huiguan* ou *gongsi*⁷¹ tout en étant une fraternité *Hongmen*. Cet aspect économique est renforcé par le second caractère *xing* 興/*Hưng* qui compose son nom. Le terme est également polysémique : il évoque tant la joie, la richesse que le soulèvement ou l'essor. L'ensemble, formé par la juxtaposition des deux notions, signifierait, à l'origine, l'exigence d'un comportement fraternel entre membres du collectif en vue de leur réussite entrepreneuriale, quelle qu'elle soit⁷². Dans les années 1900, la *Yixing/Nghĩa Hưng* est considérée comme la plus puissante des triades en Indochine. Pour le procureur Henri Dusson, elle se diviserait en deux sous-sections que rien ne semble différencier clairement sinon que l'ensemble serait surtout composé de Fujianais et de Vietnamiens et que l'un de ses sous-groupes compterait davantage de Cantonais et de Vietnamiens. Ses membres seraient plutôt des com-

⁶³ Cheng, 1972, 270.

⁶⁴ Tan Sor-hoon, 2014.

⁶⁵ King, 2016, 75.

⁶⁶ Cooke et Li, 2010, 151.

⁶⁷ Et ses variantes *I hing*, *Yee Hing*...

⁶⁸ Cooke, 2010, 56.

⁶⁹ Schlegel, 1885.

⁷⁰ Cooke, 2010, 63, note 104.

⁷¹ Schlegel, 1866, 32, notes 3 et 4, p. 48, 50, 54.

⁷² Définition esquissée par Yong Ching Fatt (1966, 271, note 2).

merçants, des boys ou des cuisiniers⁷³. La composition de ses groupes est souvent très localisée et elle varie d'un canton à l'autre.

Le nom de la *Yihe* 義和/*Nghĩa Hòa* appartient au même registre que la *Yixing/Nghĩa Hưng* mais elle met davantage l'accent sur les valeurs liées à l'harmonie (*he*, 和/*hòa*) interne. Cet aspect moins immédiatement économique explique peut-être pourquoi elle se revendique comme étant une *tang* 堂 *duong*. Au début du XX^e siècle, elle est principalement composée de Chaozhou et de Vietnamiens. Les membres d'une de ses branches seraient plutôt des Cantonais maçons et menuisiers ainsi que des Vietnamiens dont on ignore les professions. Son essor parmi les artisans serait la conséquence de l'urbanisation coloniale de la Cochinchine, qui a nécessité un grand déplacement de main-d'œuvre⁷⁴. Au début des années 1900, une de ses excroissances est fortement implantée parmi les Chaozhou et tente de contrôler la filière rizicole dans l'Ouest de la Cochinchine. À cette époque, alors que la production s'accroît considérablement⁷⁵, elle recrute parmi les Vietnamiens⁷⁶.

La *Yixing/Nghĩa Hưng* et la *Yihe/Nghĩa Hòa* s'affrontent violemment au début des années 1880. Ce conflit est lié à la redéfinition coloniale du marché de l'opium. Jusque-là, les Français ont mis l'exploitation de la drogue en affermage, que des marchands cantonnais et fujianais convoitent et obtiennent à tour de rôle. Ce monopole est d'autant plus rentable qu'une partie considérable du flux disparaît par le biais de la contrebande ; de ce fait, il enrichit les réseaux chinois en échappant aux taxations coloniales⁷⁷. Le passage de l'affermage à la régie a pour principale conséquence de tarir ce flux⁷⁸. Les détenteurs de ce marché cherchent alors à s'emparer des axes de trafic et d'écoulement de la drogue qui resteront hors de portée des Français. Les deux triades sont des instruments des *huiguan* de chaque congrégation. Celle des Chaozhou semble mener la partie⁷⁹.

PASSERELLES POLYSEMIQUES ENTRE SOCIAL ET POLITIQUE

Les agents coloniaux, confrontés à la multiplication des troubles à l'ordre public et à la montée en puissance des réformistes vietnamiens, voient dans les fraternités jurées des structures politiques dangereuses. Ils cherchent dans l'ouvrage pionnier de l'interprète des Indes néerlandaises Gustaaf Schlegel (1866) des clés de compréhension. L'ouvrage est traduit en français en février-mars 1916⁸⁰. Décontextualisée, son interprétation ne peut qu'être biaisée. Gustaaf Schlegel a récupéré une importante littérature triadique lors de perquisitions menées dans la colonie hollandaise. Il la traduit avec l'intention de comprendre les ressorts de cette altérité pour en faire un acteur potentiel d'une cogestion informelle des territoires⁸¹. Son décodage des livrets initiatiques relève d'un décryptage à vocation anthropologique. Ses traduc-

⁷³ Dusson, 1911, 33.

⁷⁴ *Ibid.*, 35-37.

⁷⁵ Brocheux, 2009.

⁷⁶ Engelbert, 2007, 76.

⁷⁷ Cooke, 2010, 62.

⁷⁸ Fourniau, 2002, 196-198 et 492 ; Cooke, 2010, 62-63.

⁷⁹ Cooke, 2010, 65-66.

⁸⁰ Coulet, 1926, 405.

⁸¹ Schlegel, 1885.

tions, qui ne sont pas stabilisées, sont celles d'un lettré qui a dédié sa vie à la langue et à la culture chinoises. Dans les années 1900-1910, les Français poursuivent un autre but : écarter la menace que les nationalistes vietnamiens font planer sur l'Indochine.

Rassemblements factieux

Au début du XX^e siècle, le terme de « parti politique » se diffuse en Asie par l'intermédiaire de traductions japonaises de la littérature européenne⁸², qui innovent en accolant ce sens à *dang* 黨. Historiquement, ce caractère désigne péjorativement des factions au sein de la cour impériale⁸³. Son appropriation par les activistes chinois et vietnamiens s'en trouve contrariée. Dans ses *Mémoires*, écrits ultérieurement, Phan Bội Châu évoque un « Parti révolutionnaire » (*gemingdang*, 革命黨). Cette dénomination est certes celle du « parti » de Sun Yat-sen (1866-1925). Cependant, sous sa plume, le terme semble désigner l'idée de mouvance, dans laquelle il englobe indistinctement les différents courants chinois en rivalité plus ou moins frontale. Il faudra plusieurs décennies pour que le mot s'impose⁸⁴. En attendant, *dang* cohabite en Indochine avec plusieurs dénominations⁸⁵.

Pour les mouvements politiques modernes qui avancent en ordre dispersé, la notion la plus structurante à disposition est celle de « rassemblement » (*hui*, 會/*hội*), éprouvée par les fraternités jurées. Ces dernières leur offrent un cadre : en interne, leur culture du secret convient à tout conventicule émergent. En externe, le serment permet d'engranger des loyautés sans passer par des chefs traditionnels parce qu'il transcende les liens familiaux et les clivages géo-dialectaux. Dans cette perspective, les *hui/hội* constituent l'antichambre d'un recrutement au sein de tous les groupes sociaux, qu'ils soient ouverts ou non à la pensée politique avant-gardiste. Chaque proto-parti a intérêt, pour se fondre dans le paysage social, à se présenter comme un rassemblement supplémentaire afin d'attirer de nouveaux membres. Suivant les lieux et le public ciblé, la palette des possibles est large.

Ressembler à une *hui/hội* permet de flatter les frères jurés les plus éclairés par le biais d'un narratif qui fait des *Hongmen* les protos-révolutionnaires de la nation chinoise, détenteurs de la tradition révolutionnaire qu'incarnent les nouveaux activistes⁸⁶. Aux yeux des fauteurs de troubles habituels, le prosélytisme révolutionnaire s'inscrit dans le prolongement des slogans anti-étrangers insurrectionnels. Face à un public plus modéré, la rhétorique légitimiste atténue la radicalité des postures révolutionnaires. Les marchands non politisés peuvent y voir une nouvelle forme de *huiguan/gongsi* au service de leur recherche de gains. L'habitude des cotisations facilite la collecte de fonds. Se construit ainsi un monde entre deux eaux.

Trois exemples, puisés aussi bien chez les réformistes que chez les révolutionnaires, illustrent

⁸² Youn, 2007.

⁸³ Blitstein, 2018, 3-5. Le document publié est en espagnol et sa version française a été gracieusement fournie par l'auteur.

⁸⁴ Même remarque à propos de la « chose ». En Chine, les *dang* 黨 ne commencent pas à se structurer en « partis » modernes avant la période de l'institutionnalisation républicaine (1912-1914). Ils pâtiennent ensuite de la désinstitutionnalisation. Le flambeau est repris par les partis de masse qui deviennent des organisations dictatoriales sous les régimes du Guomindang et communiste. Voir Chevrier, 2022, 1132.

⁸⁵ Guillemot, 2009, 150.

⁸⁶ Jourda, 2019.

cette situation. En 1900, les statuts de la branche hawaïenne de la « Société de protection de l'Empereur » du réformateur chinois Kang Youwei (1858-1927) mentionnent explicitement que ses membres sont « frères » et se dénomment ainsi, comme dans les triades⁸⁷. En mai 1904, des intellectuels vietnamiens, dont Phan Bội Châu, créent la « Société réformatrice du Vietnam » (*Việt Nam Duy tân Hội*). Dans un premier temps, l'existence de cette conjuration n'est actée par aucun document écrit, par peur des fuites. Ses membres, pour ne pas être découverts, s'interdisent l'emploi du terme *hội* et se désignent uniquement par le qualificatif de « jeune frère » (*anh em*)⁸⁸. Le 20 août 1905 à Tokyo, trois groupuscules révolutionnaires chinois s'unissent pour former la « Société de l'alliance » (*tongmenghui*, 同盟會 ; généralement traduit par « Ligue jurée », voir *infra*). Elle est organisée avec serments et mots passe tout en se dotant des attributs d'un parti politique moderne : une structure hiérarchique, un programme, un organe de propagande, un plan d'action⁸⁹.

Ce glissement du social au politique rend complexe la traduction de *hui/hội*. Les termes « d'association », de « société » ont été employés un temps. Ils se sont estompés au profit de « ligue ». Par ce prisme politique, la *Việt Nam Duy tân Hội*, fondée en 1904 par Phan Bội Châu et le prince Cường Để, devient la « Ligue réformatrice du Vietnam » et la *tongmenghui*, la « Ligue jurée⁹⁰ ». En Indochine, la lecture de l'œuvre de Gustaaf Schlegel a probablement contribué à cette évolution ainsi qu'à l'amalgame qui en résulte entre triades et révolutionnaires. En son temps, Gustaaf Schlegel avait traduit *Hongmen* par la « Ligue Hong » et *tiandihui* par la « Ligue du ciel et de la terre », sans en tirer de conséquences analytiques.

Mystique et politique

Le mélange des genres est entretenu par les croyances populaires. Dans le monde sinisé, de nombreux récits mettent en scène des lettrés en rupture de ban et repliés dans des temples. Au début du XX^e siècle en Indochine, l'entourage du dernier vétéran de la lutte anti-Français du XIX^e siècle (*Cần Vương*)⁹¹ Hoàng Hoa Thám (1858-1913), dit le Để Thám (Général Thám), consulte un devin pour décider du calendrier de ses actions violentes⁹². Il fait fabriquer du poison chez un sorcier⁹³. Phan Bội Châu parvient à approcher le prince dissident Cường Để (1882-1951), alors en exil au Japon, par l'intermédiaire d'un diseur de bonne aventure⁹⁴. Des bonzes font office de messagers entre les différentes entités insurrectionnelles. Des révoltes sont menées par des chefs qui se réclament de prophéties pour asseoir leur autorité.

⁸⁷ Armentrout Ma, 1990 [2019], 48.

⁸⁸ Vĩnh Sính et Wickenden, 1999, 71.

⁸⁹ Bergère, 1994, 151-152.

⁹⁰ En raison de la polysémie de *meng* 盟, les traductions varient. En anglais, elles tournent autour de la notion de société d'alliance ; *hui* est pris dans son sens social et *meng* dans celui de fédération. La référence à l'habitus des fraternités jurées s'en trouve gommée. Sur ce point, l'approche française semble meilleure. *Meng*, compris en tant que serment, caractérise cet entre-deux juré. À cette époque, le terme qualifie, en Chine, des structures fraternelles de petite taille qui n'ont pas de dénomination symbolique en raison de leur petite taille. Voir Favre, 1918-1919, 15.

⁹¹ Klein, 2021.

⁹² Boudarel, 1969, 69-70.

⁹³ Le Jariel, 2008, 89.

⁹⁴ Boudarel, 1968, 32.

Les insurgés ingurgitent des amulettes réduites en cendres qui leur confèreraient des pouvoirs d'invisibilité et d'invincibilité face aux balles des fusils⁹⁵. Des temples au Siam serviront de base arrière au mouvement, une fois qu'il sera mis en déroute⁹⁶.

Le mythe fondateur des triades, qui évoque des moines de Shaolin entrés en rébellion face à la dynastie mandchoue, est évocateur pour certains Vietnamiens d'Indochine. Le mot d'ordre « Renverser les Mandchous, restaurer les Ming » est considéré par les Français comme une analogie mobilisatrice pour rétablir un régime vietnamien contre leur présence coloniale. En 1904, Paul d'Enjoÿ (1866-1915), un magistrat français en poste au Tonkin, orientaliste à ses heures et membre délégué de la Société d'anthropologie de Paris, donne crédit à la possibilité que des bonzes dits « patriotes » se cacheraient dans un monastère de la haute-région tonkinoise en attendant un futur soulèvement. Ils auraient élevé des descendants Ming afin qu'ils reprennent le trône par les armes⁹⁷.

Si Guan Yu, l'un des héros du roman *Les Trois Royaumes*, dans une histoire sociale « par le bas », est le saint patron des marchands et des triades, il en va tout autrement dans sa représentation politique « par le haut ». Pour le pouvoir chinois, il est le dieu de la guerre⁹⁸. Son histoire romanesque conforte une lecture insurrectionnelle légitimiste. Comme les moines du mythe fondateur des triades, le héros répond à un appel impérial pour combattre les forces ennemies qui menacent l'ordre politique. Dans le roman, Guan Yu sert son frère juré Liu Bei, rejeton d'une branche paupérisée de la dynastie Han qui a pour ambition de restaurer la grandeur de sa dynastie passée en instaurant la sienne. Phan Bội Châu indique, dans ses *Mémoires*, partir en 1903 à la recherche d'un prince de la trempe de Liu Bei⁹⁹. Cela n'a rien d'étonnant tant les lettrés modernistes vietnamiens sont imprégnés de culture chinoise. En 1916, le groupuscule qui veut libérer le roi Duy Tân (1900-1945) se réfère au serment des trois frères jurés pour libérer la patrie des Français¹⁰⁰. L'invocation de Guan Yu dans les temples et les *huiguan* de la diaspora, ainsi que les écrits triadiques belliqueux encouragent les Français à penser que se trame un complot aux multiples ramifications derrière chaque autel.

Cette configuration symbolique se double du défi à l'ordre public que représentent les mages itinérants. Leur capacité à parcourir de longues distances sans éveiller l'attention leur permettrait de véhiculer tout type de prophéties ou de messages politiques. Les procédures judiciaires françaises regorgent de bonzes, moines, diseurs de bonne aventure, devins, géomanciens, magiciens, sorciers, voyants, prophètes, thaumaturges... La situation n'est en rien propre à ce monde colonial. En 1930, en Chine, alors que le Parti communiste chinois cherche à construire son soviet, Mao Zedong (1893-1976) les stigmatise également¹⁰¹. Toute l'Asie orientale connaît ces mouvements messianiques en période de crise politique et sociale¹⁰².

⁹⁵ Pour que la supercherie fonctionne, des complices se tirent dessus avec des balles de riz. Voir Arnoux, 1923, 2, note 1.

⁹⁶ Goscha, 2015.

⁹⁷ Enjoÿ, 1904, 385.

⁹⁸ Duara, 1988.

⁹⁹ Boudarel, 1968, 30.

¹⁰⁰ Coulet, 1926, 115-116.

¹⁰¹ Jourda, 2023, 37-38.

¹⁰² Culas, 2005.

Dévouement pour la juste cause

La vertu *Yi* 義/*Nghĩa*, qui sert de ciment social aux triades, est très marquée politiquement. En 1863, face à l'avancée des troupes coloniales françaises, la cour royale de Hué cherche à mobiliser des partisans pour former une « armée de justes » (*yijun*, 義軍/*ngĩa quân*)¹⁰³. Cette démarche autorise des rapprochements avec les fraternités jurées. Il faut attendre le traité de 1874 pour que la cour renonce à cette forme d'action face à l'envahisseur¹⁰⁴.

Au début du XX^e siècle, cette vertu reste mobilisatrice pour défier le pouvoir colonial. Phan Bội Châu estime que son engagement politique doit consister à agréger les derniers maquisards anti-français et « tous les hommes épris de justice » (*người trung nghĩa*)¹⁰⁵. Par la suite, *Yi/Nghĩa* devient un marqueur de l'engagement au service du nationalisme vietnamien émergent, y compris dans des projets en apparence non belliqueux. La création en 1907 de l'École pour l'enseignement libre au Tonkin, la *Đông Kinh Nghĩa thực* (*Dongjing yi shu*, 東京義塾), en est l'illustration.

Cette école d'initiative citoyenne est destinée à diffuser le savoir politique et technique occidental afin d'élever la conscience et le savoir-faire national de la jeunesse vietnamienne. Comme le suggère la seconde partie de son nom¹⁰⁶, la structure s'inspire de la *Keiō Gijuku* (*Qingying yishu* 慶應義塾/*Khánh Ứng nghĩa Thục*), symbole de la réussite des réformes Meiji au Japon. Là aussi, *Yi/Nghĩa* ouvre un champ des possibles. Pour les lettrés vietnamiens, qui collaborent plus ou moins avec les Français et n'ont pas été mis dans la confiance du projet réformiste, le terme signifie « l'étude des classiques confucéens¹⁰⁷ ». Rien de dangereux, donc. Vis-à-vis du public, le lieu, financé par des dons, est gratuit et ouvert à tous, ce qui explique la traduction en anglais d'école *Yi/Nghĩa* par *free school*. Le procédé produit deux variantes en français : « école gratuite¹⁰⁸ » ou « école libre¹⁰⁹ ». Pour l'équipe pédagogique, *Yi/Nghĩa* a une connotation d'engagement bénévole au service du projet nationaliste. Le lettré moderniste vietnamien, proche de Louis Marty, Nguyễn Văn Vĩnh la qualifie « d'école privée du dévouement¹¹⁰ ». L'institution, ne pouvant ouvertement proclamer son objectif nationaliste, se qualifie « d'école pour la juste cause ». Les agents coloniaux voient rapidement dans ce creuset de diffusion de la pensée réformiste la base d'un « parti rebelle » (*ngĩa đảng*) au sein duquel se prépare un « soulèvement » (*khởi nghĩa*)¹¹¹. Par conséquent, l'institut est rapidement interdit par les autorités du protectorat et ferme en 1908.

Ultérieurement, plus Phan Bội Châu s'engage dans la lutte armée, plus il mobilise cette notion de dévouement. Pendant la Première guerre mondiale, il supervise un martyrologe intitulé *Histoire des héros tombés pour la juste cause du Vietnam* (*Yuenan yi lishi*, 越南義歷史/*Việt Nam nghĩa Lịch sử*). On retrouve encore cette idée de résistance insurrectionnelle dans la tentative d'évasion du roi en mai 1916, dénommée « le soulèvement pour l'Empereur

¹⁰³ Marr, 1971, 33 ; McLeod, 1993, 92.

¹⁰⁴ Nguyễn Thế Anh, 1978, 180.

¹⁰⁵ Boudarel, 1968, 27, notes 25 et 62.

¹⁰⁶ Pour la première partie, voir *infra*.

¹⁰⁷ Marr, 1971, 164.

¹⁰⁸ Boudarel, 1968, 54.

¹⁰⁹ Goscha, 2001, 324.

¹¹⁰ Affidi, 2009.

¹¹¹ Marr, 1971, 164.

Duy Tân » (*khởi nghĩa Duy Tân*). Dès lors, les agents de la Sûreté générale interprètent *Yi/Nghĩa* dans un sens politique. Ils réduisent les fraternités jurées à des entités à vocation complotiste et évacuent la notion économique de *Yi/Nghĩa* de l'histoire des triades.

À leur décharge, le référentiel des fraternités jurées s'y prête. Dans le roman *Les Trois Royaumes*, le serment de fidélité entre les trois héros implique leur sacrifice au service d'un combat légitimiste. La symbolique est encore plus marquée dans le roman *Au bord de l'eau*¹¹². Les bandits, après avoir reçu un message divin qui leur intime de s'engager, rebaptisent leur antre en « loge de la loyauté politique et de la fraternité réciproque » (*zhongyitang*, 忠義堂).

Des poings au service de la juste cause

Pour démontrer l'ampleur et la persistance de l'action anti-française des fraternités jurées, le directeur de la Sûreté générale Louis Marty s'appuie sur un savoir orientaliste, les écrits de Gustaaf Schlegel et une actualité insurrectionnelle chinoise. Aux orientalistes, il emprunte l'idée que les triades seraient des entités politiques créées à la chute des Ming pour résister à l'autorité mandchoue des Qing. De manière surprenante, il fait de la Société du ciel et de la terre une excroissance vietnamienne de la *Yihe* 義和/*Nghĩa Hòa*¹¹³. Plus surprenant encore, il voit en elle une « milice », *tuan* 團/*đoàn*. Ainsi dénommée, il confond cette triade présente en Indochine depuis plusieurs décennies avec les Boxeurs (*yihetuan*, 義和團/*Nghĩa Hòa Đoàn*). Ce mouvement religieux, apparu dans le Nord de la Chine en 1899-1900, s'est étendu jusqu'à Pékin. L'appellation « Boxeurs » découle de son premier nom chinois « les poings de justice et d'harmonie » (*yihequan*, 義和拳), qui met l'accent sur la mystique de ses arts martiaux. L'officialisation de ce mouvement, au départ anti-Mandchou, entraîne sa transformation en une milice contre les Occidentaux. Cette subtilité a peut-être échappé aux Occidentaux qui interviennent en Chine du Nord contre les Boxeurs. En revanche, la notion de « milice » (*tuanlian*, 團聯, littéralement : milice entraînée), que la milice soit communautaire ou officielle, appartient au fonds des solidarités ainsi que des mobilisations et actions locales, notamment d'autodéfense, qui se développe durant la période antérieure (voir *supra*). Il n'est pas impossible que la triade *Yihe/Nghĩa Hòa* ait pu passer en Indochine pour une milice communautaire car les fraternités jurées pouvaient remplir cette fonction en Chine.

Louis Marty est sans doute conforté dans son erreur par la lecture de Gustaaf Schlegel tel qu'il a été traduit en français pour les besoins de la Sûreté. En 1866, l'interprète indique avoir collecté dans les Indes néerlandaises des documents d'une triade originaire du Shandong, province d'où viennent les Boxeurs. Schlegel n'en dit guère plus sur le sujet. Le lien avec cette province du Nord de la Chine est sujet à caution. Louis Marty résout peut-être involontairement la question. Il évoque, plutôt que le Shandong, une « montagne de l'Est » (*dongshan*, 東山)¹¹⁴.

¹¹² Écrit au XIV^e siècle et attribué à Shi Nai'an.

¹¹³ À moins qu'une loge Société du ciel et de la terre ait été créée localement à partir de la *Yihe* 義和/*Nghĩa Hòa*, qui, elle-même, découle de la Société du ciel et de la terre originelle...

¹¹⁴ Marty, 1916, 5.

L'essor de l'insurrection

Quant à la *Yixing* 義興/*Nghĩa Hưng*, Louis Marty n'envisage pas le fait qu'elle puisse se considérer comme une *gongsi*. Là encore, cette perception erronée pourrait provenir d'une lecture biaisée de Gustaaf Schlegel. L'orientaliste néerlandais traduit parfois le nom de la triade par « soulèvement patriotique » ou « soulèvement pour la justice » ; il ne le traduit pas quand il mentionne que la fraternité se présente comme une *huiguan* ou une *gongsi*¹¹⁵. Malheureusement, il n'explique pas pourquoi. L'option politique au détriment de l'option économique est également travaillée par les rares spécialistes de la Chine de l'époque. En 1865, l'interprète Alexander Jamieson suggère la « révolution juste »¹¹⁶. Cela s'explique sans doute par l'actualité chinoise et, en particulier, par l'extension des soulèvements en Chine, notamment celui des Taiping, le Royaume céleste de la Grande Paix (*Taiping Tian Guo*, 太平天國¹¹⁷) qui a fait sombrer le pays dans la guerre civile (1851-1864). Pendant longtemps, les orientalistes puis les fonctionnaires coloniaux assimileront de manière erronée triades et Taiping. Dès lors, l'idée d'une traduction facile d'accès se diffuse chez ceux qui veulent donner une cohérence à leur perception politique des triades en Chine et en Indochine. En 1904, le magistrat Paul d'Enjoÿ s'approprie probablement les textes de Schlegel lorsqu'il mentionne que « patriotisme » est le mot de passe et que le cachet de l'association désigne la « Ligue des patriotes »¹¹⁸.

Pour leur part, les activistes chinois ont, à plusieurs reprises, utilisé le caractère *xing* 興/*Hưng* pour nommer des structures *ad hoc* destinées à fédérer les fraternités jurées. En 1894 à Hawaï, Sun Yat-sen crée la « Société pour la renaissance chinoise » (*xingzhonghui*, 興中會)¹¹⁹. Elle s'adresse à son réseau villageois et chrétien tout en ayant des références triadiques. En 1900, à Hong Kong, Sun forme la « Société pour le redressement des Han » (*xinghanhui*, 興漢會) pour rassembler autour de lui les triades cantonaises et les Sociétés des aînés et des anciens (*gelaohui*, 哥老會) du bas Yangzi. En 1903, au Hunan, Huang Xing (1874-1916) fonde, avec un chef *gelaohui*, la « Société pour le renouveau de la Chine » (*huaxinghui*, 華興會). En 1936, dans le Shaanxi, Mao Zedong crée la « Société pour l'essor de la Chine » (*xinghuashan*, 興華山) afin de mobiliser autour de lui les *gelaohui* et l'ensemble des fraternités jurées du continent.

Pour Louis Marty, la *Yixing*/*Nghĩa Hưng* est une organisation politique. Il note que *Xing*/*Hưng* est un terme politique signifiant « restaurer, relever »¹²⁰. Cela doit lui paraître d'autant

¹¹⁵ Schlegel, 1866, 4 et 32.

¹¹⁶ Jamieson, 1865, 274.

¹¹⁷ Hong Xiuquan (1814-1864), le leader charismatique de ce mouvement religieux hétérodoxe, s'allie en partie avec les triades du Sud de la Chine pour se soulever contre la dynastie mandchoue. La répression qui fait suite à la défaite de la rébellion contraint les révoltés à s'enfuir dans le pourtour de la mer de Chine, déstabilisant un temps les colonies occidentales.

¹¹⁸ D'Enjoÿ, 1904, 384. Sur la reprise de Schlegel non mentionnée comme telle, voir la note 53.

¹¹⁹ La variété des traductions de *Xing* 興/*Hưng*, pour éviter les répétitions, se conforme à la pratique sinologique. Les sinologues des années 1960-1970 avaient tendance à ajouter à l'emploi purement politique de *Xing*/*Hưng* un qualificatif économique. Mary Clabaugh Wright (1968, 45) traduit *xingzhonghui* par l'équivalent de « Société pour la renaissance de la prospérité chinoise ». Cette pratique, qui fait écho au sens social initial de la *Yixing* 義興/*Nghĩa Hưng*, est tombée en désuétude depuis lors, tout comme la référence à l'« économie morale » qui l'inspirait.

¹²⁰ Marty, 1916, 14.

plus évident qu'une loge *Yixing/Nghĩa Hưng* a été spécialement créée pour empoisonner la garnison de Hanoi le 27 juin 1908. Ce complot avait été fomenté depuis le Japon et organisé par le *Đề Thám*, en lien avec des membres de l'École pour l'enseignement libre au Tonkin, la *Đông Kinh Nghĩa Thục*¹²¹.

L'OMBRE DE KANG YOUWEI ET DE LIANG QICHAO

Kang Youwei (1858-1927) et son disciple Liang Qichao (1873-1929), les principaux réformistes chinois de la fin du XIX^e siècle, ont exercé une forte influence sur les lettrés réformistes vietnamiens. Leurs écrits ont structuré le nationalisme vietnamien naissant¹²². En revanche, les retombées organisationnelles restent difficilement perceptibles en Indochine. Une raison principale à cela : dans ses *Mémoires*, Phan Bội Châu aborde peu le sujet. Cette lacune étaye l'idée d'un nationalisme autonome. Pourtant, jusqu'en 1908, Kang et Liang semblent dessiner la ligne directrice, pour ne pas dire le modèle clé en main, de l'activisme vietnamien et de sa déclinaison en direction des fraternités jurées. Le mot « modèle » ne doit pas laisser supposer une transposition mimétique, non plus qu'une dépendance intellectuelle ou organisationnelle. Il faut l'entendre comme une source d'inspiration accompagnée de soutiens occasionnels, et comme la prévalence de certaines sources dans un paysage activiste chinois contrasté et conflictuel. En soulignant le rôle de réformistes distincts du courant révolutionnaire chinois, cette approche relativise la mise en avant de Sun Yat-sen et de la révolution chinoise de 1911-1912 comme modèle global. D'autre part, nous verrons ci-dessous qu'au sein même du mouvement révolutionnaire chinois, Phan Bội Châu trouve des références auprès d'une mouvance qui est en conflit ouvert avec Sun Yat-sen. Enfin, pour en revenir aux réformistes, notre hypothèse doit tenir compte de la transformation du « modèle ». Après 1902, en effet, Liang Qichao troque son activisme d'opposant farouche contre un constitutionnalisme qui le fait se rallier au régime impérial réformé après 1901. Pour sa part, Kang Youwei continue de combattre le pouvoir en place au nom de sa fidélité à l'empereur, mis aux arrêts et marginalisé depuis 1898. Quant au mouvement révolutionnaire chinois, il prend son essor tout en se détachant idéologiquement du monde des triades. Notre hypothèse implique donc de revenir sur les grandes étapes croisées des dynamiques chinoises et vietnamiennes. Elle s'appuie sur une phrase de Phan Bội Châu tellement sibylline qu'elle a donné lieu à de multiples traductions.

En juillet 1905, Phan Bội Châu effectue son premier retour au Vietnam. Sous l'impulsion de Liang Qichao, il travaille désormais à l'élaboration à long terme d'un nationalisme réfléchi plutôt qu'à un hypothétique soulèvement armé imminent. Il montre à son ami le médecin *Đặng Nguyên Cẩn* (1867-1923)¹²³ une lettre de Liang Qichao. Pour Georges Boudarel, le Chinois lui a proposé « d'accorder une aide clandestine au Vietnam¹²⁴ ». Une simple fourniture de moyens ? Il est avéré que des maisons de crédit et de commerce ainsi que des marchands chinois, en lien avec Kang Youwei, octroient à Phan Bội Châu des prêts et lui

¹²¹ Boudarel, 1968, 122, note 128. Pour l'occasion, Boudarel traduit « *Nghĩa Hưng* » par « restauration du bon droit ». En 1969, il privilégie « restauration de la juste cause » (Boudarel, 1969, 68-69).

¹²² Ngô, 2001 ; Nguyễn Phương Ngọc, 2015 ; Joyaux, 2022.

¹²³ Nguyễn Văn Hoàn, 2009, 125-133.

¹²⁴ Boudarel, 1968, 54.

fournissent une aide ponctuelle. La traduction de Nguyễn Văn Hoàn est plus précise dans la mesure où elle évoque « un projet d'organisation secrète d'aide au Vietnam¹²⁵ », mais l'on ne sait rien de son contenu et du rôle que chacun joue dans ce projet. L'empreinte de Liang Qichao est davantage palpable dans la version de Vĩnh Sính et Nicholas Wickenden : il est question d'un plan pour « organiser secrètement (les Chinois d'outre-mer) afin de soutenir le Vietnam¹²⁶ ». Est ici suggérée l'implication de Liang Qichao face à la situation indochinoise, reflet sans doute d'une empathie paternaliste pour cet ancien pays tributaire. La formule peut être interprétée comme la transposition locale des démarches faites par Kang Youwei auprès de la diaspora chinoise.

La déconstruction de ce mécanisme autorise à connecter la production d'une conscience politique vietnamienne, la recherche de fonds pour financer le « voyage vers l'Est » [le Japon] (*Đông Du/dongyou*, 東遊) destiné à créer une élite technique et militaire et le développement d'une économie nationale sur un modèle sino-japonais.

Inspiration réformiste

De fait, les écrits de Kang Youwei et Liang Qichao sont accessibles en Indochine dès la fin du XIX^e siècle et influencent les jeunes lettrés vietnamiens sinisés¹²⁷. Figures de proue du mouvement réformiste chinois (*weixin*, 維新)¹²⁸, Kang et Liang sont, durant l'été 1898, les acteurs de la réforme des Cent Jours (*bai ri weixin*, 百日維新) qu'engage l'empereur Guangxu qui règne de 1875 à 1908. L'impératrice douairière Ci Xi (1835-1908) y met un coup d'arrêt en liaison avec les secteurs anti-réformistes du pouvoir et avec les chefs de l'armée, hostiles à la faction de l'empereur. Ce dernier est écarté du pouvoir et Cixi règne à sa place jusqu'à sa mort en 1908. Pour échapper à la répression, le maître et le disciple s'enfuient au Japon.

En 1899, en Colombie britannique, Kang Youwei crée la « Société de protection de l'empereur » (*baohuanghui*, 保黃會) afin de promouvoir une monarchie constitutionnelle et de remettre l'empereur Guangxu au pouvoir. Le modèle politique est doublement japonais : comme en 1868 avec l'inauguration de l'ère Meiji, il s'agit de réformer l'Empire et de rétablir un empereur légitime. Kang avait d'abord envisagé de nommer cette structure la « Société réformiste » (*weixinhui*, 維新會)¹²⁹. En 1903, Liang Qichao continue de l'appeler ainsi¹³⁰. À la même époque, Phan Bội Châu cherche lui aussi son prince réformateur¹³¹. Après quelques hésitations, il jette son dévolu sur Cường Để (1882-1951), alors en exil au Japon¹³². C'est avec ce dernier qu'en 1904, les activistes vietnamiens fondent leur propre « Société réformiste » (*Duy Tân Hội /weixinhui*, 維新會). L'influence des idées de Kang Youwei paraît ici évidente.

¹²⁵ Nguyễn Văn Hoàn, 2009.

¹²⁶ Vĩnh et Wickenden, 1999, 92. La différence est due à un ajout de Phan Bội Châu dans ses *Mémoires* en 1956 (*ibid.*, 34).

¹²⁷ Vĩnh Sính, 1993.

¹²⁸ Xiao-Planes, 2013.

¹²⁹ Armentrout Ma, 1990 [2019], 40.

¹³⁰ Wong K. Scott, 1992, 21, note 5

¹³¹ L'idée n'est pas de Phan Bội Châu mais de Nguyễn Hàm, autre fondateur de la société réformiste (Boudarel, 1969, 10-11). Il n'est pas dit si Nguyễn Hàm puise son inspiration dans les textes de Kang Youwei et Liang Qichao.

¹³² Trần Mỹ-Vân, 2005.

Inspiration pour un projet autonome à long terme

En 1899, Kang Youwei part en Amérique pour se soustraire à la tutelle japonaise et s'imposer auprès de la diaspora. La situation est difficile et son camp est fracturé. En 1900, l'aile radicale tente vainement des soulèvements à Hankou et Canton, et Kang Youwei profite de ces échecs pour promouvoir sa Société de protection de l'empereur afin de rassembler autour de lui. Il espère étouffer la violence de ce courant radical qui séduit alors Liang Qichao. Après le lancement des réformes institutionnelles en Chine (1901-1902), ce dernier adopte une position conservatrice. Cette mutation remarquable, qui a fait couler beaucoup d'encre, l'éloigne davantage de Kang Youwei au lieu de l'en rapprocher. Mettant entre parenthèses la restauration de Guangxu, Liang mise désormais sur le renforcement de l'État, puis sur l'évolution constitutionnelle de l'Empire, selon le modèle japonais de l'ère Meiji (après 1868), tandis que Kang, cramponné à la situation chinoise de 1898, continue de donner la priorité à la restauration de l'empereur, qu'il lit à la lumière de la « révolution-restauration » japonaise de 1868. On peut voir en lui un radical autoritaire enclin à l'action violente – ce qui n'a pas déplu à Mao¹³³.

Six ans plus tard, en 1905, après la victoire japonaise sur les Russes, Phan Bội Châu débarque à Tokyo en vue d'acquérir des armes et de s'allier avec les Nippons pour frapper rapidement le pouvoir colonial en Indochine. La première personne qu'il rencontre est Liang Qichao, avec lequel il s'entretient longuement. C'est alors qu'il abandonne l'option militaire pour adopter une stratégie autonome visant à former une élite vietnamienne dans le domaine des sciences, du savoir militaire et de la conscience politique. Les deux hommes conviennent de faire venir dans l'archipel des étudiants vietnamiens et le prince Cường Để pour former l'élite de demain : ce sera le « voyage vers l'Est » (*Đông Du*). Le projet s'accompagne d'un plan d'action en plusieurs volets.

Volet rédactionnel

Pour élever la conscience nationale vietnamienne et financer ce projet, Liang Qichao incite Phan Bội Châu à écrire. En tout premier lieu, ce sera *L'histoire de la perte du Vietnam* (*Việt Nam nghĩa Lịch sử*). La trame prend pour modèle les textes de Liang Qichao¹³⁴ sur la mobilisation nationale et politique des « nouveaux citoyens ». Liang édite l'ouvrage pour le diffuser en contrebande.

L'empreinte des deux réformateurs chinois sur Phan Bội est également perceptible par la suite. Après avoir rédigé, en 1907, sa « Lettre d'outre-mer écrite avec le sang » (*Hải ngoại huyết thư*, 海外血書), Phan Bội Châu présente une taxinomie en dix classes de la société vietnamienne qu'il s'agit d'unifier, à partir d'une répartition inspirée de Kang Youwei¹³⁵.

¹³³ Chevrier, 2022, 340-385, 1101-1102, 1105-1107. La fidélité de Liang Qichao à la relation « personnelle » maître-disciple masque la divergence politique. La rupture ne sera consommée qu'en 1917 au moment où Liang, devenu partisan du régime républicain, désavouera une tentative de restauration des Qing soutenue par Kang Youwei.

¹³⁴ Youn, 2006, 119.

¹³⁵ Boudarel, 1968, 69, note 80.

Volet constitutionnel

En septembre 1906, un édit impérial ouvre la voie à une constitution. Sans renoncer à replacer Guangxu sur le trône, Kang Youwei réorganise la Société de protection de l'empereur. En février 1907, il en fait la « Société impériale constitutionnelle » (*diguo xianzhenghui*, 帝國憲政會). Tout en adhérant au projet constitutionnel pour l'Empire restauré, Kang ne perd pas de vue son objectif prioritaire qui est de reprendre le pouvoir par la force. Liang se situe à l'opposé et prône, notamment contre les révolutionnaires républicains, non seulement l'acceptation de la dynastie Qing mais le soutien au pouvoir en place et son renforcement, comme au Japon, à la faveur de l'évolution constitutionnelle. En d'autres termes, Kang conserve une attitude d'opposant – il ambitionne notamment de structurer militairement les triades¹³⁶ – tandis que Liang devient légitimiste en acceptant et en théorisant une dynamique d'institutionnalisation politique. Le positionnement de Kang ne fait pas de son « parti » le pôle central d'un paysage politique chinois en pleine transformation. La nouvelle polarisation est repérable à travers l'évolution de Liang Qichao. Nullement isolée, elle illustre une dynamique conservatrice d'institutionnalisation dont le moteur est le vaste monde des notables aux échelles locale et provinciale. Cette dynamique, loin d'être homogène localement et idéologiquement, divise notamment les partisans de la Cour, sensibles au discours de Liang Qichao, et les constitutionnalistes provinciaux, désireux de limiter le pouvoir de Pékin. La faille, avant de jouer un rôle primordial en 1911-1912 et de provoquer la chute de l'Empire réformé, fournit localement des espaces de connexion et d'action pour les radicaux républicains, notamment à Canton et dans l'Est, au Zhejiang. Les noyaux révolutionnaires anti-Qing rejettent l'institutionnalisation, avant de s'y rallier en 1912, à la chute de l'Empire ; ils sont en marge de la dynamique structurante. Ils n'en sont pas moins visibles en raison de l'agitation qu'ils entretiennent, de la répression féroce qu'ils subissent et de la conversion des révolutionnaires aux idéologies modernes de l'anarchisme et du socialisme. Sans couper les liens, cette évolution tend à séparer l'univers des activistes radicaux du monde des triades. Ce monde, quant à lui, si l'on met l'accent sur la dynamique d'institutionnalisation plutôt que sur une première « révolution » chinoise, peut être considéré comme une marge de la marge¹³⁷.

Phan Bội Châu, grâce à l'entregent de Liang Qichao, place ses étudiants au Japon. En 1907, pour les encadrer au quotidien et former un gouvernement en exil, le lettré réformiste vietnamien crée sa « Société constitutionnelle » (*Công Hiến Hội/gongxianhui*, 公憲會)¹³⁸. Mi 1907 à Hong Kong, il rédige son programme pour un Vietnam rénové dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle¹³⁹. En raison de la contrainte coloniale qui empêche l'institutionnalisation de la politique moderne au Vietnam, l'évolution constitutionnaliste de Phan Bội Châu le place dans le sillage politique de Kang Youwei, alors qu'il est proche de Liang Qichao. Toutefois, celui-ci tient compte des différences de contextes grâce à la déclinaison modulable qu'il donne du nationalisme. En Chine, l'impératif national consiste à moderniser l'État et à renforcer le pouvoir en place. Dans les colonies, cet objectif passe par la lutte pour l'indépendance. Le « modèle chinois » vu dans l'optique de Phan conserve ainsi son unité et

¹³⁶ Armentrout Ma, 1990 [2019], 108-109.

¹³⁷ Chevrier, 2022, 88, 1118-1119.

¹³⁸ Boudarel, 1968, 90-91.

¹³⁹ *Ibid.*, 83, note 95.

son caractère activiste, mais à distance des révolutionnaires radicaux, avec toutefois un pont en direction des triades que maintient l'attitude de Kang Youwei.

Volet formation

Le modèle en question comporte un volet éducatif qui traverse l'ensemble du champ politique chinois en formation. En 1897, des notables de la diaspora chinoise de Yokohama, sensibles au mouvement de réforme lancé par Kang Youwei en 1895, souhaitent participer à la modernisation du pays. Ils se tournent vers Sun Yat-sen... qui les renvoie vers Kang Youwei. Comme nombre de ses contemporains, Kang veut élever le niveau technique des Chinois afin qu'ils puissent rivaliser avec les nations développées. Son originalité, en 1895 et dans les années qui suivent, est de ne pas s'en tenir à cet objectif et de lui associer une refonte institutionnelle de l'État calquée sur les réformes japonaises de l'ère Meiji. « *L'école de la grande harmonie* » (*datong xuexiao*, 大同學校), du nom de l'ouvrage qu'il est en train de rédiger (*datong shu*, 大同書), qu'il ouvre à Yokohama associe les deux volets, technique et politique. En 1899, une extension est créée à Tokyo : « *L'école supérieure de la grande harmonie* » (*gaodeng datong xuexiao*, 高等大同學校)¹⁴⁰.

Durant la première décennie du XX^e siècle, de nombreuses cellules de formation politique voient le jour au Japon dans les rangs de la diaspora chinoise en exil. Compte tenu de l'influence de Kang Youwei et de Liang Qichao sur Phan Bội Châu et Phan Chu Trinh (1872-1926), il est possible que l'intitulé de l'École pour l'enseignement libre au Tonkin, la *Đông Kinh Nghĩa Thục*, créée en 1907, s'y réfère. On ne saurait toutefois négliger sur ce plan encore l'inspiration japonaise. La seconde partie du nom évoque la *Keiō Gijuku* de Fukuzawa Yukichi (1835-1901)¹⁴¹, tout en convoquant les idées de gratuité / de juste cause / de dévouement (voir *supra*) ; quant à la première partie, ce pourrait être une référence à l'école de Kang Youwei. À ce stade de la recherche, il est difficile de repérer les canaux par lesquels transitent les influences. On peut supposer que les réformistes vietnamiens perçoivent les modalités du modèle nippon principalement à travers les deux penseurs chinois¹⁴². Quoi qu'il en soit, on peut voir dans l'appellation *Đông Kinh* (*Dongjing*, 東京/capitale de l'Est) un jeu de mots pour souligner cette filiation¹⁴³. *Đông Kinh* fait allusion à Tokyo et c'est aussi l'un des anciens noms utilisés pour désigner la capitale du royaume du Đại Việt, par la suite devenue Hanoi ; le mot *Đông Kinh* est également à l'origine du toponyme « Tonkin ». Dès lors la *Đông Kinh Nghĩa Thục* serait l'école de la cause nationale implantée au Tonkin sur le modèle de l'école de la grande harmonie de Tokyo inspirée du modèle Meiji. Cette filiation chinoise, plus exactement sino-japonaise, n'a rien de surprenant. Loin de traduire une « occidentalisation » plus

¹⁴⁰ Davies, 2001, 70 ; Smith, 2017.

¹⁴¹ Un des principaux intellectuels et penseur de l'ère Meiji. Cette figure des Lumières japonaises fut entrepreneur, journaliste et fondateur de l'université de Keiō. Il est l'un des piliers du Japon moderne.

¹⁴² Phan Chu Trinh (1872-1926) aurait visité la première fois la *Keiō Gijuku* en 1906 par l'intermédiaire de contacts japonais (Boudarel, 1968, 65, note 75). Rien n'est cependant dit sur ce qui retient son attention. C'est une piste qui reste à creuser.

¹⁴³ En 1906, Phan Bội Châu, Cường Để et Phan Chu Trinh ont eu recours à ce type de raisonnement par analogie. Ils nomment alors leur résidence au Japon par un jeu de mots qui évoque le Vietnam (Boudarel, 1968, 64, note 74).

ou moins enthousiaste ou réticente, le creuset de la politique moderne en Asie orientale met en action des savoirs et des circulations dont le Japon modernisé est le centre.

Volet économique

Kang Youwei accorde très tôt une grande importance aux questions économiques dans son combat politique. Lors des débats de 1899 pour dénommer la Société de protection de l'Empereur, il envisage la formation d'une « Société de protection du commerce » (*baoshanghui*, 保商會) avec ses soutiens de la diaspora. En bon lettré chinois, c'est-à-dire en esprit attentif aux nécessités pratiques de la gouvernance, il ne néglige pas les intérêts matériels et estime que c'est à travers cette structure qu'il amènera les commerçants à s'intéresser à son combat et qu'il glanera des fonds. Il pense ainsi dépasser la culture régionaliste qui fragmente la diaspora à travers les *huiguan*¹⁴⁴. Après les stériles tentatives de soulèvement de 1900, son action vise le développement économique à long terme. Ce pragmatisme économique est mis au service de buts politico-philosophiques. En 1905, Kang estime que si la Chine devient un pays hautement développé sur le plan commercial et industriel, elle pourra devenir l'État utopique de la grande harmonie¹⁴⁵.

Pour mobiliser autour de son projet, il en appelle à l'intérêt individuel. Il confie à certains la gestion des entreprises lancées entre 1905 et 1907 et promet à tous ceux qui le suivent un fort retour sur investissement. Des banques et des mines ouvrent. Des placements sont effectués dans l'immobilier, des lignes de tramway, l'hôtellerie... Ces initiatives s'inscrivent plus largement, en Chine, dans le vaste mouvement de mobilisation des notables locaux, prompts à reconverter leur action traditionnelle dans le cadre de « l'autonomie locale » qui leur a été concédée en 1901. Pour la propagation des idées et des savoirs, des écoles sont ouvertes et des journaux créés¹⁴⁶.

Durant les premiers mois de 1906, Nguyễn Tiểu La (1863-1911) ouvre 72 sociétés commerciales dans la province du Quảng Nam (Annam)¹⁴⁷. En novembre 1906, Phan Bội Châu et Đặng Nguyên Cẩn décident de créer une maison de commerce à Vinh, dans la province du Nghệ An¹⁴⁸. Elle fermera sous la pression des autorités françaises un an plus tard. En février 1907, un programme de création de sociétés coopératives commerciales nationales est édité à Tokyo. Au début de 1907, à Hong Kong, est créée l'Association commerciale vietnamienne¹⁴⁹, qui est rapidement déclinée dans le Quảng Nam et le Quảng Ngãi¹⁵⁰. Dans le Nord, au Tonkin, l'École pour l'enseignement libre au Tonkin, la *Đông Kinh Nghĩa Thục*, œuvre notamment à ce développement économique. Entre 1905 et 1906, dans le Nord de l'Annam, des maisons de commerce sont également créées¹⁵¹. Ces projets, souvent éphémères, ne financent que très modérément le voyage vers l'Est.

¹⁴⁴ Armentrout Ma, 1990 [2019], 40-42.

¹⁴⁵ *Ibid.*, 101.

¹⁴⁶ Xiao-Planes, 2001.

¹⁴⁷ Boudarel, 1969, 22.

¹⁴⁸ Boudarel, 1968, 54 et 79.

¹⁴⁹ *Ibid.*, 70-71, note 81.

¹⁵⁰ *Ibid.*, 78.

¹⁵¹ Dương Thị Thanh Hà *et al.*, 2019, 17.

Il en va autrement en Cochinchine où l'avocat Gilbert Trần Chánh Chiêu (1867-1919), également directeur du journal *Lục Tỉnh Tân Văn*¹⁵², deviendra le coordinateur du réseau économique et un propagateur de la pensée nationaliste. Mi 1907, à Hong Kong, Phan Bội Châu côtoie le fils de cet homme bien introduit ; il le convainc d'y faire venir son père. Gilbert Chiêu sert de relais auprès des riches notables légitimistes du Sud cochinchinois afin de les conduire à rejoindre « l'Association pour la modernisation » *Duy Tân Hội/chữ Hán* (維新會, 1904-1912). Ceux-ci, plus nombreux en Cochinchine qu'en Annam et au Tonkin, sont plutôt enclins à soutenir le prince Cường Để.

Une quinzaine d'organisations œuvrent entre Saigon et les provinces du sud du delta du Mékong, de Biên Hòa à Rạch Giá. Tous les secteurs sont concernés : commerce de riz, restaurants, imprimeries, organismes de crédit à faible taux d'intérêt, fonderies pour des machines à filer le coton, filatures, savonneries, tanneries, fabrications de médicaments, peinture en bâtiment mais aussi agriculture, pêcheries et défrichage des forêts. La vente directe est privilégiée de manière à se soustraire aux Chinois, aux Indiens et aux Français, dans une logique d'économie circulaire vertueuse. Les gains réalisés doivent alimenter les maisons de commerce. Le tout doit promouvoir la culture, le savoir, les arts. Des structures de formations professionnelles sont mises sur pied afin d'améliorer la qualité des productions¹⁵³.

L'ensemble du projet est dénommé la « Ligue des patriotes et le socialisme par le commerce »¹⁵⁴. L'oxymore n'est qu'apparent et se résout par un retour à Kang Youwei. La « grande harmonie » est pensée comme une avancée technique vers un capitalisme ayant une morale collective. Dans cette configuration, le socialisme représente une première étape vers la « grande harmonie »¹⁵⁵.

Louis Marty, comme ses contemporains, ne comprend pas la portée de ce plan pensé pour la Cochinchine. Il y agrège, de manière biaisée, les triades. Il n'appréhende ni l'histoire longue de la *Yihe* 義和/Nghĩa Hòa, ni l'autoreprésentation de la *Yixing* 義興/Nghĩa Hưng en *gongsi*. Il ne voit dans le nom de cette dernière qu'une signification politique (voir *supra*). Dès lors, il conclut que les sociétés qui ont les caractères *yi* 義/nghĩa, *he* 和/hòa, ou *xing* 興/hưng dans leur nom ne sont que des « maisons de commerce n'ayant pas d'autre réalité que celle de l'enseignement et de la patente »¹⁵⁶.

Volet triadique

Quelles qu'aient été les préventions de lettrés comme Kang Youwei et Liang Qichao contre les *Hongmen*, le choc de 1898, la rupture avec les milieux officiels chinois, le positionnement frontal contre le pouvoir en place, l'exil et l'isolement imposent un changement d'attitude à partir de l'automne 1898. L'univers *Hongmen* s'avère incontournable pour la recomposition

¹⁵² Littéralement, *Nouvelles des Six Provinces* [de Cochinchine]. Il s'agit de l'un des premiers journaux de Cochinchine non catholique édité en *quốc ngữ*, transcription romanisée du vietnamien par les missionnaires pour les besoins de l'apostolat, puis par l'administration coloniale pour « déchinoiser les Vietnamiens » avant que les lettrés modernistes n'en fassent l'écriture nationale.

¹⁵³ Coulet, 1926, 291-292.

¹⁵⁴ *Ibid.*, 288.

¹⁵⁵ Bernal, 1976, 26-32.

¹⁵⁶ Marty, 1916, 14.

de leur action, notamment en Amérique du Nord. Cette nébuleuse semble être la solution pour armer les insurrections auxquelles s'est associé Liang Qichao, trouver des assassins pour éliminer l'impératrice mandchoue comme le souhaitait Kang Youwei ou encore donner une formation militaire aux cadets. Les deux hommes cherchent à mobiliser les chefs *Hongmen* d'Amérique du Nord, notamment en leur promettant un retour sur investissement économique et politique en cas de succès : assignats, obligations, promesses de titres. Cela n'a rien d'original, tous les activistes chinois ont fait de même ; Kang et Liang ne s'en distinguent que par la recherche d'un développement à long terme.

Avant de chercher des soutiens au Japon, Phan Bội Châu comprend la nécessité de se rapprocher des derniers opposants vietnamiens du mouvement de résistance lettrée aux colonisateurs, le *Cần vương* (« Aider, secourir le Roi »), alors incarné par le *Đề Thám* (voir *supra*)¹⁵⁷. La nécessité de financer le voyage vers l'Est accélère et structure sans doute sa démarche auprès des fraternités jurées. On ignore si le « plan secret » de Liang Qichao inclut ce volet. On ne peut le supposer qu'à la lumière de l'évolution du modèle d'action analysée ci-dessus. Les lacunes des archives rendent difficile la caractérisation de ce processus.

En l'état, la seule preuve directe repose sur des cambriolages commis par des groupes criminels pour forcer les plus riches à participer à la renaissance du pays, notamment au financement des étudiants au Japon¹⁵⁸. Néanmoins, une inférence est possible à travers l'exploitation par le trio Gilbert Chiếu, Nguyễn Văn Lương et Bùi Chi Nhuận de la rumeur d'une invasion nippone de la Cochinchine.

En janvier 1905, le rapport du gouverneur de Taiwan, Kodama Gentarō (1852-1906), mentionne que le Japon se préparerait à attaquer l'Indochine en 1908. En mai 1905, la flotte nippone défait la marine russe lors de la bataille de Tsushima. L'Empire du Soleil levant devient le champion du Panasiatisme en quête d'émancipation face à la domination occidentale. La Russie, alliée des Français, a été vaincue. Une psychose d'une infiltration japonaise se répand alors chez les Français d'Indochine¹⁵⁹. Immédiatement, l'armée, notamment le général Léon de Beylié qui commande la Cochinchine et le Cambodge, propose un plan de défense des côtes de l'Union indochinoise et fait élever des batteries d'artillerie côtières pour les protéger¹⁶⁰. Quant aux milieux d'affaires coloniaux, ils s'inquiètent de la concurrence des produits japonais fabriqués à bas coût.

Gilbert Chiếu et Nguyễn Văn Lương s'appuient sur un argumentaire nationaliste mobilisateur qui inclut cette nouvelle donne. Ce dernier explique que ceux qui souscrivent aux sociétés nouvellement créées « seront, à l'arrivée des Japonais dans le pays, les seuls qui ne pourront pas être inquiétés¹⁶¹ ». Il promet également que les enfants confiés au réseau réformiste, après deux ou trois ans de formation dans une académie militaire japonaise, seront envoyés à la disposition du *Đề Thám* (« général » Thám) et bénéficieront de l'aide militaire de Tokyo pour libérer le pays¹⁶². On peut comprendre l'inquiétude des autorités policières et militaires françaises d'Indochine lorsqu'elles prennent connaissance de ces promesses.

¹⁵⁷ Gendre, 2007 ; Fourniau, 2002.

¹⁵⁸ Dương *et al.*, 2019, 18.

¹⁵⁹ Fourniau, 2002, 577.

¹⁶⁰ Klein, 2010.

¹⁶¹ Delacroix, 1909, 8.

¹⁶² *Ibid.*, 2.

On retrouve un argumentaire similaire dans les dossiers sur les triades du procureur Henri Dusson. Entre 1905 et 1908, circule l'idée que l'appartenance aux fraternités jurées d'Indochine aurait une fonction d'assurance vie lors du débarquement des Japonais. À l'appui, il est expliqué que les Nippons en seraient membres. Cette affiliation éviterait aux nouvelles recrues d'être décapitées ou massacrées et, surtout, permettrait d'offrir un avenir à leurs enfants. Dans une affaire datée de 1907, des triades incitent leurs affiliés à envoyer leurs enfants au Japon pour se former au métier des armes. En 1908, il est promis que non seulement les Japonais épargneront ceux qui seront préalablement affiliés, mais accorderont également des dignités à leurs enfants qui feront la guerre pour délivrer la Cochinchine. Ailleurs, on assure qu'en contrepartie d'une cotisation, les Japonais donneront un titre aux adhérents ainsi que des dignités et des grades d'officiers à leurs descendants qui auront chassé les Français¹⁶³.

Ces affaires restent d'autant plus difficiles à sérier qu'elles ne reposent sur aucune réalité géostratégique¹⁶⁴. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'un pur opportunisme crapuleux. Cependant, ces arguments présentent d'étonnantes similitudes avec ceux qu'avancent Gilbert Chiểu et Nguyễn Văn Lương. Peut-être est-ce parce que Bùì Chí Nhuận, qui aurait persuadé l'avocat Gilbert Chiểu de rejoindre la cause, se substitue à Phan Bội Châu pour mener les opérations de propagande les plus compromettantes¹⁶⁵. Parmi celles-ci, le démarchage des triades. D'après Louis Marty, Bùì Chí Nhuận serait « le plus actif » pour « capter la force latente [des fraternités jurées]¹⁶⁶ ».

L'OMBRE INSURRECTIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RESTAURATION

On considère souvent qu'en 1912, Phan Bội Châu, admiratif devant la réussite de la révolution de 1911 et l'instauration de la République de Chine, devient « sunyatséniste » et se convertit au républicanisme pour relancer la lutte armée. Rien n'est moins sûr. Dans ses *Mémoires*, Phan Bội Châu affirme qu'il est attiré très tôt par les idées neuves de la mouvance révolutionnaire¹⁶⁷. Cette déclaration de principes doit être contextualisée sous deux angles qui relativisent la référence « sunyatséniste ». Tout d'abord, on peut estimer que cette référence englobe sans distinction tous les opposants aux Qing... dont Kang Youwei et le jeune Liang Qichao font partie. Comme nous l'avons vu, et contre toute attente, la proximité de Phan avec Liang Qichao a pu contribuer à l'amalgame et le prolonger en dépit de l'évolution légitimiste-conservatrice de Liang. Lors de leurs premières rencontres en 1905, Liang Qichao lui fait lire son *Histoire des trois héros de l'Italie* que sont Mazzini, Garibaldi et Cavour¹⁶⁸. Phan Bội Châu aurait été enthousiasmé par le premier d'entre eux, qui considère que « l'éducation et la violence doivent aller de pair ». En second lieu, au lieu d'aboutir à Sun Yat-sen,

¹⁶³ Dusson, 1911, 51-54.

¹⁶⁴ Le Japon, allié de la Grande-Bretagne, ne peut pas se permettre d'attaquer la colonie française. Dès 1908, Phan Bội Châu sait qu'il n'a plus rien à en attendre.

¹⁶⁵ Delacroix, 1909, 3-5 ; Nguyễn Thế Anh, 1988, 11-12.

¹⁶⁶ Marty, 1916, 7.

¹⁶⁷ Boudarel, 1968, 61, 86, 133-134.

¹⁶⁸ *Ibid.*, 68. Il est étonnant que, dans ses *Mémoires*, Phan Bội Châu déclare lire l'ébauche de *L'histoire des trois héros de l'Italie*. L'ouvrage avait été publié en 1902.

cette piste met en lumière un lien plus fort qu'on ne le dit avec le « Mazzini de la Chine¹⁶⁹ » et adversaire de Sun Yat-sen au sein de la Ligue jurée qu'est Zhang Binglin (1869-1936). La transformation en 1912 de la société réformatrice de Phan en « Société pour la restauration » est un signe qui ne trompe pas et incite à chercher à nouveau des clés d'action du mouvement vietnamien, notamment vis-à-vis des triades, dans l'histoire des activistes chinois en conflit avec Sun Yat-sen.

Brillant lettré, maître d'une immense érudition littéraire, historique et philologique, porté à la réflexion fondamentale, Zhang est, comme Kang Youwei, le grand intellectuel que Sun Yat-sen n'est pas. Il associe violence et action démocratique dans ses écrits très influents et dans les cours de philosophie et de politique très fréquentés par les exilés qu'il donne au Japon. Son ralliement en 1907 au concept cardinal et anti-anarchiste de la démocratie instituée dans l'État démocratique ne l'empêche pas de soutenir la lutte armée, la mobilisation du peuple et le soulèvement populaire en vue de la conquête du pouvoir. Autour de 1902, il a théorisé l'idée d'une « restauration nationale » (*minzu guangfu*, 民族光復). Le concept est pensé à partir d'une lecture ethnique du passé chinois dont la connotation lignagère – les Chinois appartiennent tous à un même lignage agnatique (*zu*, 族) – est typique du racialisme anti-mandchou des premiers révolutionnaires (mais pas de Sun Yat-sen et des réformistes Kang Youwei et Liang Qichao). Dans l'élaboration de la politique chinoise moderne et de son lexique riche en néologismes venus du Japon afin de traduire les concepts occidentaux¹⁷⁰, *minzu* (« peuple-lignage ») a fini par désigner la « nation » via l'idée de « peuple-nation », distincte de *min* 民, « peuple » au sens proprement politique du terme, que l'on retrouve dans *guomin* 國民, « national » ou « nationaliste » au sens citoyen, sans référence ethnique (par exemple dans *Guomindang*). Selon l'interprétation de Zhang Binglin, la restauration de la nation véhicule l'idée d'une révolution rétablissant la nation biologique dans ses droits politiques usurpés par les empereur-conquérants étrangers et dans son authenticité culturelle (dite « quintessence nationale » à partir de 1905), trahie par deux millénaires d'orthodoxie au service de pouvoirs antipopulaires¹⁷¹.

En 1904, des étudiants chinois du Zhejiang qui ont séjourné au Japon s'organisent pour passer à l'action révolutionnaire. À Shanghai, ils s'agrègent à la « Société pour la restauration » (*guangfuhui*, 光復會), principale mouvance du Bas Yangzi autour de Cai Yuanpei (1868-1940), dont Zhang Binglin se rapproche alors. Leur axe opérationnel porte sur le démarchage des fraternités jurées pour en faire leur bras armé. Rapidement, les chevilles ouvrières de ce projet se révèlent être Tao Chengzhang (1878-1912), fondateur de la Société pour la restauration avec Cai Yuanpei, la passionaria Qiu Jin (1875-1907) et son cousin éloigné Xu Xilin (1873-1907). Ce petit groupe ne rejoint la Ligue jurée qu'en 1906 (alors que Cai participe à la fondation de la Ligue en 1905). Un an plus tard, Qiu Jin et Xu Xilin provoquent des soulèvements insuffisamment préparés et contrôlés. Leur aventure sans lendemain (ils sont exécutés en 1907) affaiblit la structure. Tao Chengzhang continue quant à lui de se rapprocher de fraternités jurées pour mieux les modeler. Ses résultats restent cependant mitigés. En 1907, il se rallie à Zhang Binglin dans la « guerre des chefs » qui oppose Zhang à Sun Yat-sen. Outre-mer, la Société pour la restauration est le réceptacle de cet affrontement, qui s'avère, en

¹⁶⁹ Bergère, 1994, 123.

¹⁷⁰ *Ibid.*, 125.

¹⁷¹ Chevrier, 2022, 419-437, 1172-1173.

1908, particulièrement corrosif dans l'Indochine vietnamienne¹⁷². En 1910, la Société rompt avec la Ligue jurée telle que l'incarne Sun Yat-sen, contre qui elle concentre ses critiques. Sun n'a jamais dominé la Ligue jurée. Outre l'hostilité et le mépris de Zhang Binglin, il doit faire face à l'ascendant des idées anarchistes qui battent en brèche ses choix en faveur d'une démocratie instituée dans l'État et d'une révolution sociale dirigée par l'État. Le ralliement de Zhang Binglin à l'État démocratique n'apaise pas l'affrontement personnel et factionnel. Il rejaillit et devient politique avec les événements révolutionnaires de l'automne 1911, la partition Nord-Sud du pays et la chute de la dynastie Qing (février 1912). Au nom de l'unité, Zhang contribue à évincer Sun Yat-sen de la présidence de la République (proclamée dans le Sud) en échange du ralliement du Nord au régime républicain. Il pousse également à la transformation de la Ligue jurée en un parti parlementaire, le premier *Guomindang* (août 1912). Sur le terrain local, après les événements d'octobre 1911, Tao Chengzhang tente de relancer la Société pour la restauration dans le Zhejiang afin de peser dans les rivalités entre factions. Il fait notamment face à Chen Qimei (1878-1916), un proche de Sun Yat-sen et membre notable de la Bande verte de Shanghai. L'influence de Chen lui permet de conquérir la ville en novembre et d'en devenir le gouverneur militaire. En janvier 1912, Chen Qimei envoie des sbires tuer Tao Chengzhang (14 janvier). Chiang Kai-shek (1887-1975), « protégé » de Chen, qui le « présente » à Sun Yat-sen, aurait procédé lui-même à l'élimination¹⁷³. Zhang Binglin en a toujours été convaincu¹⁷⁴.

Il n'est pas nécessaire d'aller plus avant dans cette histoire « chinoise » pour comprendre, selon nous, un événement « vietnamien » dont l'interprétation est problématique. En mars 1912, Phan Bội Châu transforme sa société réformatrice en « Société pour la restauration du Vietnam » (*Việt Nam Quang phục Hội / guangfuhui*, 光復會). Rien dans ses *Mémoires* n'indique une quelconque filiation intellectuelle entre les entités homonymes. Il n'évoque jamais la Société pour la restauration de Tao Chengzhang¹⁷⁵. Ce silence ne peut être un oubli. Il pourrait s'expliquer par la volonté de Phan Bội Châu d'échapper à des querelles chinoises qui ne le concernent pas. L'évocation de son amitié tant avec le sulfureux Chen Qimei, devenu l'un des pivots de la faction de Sun Yat-sen, qu'avec l'altier Zhang Binglin pourrait être interprétée en ce sens¹⁷⁶. S'il est néanmoins curieux qu'à l'époque nul n'ait noté la proximité temporelle et nominale entre l'une et l'autre structure, à nouveau le silence peut révéler de l'embarras. Il reste que le modèle d'action mis en œuvre par la Société vietnamienne suit fidèlement le modèle chinois, dont la filiation remonte à Zhang Binglin. La place accordée à Zhang dans les *Mémoires* de Phan Bội Châu minore son influence véritable. Les liens ne sont pas seulement intellectuels. Durant l'hiver 1905, Zhang Binglin emploie des étudiants vietnamiens sans le sou dans le *Minbao* (*Journal du peuple*¹⁷⁷), l'organe de la Ligue jurée, dont il assume la direction. À l'été 1907, il est élu président de l'Alliance des nations opprimées de

¹⁷² Barlow, 1979, 40.

¹⁷³ Roux, 2016, 38.

¹⁷⁴ Rankin, 1971, 149.

¹⁷⁵ David Marr (1971, 216, note 11) hésite pour cette raison entre une filiation avec la Ligue jurée de Sun Yat-sen ou avec la Société pour la restauration de Kang Youwei et Liang Qichao. Georges Boudarel (1968, 184, note 184) s'étonne que Phan Bội Châu n'y fasse aucune référence alors qu'il en reprend le nom.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 132-133, 137, 185.

¹⁷⁷ Journal fondé à Tokyo en 1905 qui devient l'organe des opposants au régime impérial mandchou, regroupés autour de Sun Yat-sen (Wang, 2021).

l'Asie orientale¹⁷⁸. En 1908, Phan Bội Châu rejoint cette structure révolutionnaire internationaliste après avoir connu des déboires auprès des autorités nippones¹⁷⁹. La rivalité qui oppose Zhang Binglin à Sun Yat-sen¹⁸⁰ ne peut être ignorée par le Vietnamien. Après avoir transformé la Société réformatrice en Société pour la restauration, il se tourne vers le mouvement anarchiste chinois de Canton et crée, en août 1912, une société internationaliste tournée vers la propagande par le fait.

Enfin, Phan Bội Châu rapporte qu'en 1922, de passage au Zhejiang, il se rend sur la stèle de Xu Xilin et au temple commémoratif de Qiu Jin¹⁸¹. Dans les années 1910, leurs profils ont tout pour l'inspirer. Qiu Jin et Xu Xilin évoluent entre deux mondes, à la fois nationaliste et anarchiste, mais restent marqués par la figure du héros sacrificiel prêt à tout pour sauver le pays ancestral. Leur vision de la Société pour la restauration intègre l'anarchisme et le terrorisme occidental sous ce prisme. Leur romantisme révolutionnaire est renforcé par leur frustration de ne pouvoir faire tomber le pouvoir. Activistes à l'état pur, Qiu Jin et Xu Xilin n'ont aucune culture d'appareil et choisissent de se sacrifier pour la révolution sans aucune considération pour la préservation de leur organisation¹⁸².

La prévalence de l'activisme « autonome » et de l'action directe sur le cadre institutionnel, y compris dans le mouvement révolutionnaire, est souvent attribuée, du côté chinois, à l'influence de l'anarchisme. Il ne s'agit pas d'une modalité constante et uniquement attribuable à ce facteur, comme on peut l'observer à la lumière du chassé-croisé entre Vietnam et Chine. Outre le rapport aux fraternités jurées, qui prend lui aussi des modalités variables (voir *infra*), les avatars du processus d'institutionnalisation de la politique moderne fournissent une explication plus pertinente. Dans la décennie qui suit la fondation de la Société pour la restauration vietnamienne et celle de la République chinoise (1912), la démocratie parlementaire est gelée en Chine (1913), les libertés républicaines sont abolies (1914), le pays vole en éclats (1916-1917). À la partition Sud-Nord s'ajoutent un regain de micro-militarisation locale et le militarisme territorial des « Seigneurs de la guerre ». Dans ce climat de « démocratie naufragée » (Yves Chevrier), Zhang Binglin se retire de l'action politique, et Sun Yat-sen, installé alternativement à Canton et à Shanghai, incapable de rétablir les institutions de 1912 et l'unité du pays, se met à la remorque du militarisme méridional et du communisme international. La nouvelle génération activiste diffère de la précédente. Plaçant l'action sociale et le combat culturel contre l'emprise des traditions au-dessus de la question du pouvoir, elle renonce à la violence terroriste comme à la lutte armée. Mais les liens avec le passé immédiat demeurent solides. Le culturalisme antérieur continue de modeler la conscience activiste en dépit des professions de foi occidentalistes et l'exemple des héros sacrificiels reste d'actualité. Et lorsque les partis de masse fondés entre 1919 et 1921 (le Parti communiste et le Parti nationaliste *Guomindang*) doivent territorialiser et militariser leur action à l'écart des grandes métropoles (années 1930-1940), la question du lien avec les fraternités jurées ressurgit en reposant de manière plus aiguë, à cause de l'enracinement de la modernité politique, celle du rapport entre l'action passéiste et l'action révolutionnaire en mal de modernité sociale et économique.

¹⁷⁸ Bergère, 1994, 166.

¹⁷⁹ Boudarel, 1968, 111.

¹⁸⁰ Bergère, 1994, 168-170.

¹⁸¹ Boudarel, 1968, 184.

¹⁸² Rankin, 1968, 320 ; Chevrier, 2022, 388 ; sur l'activisme, l'héroïcité, voir index de l'ouvrage, 1042-1043.

La ligne d'action de Tao Chengzhang, Qiu Jin et Xu Xilin à l'égard des fraternités jurées pourrait avoir été une source d'inspiration lors de la fondation de la « Société pour la restauration du Vietnam » / *Việt Nam Quang phục Hội* en 1912. Phan Bội Châu abandonne alors le projet réformiste à long terme au profit de l'immédiateté de la lutte armée. Selon le chef de la Sûreté générale de l'Indochine Louis Marty, de 1912 à 1916, la *Việt Nam Quang phục Hội* tente de rassembler à grande échelle les triades d'Indochine. La Société pour la restauration chinoise affichait la même ambition dans une logique de court terme : Tao Chengzhang à Shanghai, Qiu Jin et Xu Xilin au Zhejiang. Toujours selon Louis Marty, la volonté d'absorber toutes les sections de la Société du ciel et de la terre relève d'une instrumentalisation des triades car la démarche se fait « peu à peu à leur insu », en procédant à une « substitution [de leurs] statuts¹⁸³ ». Les agents coloniaux doivent donc lutter à la fois contre les lettrés modernistes, leurs potentiels alliés chinois de la Ligue jurée, les Japonais mais aussi, à l'intérieur, contre les triades chinoises.

L'embrigadement des triades et leur politisation ne constituent pas une nouveauté. Les révolutionnaires chinois sont des adeptes de cette stratégie. En 1904, à San Francisco, Sun Yat-sen réécrit les statuts du *Chee Kung Tong* (*zhigontang*, 致公堂) pour tenter de fédérer les *Hongmen* des États-Unis autour de son projet politique. Au Zhejiang, entre 1904 et 1908, Tao Chengzhang fonde sa propre société jurée en empruntant le nom d'une entité préexistante : la « Société du dragon de Chine » (*longhuahui*, 龍華會) qu'il place sous l'autorité de son Association révolutionnaire (*geming xiehui*, 革命協會). Variation sur le même thème, Qiu Jin et Xu Xilin décalquent les grades de la Société pour la restauration sur ceux des fraternités jurées. Leur Armée pour la restauration (*guangfujun*, 光復軍) doit formater le tout. En 1936, l'équipe de Mao Zedong rédige les statuts d'une supra-loge *gelaohui*, créée de toutes pièces, en espérant y fondre progressivement l'ensemble des fraternités jurées du continent. Cette reconnaissance a pour objectif de les dévitaliser politiquement au profit du Parti communiste tout en captant les forces non négligeables que les fraternités peuvent mobiliser sur le terrain local – où se joue le sort du Parti communiste passé à la lutte armée. La marge de l'Empire et du mouvement révolutionnaire anti-Qing devient une marge de la révolution communiste à laquelle sont appliquées les techniques d'hégémonie du Front uni¹⁸⁴.

Y a-t-il une coalition de toutes les fraternités jurées sous la seule égide de la Société pour la restauration du Vietnam, comme on peut le lire dans les sources coloniales ? Les dissensions internes et les actions menées en ordre dispersé relativisent la capacité de la *Việt Nam Quang phục Hội* à y parvenir. À l'époque, le clivage entre le républicanisme de Phan Bội Châu et le monarchisme de Cường Để, qui s'accroît depuis que les Cochinchinois participent au programme du voyage vers l'Est, devient patent. Il semblerait plus pertinent d'envisager une tentative de ralliement et d'activation de la nébuleuse triadique par chacun des deux camps. Au regard des documents collectés par Georges Coulet, l'auteur de *Cultes et religions de l'Indochine annamite* (1926), l'argument légitimiste du prince Cường Để paraît lui donner un avantage sur Phan Bội Châu. Des serments de loges *Yihe/Nghĩa Hòa* mentionnent désormais explicitement leur engagement pour la monarchie vietnamienne et Cường Để au nom d'un sentiment anticolonial. Chacun tenterait donc de rallier des fraternités jurées, chinoises et sino-vietnamiennes, à sa cause sans qu'il soit possible de déterminer qui domine. Entre

¹⁸³ Marty, 1916, 15.

¹⁸⁴ Jourda, 2023, 44-47.

février et juin 1913, Cường Để quitte Hong Kong pour fédérer des partisans vietnamiens de l'Indochine avant de retourner prudemment dans la colonie britannique. D'après un rapport de la Sûreté indochinoise, il aurait effectué une partie de ce périple sous la protection d'une triade¹⁸⁵. Il faut peut-être y voir une banalisation du climat quasi insurrectionnel qui règne alors dans la partie vietnamienne de l'Indochine. Néanmoins, l'ambition affichée de la *Việt Nam Quang phục Hội* fait écho à son pendant chinois, y compris dans sa propension à susciter des soulèvements insuffisamment préparés et contre-productifs qui affaiblissent sa structure.

CONCLUSION

Envisager les triades en Indochine à la fin du XIX^e siècle à partir d'un référentiel chinois permet de les inclure dans une trajectoire socio-économique et politique telle qu'elle se dessine progressivement dans le pourtour de la mer de Chine méridionale. L'histoire croisée des activismes chinois et vietnamien au début du XX^e siècle montre l'importance qui leur est accordée. En dépassant le vietnamo-centrisme des *Mémoires* de Phan Bội Châu, il est possible de préciser les méandres du politique tel qu'il s'écrit en Chine, en Indochine et aux États-Unis. La caractérisation d'une interaction sino-vietnamienne met en lumière une époque, un monde sinisé ouvert aux influences japonaises qui inclut les Vietnamiens, un monde qui cherche sa modernité dans le cadre d'un horizon politique d'avant le temps des partis de masse.

Cependant, on est confronté à l'impossibilité d'identifier Chinois et Vietnamiens au sein des fraternités jurées indochinoises et de qualifier leur relation. Sur le plan politique, cela rend difficile une répartition entre réseaux sensibles aux appels des révolutionnaires et des réformistes chinois et ceux qui rallient l'activisme vietnamien, notamment durant la période 1905-1908. Dans l'attente d'autres recherches, et, surtout, dans l'espoir de découvrir d'autres sources, la part conjecturale de notre interprétation n'est donc pas négligeable. Il semble toutefois que, loin des clivages induits par les imaginaires nationaux, on doive souligner au sein de la diaspora chinoise d'Indochine et des États-Unis l'influence du réformisme de Kang Youwei et de Liang Qichao. Tous deux semblent avoir joué un rôle plus important qu'on ne leur a accordé jusqu'ici dans les idées de Phan Bội Châu, dans son positionnement réformiste et anticolonial en particulier. Le regain d'activisme que l'on constate chez ce dernier à partir de 1912 n'est pas sans faire écho à l'effondrement de l'État démocratique chinois après celui de la monarchie constitutionnelle. Le devenir chinois de la « démocratie naufragée » rejoint la situation coloniale de la démocratie impossible. Comme en Chine, les difficultés induites par la politique moderne expliquent le recours à l'ancien fonds des fraternités jurées. Le rôle que les acteurs de la politique moderne assignent à celles-ci révèle les spécificités de la construction du politique ainsi que leur évolution.

¹⁸⁵ Coulet, 1926, 108-115.

Sun Yat-sen et les triades

Le lien privilégié qu'aurait entretenu Sun Yat-sen avec les triades relève du mythe. D'après la maigre littérature disponible sur le sujet, le personnage fait preuve d'un utilitarisme court-termiste au Tonkin et dans le Nord-Annam¹⁸⁶ dans les années 1900. Son objectif est de préparer des coups de force de l'autre côté de la frontière, qui restent sans lendemain¹⁸⁷. En ce qui concerne le Sud cochinchinois, où se trouve une importante diaspora chinoise, les écrits font encore la part trop belle à une Ligue jurée supposément dominante, qui mènerait une action coordonnée outre-mer et en Chine à partir du Japon. Depuis longtemps, il est établi que, à la suite de fractures internes, la Ligue jurée en Asie du Sud-Est n'est souvent qu'une coquille vide. Elle ne soutient pas la comparaison avec la Société pour la restauration, souvent effacée de l'histoire nationaliste chinoise, qui, elle, mène un réel travail de sappe à la fin de la décennie.

Sur le plan de l'histoire politique, en 1911, Sun Yat-sen, à la différence des autres activistes chinois, est comptable des promesses qu'il a faites aux triades en cas de victoire. Dès 1912, des dissensions éclatent avec les chefs de la fraternité américaine *Chee Kung Tong* et les *Hongmen* d'Amérique, probablement parce que ces derniers demandent à obtenir les contreparties institutionnelles, financières ou honorifiques qui leur ont été promises en échange de leur soutien. En 1916, Louis Marty donne quelques détails sur les raisons de ce désamour en Indochine même : « les Annamites¹⁸⁸ souscripteurs bénévoles de la cause de la révolution chinoise se plaignent aujourd'hui que les Chinois ne leur ont pas distribué les décorations et récompenses qui étaient promises dans les circulaires secrètes relatives aux appels de fonds¹⁸⁹ ».

En novembre 1914, Sun Yat-sen sollicite, depuis le Japon, des chefs *Hongmen* pour bâtir son « Parti révolutionnaire de Chine » (*Zhonghua gemingdang*, 中華革命黨), centré sur sa personne. Échaudés, les chefs *Hongmen* se maintiennent dans un attentisme prudent ou restent fidèles aux autres anciennes figures de la Ligue jurée¹⁹⁰. En 1915, les triades indochinoises se tournent vers le *Chee Kung Tong* qui appuie Chen Jiongming (1878-1933), chef militaire membre de la ligue, soutien puis adversaire de Sun Yat-sen¹⁹¹.

La brouille semble définitive durant la décennie 1920, lorsque Sun Yat-sen dresse un portrait à charge des *Hongmen* d'outre-mer dans ses *Mémoires* et s'oppose à ce que leur soit consacré un tome de l'histoire de la révolution¹⁹². La rupture avec les *Hongmen* américains semble être consommée en 1923. Aux États-Unis, Sun Yat-sen est sollicité par le *Chee Kung Tong* au début de la décennie 1920 pour intercéder dans des *Tong wars*¹⁹³ qui éclatent en Californie et se ramifient ensuite à Chicago, New York, Portland et Seattle¹⁹⁴, et même au Mexique. Il refuse. Son statut de membre lui est retiré¹⁹⁵. En Chine, le divorce entre Sun Yat-sen et Chen Jiongming est acté. Ce dernier pactise avec des dirigeants des *Hongmen* américains pour se relancer outre-mer, tandis que Sun Yat-sen obtient le soutien de Moscou et du Komintern.

En 1925, peu après la mort de Sun Yat-sen, Chen Jiongming et le *Chee Kung Tong* de San Francisco créent, au sein de la diaspora, le Parti politique *Zhigongdang* (致公黨). La mort de Chen Jiongming et la montée en puissance de Chiang Kai-shek au sein de l'appareil *Guomindang* brident l'essor du parti. Totalement inféodé à Pékin, il figure aujourd'hui parmi les (petits) partis politiques théoriquement associés au Parti communiste à la tête de la République populaire de Chine, toujours au nom du Front uni.

¹⁸⁶ Les deux régions les plus sinisées du Vietnam.

¹⁸⁷ Barlow, 1979.

¹⁸⁸ Durant la période coloniale, « Annamite » désigne tous les Vietnamiens et pas uniquement les habitants de l'Annam, le centre du pays.

¹⁸⁹ Marty, 1916, 7.

¹⁹⁰ Jourda, 2019, 119-120.

¹⁹¹ Barlow, 1979, 36.

¹⁹² Jourda, 2019, 120.

¹⁹³ Guerres inter-triadiques.

¹⁹⁴ *Tong* est la transcription cantonaise de *tang* 堂 (voir *supra*, 35).

¹⁹⁵ González, 2023, 21.

L'AUTEUR

Docteur en science politique (EHESS), Emmanuel Jourda (1972-2024) était chercheur associé au Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine (EHESS). Spécialiste d'histoire politique chinoise, il a renouvelé l'histoire du Front uni et celle des triades dans le cadre de la politique chinoise moderne. Il s'agit là de son dernier article, écrit dans une approche d'histoire connectée et d'histoire comparée. Il projetait de réunir ses études sur le Front uni et sur les triades dans un livre liant le phénomène de la marge non pas à un centre, mais à la construction et à l'évolution d'un champ politique dont la marge définit les clés.

ABOUT THE AUTHOR

Emmanuel Jourda (1972-2024) holds a PhD in political science from EHESS. He was associate researcher at the Centre for Modern and Contemporary Chinese Studies (EHESS). As a specialist in Chinese political history, he renewed the history of the United Front and that of the triads within the frame of modern Chinese politics. This paper, using a Connected History and Comparative History approach, is his last. He planned to gather his studies on the United Front and on the triads in a book relating the margin phenomenon not to a center, but to the construction and to the evolution of a political field whose keys are defined by the margin.

RÉFÉRENCES

- AFFIDI, Emmanuelle, (2009), « La revue Đông Dương Tạp Chí, une expérience franco-vietnamienne dans le sillage de l'école Đông Kinh Nghĩa Thục », in DE GANTES, Gilles et NGUYỄN, Phương Ngọc (dir.), *Vietnam. Le moment moderniste*, (Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence), pp. 249 264.
- ARMENTROUT MA, L. Eve, (1990 [2019]), *Revolutionaries, Monarchists and Chinatowns: Chinese Politics in the Americas and the 1911 Revolution*, (Honolulu: University of Hawaii Press).
- ARNOUX, Paul, (1923), *Importante note décrivant la situation générale, les sociétés secrètes, les associations, les organes de presse, en annexe notices individuelles sur les journaux et certaines personnalités, extraits de presse, Documentation réunie par le directeur de la Sûreté générale à Hanoi*, Archives nationales d'Outre-mer (Anom), Fonds Slotfom III 138.
- BARLOW, Jeffrey G., (1979), « Sun Yat-sen and the French, 1900-1908 », *China Research Monograph*, n° 14, (Berkeley: Institute of East Asian Studies, University of California).
- BERGERE, Marie-Claire, (1994), *Sun Yat-sen*, (Paris : Fayard).
- BERNAL, Martin, (1976), *Chinese Socialism to 1907*, (Ithaca: Cornell University Press).
- BLITSTEIN, Pablo Ariel, (2018), « El concepto de “partido político” y los mandarines chinos en el exilio: concepto y experiencia entre China y las Américas (fines del siglo XIX-principios del XX) », *Araucaria. Revista iberoamericana de filosofía, política, humanidades y relaciones internacionales*, vol. 20, n° 40, pp. 159 184.
- BOUDAREL, Georges, (1968), « Phan Boi Châu, “Mémoires de Phan Bôi Châu”, traduction et notes de Georges Boudarel », *France-Asie/Asia*, n° 194-195, pp. 26-43 et pp. 62-69.

- BOUDAREL, Georges, (1969), « Phan Boi Chau et la société vietnamienne de son temps », *France-Asie/Asia*, n° 199, pp. 355 535.
- BROCHEUX, Pierre, (2009), *Une histoire économique du Viet Nam, 1850-2007. La palanche et le camion*, (Paris : Les Indes savantes).
- CHE, Philippe, (2019), « Faut-il retraduire les Entretiens de Confucius ? », *Impressions d'Extrême-Orient*, n° 9, URL : <https://journals.openedition.org/ideo/833#:~:text=Cette%20traduction%20n'est%20pas,la%20notion%20vague%20et%20plut%C3%B4t> (consulté le 2 janvier 2025).
- CHENG, Chung-Ying, (1972), « On Yi as a universal principle of specific application in Confucian morality », *Philosophy East and West*, vol. 22, n° 3, pp. 269 280.
- CHESNEAUX, Jean, DAVIS, Feiling et NGUYỄN, Nguyệt Hồ (dir.), (1970), *Mouvements populaires et sociétés secrètes en Chine aux XIXe et XXe siècles* (Paris : François Maspero).
- CHEVRIER, Yves, (2022), *L'Empire terrestre. Histoire du politique en Chine aux XXe et XXIe siècles. I. La démocratie naufragée (1895-1976)*, (Paris : Seuil).
- CLABAUGH WRIGHT, Mary, (1968), « Introduction: the rising tide of change », in CLABAUGH WRIGHT, Mary (dir.), *China in Revolution: The First Phase, 1900-1913*, (New Haven: Yale University Press), pp. 1 65.
- COOKE, Nola, (2010), « The Heaven and Earth Society upsurge in early 1880s French Cochinchina », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol. 4., pp. 42 73.
- COOKE, Nola et LI, Tana, (2010), « An early 1882 Heaven and Earth Society letter from Cambodia », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol. 4, pp. 150 152.
- COULET, Georges, (1926), *Les sociétés secrètes en terre d'Annam*, (Saigon : Imprimerie commerciale C. Ardin).
- CULAS, Christian, (2005), *Le messianisme hmong aux XIXe et XXe siècles. La dynamique religieuse comme instrument politique*, (Paris : CNRS édition/Éditions de la Maison des sciences de l'homme).
- DALLOZ, Jacques, (2008), « Boudarel Georges, Marius », in PENNETIER, Claude (dir.), *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*, (Paris : Éditions de l'Atelier), URL : <https://maitron.fr/spip.php?article17425> (consulté le 2 janvier 2025).
- DAVIES, Gloria, (2001), « Liang Qichao in Australia: a sojourn of no significance? », *East Asian History*, n° 21, pp. 65 110.
- DELACROIX, Juge instruction, (1909), « Affaire Gilbert Chiêu et consort, ordonnance », *Anom Slotfom* III 138, pp. 1 23.
- D'ENJOÏ, Paul, (1904), « Associations, congrégations et sociétés secrètes chinoises », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 5, pp. 373 386.
- DUARA, Prasenjit, (1988), « Superscribing symbols: the myth of Guandi, Chinese God of War », *The Journal of Asian Studies*, vol. 47, n° 4, pp. 778 795.
- DƯƠNG, Thị Thanh Hà, NGỌC, Trai Mai Phương et DƯƠNG, Thị Kim Oanh, (2019), « Phan Bội Chau and the "Dong Du Movement" in Nord-Annam in the early 20th Century », *Journal of Science*, vol. 48, n° 2B, pp. 14 22.
- DUSSON, Henri, (1911), *Les sociétés secrètes en Chine et en terre d'Annam*. Réquisitoire prononcé à l'audience du Tribunal correctionnel de Long-Xuyên du 19 novembre 1909, (Saigon : Imprimerie Phat-Toan).

- ENGELBERT, Thomas, (2007), « “Go West” in Cochinchina: Chinese and Vietnamese illicit activities in the Transbassac (c. 1860-1920s) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol. 1, pp. 56 82.
- FAVRE, Benoît, (1918-1919), « Les sociétés de “frères jurés” en Chine », *T'oung Pao*, vol. 19, n° 1, pp. 1 40.
- FOURNIAU, Charles, (2002), *Vietnam. Domination coloniale et résistance nationale, 1858-1914*, (Paris : Les Indes savantes).
- GENDRE, Claude, (2007), *Le Dê Thám (1858-1913). Un résistant vietnamien à la colonisation française*, (Paris : L'Harmattan).
- GONZÁLEZ, Fredy, (2023), « The rise and spread of the Hong Men Chee Kung Tong in the Cantonese Pacific and beyond », *Pacific Historical Review*, vol. 92, n° 1, pp. 1 29.
- GOODMAN, Bryna, (1995), *Native Place, City, and Nation: Regional Networks and Identities in Shanghai, 1853-1937*, (Berkeley: University of California Press).
- GOSCHA, Christopher E., (2001), « “Le barbare moderne” : Nguyễn Văn Vinh et la complexité de la modernisation coloniale au Vietnam », *Outre-mers*, n° 332-333, pp. 319 346.
- GOSCHA, Christopher E., (2015) *Indochine ou Vietnam ?*, (Paris : Vendémiaire).
- GUILLEMOT, François, (2009), « Penser le nationalisme révolutionnaire au Việt Nam : identités politiques et itinéraires singuliers à la recherche d'une hypothétique “Troisième voie” », *Moussons*, n° 13-14, pp. 147 184.
- HEIDHUES SOMERS, Mary, (1993), « Chinese organizations in West Borneo and Bangka: Kongsis and Hui », in OWNBY, David et HEIDHUES SOMERS, Mary (dir.), *“Secret Societies” Reconsidered: Perspectives on the Social History of Early Modern South China and Southeast Asia*, (Armonk: M.E. Sharpe), pp. 68 88.
- HEMERY, Daniel, (2008), « Chesneaux Jean », in PENNETIER, Claude (dir.), *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*, (Paris : Éditions de l'Atelier), URL : <https://maitron.fr/spip.php?article19807> (consulté le 2 janvier 2025).
- HOBBSAWM, Eric J., (2008 [1972]), *Les Bandits, édition revue et augmentée*, (Paris : La Découverte).
- HOBBSAWM, Eric J., (2012 [1967]) *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne, édition revue et augmentée* (Paris : Fayard).
- JAMIESON, Alexander, (1865), « Masonry in China, Freemasons », *Magazine and Masonic Mirror*, n° 302 pp. 273 279.
- JOURDA, Emmanuel, (2019), « Inventions et récupérations du mythe politique des sociétés secrètes, de la révolution de 1911 à Hongkong 2020 », *Études chinoises*, vol. 38, n° 1-2, pp. 97 167.
- JOURDA, Emmanuel, (2022), « Regards missionnaires croisés face à l'écosystème chinois dans la péninsule malaise du XIX^e siècle », in VU THANH, Hélène (dir.), *Les missions religieuses à l'épreuve des empires coloniaux, XVI^e-XX^e siècle*, (Paris : Maisonneuve & Larose/ Hémisphères éditions), pp 251 275.
- JOURDA, Emmanuel, (2023), « Mao et les bandits. L'enrôlement des brigands et des sociétés secrètes dans la révolution chinoise (1919-1954) », *Sociétés politiques comparées*, URL : https://fasopo.org/sites/default/files/varia2_n60.pdf (consulté le 2 janvier 2025).
- JOYAUX, François, (2022), *Nouvelle histoire de l'Indochine française*, (Paris : Perrin).

- KING, Richard A. H., (2016), « Along the grain: yi 義 (“justice”) in the Xunzi », *Oriens Extremus*, vol. 55, pp. 73 103.
- KLEIN, Jean-François, (2010), « Le sabre et le pinceau : un colonial peu commun. Le général Léon Marie Eugène de Beylié (1849-1910) », in BAL, Danièle (dir.), *Le général de Beylié, 1849-1910. Collectionneur et mécène*, (Grenoble/Milan : Musée de Grenoble/5 Continents), pp. 45 68.
- KLEIN, Jean-François, (2021), *Pennequin, le « sorcier de la pacification ». Madagascar-Indochine (1849-1916)*, (Paris : Hémisphères éditions).
- KUHN, Philip A., (1970), *Rebellion and its Enemies in Late Imperial China: Militarization and Social Structure, 1796-1864*, (Cambridge: Harvard University Press).
- LE JARIEL, Yves, (2008), *Phan Bôi Chau (1867-1940). Le nationalisme vietnamien avant Hô Chi Minh*, (Paris : L'Harmattan).
- LIU, Kwang-Ching, (1988), « Chinese merchant guilds: an historical inquiry », *Pacific Historical Review*, vol. 57, n° 1, pp. 1 23.
- MANN JONES, Susan et KUHN, Philip A., (1979), « Dynastic decline and the roots of rebellion », in FAIRBANK, John K. et TWITCHETT, Denis (dir.), *The Cambridge History of China. Vol. 10: Late Ch'ing, 1800-1911. Part 1*, (Cambridge: Cambridge University Press), pp. 107 162.
- MARR, David G., (1971), *Vietnamese Anticolonialism, 1885-1925*, (Berkeley: University of California Press).
- MARTY, Louis, (1916), « Note pour contribuer à l'histoire des sociétés secrètes en Indo-Chine », Hanoi, 25 avril, Anom Indochine, nouveau fonds, carton 8, dossier 28 (2).
- MCLEOD, Mark W., (1993), « Trương Định and Vietnamese anti-colonialism, 1859-64: a reappraisal », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 24, n° 1, pp. 88 105.
- MURRAY, Dian H. et QIN Baoqi, (1994), *The Origins of the Tiandihui: The Chinese Triads in Legend and History*, (Stanford: Stanford University Press).
- NG, Wing Chung, (1992), « Urban Chinese social organization: some unexplored aspects in Huiguan development in Singapore, 1900-1941 », *Modern Asian Studies*, vol. 26, n° 3, pp. 469 494.
- NGO, Van, (2001), « Rousseau et quelques figures de la lutte anticolonialiste et révolutionnaire au Viêt Nam », *Cahiers du mouvement ouvrier*, n° 13, pp. 99 110.
- NGUYỄN, Phương Ngọc, (2015), « Vents d'Est, vents d'Ouest. L'introduction de l'esprit des Lumières au Vietnam au début du XXe siècle », in AUBERT-NGUYỄN, Hoài Hươn et ESPAGNE, Michel (dir.), *Le Vietnam. Une histoire de transferts culturels*, (Paris : Demopolis), pp. 49 67.
- NGUYỄN, Thế Anh, (1978), « Secret societies: some reflections on the court of Huê and the Government of Cochinchina on the Eve of Tu-Duc's death (1882-1883) », *Asian Affairs*, vol. 9, n° 2, pp. 179 185.
- NGUYỄN, Thế Anh, (1988), « Phan Bôi Chau et les débuts du mouvement Dong Du », in VĨNH SÍNH (dir.), *Phan Bôi Chau and the Dong Du Movement*, (New Haven: Council on Southeast Asia Studies, Yale Center for International and Area Studies).
- NGUYỄN, Văn Hoàn, (2009), « Đặng Nguyên Cẩn (1867-1923) et ses amis dans le mouvement moderniste », in DE GANTES, Gilles et NGUYỄN, Phương Ngọc (dir.), *Vietnam. Le moment moderniste*, (Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence), pp. 125 133.

- QIN, Yucheng, (2016), *The Cultural Clash: Chinese Traditional Native-Place Sentiment and the Anti-Chinese Movement*, (Lanham: University Press of America).
- RANKIN, Mary Backus, (1968), « The Revolutionary movement in Chekiang: a study in the tenacity of tradition », in CLABAUGH WRIGHT, Mary (dir.), *China in Revolution: The First Phase, 1900-1913*, (New Haven: Yale University Press), pp. 297 318.
- RANKIN, Mary Backus, (1971), *Early Chinese Revolutionaries: Radical Intellectuals in Shanghai and Zhejiang, 1902-1911*, (Cambridge: Harvard University Press).
- ROUX, Alain, (2016), *Chiang Kai-shek. Le grand rival de Mao*, (Paris : Payot).
- SALMON, Claudine, (2014), *Ming Loyalists in Southeast Asia as Perceived through Various Asian and European Records*, (Wiesbaden: Harrassowitz Verlag).
- SCHLEGEL, Gustave, (1866), *Thian Ti Hwui: The Hung-League, or Heaven-Earth-League. A Secret Society with the Chinese in China and India*, (Batavia: Lange & Co).
- SCHLEGEL, Gustave, (1885), « L'organisation des Kongsî à Bornéo », *Revue coloniale internationale*, vol. 1, pp. 448 465.
- SERADIN, Nicolas, (2015), *Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine (Rennes : Université Rennes 2).
- SMITH, Craig A., (2017), « The Datong Schools and Late Qing Sino-Japanese cooperation », *Twentieth-Century China*, vol. 42, n° 1, pp. 3 25.
- SƠN, Nam, (1971 [2003]), *Miền Nam đầu thế kỷ XX – Thiên Địa Hội và cuộc Minh Tân* [Le Sud au début du XXe siècle. La société du ciel et de la terre et le mouvement Minh Tân] (Hô Chi Minh-Ville : Éditions Trê).
- TAN, Sor-Hoon, (2014), « The concept of Yi (義) in the Mencius and the problems of distributive justice », *Australasian Journal of Philosophy*, vol. 92, n° 3, pp. 489 505.
- TER HAAR, Barend J., (1993), « The Gathering of Brothers and elders (Ko-Lao Hui): a new view », in BLUSSÉ, Leonard et ZURNDORFER, Harriet (dir.), *Conflict and Accomodation in Early Modern China: Essays in Honour of Erik Zürcher*, (Leiden: Brill), pp. 259 283.
- TER HAAR, Barend J., (2000) *The Ritual and Mythology of the Chinese Triads: Creating an Identity*, (Leiden: Brill).
- TRẦN, Mỹ-Vân, (2005), *A Vietnamese Royal Exile in Japan: Prince Cường Để (1882-1951)*, (London: Routledge).
- TROCKI, Carl A., (1993), « The rise and fall of the Ngee Heng Kongsî in Singapore », in OWNBY, David et HEIDHUES SOMERS, Mary (dir.), *"Secret Societies" Reconsidered: Perspectives on the Social History of Early Modern South China and Southeast Asia*, (Armonk: M.E. Sharpe), pp. 89 119.
- VĨNH, Sính, (1993), « Chinese characters as the medium for transmitting the vocabulary of modernisation from Japan to Vietnam in early 20th Century », *Asian Pacific Quarterly*, vol. 25, n° 1, pp. 1 16.
- VĨNH, Sính et WICKENDEN, Nicholas (trad.), (1999), *Overtured Chariot: The Autobiography of Phan Boi Chau*, (Honolulu: University of Hawaii Press).
- WANG, Céline, (2021), « L'impact de la Révolution française sur l'évolution du concept de révolution en Chine (fin XIXe-début XXe siècle) », *Astérion*, n° 24, URL : <https://journals.openedition.org/asterion/5959> (consulté le 2 janvier 2025).

- WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte (dir.), (2004), *De la comparaison à l'histoire croisée*, (Paris : Seuil).
- WONG, K. Scott, (1992), « Liang Qichao and the Chinese of America: a re-evaluation of his "Selected Memoir of Travels in the New World" », *Journal of American Ethnic History*, vol. 11, n° 4, pp. 3 24.
- XIAO-PLANES, Xiaohong, (2001), *Éducation et politique en Chine. Le rôle des élites du Jiangsu (1905-1914)*, (Paris : Éditions de l'EHESS).
- XIAO-PLANES, Xiaohong, (2013), « La difficile réforme de l'État chinois », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 109-110, pp. 4 9.
- YANG, Soon-Ja, (2021), « Yi as "meaning-bestowing" in The Xunzi », *Dao*, vol. 20, pp. 115 131.
- YONG, Ching Fatt, (1966), *The Chinese in New South Wales and Victoria, 1901-1921, with Special Reference to Sydney and Melbourne*, History PhD (Canberra: The Australian National University).
- YOUN, Dae-Yeong, (2006), « Le Việt Nam vong quốc sử (Histoire de la perte du Việt-nam) et les mouvements réformistes en Extrême-Orient », *Aséanie*, n° 17, pp. 113 142.
- YOUN, Dae-Yeong, (2007) *Les idées et les mouvements réformistes en Corée et au Vietnam, 1897-1911. La tradition, le « nouveau savoir » (sinhak ou tân học) à travers les « nouveaux écrits » (sinseo ou tân thu) interactions*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine (Paris : Université Paris 7).



Citation : Puygrenier, Lucas, (2025), Le nexus migration-surpopulation : sociohistoire de la politisation de la démographie à Malte et de ses usages, *Sociétés politiques comparées*, 64 : 71-88. doi : 10.36253/spc-17456

Copyright : © 2025 Puygrenier. Il s'agit d'un article en accès ouvert, évalué par des pairs, publié par Firenze University Press (<https://www.fupress.com>) et distribué, sauf indication contraire, selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, qui permet une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur original et la source soient mentionnés.

Déclaration de disponibilité des données : toutes les données pertinentes sont disponibles dans l'article ainsi que dans ses fichiers d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec cet article.

Varia

Le nexus migration-surpopulation : sociohistoire de la politisation de la démographie à Malte et de ses usages

The migration-overpopulation nexus: a socio-history of the political uses of demography in Malta

LUCAS PUYGRENIER

Centre Maurice Halbwachs, EHESS

Email : lucas.puygrenier@sciencespo.fr

Résumé : Dans le pays le plus densément peuplé de l'Union européenne, le discours sur la surpopulation constitue un argument récurrent des autorités pour s'opposer au droit d'asile, si bien que l'on pourrait parler aujourd'hui d'un « nexus migration-surpopulation ». Retraçant l'historicité des usages politiques de la démographie à Malte, l'article montre qu'un tel argument a pourtant longtemps servi à mettre en cause la présence des pauvres natifs de cette ancienne colonie britannique. Ce n'est qu'avec le développementalisme des années 1960 que la figure du pauvre local et celle de l'étranger ont fini par être dissociées dans cette comptabilité inquiète de la population. L'article entreprend ainsi de se départir des effets d'évidence que suscite le langage sur la population. Il éclaire la manière dont celui-ci, sensible aux enjeux politiques du moment, a accompagné les efforts déployés pour procéder à la soustraction du territoire de différents groupes d'individus qui ont été jugés « de trop ».

Mots-clés : colonialisme ; démographie ; Malte ; migration ; paupérisme ; sociologie historique ; surpopulation.

Abstract: In the most densely populated country of the European Union, Malta, overpopulation forms the recurrent argument of authorities who oppose the right to asylum: so much so that one could speak of a "migration-overpopulation nexus". Retrieving past uses of local discourses on demography, the article shows, however, that the argument has long served the denunciation of the presence of the poor in this former British colony. It is solely in the wake of the developmentalism of the 1960s that the figure of the local poor got to be separated from the foreigner in this worried account of the population. The article thus challenges the seemingly compelling effects of demographic discourse. It highlights how

the latter, sensible to changing political concerns, has accompanied the removal efforts of various groups that were once deemed to be “in surplus” on the island.

Keywords: colonialism; demography; historical sociology; Malta; migration; overpopulation; pauperism.

En mars 2020, en pleine pandémie de coronavirus, les gouvernements maltais et italien décrètent la fermeture de leurs ports et refusent jusqu'à nouvel ordre le débarquement des personnes en exil secourues en mer. Des citoyens déposent une pétition devant le Parlement de Malte pour demander que la décision soit pérennisée. Pour ces derniers, « Malte [est] trop petite pour continuer à accepter les immigrés clandestins » qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie. Le court argumentaire qui accompagne la pétition, et qui convainc 14 % de l'électorat par votation électronique, se veut une démonstration démographique rigoureuse. Il met d'abord en avant la forte densité de Malte (1 600 habitants par km²), qu'il compare ensuite avec celle d'autres pays européens. « De telles données », affirment les pétitionnaires, « démontrent clairement que notre pays ne peut absolument plus continuer à absorber de nouveaux immigrants illégaux, pas même une personne de plus, et ce n'est pas par caprice, mais parce que c'est physiquement impossible pour notre pays¹ ».

Dans le pays le plus petit et le plus densément peuplé de l'Union européenne, l'argument de l'insularité et de la surpopulation est souvent invoqué pour contester le devoir d'asile. Il constitue un motif récurrent de représentants qui justifient ainsi leurs politiques migratoires², comme, dans l'exemple mentionné, celui de représentés qui exigent des politiques plus répressives encore. Pour celles et ceux qui le mobilisent, l'argument démographique a assurément comme qualité de sembler porter un constat « objectif » sur la menace que l'on veut dénoncer. Contrairement à l'argument sécuritaire, qui suppose d'alimenter un tant soit peu la thèse du caractère dangereux de la migration – notamment à travers la sélection opportune de faits ou d'événements médiatiques³ –, l'argument démographique ne nécessite pas de juger le comportement des personnes mises en cause. Son mécanisme est plus simple. La conclusion qu'il prétend livrer a quelque chose de tautologique : il y a des gens « de trop », ils ne peuvent pas rester.

Au cours de mes enquêtes débutées en 2019, les discours sur l'exceptionnalité de Malte ont constitué un passage obligé dans de nombreux entretiens. La petite taille de l'île en faisait selon mes interlocuteurs un cas incomparable, ou plutôt un cas comparativement « hors-norme » qui interdit qu'on le juge à l'aune des critères qui s'appliquent dans d'autres pays. Malte constitue ainsi un site d'observation privilégié de la politisation de la démographie qui agite la frontière sud de l'Europe, où sont arrivées par voie maritime plus de 750 000 personnes au cours des dix dernières années⁴. Le discours critique sur la population est cepen-

¹ Parliament Ta'Malta, Petition n° 14, « Malta, too small to accept more illegal immigrants », Thirteen Legislature. Traduit du maltais.

² Bernadine-Tahir et Schmoll, 2014 ; Lemaire, 2017 ; Mainwaring, 2019.

³ Simonneau et Castelli Gattinara, 2023.

⁴ L'Agence Frontex compte 770 000 personnes arrivées irrégulièrement en Europe depuis la route de la Méditerranée centrale (au départ des côtes libyennes ou tunisiennes) entre 2014 et 2022. La grande majorité a atteint l'Italie alors que Malte n'a reçu que 9 100 personnes durant cette période (chiffres de Frontex et du *National Statistics Office* de Malte).

dant loin de se limiter au contexte des micro-États. Comme en témoigne le regain de la thèse du « grand remplacement » en Europe, aux États-Unis ou en Afrique du Sud⁵, les angoisses démographiques hantent aussi les sociétés politiques des grands espaces nationaux. Elles pourraient se résumer ainsi : les étrangers irréguliers, trop nombreux, menacent la majorité nationale et/ou ethnique au risque d'en faire à terme une minorité « chez elle⁶ ». De tels supposés nationalistes ou nativistes ont indéniablement contribué à justifier le « tournant de l'expulsion » des dernières décennies⁷.

En restituant l'historicité du discours sur la surpopulation à Malte, je souhaite montrer dans cet article qu'un tel usage politique de la démographie est cependant loin d'être contemporain à l'intensification des flux migratoires en Méditerranée centrale. La dénonciation virulente de la surpopulation s'observe à Malte au moins depuis les débuts de la colonisation britannique, à l'aube du XIX^e siècle. Ce qui change, dès lors, n'est pas tant la perception par les acteurs d'une situation démographique inquiétante, mais plutôt l'identité des groupes de population qui sont la cause de ces alarmes. Plusieurs contributions ont montré pertinemment comment la « crise migratoire » était moins le résultat d'un afflux soudain de personnes que celui d'un refus de mettre en place des structures d'accueil destinées à y faire face⁸. Elles n'ont toutefois guère interrogé la façon dont la qualification des migrations sous le registre de l'inquiétude⁹ pouvait faire écho aux représentations du problème de la population qui ont longtemps préoccupé les autorités du pourtour méditerranéen. Plutôt que l'émergence d'un « nexus migration-sécurité », selon le concept clé que les relations internationales ont offert aux études migratoires¹⁰, je propose de mettre ici en lumière l'installation progressive d'un « nexus migration-surpopulation », à savoir la façon dont la critique de la surpopulation en est venue à être combinée exclusivement à une mise en cause de la migration et s'est débarrassée de ses anciennes références aux pauvres autochtones.

L'article se fonde sur un travail d'archives réalisé à Malte et, secondairement, à Londres, qui rassemble une correspondance entre les autorités coloniales, des échanges internes entre ministères maltais après l'indépendance, ainsi que des rapports d'expertise conduits sur l'économie maltaise au cours des deux derniers siècles. Le propos est également informé par des entretiens conduits avec des dirigeants politiques et des responsables de l'administration maltaise. À travers une sociologie historique des usages de la notion de surpopulation, l'article vise à se départir des semblants d'évidences que suscite le discours sur la démographie. Il rend compte de sa plasticité au cours du temps¹¹. En observant un invariant historique, celui de la croyance en la surpopulation, il s'agit moins d'étudier la construction d'une information statistique sur la population¹² que la manière dont celle-ci en est venue à servir des efforts consistant à soustraire du territoire divers groupes sociaux au cours du temps. En effet,

⁵ La notion de « grand remplacement » a été théorisée par l'idéologue français d'extrême droite Renaud Camus et a connu une grande popularité en dehors de l'Hexagone. Voir Leconte, 2019 ; Abrahamsen *et al.*, 2024.

⁶ Faury, 2024

⁷ Walters, 2002 ; De Genova et Peutz, 2010.

⁸ Mainwaring et Silverman, 2017 ; Wihtol de Wenden, 2018.

⁹ Bigo, 1998.

¹⁰ Faist, 2004 ; Bigo, 2011.

¹¹ Comme le note Paul-André Rosental (2007).

¹² Selon l'approche de la sociologie de la quantification popularisée par Desrosières (1993). Sur le changement des nomenclatures relatives à la pauvreté en France, voir Topalov 1994.

à partir d'observations comptables similaires sur l'excès de population, les gouvernants en ont tiré successivement des enseignements différents sur les personnes qui devaient être amenées à partir. Je montre que, dans le regard des gouvernants de Malte, la figure spécifique de l'étranger s'est détachée de celle générique du pauvre à mesure que la question migratoire a supplanté celle que représentait autrefois le paupérisme. La surpopulation a été comme extériorisée de la nation, selon une imputation de la cause du « surplus » de population qui ne concerne plus que les personnes venues d'ailleurs. À travers l'étude d'une anxiété démographique qui perdure mais change finalement d'objet, l'article éclaire alors la métamorphose des gens « de trop » dans un espace à la frontière de l'Europe.

PAUVRES D'ICI, PAUVRES D'AILLEURS : LE « SURPLUS DE POPULATION » À L'ÉPOQUE COLONIALE

En 1836, une Commission royale est dépêchée à Malte. Les deux rapporteurs, les juristes John Austin et George Lewis, sont des adeptes de l'économie politique de Jeremy Bentham et de Thomas Malthus qui inspire, au Royaume-Uni et dans les possessions de la Couronne, les réformes de l'assistance et la modération du secours¹³. Lewis avait précédemment siégé au sein d'une commission qui traitait de la question irlandaise¹⁴, le principal territoire où se discute le problème de la population dans le monde britannique¹⁵. Pour les rapporteurs, Malte souffre d'un clair « surplus humain ». La misère locale résulte d'une trop forte natalité et de « la tendance de la population à excéder le niveau de la demande en main-d'œuvre ». « Il est vrai », regrettent les deux envoyés de Londres, « que la préoccupation du lendemain décroît en intensité à mesure que l'on descend dans les classes inférieures de la société¹⁶ ».

Dès le début de la période britannique, le diagnostic d'une surpopulation est donc posé sur ce territoire dédié avant tout à la gestion de la base militaire britannique en Méditerranée et à l'entretien de sa flotte. Comme le suggère le regard condescendant des rapporteurs, qui « descend » vers les classes inférieures considérées comme responsables de leurs maux, une telle évaluation se concrétise alors en un jugement sur les pauvres. En mettant en parallèle les enjeux que soulèvent la pauvreté et l'immigration à l'époque coloniale, je montre dans ce qui suit que la surpopulation constitue l'élément d'un discours de classe encore peu sensible à la nationalité de celles et ceux jugés « de trop ».

Contrôler l'immigration, endiguer la pauvreté

Ce n'est que tardivement que le Royaume-Uni s'est doté d'un contrôle migratoire moderne, que l'on peut définir par la restriction du passage des frontières extérieures, la possibilité d'expulser des étrangers, et par la centralité des documents individuels destinés à exercer ce

¹³ Mandler, 1987 ; Bashford, 2012.

¹⁴ McGauran, 2017.

¹⁵ McGauran et Offer, 2017.

¹⁶ John Austin et Sir George Lewis, *Report of the Commissioners on the Island of Malta*, 1836, 8-9. Traduit de l'anglais.

contrôle¹⁷. Jusqu'à l'*Aliens Act* de 1905, les historiens ont ainsi commenté l'exception libérale que représente le pays au regard des pratiques ayant cours sur le continent¹⁸. Il n'en va pas de même cependant pour la possession britannique en Méditerranée.

Dans une missive intitulée « pour un renvoi des indigents étrangers qui résident à Malte¹⁹ », le sous-secrétaire d'État aux colonies signale en 1825 aux autorités de Malte avoir été informé qu'« une grande partie des classes inférieures de la population qui, comme dans tout port, demeure oisive dans ses environs, se compose d'étrangers qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins ». Puisqu'il est toujours plus simple « de prévenir un mal de cette nature plutôt que d'y remédier une fois qu'il a eu lieu », le sous-secrétaire d'État exige qu'on lui fasse savoir si la colonie dispose des régulations nécessaires pour « empêcher les vagabonds et les hors-la-loi de débarquer sur [leur] île ». Les autorités de la colonie disposaient bien des moyens juridiques d'empêcher ces entrées. Depuis 1818, le système dit de *garanzia* prévoit que tous les ressortissants étrangers, « à moins qu'ils ne soient de haute distinction », se présentent à la police du port afin que leur identité soit enregistrée²⁰. Ils doivent ensuite disposer d'un garant local qui atteste de leur honnêteté et de leur état et, s'ils viennent à manquer de travail, s'acquitter des coûts de leur subsistance. La police peut de surcroît exiger le dépôt d'une caution²¹. En cas d'incapacité de se conformer au système de *garanzia*, la réglementation prévoit que les capitaines ou armateurs supportent les coûts de l'éloignement du territoire²². Dans un tel cas de figure, les personnes doivent demeurer à bord du navire et quitter l'île aux frais de son propriétaire²³.

La réglementation s'emploie ainsi à « décharger²⁴ » sur des particuliers ou des entreprises privées le coût d'une gestion de la migration qui s'apparente, de fait, étroitement à une gestion de l'indigence. Il est notable que de tels principes de subsidiarité, destinés à éloigner la prise en charge des démunis des caisses de l'État colonial, se retrouvent dans les modalités de gestion de la pauvreté sur l'île. À plusieurs reprises, les experts britanniques dénoncent les systèmes locaux d'assistance aux pauvres, jugés inutilement généreux et trop coûteux pour les finances publiques²⁵. Ainsi, lorsque les autorités coloniales adoptent une ordonnance pour réguler la mendicité de rue, elles l'interdisent aux pauvres qui disposent de parents qui

¹⁷ Torpey, 2005 ; Noiriél, 2012.

¹⁸ Fahrmeir, 2003.

¹⁹ Gov 2/1/12, Lettre de Sir Robert Wilmot Horton, sous-secrétaire d'État aux colonies, au colonel Sir Frederick Hankey, Secrétaire du Gouverneur de Malte, Londres, 5 mai 1825. Traduit de l'anglais.

²⁰ CO 833/1/1. *Instructions for the Superintendence of Foreigners in the Island of Malta*, 1^{er} janvier 1818.

²¹ Council of Government of Malta, vol. XXII, Sitting n° 7, 25 novembre 1898, 348. Ces dispositions sont confortées par l'*Alien Ordinance*, ordonnance n° I de 1899, 9 février 1899, qui prévoit qu'une personne ne puisse pas être garante de plus de deux étrangers.

²² CO, 833/1/1, *Instructions for the Superintendence of Foreigners in the Island of Malta*, 1^{er} janvier 1818, art. 4. Ces réglementations sont reconduites et prennent force de loi à travers l'*Alien Ordinance*, ordonnance n° I de 1899, 9 février 1899 (art. 24, 25 et 26).

²³ Un procédé que l'on retrouve aujourd'hui dans des compagnies aériennes dans l'exercice du contrôle migratoire, dont rend compte Guiraudon (2002).

²⁴ Hibou, 1999.

²⁵ Un agent de la Couronne met ainsi en garde contre les « dépenses somptueuses » dans les hospices, « susceptibles de corrompre moralement les pauvres en les encourageant à rester imprévoyants ». Traduit de l'anglais. Penrose Julian, *Report on the Civil Establishments of Malta*, Londres, William Clowes and Sons, 1879, 27.

pourraient les soutenir et prévoient des possibilités de poursuites contre les familles récalcitrantes²⁶.

En plus des mesures de restrictions des entrées sur le territoire, les autorités de la colonie se voient, avec celles de Gibraltar, accorder en 1843 un pouvoir d'expulsion des étrangers encore inconnus dans la métropole²⁷. Le gouverneur peut ainsi interdire le séjour de tout étranger et, en cas de refus d'obtempérer, procéder à son incarcération en vue de son expulsion. Un tel pouvoir, que certains gouverneurs estimeront excessif²⁸, ne sera exercé qu'à l'encontre d'une poignée d'individus accusés de troubler l'ordre public. Il signale néanmoins la façon dont l'arsenal aujourd'hui banal de la gestion migratoire connaît à Malte une introduction précoce par rapport au reste du monde britannique.

Ce n'est pas pour autant que Malte se présente au XIX^e siècle comme une île impénétrable pour les étrangers. Outre les commerçants, marins et soldats de passage, l'île méditerranéenne demeure tout au long du siècle le refuge de nombreux exilés italiens et siciliens qui fuient les contre-révolutions qui émaillent le *Risorgimento*. Et si les discussions sont nombreuses entre les autorités coloniales, qui craignent la politisation de la population insulaire et l'irritation des puissances impériales du continent, celles-ci conservent une politique d'ouverture relative des frontières à condition que les étrangers soient capables de rassurer sur leur situation. En 1849, à la suite des répressions du « Printemps des peuples », près de 10 % de la population insulaire est de nationalité étrangère²⁹. Pour le secrétaire d'État aux colonies de l'époque, les exilés sont les bienvenus :

Sous condition que ces personnes se plient à la loi de l'île, qui requiert qu'avant que des étrangers ne soient autorisés à entrer sur le territoire, ils offrent des garanties qui prouvent qu'ils ne pèseront pas sur ses ressources si toutefois ils se montraient incapables de subvenir à leurs besoins.

La taille et les ressources limitées de Malte rendent absolument nécessaire qu'une telle loi soit respectée, afin que la communauté ne soit pas contrainte d'endurer un fardeau qu'elle ne pourrait soutenir sans de grands désagréments³⁰.

Une autre occasion de constater l'articulation entre migration et pauvreté survient lors de la destruction de Smyrne à la suite des guerres gréco-turques. De nationalités grecque, chypriote, mais aussi anglaise et maltaise³¹, signe du peu de cas que les autorités font alors de la nationalité des ressortissants, 950 personnes sont internées en octobre 1922 dans l'ancien lazaret du port, où ils reçoivent nourriture et vêtements³². Plusieurs repartent après quelques semaines. Certains cependant, sans possibilités de retour, demeurent à Malte. L'administration coloniale considère que « l'État ne devrait pas payer pour leur entretien », et décrète un

²⁶ *Street-begging Ordinance*, Ordonnance n° IX de 1899, 6 juillet 1899. Un principe que l'on retrouve alors dans plusieurs pays européens, comme la Suède (Rosental 2011, 340).

²⁷ *Order in Council* du 1er février 1843.

²⁸ CO, 883/1/1, Lettre de Richard More O'Ferrall, Gouverneur de Malte, à Earl Grey, Secrétaire d'État aux Colonies, 2 juin 1849.

²⁹ Données des *Blue Books*, NSO.

³⁰ CO, 158/155, Lettre de Earl Grey, Secrétaire d'État aux Colonies, au Gouverneur More O'Ferrall, 25 février 1850. Traduit de l'anglais.

³¹ HOM, 881/22. Smyrne était une ville multinationale où résidaient, aux côtés des Grecs, de nombreux Européens et personnes originaires du pourtour méditerranéen. Il est estimé qu'entre 1 000 et 2 000 émigrés ou descendants d'émigrés maltais y étaient installés avant la destruction de la ville en 1922 (Frendo, 2010).

³² HOM, 881/22. Lettre du chapelain des réfugiés au Secrétaire du *Refugees Working Committee*, 26 octobre 1922.

mois plus tard que l'ensemble des exilés de Smyrne doivent quitter le lazaret et être entretenus par un garant ou, sinon, verser une caution onéreuse de 15 livres. Le chef de la police locale accepte finalement que des exilés qui ne peuvent s'acquitter de ces conditions soient libres de quitter leur lieu d'enfermement après s'être engagés par écrit à ne pas devenir « un fardeau pour la collectivité ». Il est plus que temps, écrit-il, « qu'ils trouvent leur nourriture par eux-mêmes³³ ». Après le traité de Lausanne, le Trésor britannique accepte de prendre en charge les frais de voyage de ceux qui refont leur vie dans un des protectorats annexés à la tutelle de Londres, faisant ainsi repartir une population qui encombre la petite île vers les terres du Proche-Orient, jugées elles sous-peuplées, et sur lesquelles s'exerce désormais la domination britannique.

La question de l'immigration est donc encore difficilement séparable de celle de la pauvreté. Dans le cadre de la gestion d'un territoire qui ne doit pas devenir trop coûteux pour les finances de la colonie et, par extension, pour celles du contribuable britannique, elle est finalement déterminée par la réticence à déployer les maigres secours de l'assistance publique.

L'émigration ou le départ des pauvres

Le thème de la surpopulation est encore loin d'être exclusif aux discussions relatives à l'arrivée d'exilés. En 1930, à l'occasion de sa retraite de la fonction publique, le Superintendant de l'Émigration prend la plume pour alerter contre « la plus grande calamité nationale » à venir. L'ancien officiel en charge de conseiller les autorités sur l'aide au départ avertit : « Sans une diminution souple, continue, scientifique et bien organisée de notre population congestionnée, une catastrophe, qui sera un marqueur dans l'histoire des îles maltaises, surviendra tôt ou tard³⁴. »

Comme dans les autres pays de la région, la natalité est érigée en problème majeur de gouvernement³⁵. L'émigration apparaît alors comme une solution évidente pour maîtriser la croissance démographique qui en résulte et résorber la surpopulation. Malgré les nombreux départs, la population s'accroît, passant de 100 000 habitants au début du XIX^e siècle à plus de 200 000 au recensement de 1911 et à 300 000 lors de celui de 1948³⁶. Ainsi, lors des auditions conduites en 1911 par une nouvelle commission d'enquête diligentée par Londres, un élu maltais de la chambre législative souligne que l'émigration sert de « soupape de sécurité pour l'excédent de population ». L'émigré qui s'en va, explique-t-il, trouve non seulement du travail pour lui, mais surtout, il « fait de la place pour les autres³⁷ ».

Les efforts étatiques visant à encourager l'émigration des pauvres sont nombreux au tournant du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Les autorités cherchent à encourager l'établissement

³³ HOM, 743/22, Commissaire de Police, 21 octobre 1922. Traduit de l'anglais.

³⁴ Henry Casolani, *Awake Malta or the Hard Lessons of Emigration*, La Valette, Malta Government Printing Office, 1930, 80.

³⁵ Pour l'Italie, voir Krause, 2001.

³⁶ NSO, *History of the Census*.

³⁷ Benjamin Bonnici, élu au Council of Government de 1898 à 1903, puis de 1909 à 1910, auditionné par la Commission Royale de 1912. Francis Mowat, Russell Rea, Mackenzie Dalzell Chalmers, *Malta Report of the Royal Commission on the Finances, Economic Position, and Judicial Procedure of Malta*, London, His Majesty's Stationery Office, 1912, 477. Traduit de l'anglais.

de communautés maltaises à Chypre, en Californie ou au Brésil. Ce n'est cependant qu'après la Seconde Guerre mondiale, alors que les troupes britanniques se désengagent progressivement de l'île et que le chantier naval procède à des vagues de licenciements, que les autorités organisent une émigration à grande échelle. La base militaire et les activités attenantes emploient plus d'un actif sur quatre³⁸. Le retrait britannique fait craindre un accroissement sans précédent de la population sans emplois. En 1947, le gouvernement de la colonie crée ainsi le *Ministry of Labour and Emigration*. Un an plus tard, un accord prévoit la subvention d'allers simples de Maltais vers l'Australie, financés à un tiers par les finances de la colonie, à un tiers par celles de l'Australie et à un tiers par le Trésor britannique. Des accords similaires sont passés avec le Canada et le Royaume-Uni. Entre 1948 et 1976, ce sont ainsi plus de 140 000 personnes qui quittent l'île, soit l'équivalent de 40 % de la population maltaise de l'époque³⁹.

La cause de l'émigration devient ainsi une cause nationale, amplement relayée par le clergé qui y voit une façon concrète d'exercer la charité auprès des plus misérables. Lorsque l'archevêque se rend en Australie pour rendre visite aux communautés d'émigrés maltais et plaider pour le maintien des accords binationaux, il relaie auprès de la presse australienne le discours convenu sur la surpopulation insulaire. Il indique que « l'économie insulaire [de Malte] ne peut soutenir que 250 000 personnes, et aujourd'hui l'on en compte 317 000 avec une augmentation de 8 000 chaque année⁴⁰ ». En 1950, l'archevêché crée l'*Emigrants Commission*, une organisation animée par un prêtre et des fidèles et chargée d'apporter une aide concrète aux candidats au départ. L'organisation ecclésiastique facilite le maintien d'une correspondance entre les familles restées à Malte et les émigrés à travers l'écriture et la lecture de lettres pour les proches analphabètes. Elle joue surtout un rôle de guichet, établissant et transmettant au *Ministry of Labour and Emigration* les dossiers des demandes de voyage subventionné pour une population encore largement ignorante des procédures bureaucratiques⁴¹.

L'implication résolue de l'Église dans la cause de l'émigration se manifeste encore à travers le cas des transferts d'enfants. Les enfants des pauvres représentent après tout le cœur du problème de la surpopulation pour les autorités : issus des familles nombreuses, ils annoncent la misère des générations à venir⁴². Dès les années 1930, les autorités de Malte et la hiérarchie catholique tentent d'introduire un programme d'émigration vers l'Australie pour les enfants des familles pauvres et les orphelins des institutions publiques ou religieuses, comme cela existait déjà en Grande-Bretagne⁴³. Ce n'est qu'en février 1950 que le gouvernement australien y consent. Entre 1950 et 1965, 310 enfants âgés de 11 ans en moyenne sont transférés en Australie (259 garçons et 51 filles). Ils rejoignent les pensionnats des Christian Brothers, où ils sont formés aux métiers agricoles en compagnie d'autres enfants catholiques venus d'Angleterre (issus notamment de l'immigration irlandaise) et de jeunes délinquants locaux⁴⁴. La

³⁸ Wolfgang Stöpler, Sten Callander, Rune Hellberg, *Interim Report, Economic Adaptation and Development in Malta*, Report of the United Nations Economic Mission, 1963, 222.

³⁹ King, 2009.

⁴⁰ OPM, 361/1953. Traduit de l'anglais.

⁴¹ Attard, 1997.

⁴² Notons que, quelque temps plus tard, les autorités françaises ont adopté des solutions similaires pour des enfants réunionnais conduits dans l'Hexagone (Gauvin et Vitale, 2021).

⁴³ Boucher, 2014.

⁴⁴ Attard, 1997, 78-81 ; Coldrey, 1992.

réticence des familles maltaises et les rumeurs de mauvais traitements, qui ne seront attestées que cinq décennies plus tard, freinent grandement la réussite du projet⁴⁵.

Fondée sur l'évidence de la surpopulation, qui est en fait surtout celle du surplus de pauvres, l'émigration constitue le projet résolu des autorités politiques, bureaucratiques et religieuses. Sous des traits qui se veulent charitables, la politique de l'émigration ressemble finalement à celle de l'immigration de cette époque : en cherchant à empêcher des pauvres d'ailleurs de venir et en encourageant ceux présents sur l'île à partir, elle constitue le revers d'un geste qui vise d'un côté à *filtrer* l'arrivée d'étrangers indigents, de l'autre à *exfiltrer* une pauvreté déjà présente sur le territoire. La surpopulation est le poncif régulier de cette « science de gouvernement⁴⁶ », mais les conclusions que les acteurs en tirent ont ceci d'étonnant qu'elles diffèrent de celles d'aujourd'hui. La démarcation du surplus de population épouse, encore à cette époque, moins une partition nationale du monde qu'une division économique du social. Elle se situe le long de la fracture qui sépare les classes qui disposent d'un revenu suffisant de celles, pauvres, qui risqueraient de solliciter le secours de l'État.

LE NEXUS MIGRATION-SURPOPULATION

Comment donc les jugements critiques sur la surpopulation ont-ils fini par préciser leur périmètre d'imputation, pour finalement ne mettre en cause que les exilés qui atteignent le territoire méditerranéen ? Dans cette deuxième partie, je retrace l'apparition d'un « nexus migration-surpopulation », soit la façon dont ces deux termes en sont venus à être étroitement associés dans la perception des acteurs, et ainsi former les deux faces d'un même problème. J'éclaire d'abord comment, avec les ambitions développementalistes des années 1960, les ressortissants maltais ont progressivement été épargnés par les discours sur le surplus de population. Je m'arrête ensuite sur la façon dont on considère désormais que les exilés représentent à eux seuls un « fardeau » pour la communauté insulaire. Je souligne enfin la manière dont la mise en chiffre comparative de la pression migratoire entre les États membres de l'Union européenne a donné au vieux langage de la surpopulation une nouvelle actualité.

La pauvreté, richesse nationale

L'émigration n'est pas la seule réponse politique que les autorités de Malte apportent au déclin des activités liées à la base militaire britannique. Dès 1959, cinq ans avant l'indépendance, l'*Aids to Industry Ordinance*⁴⁷ dote l'île d'un dispositif de type zone franche, une innovation précoce qui prévoit une franchise des droits de douane et des exonérations fiscales pour des périodes de dix ans⁴⁸. Le dispositif attire progressivement industriels britanniques et allemands du textile tout d'abord, puis de secteurs à plus haute valeur ajoutée. L'industrie d'ex-

⁴⁵ Un rapport du Sénat australien a notamment fait la lumière sur les cas de pédophilie qui ont pu y être perpétrés. Commonwealth of Australia, *Lost Innocents: Righting the Record - Report on Child Migration*, Report of the Senate Committee, 30 août 2001.

⁴⁶ Ihl et Kaluszynski, 2002.

⁴⁷ Ordonnance XXIA de 1959, Legal Notice 58 de 1959.

⁴⁸ La diffusion des zones franches à travers le monde s'accélère surtout à partir des années 1970. Pour un regard global, voir Bost 2010.

portation passe de 16,3 % du produit national brut en 1967 à 46,8 % en 1976⁴⁹. Le cadre législatif en faveur des investissements étrangers bénéficie aussi aux hôteliers, également éligibles, et contribue à faire de Malte une destination majeure du tourisme européen.

Le changement de la donne économique ne se résume pas cependant uniquement aux réformes destinées à attirer des capitaux. Il se traduit aussi par un nouveau regard porté par les gouvernants sur les classes subalternes. Pour l'économiste britannique et enseignant d'Oxford Thomas Balogh, expert du développement qui s'illustre par ses conseils auprès de plusieurs anciennes colonies britanniques et qui inspire l'ordonnance de 1959, la population nombreuse n'est en effet plus un obstacle mais une solution. Interrogé devant le Parlement britannique sur l'intérêt que pouvait bien présenter Malte pour des industriels étrangers, il répond laconiquement : « juste la disponibilité de la main-d'œuvre. C'est le seul atout de Malte⁵⁰ ».

Pendant un temps, le projet d'industrialisation et l'organisation de l'émigration coexistent sans que les autorités n'y voient de contradictions. Le Plan de développement quinquennal de 1964, le premier de Malte indépendante, affirme tenir « pour largement acquis que la surpopulation est un facteur d'anti-développement⁵¹ ». À ce titre, l'émigration doit être poursuivie. Les rédacteurs du Plan s'inquiètent néanmoins du fait que l'émigration puisse provoquer « un gâchis de ressources qui ne doit pas être poussé au-delà des limites de ce qui est absolument nécessaire⁵² » et cherchent à infléchir à la baisse le nombre de départs. Pour le gouvernement et pour les experts qui les conseillent, le faible niveau des salaires de Malte est en effet le principal avantage de l'île dans la mondialisation de l'économie. Un rapport de la Commission économique des Nations Unies souligne un an plus tôt que la baisse des salaires induite par le démantèlement du chantier naval constitue une force pour l'économie maltaise et que les faibles niveaux de rémunération constituent une condition « *sine qua non* [souligné dans le texte] pour le succès des nouveaux secteurs d'exportation⁵³ ». Dans la quête des investissements étrangers et de la marche vers le développement, la pauvreté insulaire se révèle finalement être une richesse nationale à préserver.

L'arrivée au pouvoir du Parti travailliste maltais en 1971, résolument acquis au développementalisme, finit par mettre un terme à la politique d'émigration des pauvres. Le Plan de développement pour la période 1973-1980 déclare que « l'émigration massive » mise en place par les gouvernements précédents représente une solution « inacceptable ». Il prévoit plutôt la mise au travail des chômeurs au sein de structures d'inspiration militaire, destinées à leur inculquer les compétences et la discipline du travail industriel⁵⁴. Le Premier ministre de l'époque, chef historique du Parti travailliste, vante devant ses militants l'essor d'une « nouvelle génération [qui] grandit avec le principe de servir la nation et non plus avec le précédent principe de “bénis soient les paresseux” ». Les chômeurs, explique-t-il, doivent être

⁴⁹ *Economic Survey 1976*, Economic Division, La Valette, Office of the Prime Minister, janvier 1977.

⁵⁰ Cité par Brincat (2009, 49).

⁵¹ *Second Five-Year Development Plan, 1964-1969*, La Valette, Department of Information, 1964, 5. Traduit de l'anglais.

⁵² *Ibid.*, 5.

⁵³ Wolfgang Stöpler, Sten Callander et Rune Hellberg, *Interim Report, Economic Adaptation and Development in Malta*, Report of the United Nations Economic Mission, 1963, 89. Traduit de l'anglais.

⁵⁴ Office of the Prime Minister, *Development Plan for Malta, 1973-1980*, La Valette, Office of the Prime Minister, 1974, 14-15.

« disciplinés, car autrement il ne peut y avoir de progrès⁵⁵ ». Alors même que la croissance démographique de Malte se poursuit et fait augmenter la population de 314 000 au recensement de 1967 à plus de 400 000 pour celui de 2005⁵⁶, l'enjeu que représentait la natalité et le départ des classes populaires disparaît des programmes politiques. Ce n'est plus la reproduction inconsiderée des pauvres que l'on met en cause, mais une autre forme d'insouciance supposée caractériser des comportements populaires ignorants de la réalité économique locale : celle qui renvoie à ce que Foucault nommait l'illégalisme de dissipation⁵⁷, soit la faute morale imputée aux personnes qui manquent de consacrer entièrement leur force de travail à la production. Les pauvres n'ont donc pas disparu des préoccupations des gouvernants. Requalifiés en travailleurs potentiels, ils se sont cependant détachés peu à peu du spectre de la surpopulation.

Crise migratoire, crise démographique ?

Si les pauvres encouragés à prendre part au développement capitaliste de l'île ne doivent plus partir, les restrictions sur l'admission des étrangers n'en sont que davantage confortées. L'*Immigration Act* de 1970 désigne comme « *prohibited immigrant* » tout étranger sans ressources et susceptible de rester à la charge de l'assistance publique⁵⁸. La police doit émettre à l'encontre de ceux reconnus comme tel un avis d'expulsion et procéder à leur détention jusqu'à leur sortie du territoire⁵⁹. Des lieux de détention sont désignés par décret par le ministre de la Justice, qui choisit d'abord les commissariats et la prison de droit commun⁶⁰.

Ce n'est pas pour autant que l'ensemble des étrangers se retrouvent confrontés au refus intransigeant de les accueillir. Dès 1964, les autorités de Malte instituent un système de droits au séjour pour les retraités en provenance notamment de Grande-Bretagne, communément appelés les « *six penny settlers* » du nom du faible taux d'imposition qui leur est offert (équivalent à 2,5 % de leur revenu)⁶¹. À partir de 1988, ces dispositions s'étendent à des étrangers plus jeunes capables de justifier d'un certain niveau de revenu ou d'épargne, mais sous la condition expresse qu'ils ne contractent pas d'emploi sur l'île⁶². Cette même obligation d'inactivité se retrouve encore dans l'accueil des exilés. Malte adhère ainsi à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1971, mais formule des réserves pour pas moins de 17 des 37 articles du traité. Les dispositions relatives à l'accès au travail des réfugiés, à l'acquisition de la nationalité ou encore à la décriminalisation des entrées sur le territoire sont subordonnées aux considérations relatives aux « problèmes spéciaux, à la position particulière et aux caractéristiques singulières » de l'île⁶³. Un an après la signature de la Convention,

⁵⁵ Discours lors de la conférence annuelle du Parti travailliste, *Il-Hajja*, 14 mai 1973. Cité par Zammit, 1984, 60. Traduit de l'anglais.

⁵⁶ NSO, *History of the Census*.

⁵⁷ Foucault, 2013, 191-199.

⁵⁸ Art. 5 de l'*Immigration Act* de 1970, Act IX de 1970 amendé.

⁵⁹ Art. 14.

⁶⁰ *Government Gazette*, notice 882, 17 novembre 1970.

⁶¹ Income Tax, Act n° 5 de 1964, 15 mars 1964.

⁶² Income Tax (Amendment) Act, Act n° XXXI de 1988, 18 novembre 1988. Attard, 2012.

⁶³ UNHCR, *States Parties, Including Reservations and Declarations, to the 1951 Refugee Convention*, Paris, UNHCR, 19.

les autorités maltaises font la démonstration de leur logique en acceptant d'accueillir 500 ressortissants des minorités asiatiques expulsées d'Ouganda. L'*Emigrants Commission*, qui s'occupait autrefois des pauvres qui voulaient quitter l'île, se charge d'organiser des collectes et de divertir les exilés qui sont hébergés dans une caserne britannique désaffectée. Devant la presse, le ministre de la Justice déclare qu'en aucun cas ces personnes ne doivent être « considérées comme des mendiants, mais comme des victimes d'une immense tragédie ». Il invite ses compatriotes à « offrir des cadeaux, à les amener en balade ou au cinéma, à les accueillir dans [leur] maison⁶⁴ ». Cet « acte de charité » n'a cependant pas vocation à s'étendre dans la durée. Le même ministre prend soin de préciser que pour ne pas « imposer au peuple maltais un fardeau qu'il n'aurait pas la capacité de supporter pour le moment », « ces réfugiés ne peuvent pas rester à Malte plus de six mois et ne peuvent pas contracter un emploi⁶⁵ ». Et lorsque quelques mois plus tard, Malte est sollicitée pour accueillir une partie des Portugais d'Afrique qui fuient l'effondrement de l'Empire lusophone sans garanties sur le caractère temporaire de leur séjour, la recommandation du chef de l'administration est sans appel :

Je pense que cette requête « d'immigration » devrait être diplomatiquement rejetée sur le principe que nous sommes un pays d'émigration avec des problèmes particuliers de superficie, de surpopulation et de chômage aggravés par le retrait des forces militaires britanniques⁶⁶.

La surpopulation devient un argument qui vise donc soit à refuser l'immigration, dont l'illicéité est signalée dans le texte cité par l'usage des guillemets, soit à en poser des termes qui la rendent acceptable, voire, dans le cas des exilés fiscaux, désirable. Avec l'intégration des pauvres maltais au projet du développement et la défense d'un monopole national sur l'emploi, les contours du surplus de population se sont déplacés. Désormais, ils n'inquiètent plus que certains étrangers.

Le processus d'intégration à l'Union européenne (rejointe en 2004) contraint néanmoins le gouvernement maltais à adopter une loi sur l'asile qui accorde un droit au séjour aux personnes reconnues bénéficiaires de la protection internationale. Dès l'introduction des motifs de la loi, le ministre de l'Intérieur expose les réticences des autorités en invoquant le thème de la surpopulation :

Pendant longtemps la recommandation, émanant en particulier des fonctionnaires, était de ne pas adopter de loi sur l'asile par crainte que dans un petit pays de 120 miles carrés, et avec une densité de population de 1 100 personnes par kilomètre carré, une loi reconnaissant des droits légaux aux réfugiés puisse inciter de nombreux migrants illégaux à venir dans notre pays⁶⁷.

Tout en dotant le pays d'une institution d'instruction des demandes d'asile, le gouvernement maintient alors le principe de la détention systématique des « *prohibited immigrants* » dès l'entrée sur le territoire, issu de l'*Immigration Act* de 1970. Celles et ceux qui franchissent les frontières sans autorisation sont irréguliers par défaut, explique le ministre. Ils doivent rester enfermés à moins qu'il n'en soit prouvé autrement. Arguant que « l'arrivée d'un immigré

⁶⁴ « Asian's refugees: Govt's appeal », *Malta News*, 18 novembre 1972. Traduit de l'anglais.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Lettre de L. Naudi, *Administrative Secretary*, 11 novembre 1975, OPM, 737/1975. Traduit de l'anglais.

⁶⁷ Débats parlementaires, *Refugees Bill*, 19 janvier 2000. Traduit du maltais.

illégal à Malte est en *pro rata* équivalente à l'arrivée de 114 immigrés en Italie et 150 immigrés au Royaume-Uni », les autorités justifient la politique de détention afin d'empêcher les exilés de « fragiliser la stabilité nationale et de mettre au défi le marché du travail⁶⁸ ». Or les arrivées d'exilés par bateaux, épisodiques au cours des années 1990, s'accroissent au début des années 2000. Plus de 30 000 personnes ont atteint Malte de façon irrégulière au cours des deux dernières décennies. La saturation des procédures d'instruction de la demande d'asile et la difficulté pour les autorités de procéder aux expulsions ont alors conduit à une augmentation rapide de la population détenue. En 2008 elle a dépassé le millier, soit plus de trois fois le volume de la population carcérale locale. Cet enfermement à grande échelle ne manque pas de susciter les critiques des ONG et des organisations internationales. Dans une réponse au Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe qui proteste contre cette politique de détention systématique, le ministère de l'Intérieur répond : « Les circonstances particulières de Malte ne peuvent être ignorées, il suffit de dire que les arrivées de 2002 représentent à peu près l'équivalent de 50 % du nombre de naissance moyen par an⁶⁹ ! »

Lorsqu'on la considère en proportion de la population insulaire, explique le même document, l'arrivée de « trente migrants irréguliers [à Malte] représente l'équivalent de celle de 3 000 personnes sur les côtes siciliennes⁷⁰ ». De telles équations sont récurrentes dans les discours des autorités maltaises, notamment auprès des instances européennes. Elles sont facilement mobilisables par ces dernières grâce au travail de l'agence nationale de la statistique, qui contribue activement à la projection des considérations démographiques sur le fait migratoire. Le *National Statistics Office* de Malte a ainsi pris pour habitude d'établir une comparaison du nombre de demandes d'asile annuelles déposées dans chaque pays membre de l'Union européenne, et d'en calculer un ratio en proportion de sa population⁷¹. Cette modalité de calcul est discutable puisque Malte, en tant qu'ensemble urbain presque continu, pourrait être comparée à des agglomérations de tailles équivalentes plutôt qu'aux grands pays du continent dotés de vastes surfaces agricoles et forestières. Elle place quoi qu'il en soit régulièrement l'État méditerranéen en tête du classement. Or dans le cadre des négociations européennes relatives à la gestion migratoire, le langage de la démographie prend un tour particulièrement stratégique. L'extrait d'entretien suivant avec un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur l'illustre :

Les problèmes résultent de la réalité géophysique de Malte en vérité. C'est un petit État insulaire, on parle de quelques kilomètres carrés, très surpeuplés. Notre taille et notre position géographique signifient que nous pouvons nous retrouver dans une situation de crise à cause d'une augmentation des flux migratoires très rapidement [...]. Juste pour vous donner une idée : quand Malte reçoit 2 000 demandes d'asile par an ou un peu moins, par tête cela en ferait soit le premier, le deuxième ou troisième État de l'Union européenne [à recevoir des exilés]⁷².

⁶⁸ Ministry for Justice and Home Affairs, Ministry for the Family and Social Solidarity, *Malta: Irregular Immigrants, Refugees and Integration Policy Document*, La Valette, Ministry for Justice and Home Affairs/Ministry for the Family and Social Solidarity, 2005, 6-7. Traduit de l'anglais.

⁶⁹ *Responses of the Maltese Government to the Report of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) on its visit to Malta*, Ministry for Justice and Home Affairs, 7 décembre 2004, 6. Traduit de l'anglais.

⁷⁰ *Ibid.*, 6.

⁷¹ NSO, *World Refugee Day*, 098/2017, 20 juin 2017.

⁷² Entretien avec un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, 5 décembre 2019. Traduit de l'anglais.

Les arrivées par bateau d'exilés ont ainsi réactivé le discours sur la surpopulation qui visait autrefois les pauvres de l'île. Depuis le tournant du XXI^e siècle, la notion de « fardeau », autrefois souvent associée à la pauvreté et aux indigents dépendants de la collectivité, est régulièrement accolée à la migration (le « *migration burden* » ou « fardeau migratoire⁷³ »). Dans le cadre d'une régionalisation de la question migratoire à l'échelle de l'Union européenne, l'argument de l'exception démographique est devenu précieux pour exiger des formes de péréquation de la présence des exilés entre les pays. Les représentants de Malte comptent ainsi parmi les principaux défenseurs du « *burden-sharing*⁷⁴ », c'est-à-dire du partage des exilés entre les États membres. Assurément, le langage de la surpopulation est devenu une ressource diplomatique et politique, un élément rhétorique banal et répété qui s'imbrique parfaitement à une façon de concevoir les migrations sous le registre de la charge économique ou de la menace sociale – tant et si bien qu'on en oublierait facilement qu'il a pu autrefois servir tout autant à mettre en cause la présence des autochtones.

CONCLUSION

Pour plusieurs auteurs, l'accélération des traversées de la Méditerranée depuis les années 2000 a conduit les autorités des pays frontaliers à donner un tour répressif à une gestion des migrations qui n'aurait été auparavant que faiblement régulée. D'aucuns ont ainsi tenté de définir un « modèle migratoire méditerranéen », caractérisé notamment par un contrôle improvisé et peu bureaucratisé de cette immigration tardive⁷⁵.

En retraçant au cours des deux derniers siècles les usages politiques d'un discours émique sur le problème de la population à Malte, l'article a entrepris de relativiser l'idée d'une franche rupture au sein des techniques de gouvernement et, plus encore, au sein des principes et des imaginaires qui les justifient. La dénonciation de la surpopulation et l'affirmation selon laquelle Malte ne pourrait accueillir l'ensemble de ceux qui se pressent sur son sol sont en réalité au cœur de la longue histoire de l'administration du territoire ; seulement, les gens « de trop » d'hier ne sont plus exactement les mêmes que ceux d'aujourd'hui. En confrontant la lecture de la gestion des pauvres avec celle des étrangers, j'ai montré l'intrication de ces deux enjeux et la façon dont la question migratoire a peiné, dans l'esprit des gouvernants, à se présenter de façon autonome par rapport à celle du paupérisme. Les restrictions aux entrées des étrangers, en particulier de celles et ceux incapables de prouver qu'ils s'élevaient au-dessus de la masse des pauvres, ont en effet complété les incitations étatiques destinées à faire partir les indigents de l'île. Ce n'est que tardivement, autour de l'indépendance et surtout autour de l'adoption d'un programme développementaliste, qu'a évolué le regard sur la pauvreté locale et, partant, sur les liens qu'elle pouvait entretenir avec la misère venue d'ailleurs. Un tel déplacement ne se résume pas à une transition d'un enjeu de classe à un enjeu de nationalité. Dans une île qui est devenue au cours des cinq dernières décennies un lieu de villégiature pour les touristes et les étrangers en quête d'exil fiscal, la classe continue assurément d'informer une politique migratoire qui se complexifie au fur et à mesure que les auto-

⁷³ Pour une discussion sur les ambiguïtés de la notion, voir Puygrenier 2021.

⁷⁴ Mainwaring, 2019.

⁷⁵ Baldwin-Edwards, 1997 ; King, 2000.

rités multiplient les catégories administratives d'appartenance des étrangers. Elle ne constitue cependant plus le seul signifié du discours sur la surpopulation, qui s'est progressivement chargé d'un implicite nationaliste. Dans le « nexus migration-surpopulation », ce ne sont plus que les étrangers sans ressources qui sont susceptibles de former l'insoutenable surplus de population.

Dans ses recherches sur le biopouvoir, Michel Foucault s'est intéressé à la façon dont la population est devenue un objet de gouvernement en soi, dont les autorités s'efforcent de maîtriser les flux et le volume selon des finalités préétablies. Son œuvre a largement inspiré les études critiques de la population, à l'instar des travaux féministes sur le contrôle de la natalité qui ont montré comment celui-ci a pu être indexé, notamment dans le monde colonial, sur les objectifs du développement économique⁷⁶. Tout en s'inspirant de ce cadre d'analyse, les conclusions que l'on tire de nos observations s'écartent de l'argumentation foucauldienne. Il serait en effet inexact d'envisager les changements décrits comme le simple résultat de la mise en adéquation de « l'accumulation des hommes sur celle du capital » et « d'un ajustement des phénomènes de population aux processus économiques⁷⁷ ». À Malte, où les autorités coloniales ont dénoncé avec tant de vigueur la natalité des familles pauvres, la chute de la fertilité, aujourd'hui le plus bas de l'Union européenne⁷⁸, n'a contre toute logique pas eu pour effet d'inverser la politique migratoire et d'octroyer aux exilés de nouveaux droits. Les indicateurs statistiques élémentaires sur la population, tels que l'effectif national ou la densité au kilomètre carré, n'ont pas perdu de leur force d'évocation. Pour nombre d'acteurs, la surpopulation fait toujours figure d'évidence. Les pétitionnaires en faveur de la fermeture des ports avec lesquels je débute cet article n'en concluraient pas pour autant qu'il faudrait réduire les naissances ou encourager l'émigration de nouveau. Dans le long processus de requalification de la pauvreté nationale, la comptabilité de la population a irrémédiablement été déparée de certaines de ses visées originelles. Loin d'un constat objectif, qui dépendrait d'une réalité extérieure qu'il ne ferait qu'enregistrer, le discours sur la population exprime des certitudes têtues qui ont su s'adapter, et ainsi perdurer, au gré des mises en cause de nouveaux groupes sociaux. C'est que la croyance en la surpopulation est indissociable de la mise en question du droit des individus à occuper l'espace. Politique par essence, elle constitue la source de légitimation continue de la soustraction du territoire de celles et ceux jugés « de trop ».

⁷⁶ Murphy, 2017 ; Paris, 2020.

⁷⁷ Foucault, 1976, 185-186.

⁷⁸ En 2022, Malte enregistre un taux de fertilité de 1,08 enfant par femme, soit le plus bas enregistré parmi les pays membres (données Eurostat [demo_find]).

L'AUTEUR

Lucas Puygrenier est docteur associé au Centre de recherches internationales (Sciences Po) et chercheur postdoctoral au Centre Maurice Halbwachs (EHESS). Il est l'auteur en 2024 d'une thèse intitulée *Les gens de trop : gouvernement des populations et mise au travail sur l'île de Malte* (Paris : Sciences Po). Il a récemment publié dans *Terrains & Travaux* et *Tracés*. Il a également co-dirigé pour Palgrave Macmillan l'ouvrage *States and the Making of Others* (avec Jeanne Bouyat et Amandine Le Bellec).

ABOUT THE AUTHOR

Lucas Puygrenier is an associate researcher at the Centre for International Studies (Sciences Po) and a postdoctoral fellow at the Centre Maurice Halbwachs (EHESS). He is the author in 2024 of a dissertation entitled *Redundant People: Labor Formation and the Management of Populations in Malta* (Paris: Sciences Po). He recently published in the journals *Terrains & Travaux* and *Tracés*. He also co-edited the book *States and the Making of Others* (Palgrave Macmillan, with Jeanne Bouyat and Amandine Le Bellec).

RÉFÉRENCES

- ABRAHAMSEN, Rita, DROLET, Jean-François, WILLIAMS, Michael C., VUCETIC, Srdjan, NARITA, Karin et GHECIU, Alexandra, (2024), *World of the Right: Radical Conservatism and Global Order*, (Cambridge : Cambridge University Press).
- ATTARD, Daniel, (2012), *Malta's Schemes for High Net Worth Individuals in the Global Market, a Comparative Appraisal*, thèse de doctorat en droit, (Malte : Université de Malte).
- ATTARD, Lawrence, (1997), *The Safety Valve: A History of Maltese Emigration from 1946*, (Marsa : PEG).
- BALDWIN-EDWARDS, Martin, (1997), « The emerging European immigration regime: some reflections on implications for Southern Europe », *Journal of Common Market Studies*, vol. 35, n° 4, pp. 497-519.
- BASHFORD, Alison, (2012), « Malthus and colonial history », *Journal of Australian Studies*, vol. 36, n° 1, pp. 99-110.
- BERNARDIE-TAHIR, Nathalie et SCHMOLL, Camille, (2014), « Opening up the island: a “counter-islandness” approach to migration in Malta », *Island Studies Journal*, vol. 9, n° 1, pp. 43-56.
- BIGO, Didier, (1998), « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & conflits*, n° 31-32, URL : <https://journals.openedition.org/conflits/539>.
- BIGO, Didier, (2011), « Le “nexus” sécurité, frontière, immigration : programme et diagramme », *Cultures & conflits*, n° 84, pp. 7-12.
- BOST, François, (2010), *Atlas mondial des zones franches*, (Paris : La documentation française).
- BOUCHER, Ellen, (2014), *Empire's Children: Child Emigration, Welfare, and the Decline of the British World, 1869–1967*, (Cambridge : Cambridge University Press).

- BRINCAT, Mario, (2009), « The birth of the “Maltese model” of development: 1945–1959 », *Journal of Maltese History*, vol. 1, n° 2, pp. 34-52.
- COLDREY, Barry, (1992), *Child Migration from Malta to Australia, 1930s to 1960s*, (Box Hill : Tamanaraik Publishing).
- DE GENOVA, Nicholas et PEUTZ, Nathalie (dir.), (2010), *The Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, (Durham : Duke University Press).
- DESROSIÈRES, Alain, (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, (Paris : La Découverte).
- FAHRMEIR, Andreas, (2003), « British exceptionalism in perspective: political asylum in Continental Europe », in FREITAG, Sabine (dir.), *Exiles from European Revolutions: Refugees in Mid-Victorian England*, (New York : Berghahn Books), pp. 32-42.
- FAIST, Thomas, (2004), « The migration-security nexus. International migration and security before and after 9/11 », *Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration and Ethnic Relations*, vol. 4, n° 3, (Malmö University : School of International Migration and Ethnic Relations).
- FAURY, Félicien, (2024), *Des électeurs ordinaires. Enquête sur la normalisation de l'extrême droite*, (Paris : Seuil).
- FOUCAULT, Michel, (1976), *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, (Paris : Gallimard).
- FOUCAULT, Michel, (2013), *La société punitive. Cours au collège de France, 1972-1973*, (Paris : Gallimard/Seuil).
- FREND, Henry, (2010), « Maltese survivors of Smyrna », in GRIMA, Joseph F., *60th Anniversary of the Malta Historical Society: A Commemoration*, (Floriana : Malta Historical Society), pp. 355-368.
- GAUVIN, Gilles et VITALE, Philippe, (2021), « Lesdits enfants de la Creuse. Autopsie d'une "affaire d'État" », *Revue des sciences sociales*, n° 65, pp. 180-187.
- GUIRAUDON, Virginie, (2002), « Logiques et pratiques de l'État délégué : les compagnies de transport dans le contrôle migratoire à distance », *Cultures & conflits*, n° 45, pp. 51-79.
- HIBOU, Béatrice, (1999), « La “décharge”, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, pp. 6-15.
- IHL, Olivier et KALUSZYNSKI, Martine, (2002), « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, n° 102, pp. 229-243.
- KING, Russell, (2000), « Southern Europe in the changing global map of migration », in KING, Russell, LAZARIDIS, Gabriella et TSARDANIDIS, Charalambos (dir.), *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, (Londres : Palgrave Macmillan), pp. 3-26.
- KING, Russell, (2009), « Geography, islands and migration in an era of global mobility », *Island Studies Journal*, vol. 4, n° 1, pp. 53-84.
- KRAUSE, Elizabeth L., (2001), « “Empty cradles” and the quiet revolution: demographic discourse and cultural struggles of gender, race, and class in Italy », *Cultural Anthropology*, vol. 16, n° 4, pp. 576-611.
- LECONTE, Cécile, (2019), « La carrière militante du “grand remplacement” au sein du milieu partisan de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) », *Politix*, n° 126, pp. 111-134.
- LEMAIRE, Léa, (2017), *Noir et illégal aux frontières de l'Europe : de la construction d'un mythe à l'émergence d'une gouvernamentalité transnationale des migrations : Malte - Bruxelles*

- (2002-2013), thèse de doctorat en science politique, (Aix-en-Provence/Bruxelles : Université d'Aix-Marseille/Université libre de Bruxelles).
- MAINWARING, Cetta, (2019), *At Europe's Edge: Migration and Crisis in the Mediterranean*, (Oxford : Oxford University Press).
- MAINWARING, Cetta et SILVERMAN, Stephanie J., (2017), « Detention-as-spectacle », *International Political Sociology*, vol. 11, n° 1, pp. 21-38.
- MANDLER, Peter, (1987), « The making of the new poor law redivivus », *Past & Present*, n° 117, pp. 131-157.
- MCGAURAN, John-Paul, (2017), « George Cornwall Lewis, Irish character and the Irish poor law debate, 1833–1836 », *Journal of Historical Geography*, n° 57, pp. 28-39.
- MCGAURAN, John-Paul et OFFER, John, (2017), « A philosophy of charity and the debates over the English and Irish Poor Laws in the 1830s », *Social Policy & Administration*, vol. 51, n° 5, pp. 719-737.
- MURPHY, Michelle, (2017), *The Economization of Life*, (Durham : Duke University Press).
- NOIRIEL, Gérard, (2012), *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècle*, (Paris : Fayard).
- PARIS, Myriam, (2020), « La racialisation d'une politique publique : le contrôle de la natalité à La Réunion (années 1960-1970) », *Politix*, n° 131, pp. 29-52.
- PUYGRENIER, Lucas, (2021), « Du "fardeau migratoire" au fardeau des migrants. L'exil à Malte ou la condition d'entre-emplois », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1-2, pp. 43-66.
- ROSENTAL, Paul-André, (2007), « L'argument démographique. Population et histoire politique au 20^e siècle », *Vingtième siècle*, n° 95, pp. 3-14.
- ROSENTAL, Paul-André, (2011), « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 66, n° 2, pp. 335-373.
- SIMONNEAU, Damien et CASTELLI GATTINARA, Pietro, (2023), « Solidarité ou sécurité ? Expertise des mouvements solidaires et anti-migrants et politisation de l'immigration en France », *Gouvernement et action publique*, vol. 12, n° 3, pp. 101-126.
- TOPALOV, Chirstian, (1994), *Naissance du chômeur, 1880-1910*, (Paris : Albin Michel).
- TORPEY, John, (2005), *L'invention du passeport. États, surveillance et citoyenneté*, (Paris : Belin).
- WALTERS, William, (2002), « Deportation, expulsion, and the international police of aliens », *Citizenship Studies*, vol. 6, n° 3, pp. 265-292.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine, (2018), « Crise des migrations ou crise des politiques d'asile et ses effets sur les territoires d'accueil », *Hommes & migrations*, n° 1323, pp. 23-29.
- ZAMMIT, Edward L, (1984), *A Colonial Inheritance: Maltese Perceptions of Work, Power, and Class Structure with Reference to the Labour Movement*, (Msida : Malta University Press).



Citation : Debarbieux, Bernard, (2025), Carthage, la Tunisie, l'Unesco : (méta)territorialités des politiques du patrimoine culturel, *Sociétés politiques comparées*, 64 : 89-117. doi : 10.36253/spc-17458

Copyright : © 2025 Debarbieux. Il s'agit d'un article en accès ouvert, évalué par des pairs, publié par Firenze University Press (<https://www.fupress.com>) et distribué, sauf indication contraire, selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, qui permet une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur original et la source soient mentionnés.

Déclaration de disponibilité des données : toutes les données pertinentes sont disponibles dans l'article ainsi que dans ses fichiers d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec cet article.

Varia

Carthage, la Tunisie, l'Unesco : (méta)territorialités des politiques du patrimoine culturel

Carthage, Tunisia, Unesco: (meta)territorialities of cultural heritage policies

BERNARD DEBARBIEUX

Université de Genève

Résumé : En raison même de son statut d'organisation intergouvernementale, l'Unesco, en charge des politiques du patrimoine au sein du système onusien, a toujours conçu sa mission en étroite relation avec les États membres. Dans ce contexte, on a pu dire que l'Unesco avait alors été porteuse d'une vision excessivement occidentale et normative sur ces questions. Or une analyse détaillée des relations entre l'Unesco et la Tunisie depuis l'indépendance de cette dernière offre une image plus nuancée. On en prend d'autant plus la mesure qu'on étudie plus spécifiquement les types et les formes de territorialité qui sont en jeu, si l'on admet que l'Unesco, sans être dotée d'une quelconque forme de souveraineté, exerce au travers de ses politiques patrimoniales une forme de méta-territorialité.

Mots-clés : imaginaires de l'espace ; lieu ; méta-territorialité ; patrimoine ; patrimonialisation ; territorialité.

Abstract: Due to its very status of intergovernmental organization, the Unesco, the UN agency in charge of heritage policies, has always conceived of its mission in close relation with Member States. In this context, it has been often said that Unesco conveyed a Western and normative vision of heritage and heritage policies. However, a detailed analysis of the relations between Unesco and Tunisia, since its independence, provides a more balanced image. It is especially true when one focuses on the types and formes of territoriality which are at stake, and when one understands that Unesco, although not exercising any kind of sovereignty, does exercise some kind of meta-territoriality through its heritage policies.

Keywords: heritage; heritage-making; imaginaries of space; meta-territoriality; place; territoriality.

ARÈNES, DISCOURS ET ENJEUX TERRITORIAUX DE LA DIPLOMATIE PATRIMONIALE

Amabilités diplomatiques

Le 19 mai 1972, sur l'esplanade de la colline de Byrsa qui surplombe Carthage, René Maheu, le directeur général de l'Unesco, et Chedli Klibi, ministre tunisien des Affaires culturelles et maire de Carthage, délivrent chacun un discours, marquant ainsi le lancement de l'appel « Il faut sauver Carthage ! ». Cette opération s'inscrit dans la lignée des collectes de fonds organisées par l'Unesco dès les années 1960 pour résister à des menaces diverses pesant sur des monuments d'importance majeure, à commencer par l'ennoiment de temples égyptiens de Nubie en amont du barrage d'Assouan¹. À Carthage, il s'agit, selon Maheu, de sauver des sites archéologiques, encore très partiellement explorés, d'un autre type d'ennoiment : la « marée humaine d'une ville prospère et en plein développement² » ; en effet, Carthage ne se situe qu'à une dizaine de kilomètres de Tunis, dont la restauration du noyau historique, la Médina, préoccupe aussi l'Unesco et le gouvernement tunisien au même moment.

Depuis la colline de Byrsa, Maheu, tout en soulignant les efforts consentis par la Tunisie jusque-là, en appelle alors à la « conscience universelle » et encourage « tous les États membres de l'organisation » à s'engager dans une campagne de fouilles « aussi exhaustive que possible » et d'une ampleur sans précédent. Invitation est faite aux États membres de lancer, en partie sur leurs propres fonds, des équipes d'archéologues à qui sont alors attribués des secteurs spécifiques³. À l'appel du sénateur romain Caton – « il faut détruire Carthage » – qui conduisit les armées romaines à raser Carthage en 146 av. J.-C., il oppose « l'appel de l'avenir, vieux lui aussi comme l'humanité qu'il a guidée hors des ténèbres, la voix de la concorde ».

Cet échange de discours précède de quelques semaines seulement un autre, moins connu. Le président de la République tunisienne, Habib Bourguiba, est reçu le 22 juin 1972 par René Maheu et le Comité exécutif de l'Unesco. Il porte dans ses bagages une mosaïque romaine extraite du site romain d'El Jem dont il fait don à l'Unesco. En guise de remerciement, Maheu dit : « Je me plais à voir une correspondance entre ce don prestigieux et l'écho exceptionnel que les idéaux de l'Unesco ont trouvé dans votre pays. » Pour sa part, Bourguiba met l'accent sur les attentes de son pays en matière d'éducation et de développement économique⁴. Certes, et bien qu'il ne se soit pas montré très sensible aux enjeux liés au patrimoine jusque-là⁵, il

¹ Ce texte a bénéficié d'échanges avec de nombreux informateurs et chercheurs, notamment Irina Bokova et Mechtild Rössler (Unesco), Béatrice Hibou (CNRS, CERI-Sciences Po, Paris), Hamza Meddeb (Fondation Carnegie), Latifa Lakhdar (ancienne ministre des Affaires culturelles), Mounir Hentati et Winkie Williamson (Centre des musiques arabes et méditerranéennes, CMAM), et de nombreux autres responsables et collaborateurs de l'Institut national du patrimoine, de l'Académie Beït al-Hikma et du CMAM.

² Maheu, René (1972) « Pour sauver Carthage » (Unesco), URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000015/001576fb.pdf> (consulté le 4 mars 2025).

³ On trouvera les détails sur l'attribution des secteurs de fouilles dans Ennabli (1987).

⁴ Conseil exécutif (1972) « Comptes rendus analytiques de la 89e session » (Unesco), 185, URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192196> (consulté le 4 mars 2025).

⁵ Selon Abdel Kafi (2004), il a promu des projets de percement de voies de circulation dans la médina de Tunis, de profondes altérations de la partie historique de sa ville de naissance, Monastir, ainsi que la destruction de structures traditionnelles dans les régions rurales, au nom d'une vision moderniste de la Tunisie et d'une critique de la propension de l'administration coloniale à cultiver le bâti traditionnel dans une perspective de domination symbolique.

mentionne la « remarquable entreprise de sauvetage et de mise en valeur de Carthage et de la Médina de Tunis qui, à bien des égards, fait d'ores et déjà figure de projet pilote ». Dans ce domaine, il se félicite lui aussi de la participation de nombreux « spécialistes étrangers », rendue possible par « la réglementation libérale adoptée par le gouvernement tunisien ». Mais, s'adressant à Maheu et au comité, il met plutôt en avant un autre volet : « la mise en valeur du patrimoine culturel en vue du développement économique ». La priorité de Bourguiba est clairement l'exploitation du potentiel du site en termes de développement touristique.

Certes, on peut voir, dans ce double échange d'amabilités diplomatiques, l'expression de la volonté commune de la Tunisie et de l'Unesco d'engager une réelle collaboration sur les questions de patrimoine. Au même moment, elle s'exprime à travers le fort engagement du délégué permanent de la Tunisie auprès de l'Unesco, Rafik Saïd⁶, dans la confection des deux textes qui seront adoptés en novembre de la même année : d'une part, la Convention pour la protection du patrimoine mondial naturel et culturel (ci-après Convention de 1972), que la Tunisie sera un des premiers États à ratifier (mars 1975) ; d'autre part, la Recommandation concernant la protection sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel (ci-après Recommandation de 1972). L'appel de Carthage résonne alors comme une opération emblématique de la politique que l'Unesco met en place pour le « patrimoine matériel immobile » et une illustration exemplaire de sa façon de concevoir la collaboration avec les États membres.

Pourtant, les discours signalent aussi les priorités différentes des deux partenaires : exploration archéologique et protection d'un côté, développement économique de l'autre. C'est la convergence de ces deux priorités qui guidera leur coopération pendant plusieurs décennies. En 1979, l'inscription par le Comité du patrimoine mondial⁷ de Carthage et de la médina de Tunis, lors de la seconde vague d'inscriptions, sur la Liste du patrimoine mondial marque la reconnaissance de l'importance majeure attachée par les deux parties au site antique.

(Méta)territorialité et patrimoine

L'exemple de Carthage illustre un fait qui est peu mis en avant dans l'analyse des politiques patrimoniales de l'Unesco : celles-ci ont souvent été comprises comme l'imposition d'un cadrage normatif aux États membres ; pourtant, le cas de la Tunisie montre qu'on a plutôt affaire à des formes de négociation entre l'agence onusienne et ses États membres, voire à des modes d'influence mutuelle, comme on vient de l'évoquer avec les appels au développement économique de Bourguiba auxquels Maheu prête une oreille attentive.

⁶ Saïd préside en 1972 le « comité spécial d'experts gouvernementaux chargé de préparer un projet de convention et un projet de recommandation aux États membres concernant la protection des monuments, des ensembles des sites ». À cette date, l'initiative de l'Unesco dans ce domaine est encore en concurrence avec un projet de Trust porté par les États-Unis et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Bien plus tard, des responsables de l'Unesco ont loué la détermination et l'efficacité de Rafik Saïd, et son rôle décisif dans le succès du projet de l'Unesco (Batisse et Bolla, 2003). À ce titre, Maheu lui a rendu un hommage appuyé dans son discours sur la colline de Byrsa.

⁷ Ce Comité est l'organe de la Convention de 1972 qui prend les décisions qui s'y rapportent, notamment les inscriptions sur les listes du patrimoine mondial. Il est composé des délégations de 21 États parties, élues pour des mandats de quatre ans.

Pour rendre compte de ce mode collaboratif, ce texte privilégiera l'analyse d'un facteur qui a joué un rôle majeur dans les négociations entre les deux protagonistes : la territorialité étatique et ce que l'on propose d'appeler ici la méta-territorialité de l'Unesco. Par territorialité étatique, il faut entendre ici la condition spatiale par laquelle un État trouve sa raison d'être et son cadre d'action privilégié. Cette idée remonte aux débuts de l'époque moderne en Europe et s'est généralisée au reste du monde, en particulier à l'heure des décolonisations. Elle suppose qu'un État conçoive son existence et sa reconnaissance par les autres conditionnée par sa souveraineté sur une aire délimitée – on propose de parler ici de territorialité souveraine – et que la population sur laquelle il exerce son autorité soit gouvernée par le truchement de considérations spatiales – on parlera alors de territorialité gouvernementale. Pour le dire autrement, l'action d'un État est conditionnée par sa capacité à exercer, outre sa territorialité souveraine, sa territorialité gouvernementale sur sa population, c'est-à-dire à « gouverner par les territoires », ou encore, pour lier les deux, à « territorialiser une population donnée dans son propre cadre de souveraineté⁸ ». Dans une publication antérieure, nous avons montré en quoi cette territorialité étatique participait d'un imaginaire social de l'espace visant à instituer la nation⁹.

Une politique étatique du patrimoine culturel déployée sur son territoire peut ainsi être comprise comme étant à la fois l'exercice de la souveraineté d'un État, jamais contestée dans les textes onusiens, et l'expression d'une volonté de gouverner sa population à l'aide de ce patrimoine. Cette gouvernementalité s'exerce par le truchement de deux modalités principales : identifier des patrimoines susceptibles de nourrir les identités nationales, ce qui participe de ce que Jean Gottmann appelait « l'iconographie¹⁰ » ; faire participer ce patrimoine de politiques de développement économique et, le cas échéant, d'équité sociale.

Or, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, des organisations onusiennes, au premier rang desquelles l'Unesco, ont adopté leurs propres politiques du patrimoine. Celles de l'Unesco ont visé, à coups de conventions ou de recommandations, à la protection, à la conservation ou à la sauvegarde d'un éventail toujours croissant de choses : des monuments, des sites, des pratiques culturelles, des documents, des objets, etc. Pour ce faire, l'Unesco a, dans une perspective normative, adopté des instruments destinés à encourager les États membres à identifier et à mobiliser leur patrimoine à des fins de gouvernementalité, mais aussi à les aider en cela. Elle a aussi promu l'idée que tout patrimoine culturel d'une communauté ou d'une nation était aussi une composante du « patrimoine de l'humanité¹¹ ». Dans cette perspective, l'Unesco a convenu, par le truchement de la Convention de 1972, que quelques biens matériels immobiliers méritaient d'être sélectionnés sur la Liste du patrimoine mondial en vertu de leur « valeur universelle exceptionnelle ». Vingt ans plus tard, elle a aussi lancé le programme Mémoire du monde qui permet à quelques corpus documentaires de figurer sur un « registre international » en vertu de la portée mondiale de leur signification. Dès lors, l'action de l'Unesco dans ce domaine patrimonial peut être comprise à la fois comme une

⁸ Brighenti, 2010.

⁹ Debarbieux, 2015.

¹⁰ Gottman, 1952.

¹¹ Un des considérants de la Recommandation de 1972 dit par exemple : « Chaque pays sur le territoire duquel se trouvent situés des biens du patrimoine culturel et naturel a l'obligation de sauvegarder cette partie du patrimoine de l'humanité et d'en assurer la transmission aux générations futures. »

assistance à l'exercice de la territorialité gouvernementale des États et comme une façon de promouvoir la contribution des peuples et des États à l'institution de l'humanité. Dans ces conditions, si l'Unesco, à défaut de souveraineté, ne peut assurément pas exercer une territorialité directe, ses actions dans le domaine patrimonial visent manifestement à influencer sur celle des États membres. Pour rendre compte de cet état de fait, on parlera à son propos de méta-territorialité.

L'analyse qui suit porte sur les politiques patrimoniales de la Tunisie, ancien protectorat français devenu indépendant en 1956, et leur articulation avec les recommandations, l'assistance et les réserves de l'Unesco. Elle vise à mettre en évidence la contribution du patrimoine à l'exercice de la territorialité gouvernementale de l'État tunisien et de la méta-territorialité de l'agence onusienne. Elle aura pour fil conducteur le rôle que le site de Carthage a joué dans ce domaine, véritable « lieu de condensation¹² » des imaginaires de l'espace des deux parties. En effet, ce site emblématique a, dès la fin des années 1960, conditionné l'élaboration de politiques d'ensemble à l'échelle du territoire tunisien ; mais sa gestion a aussi engendré des tensions entre l'État et l'Unesco, tensions qui peuvent se comprendre quand on les rapporte à des enjeux de (méta)territorialité ; par ailleurs, le rôle emblématique et structurant du site de Carthage a été contesté, en particulier dans le contexte révolutionnaire du début des années 2010. On se propose donc de montrer comment les conceptions et les initiatives diverses relatives à la protection et à la mise en valeur d'un site singulier, particulièrement emblématique et structurant, participent d'enjeux plus généraux relatifs à la (méta)territorialité des politiques du patrimoine. Ce texte procédera sur un mode chronologique couvrant les sept dernières décennies, en donnant plus de place aux trois premières pour présenter les différentes modalités de la territorialité gouvernementale impliquées dans les politiques du patrimoine.

POLITIQUES DU PATRIMOINE SOUS L'ÈRE BOURGUIBA

Faire de Carthage un lieu de condensation

Éloge du lieu

L'opération « Il faut sauver Carthage » participe de l'adoption par l'Unesco d'une conception du patrimoine culturel dit immobile qui reconnaît aux lieux une importance indissociable de celle qu'elle attache aux monuments et aux artefacts qu'ils contiennent. Cette conception est en rupture avec beaucoup des pratiques qui ont primé à Carthage, et ce depuis longtemps et pour des raisons variées. En effet, les ruines puniques et romaines de Carthage ont servi pendant des siècles de « véritable carrière de matériaux de construction¹³ » susceptibles de répondre aux besoins de générations de bâtisseurs dans la région de Tunis ; de nombreux édifices de la médina de Tunis, y compris certains des plus prestigieux comme la Grande Mosquée (dite aussi Zitouna), en portent la trace aujourd'hui encore. À partir de l'indépendance, le périmètre de la Carthage antique a été conçu comme une réserve foncière

¹² Cette formule, proposée dans des textes antérieurs, désigne des lieux dans lesquels se condense l'idée qu'un collectif social – un groupe, une nation, etc. – se donne de lui-même, par un double effet de figuration et de synecdoque. Voir Debarbieux, 2010 ; 2015.

¹³ Ennabli, 1998. Voir aussi Ennabli, 1992 et Kallala, 2018.

dont l'urbanisation a été perçue comme la menace principale pesant sur lui. Entre-temps, les recherches archéologiques ont aussi privilégié, plus que la conservation *in situ*, la collecte d'artefacts qui ont alimenté des collections muséales, notamment aux musées du Bardo à Tunis, du Louvre et de Saint-Germain-en-Laye en France, et des collections privées. Sous cette triple influence, le site de Carthage est durablement apparu comme étant pauvre en monuments et artefacts¹⁴ ; il a peu été mis en valeur pour lui-même avant le milieu du XX^e siècle, hormis quelques constructions additionnelles conduites sous le Protectorat (voir ci-dessous).

Le tournant qui se produit à Carthage, pour partie sous l'influence de l'Unesco, dans les années 1960 et 1970 prend la forme d'une valorisation du site pour lui-même et ce sur deux modes : célébrer un lieu qui a marqué l'histoire des civilisations méditerranéennes pendant de très nombreux siècles et permis d'en cultiver la mémoire ; privilégier la mise en scène *in situ* du produit des fouilles. Une étude détaillée baptisée « Projet Tunis-Carthage¹⁵ », conduite sous l'autorité de l'Unesco et financée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), se saisit de ces deux objectifs au tout début des années 1970. Dans son numéro de décembre 1970, le *Courrier de l'Unesco* publie un dossier sur ce projet ; il donne la parole à un des co-directeurs de ce projet, Jellal Abdel Kafi, qui écrit qu'il convenait de célébrer le « site grandiose » en tant que tel, de résister à sa dégradation – « un processus qui peut aboutir à la mort d'une ville, d'un site, de quelque chose qui, un jour, pourrait n'être plus qu'un souvenir » – et de sensibiliser les archéologues à cet enjeu : « C'est la faillite d'une méthode archéologique périmée, ressemblant trop à une course au trésor et visant trop à la quête de l'objet, méthode qui se désintéresse complètement de localiser le fait urbain ancien¹⁶. » Si emphatique soit-elle, l'entrée en matière de Maheu dans son discours prononcé en mai 1972 sur la colline de Byrsa – qui sera baptisée plus tard « place de l'Unesco » – montre bien l'importance qu'il attache à la symbolique du lieu : « qu'il me soit permis d'abord de vous exprimer ma joie d'être accueilli en ce lieu que la nature a fait admirable et que chargent d'émotion trois millénaires d'histoire ». Dans ces conditions, l'appel à sauver Carthage participe de ce souci de « localiser le fait urbain ancien¹⁷ » et de le protéger en tant que tel. Conséquence de la valorisation du lieu pour lui-même, le projet Tunis-Carthage recommande l'élaboration d'un « Plan de Protection et de Mise en valeur » (PPMV) du site de Carthage.

Un lieu de condensation de quoi, de qui ?

Mais pour qu'on puisse voir dans Carthage un lieu de condensation patrimoniale, il faut pouvoir lui associer un collectif dont il serait à la fois la figure et le repère. Car il n'est pas de lieu

¹⁴ Un tel constat désabusé, souvent repris par les analystes de la seconde moitié du XX^e siècle, s'exprime déjà au début du XIX^e siècle, notamment chez Chateaubriand qui se montre dérouté face à des « ruines si peu apparentes que je les distinguais à peine du sol qui les portait » (1975 [1826], 449).

¹⁵ Unesco, 1974.

¹⁶ Abdel Kafi, 1970, 7. Le jugement est sévère car, durant le Protectorat, des archéologues se sont montrés soucieux de conserver les trouvailles sur place, notamment dans le musée que créent sur place les Pères Blancs, grands amateurs d'archéologie (Héron de Villefosse, 1900). Par ailleurs, il faut rappeler que Carthage est classée en 1885 comme monument historique.

¹⁷ Abdel Kafi, 1970, 7.

de condensation sans un collectif au nom duquel il est conçu comme tel. Or ces collectifs ont varié dans le temps, chacun le rapportant à un récit qui lui est propre.

Les chercheurs qui ont travaillé sur la période du Protectorat¹⁸ s'accordent sur un constat. Dès la fondation du couvent de la société des Missionnaires d'Afrique, dits aussi des Pères Blancs, en 1875, puis la création de l'archevêché de Carthage avec l'arrivée du cardinal Lavignerie en 1884, par ailleurs fondateur de l'ordre, toutes les initiatives concourent à faire de Carthage un « autel central de la Chrétienté¹⁹ ». Sur la colline de Byrsa sont construits, aux premières heures du Protectorat, la cathédrale Saint-Louis, baptisée en hommage au roi de France qui serait mort en 1270 sur son emplacement au terme de la huitième croisade qu'il a lui-même initiée, et le monastère des Pères Blancs, alors même que la colline n'a pas été fouillée. En 1930, le Congrès eucharistique international de 1930 se tient à Carthage, une première pour l'Afrique. On a pu dire à son propos que « l'archéologie est [alors] mise largement à contribution autour du thème de la résurrection de l'Afrique chrétienne » et que « l'expression patriotique française s'y déploie dans un contexte de rivalités avec d'autres nationalismes, italien et britannique en particulier²⁰ ». Enfin, durant toute la période, « les vestiges arabo-musulmans [sont mis] au second plan au profit des vestiges antiques²¹ ».

Avec l'indépendance, Carthage est mise au service de l'affirmation du nouvel État-nation. La cathédrale Saint-Louis et le couvent des Pères Blancs sont cédés à la Tunisie en 1964, et dépourvus depuis lors de leur fonction religieuse. Le musée localisé dans le couvent devient un musée national. Trente ans plus tard, Abdelmajid Ennabli, qui fut en charge de la conservation du site dès 1973, continue d'y voir « l'instrument de la volonté de l'État tunisien d'affirmer la valeur d'un patrimoine national. C'est le lieu où les Tunisiens peuvent faire connaissance avec leur histoire et prendre conscience de sa grandeur d'antan²² ». Plus généralement, la célébration de Carthage après l'indépendance participe de la mise en avant d'une « tunisianité » liée à l'héritage numide et punique, antérieur donc à l'héritage romain privilégié par les Français. Habib Bourguiba décide aussi en 1960 de faire construire son palais présidentiel sur une colline littorale de Carthage, à l'emplacement de la villa du secrétaire général du gouvernement du Protectorat. Il entraîne derrière lui plusieurs ministres et ambassades. Depuis cette date, il est fréquent de désigner le pouvoir central tunisien par la simple expression « Carthage ». En se comparant alors à Hannibal et à Jugurtha²³, Bourguiba affiche clairement son souhait d'inscrire ses pas dans ceux des grandes figures de la Carthage punique, parallèle que Léopold Sédar Senghor reprendra à son compte peu après²⁴. Lors d'une visite d'État à Rome,

¹⁸ Notamment Lafrenz Samuels, 2020 ; Altekamp et Khechen, 2013 ; O'Donnell, 1979.

¹⁹ Babelon, 1896, 116. Voir aussi Lavignerie, 1881.

²⁰ Alexandropoulos, 2009.

²¹ Khedira et Mohlo, 2014 ; Jelidi, 2014.

²² Ennabli, 1998, 32.

²³ Altekamp et Khechen, 2013, 478.

²⁴ Dans le poème intitulé « Élégie de Carthage », confectionné à l'occasion de la Conférence sur le développement planifié et les voies africaines vers le socialisme, organisée à Tunis en juillet 1975, Senghor fait l'éloge de trois personnalités de l'antiquité – Didon, Hannibal et Jugurtha – et conclut sur le même mode avec Bourguiba, le « Combattant suprême » – « De ton palais maure à Carthage, je t'ai nommé, toi Combattant extrême... fils du peuple de la mer » (p. 50) –, dont il fait un chef de file de la renaissance africaine contemporaine (Senghor, 1979, 45-50).

il dira dans un discours : « J'ai installé la présidence de la République au cœur de Carthage. C'est dire [...] que nous avons choisi d'assumer notre héritage historique²⁵. »

Dans ces mêmes années, l'Unesco affiche une certaine ambivalence vis-à-vis de la promotion de récits nationaux. D'un côté, l'organisation se montre soucieuse d'assister les jeunes États dans la construction des nations censées leur correspondre ; l'objectif est mentionné à plusieurs reprises par la Conférence générale, notamment en 1974 quand il est acté qu'« un des préalables essentiels du développement des pays ayant accédé récemment à l'indépendance est la redécouverte par ces pays de leur identité culturelle propre²⁶ ». De l'autre, l'idée d'une contribution du patrimoine à la célébration de la nation est absente de la Recommandation et de la Convention de 1972 ; dans la première, les attentes relatives à « l'action éducative et culturelle » portent certes sur la sensibilisation au patrimoine, mais sans jamais l'associer explicitement à une quelconque signification nationale ; dans la conduite des travaux de la seconde, la plus grande prudence est de mise vis-à-vis de toute forme d'exaltation nationaliste. S'agissant de Carthage, Maheu, dans son discours de mai 1972, se garde bien d'en faire mention. Il en est de même au moment de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 1979, où une autre histoire et une autre géographie imaginées sont mises en avant ; en effet, l'inscription est décidée par le Comité du patrimoine mondial sur la base de l'expertise du Conseil international des monuments et des sites (Icomos), comme le veut la procédure, qui se contente dans un simple courrier – comme il est d'usage dans les premières années – d'une demi-phrase : « grande capitale antique, site archéologique fondamental pour l'histoire méditerranéenne²⁷ » ; le Comité du patrimoine mondial lui-même met en avant la « civilisation méditerranéenne », l'apport phénicien et romain, et la puissance du mythe qui a circulé en Occident et en Orient, mais, sans surprise, sans aucune référence à la nation tunisienne et à son territoire en tant que tels²⁸. Le site est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre de trois des six critères utilisables alors pour un bien culturel : pour « avoir exercé une influence considérable [...] sur une région culturelle donnée » (ii), au nom de son « caractère extrêmement rare [...] ou remont[ant] à la plus haute antiquité » (iii) et du fait d'être « associé à des idées ou des croyances, à des événements ou des personnages ayant une importance ou une signification historique considérable » (vi).

Toutefois, les deux imaginaires, national et universaliste, se retrouvent combinés dans plusieurs documents guidant les propositions de mise en valeur du site de Carthage. Un des deux auteurs du projet Tunis-Carthage, George Fradier, missionné par l'Unesco, recommande un aménagement du site dans la mesure où il s'agit d'en faire « le haut lieu de l'histoire de la nation » ; après avoir cité les traces successives qu'ont laissés les occupants du lieu (stèles phéniciennes, basiliques byzantines, résidences de l'époque beylicale et du Président de la république), il poursuit : « Nulle part ailleurs ne sont rassemblés ainsi les monuments

²⁵ Cité par Bessis et Belhassen, 1989, 81.

²⁶ Actes 18C/1974, Res. 3.428, VR.14, 371-372.

²⁷ Archives de l'Icomos, dossier « inscription de Carthage ».

²⁸ L'argumentaire du Comité du patrimoine mondial s'appuie alors sur celui fourni dans le dossier de candidature rédigé par l'archéologue Azzedine Beschaouch. Celui-ci mentionne notamment qu'« avec sa fondation on peut dire que l'histoire de l'Afrique commence à Carthage ». Sur la version en anglais conservée par l'Icomos, un expert a ajouté à la main « Nigeria objects », qui signale visiblement une réserve faite vis-à-vis de cette affirmation. « Proposition d'inscription présentée par la Tunisie : le site archéologique de Carthage », archives de l'Icomos, dossier « inscription de Carthage ».

de quelques cent générations humaines qui ont façonné la Tunisie moderne [...] le site tout entier [...] est saturé de cette histoire²⁹. » De son côté, la convention signée dans la foulée entre la Tunisie, l'Unesco et le PNUD pour esquisser le projet de mise en valeur du site articule de façon explicite les imaginaires portés par les différentes parties pour justifier de leur engagement : dans la section consacrée « aux besoins de la population » et au « développement du tourisme », il est écrit que « ce territoire sera perçu comme le haut lieu de l'histoire de la nation ; près de 3 000 ans de création y ont laissé des témoignages dont plusieurs comptent parmi les plus grandes œuvres des civilisations méditerranéennes³⁰ ».

La valeur emblématique de Carthage, sa capacité à fonctionner comme un lieu de condensation, a donc différé selon les époques, différé aussi entre les protagonistes de son inscription au patrimoine mondial et de sa mise en valeur. Dans les années 1970, l'Unesco lui reconnaît *in fine* le statut de patrimoine de l'humanité doté d'une valeur universelle exceptionnelle, et l'État tunisien, attaché à forger son imaginaire territorial, l'érige, avec la bienveillance de l'Unesco³¹, en lieu fondateur de la nation.

Le développement économique : l'autre volet de la « mise en valeur » de Carthage et du patrimoine monumental tunisien

Un autre volet de la territorialité gouvernementale de la Tunisie et de la méta-territorialité de l'Unesco porte sur la mise en valeur économique de Carthage et sur le rôle moteur qui lui est attribué dans ce domaine pour l'ensemble du patrimoine monumental tunisien.

Le couplage entre protection du patrimoine et développement économique

La prise en compte précoce des enjeux de développement économique par l'Unesco est bien connue et bien documentée. Elle remonte aux années 1950, mais elle porte alors principalement sur la promotion de politiques éducatives pour soutenir les objectifs de rattrapage des pays en voie de développement. Toutefois, elle prend aussi progressivement la forme d'une réflexion sur le rôle de la culture dans ce développement. Cet intérêt se manifeste, d'abord timidement, dans les recommandations de la Conférence générale relatives au patrimoine culturel dans les années 1960³², puis de façon plus centrale à partir de la Conférence mon-

²⁹ Rapport sur le « parc de Carthage » daté de janvier 1978, dossier CLT 069 72 SIDI BOU.II 1977-1979, fonds Tunisie, Archives Unesco.

³⁰ Projet TUN77/003, dossier CLT 069 72 SIDI BOU.II 1977-1979, fonds Tunisie, Archives Unesco, 3.

³¹ Y compris technique et financière. Pour la contribution détaillée dans le cadre de l'opération Sauver Carthage, voir Greene, 1999, 45. Pour le soutien financier à la gestion du site, voir les dossiers d'octroi d'attribution d'assistance financière – 7 dotations entre 1980 et 2001 – dans les archives de l'Unesco, URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/37/assistance/> (consulté le 6 mars 2025).

³² On en trouve trace notamment dans les Actes de la Conférence générale de 1964 qui recommandent une « étude [...] en vue de déterminer dans quelle mesure la préservation du patrimoine monumental d'un pays contribue au développement du tourisme et par suite constitue un des facteurs de développement économique de ce pays » (13C/1964, Res. 3.332.g). Les résolutions de la Conférence générale de 1966 contiennent aussi une longue section intitulée « Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel dans leurs rapports avec le développement du tourisme » (14C/1966, Res. 3.343). L'objectif principal de cette résolution 3.343 est d'inciter l'Unesco à faire appel aux agences de développement pour aider à la protection, à la restauration et à la mise en valeur « des sites archéologiques, historiques et naturels » en vue de promouvoir le tourisme culturel dans les pays en déve-

diale sur les politiques culturelles en 1982³³. La Recommandation de 1972 est aussi attentive à cette question : elle incite les États membres à faire en sorte que « le patrimoine culturel et naturel n'apparaisse plus comme un frein au développement national mais comme un facteur déterminant de ce développement » (article 7). Puis elle invite ces États à « donner à chaque bien de ce patrimoine une fonction qui l'insère dans la vie sociale, économique, scientifique et culturelle présente et future de la nation » (article 9). Par contre, la Convention de 1972 est muette sur ce sujet, ou plutôt elle tend à voir dans le développement une menace. En effet, tout attachée à la protection de biens dits de valeur universelle exceptionnelle, elle n'emploie le terme que dans la section consacrée à la Liste du patrimoine mondial en péril³⁴ : parmi les raisons invoquées pour envisager l'inscription d'un bien sur cette liste, figure le « rapide développement urbain et touristique » (article 11.4). Ce n'est qu'à partir des années 1990 que les organes de la Convention de 1972 actent de la nécessité de mettre le patrimoine culturel au service du « développement humain » et du « développement durable³⁵ », sans pour autant dissuader des représentants de pays en développement de réitérer leurs demandes dans ce domaine.

Pour leur part, les représentants de la Tunisie sont particulièrement actifs, dès les années 1960, lors de discussions à l'Unesco sur le couplage entre protection du patrimoine culturel et développement économique. En 1966, la Tunisie a l'occasion de promouvoir ce couplage dans des travaux de commission qui précèdent la décision de la Conférence générale citée plus haut :

La délégation tunisienne sait que l'économie des pays en voie de développement exige une mobilisation de toutes les ressources de ces pays et elle ne voit donc aucun inconvénient à ce qu'ils utilisent leurs richesses archéologiques, ethnographiques et artistiques pour développer le tourisme³⁶.

L'Unesco, en particulier pendant les mandats de René Maheu³⁷, adhère volontiers à cette vision et s'attache la collaboration de la Banque mondiale et du PNUD en tant que principaux bailleurs de fonds.

veloppement. Ces résolutions de la Conférence générale s'appuient sur des déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1960 et 1966 et du Conseil économique et social de 1963 et 1966.

³³ Cette conférence appelée MONDIACULT s'achève par la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles et comporte une section entière sur la « dimension culturelle du développement », URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000054668?posInSet=1&queryId=c1656d6b-91e7-44a0-b93e-6a90a608c9c9> (consulté le 6 mars 2025).

³⁴ Cette liste est prévue dans la Convention de 1972. Elle participe du besoin d'identifier des sites majeurs fortement menacés et pour la protection desquels des moyens particuliers doivent être dégagés, y compris sur le budget de l'Unesco.

³⁵ Comme le montre, par exemple, la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial adoptée par le Comité en 2015, URL : <https://whc.unesco.org/en/sustainabledevelopment#> (consulté le 6 mars 2025).

³⁶ Commission du programme, Sous-commission II, 24-25. URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000251728?posInSet=1&queryId=22a719e2-72a9-43ee-962d-2af13cac1b29> (consulté le 6 mars 2025).

³⁷ Il traite sérieusement de la question du développement économique dans *La civilisation de l'universel* (Maheu, 1966). Pour une analyse, voir Maurel, 2010, notamment page 85.

Le rôle moteur assigné à Carthage en matière de développement touristique

Si cette vision a vocation à porter sur l'ensemble du territoire tunisien, elle s'applique d'abord et avant tout à la médina de Tunis, dont la restauration est engagée dans les années 1960 à l'image de ce qui se passe dans d'autres villes du monde arabe³⁸, et à la mise en valeur de Carthage³⁹. On le voit bien dans la conception et la mise en œuvre d'un projet déjà cité dont le nom complet est très expressif : le « Projet Tunis-Carthage pour la mise en valeur du patrimoine monumental en vue du développement économique⁴⁰ ». Les deux sites sont priorités par le gouvernement tunisien, non seulement pour leur valeur propre, mais aussi comme projets exemplaires et comme moteurs de sa politique patrimoniale à l'échelle du territoire tout entier.

En 1967, une mission financée par le PNUD, bénéficiant du soutien technique de l'Unesco, réfléchit aux conditions et aux modalités de la « mise en valeur du patrimoine monumental (tunisien) en vue du développement économique⁴¹ ». Parmi les propositions contenues figure celle de prioriser quatre sites archéologiques (dont Carthage) et trois médinas (dont Tunis) pour chacun desquels des recommandations spécifiques sont faites. Par ailleurs cette étude conforte l'analyse du gouvernement tunisien qui, après le boom des aménagements touristiques sur le littoral au cours de la décennie, promeut le développement d'un tourisme culturel, et en particulier patrimonial, s'adressant à une autre clientèle et susceptible de mieux s'étaler sur l'année.

Patrimoine et développement dans la territorialité gouvernementale de la Tunisie

Il y a donc bien eu en Tunisie une volonté précoce de promouvoir une stratégie de développement économique couplée à celle de la conservation du patrimoine, mais aussi avec celle visant à conforter l'identité nationale, notamment par l'éducation populaire. Elle anticipe celle que le Comité du patrimoine mondial a faite siennée, l'Unesco allant chercher auprès d'autres organisations internationales le soutien financier nécessaire.

Cette volonté de tenir ensemble des objectifs divers s'exprime particulièrement bien dans un livre publié en 1970 par Rafik Saïd, qui rend clairement compte de la façon dont la territorialité gouvernementale guide l'action de l'État. Saïd est alors à la fois « ancien directeur de l'animation culturelle en Tunisie » et le délégué de la Tunisie à l'Unesco⁴², mais pas encore le président du Comité de rédaction de la Convention de 1972. Il exposait dans ce livre les objectifs et les instruments de la politique culturelle tunisienne⁴³. Il y affichait le souci constant de promouvoir la culture nationale et la mise en valeur du patrimoine culturel national, première

³⁸ Anatole-Gabriel, 2016, 442.

³⁹ Luke et Leeson, 2023.

⁴⁰ La formulation avait déjà été adoptée pour définir une mission conduite un peu plus tôt (Unesco, 1969).

⁴¹ Euzennat *et al.*, 1967.

⁴² Il est aussi en 1970 rapporteur du *Comité spécial d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le projet de Convention sur les moyens de prohiber et de prévenir l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, convention adoptée cette même année.

⁴³ Le livre fait partie d'une collection décidée par la Conférence générale, lors de sa 15e session en 1968, pour disposer d'une vision d'ensemble des politiques des États membres en la matière, URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000114047_fre?posInSet=1&queryId=009a4611-e49e-45b2-9b0d-1662faf3dfe5 (consulté le 6 mars 2025), 108 et suivantes.

des missions qu'il liste pour le secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information ; après avoir cité de nombreuses fois Carthage dans une première section résumant l'histoire culturelle du pays (« Tunisie, terre de culture »), Saïd rappelle que « trois principes ont guidé l'action culturelle entreprise dès la création, en 1961, du Secrétariat d'État : la démocratisation de la culture, la "renationalisation" de la culture et la décentralisation de la culture⁴⁴ » ; de nombreuses pages sont consacrées aux réseaux d'institutions locales et régionales (musées, etc.) que le gouvernement s'efforce de mettre en place. Mais il écrit aussi :

L'État a, en matière culturelle, une responsabilité envers la nation. Il lui faut définir une politique culturelle, l'intégrer dans la planification générale, faire en sorte que la culture soit accessible à la population la plus large, qu'elle vienne compléter heureusement l'action éducative et aider au développement tant économique que social, qu'elle reflète enfin l'âme de la nation tout en s'ouvrant largement à la culture universelle⁴⁵.

Le livre de Saïd rend donc compte d'une stratégie inscrivant la protection du patrimoine dans une volonté d'affirmation politique et culturelle et de développement économique du pays, en tissant ces relations à plusieurs échelles à la fois.

Planifier le patrimoine dans l'espace

La valeur exemplaire du site de Carthage tient aussi à ce qu'il illustre des enjeux de territorialité et de méta-territorialité dans un troisième domaine : celui de la planification urbaine. On peut considérer qu'il s'agit de la traduction spatiale la plus évidente de la territorialité gouvernementale et de la méta-territorialité onusienne, en venant en appui à la réalisation des objectifs visés.

La référence à la planification dans le texte de la Convention de 1972 est discrète : une seule mention. Le texte invite les États parties, pour « assurer une protection et une conservation aussi efficaces et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel [à] adopte[r] une politique générale visant à [...] intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale » (article 5). Le terme a ici une signification très générale et ne désigne pas explicitement la planification spatiale. Et si le Comité du patrimoine mondial attend dès l'origine des garanties sur les mesures de protection relatives à un bien candidat à l'inscription, ce n'est que progressivement que des instruments précis seront demandés aux États, comme un périmètre précis et des règles de protection associées, mais aussi une « zone tampon » qui permet de sécuriser les transformations dans l'environnement du bien lui-même. De son côté, la Recommandation de 1972, plus détaillée, précise les attentes dans ce domaine. Elle suggère notamment aux États membres d'« assurer l'intégration active du patrimoine culturel et naturel à tous les niveaux de la planification » en ayant recours à des cartes et à de la documentation *ad hoc*. C'est un des volets de la politique patrimoniale de l'Unesco où s'exprime le plus le souci d'harmonisation, voire de normalisation à l'échelle mondiale.

Or, dans les faits, des mesures de planification spatiale sont très tôt envisagées pour la protection et la mise en valeur du site de Carthage. Le pilotage du Projet Tunis-Carthage, finalisé

⁴⁴ Saïd, 1970, 35.

⁴⁵ *Ibid.*, 19.

en 1973, avait été confié à deux urbanistes. À sa suite, l'élaboration d'un premier PPMV pour Carthage – Sidi Bou Saïd est engagée. Suit de peu l'adoption d'un Plan régional d'aménagement du District de Tunis, en 1977, qui réserve une zone verte de 545 hectares qui englobe les sites archéologiques de Carthage. L'année suivante, la commune de Carthage adopte un Plan d'aménagement urbain qui circonscrit une zone archéologique *non aedificandi*. Enfin, en 1977, l'Unesco propose un moment la création d'un Parc national sur le modèle états-unien⁴⁶. Ce projet prendra forme en 1979 avec la signature d'une convention entre le gouvernement tunisien, le PNUD et l'Unesco pour la création du *Parc national archéologique et culturel de Carthage – Sidi Bou Saïd*. Ce projet de parc vise à combiner des objectifs de préservation du patrimoine culturel, de protection de l'environnement, d'organisation des activités touristiques, d'aménagement de zones récréatives et éducatives pour la population tunisoise⁴⁷. L'année suivante, un « plan de paysage », réalisé par des consultants allemands missionnés par l'Unesco, toujours alarmée par le rythme d'urbanisation, propose de conditionner le succès du projet de Parc national à la sauvegarde de « zones taboues » (sites archéologiques, espaces naturels, espaces verts urbains, espaces agricoles, plages) et conclut : « Le patrimoine mondial de Carthage-Sidi Bou Saïd est en danger [...], ce Plan présente la dernière chance de sauvegarder et de garantir le développement du Parc National archéologique et de son paysage », en appelant de ses vœux « une loi “Carthage” particulière⁴⁸ ». En 1985, le gouvernement tunisien adopte un décret de classement du site du Parc archéologique national de Carthage – Sidi Bou Saïd⁴⁹ et s'engage à conduire les aménagements correspondants.

Les initiatives en matière de planification et de réglementation territoriales sont donc nombreuses dans les années 1970 ; elles sont toutes inspirées de modèles adoptés, parfois de longue date, en Europe et en Amérique du Nord. Si bien qu'au moment de l'inscription de Carthage sur la Liste du patrimoine mondial, on dispose déjà d'une batterie d'instruments ou de projets, à différentes échelles, censés garantir la protection du site archéologique et de ses alentours et l'aménagement de secteurs adjacents. Si la plupart de ces projets et de ces plans ont été loin de se concrétiser ou d'atteindre leurs objectifs, comme on le verra plus loin, l'attention portée à la planification spatiale à Carthage est, à cette date, rare et exemplaire au vu des moyens et des savoir-faire mobilisés. Le site le doit pour une large partie à sa valeur emblématique, autant pour l'Unesco que pour le gouvernement tunisien.

⁴⁶ L'idée donne lieu à un contrat avec le National Park Service des États-Unis. Celui-ci a missionné deux experts qui se sont appuyés sur l'argumentaire qui a justifié la création de la Golden Gate National Recreation Area (Archives de l'Unesco, dossier CLT 069 72 SIDI BOU.II 1977-1979, fonds Tunisie). Il faut y voir une illustration supplémentaire de la circulation mondiale des modèles auxquels ont recours les politiques d'internationalisation du patrimoine.

⁴⁷ Chaline, Claude (1981) *Tunisie. Parc national de Carthage/Sidi Bou Saïd. Bilan d'analyse et perspectives de réalisation. Rapport technique* (Paris : Unesco). Consultable aux Archives de l'Unesco, dossier Carthage patrimoine mondial.

⁴⁸ Werkmeister, Hans Friedrich et Steffen, Lothar (1982) *Parc national de Carthage et de Sidi Bou Saïd. Plan de paysage. Propositions pour sauvegarder l'héritage culturel international* (Hildesheim). Archives Unesco, dossier Carthage patrimoine mondial, sans cote, 40.

⁴⁹ Décret n. 85-1246 du 7 octobre 1985, relatif au classement du site de Carthage, *Journal Officiel de la République Tunisienne*, 73, 1985, 1413-1414.

Le lieu des noces de la Tunisie et de l'Unesco ?

Dans ce qui précède figurent quantité de signes et de traces, d'attentions et de documents, qui attestent de la relation particulière que la Tunisie et l'Unesco ont développée depuis l'indépendance de la première. Les archives de l'Unesco en témoignent abondamment. On y trouve notamment une « Note sur la coopération entre l'Unesco et la Tunisie⁵⁰ », datée du 18 octobre 1972, rédigée à l'occasion de la réception du chef de la délégation tunisienne, Mohamed Mzali, par le directeur général quelques jours plus tard. La note rappelle l'adhésion précoce de la Tunisie à l'Unesco, la visite du directeur général Luther Evans pour en célébrer le premier anniversaire, la création la même année de la Commission nationale de l'Unesco et le discours de Maheu au printemps de cette même année. Ultérieurement, l'implication de la Tunisie dans la rédaction de la Convention de 1972⁵¹, sa ratification précoce et le volontarisme déployé par la Tunisie pour mettre en place les instruments génériques que l'Unesco promeut partout dans le monde (inventaire des sites patrimoniaux, confection d'une liste indicative pour préparer les soumissions à une inscription au patrimoine mondial, missions d'experts internationaux, formation des professionnels du patrimoine, etc.) conforteront l'image que le pays cherche à se donner dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, dans ses relations avec les organisations intergouvernementales⁵². Un constat comparable vaut aussi pour la *Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* : la Tunisie est un des premiers des 147 États à la ratifier en 1975. Mais on doit aussi rapporter cet esprit de collaboration, à peine troublé par quelques incidents⁵³, au fait que l'Unesco voit aussi la Tunisie comme une tête de pont, au profil modéré, et comme un régime conciliant avec l'Occident, dans son action dans la « région arabe ». Tunis accueille déjà à cette date l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso), créée en 1970 à l'initiative de la Ligue des États arabes. Tunis renforcera sa position régionale en accueillant le siège de la Ligue en 1979 quand il quittera un temps Le Caire.

Quant au site de Carthage, il a agi dans les années 1970 comme un lieu privilégié de conception et de mise en scène de cette relation singulière. Chacune des deux parties l'associe prioritairement à des valeurs différentes, à des collectifs différents (la nation, l'humanité), ou pour le dire autrement la « met en valeur » différemment ; et chacune en fait un lieu exemplaire de leurs visions respectives du patrimoine et de leur collaboration dans ce domaine. Pour les

⁵⁰ Archives Unesco, Boîte X07.21(61)A136.

⁵¹ On a déjà mentionné le rôle joué par le représentant de la Tunisie à l'Unesco au début des années 1970, Rafik Saïd. Mais il n'est pas le seul à être en position d'entre-deux et à contribuer aux bonnes relations entre les deux entités. Une autre figure est intéressante de ce point de vue : Azedine Beschouch. On a vu qu'il est le rédacteur de la demande d'inscription de Carthage en 1979 ; il est aussi à l'époque directeur de l'Institut national d'archéologie et d'art et maire adjoint de Carthage. Ultérieurement, il assurera plusieurs fonctions au sein du Comité du patrimoine mondial : représentant de son pays, rapporteur pour la session de 1981, et deux fois président, en 1989 (session de Paris) et en 1991 (session de Carthage).

⁵² Comme l'a bien montré Béatrice Hibou, cette caractéristique de la politique tunisienne sous l'ère Bourguiba persiste, et s'accroît même sous l'ère Ben Ali. Le « primisme », autrement dit « la posture qui met en avant le fait que la Tunisie est toujours la première en tout » (Hibou, 2006, 322), notamment pour l'adoption de règles et d'organes promus par les organisations onusiennes et les bailleurs internationaux, contribue à ce que ces derniers tendent à voir le pays comme un « bon élève ».

⁵³ Luke et Leeson, 2023, 133.

deux, la gestion du site est guidée par des objectifs similaires – protection et développement touristique – mais leur articulation est pensée différemment : pour le gouvernement tunisien, le développement est le but et la protection le moyen ; pour les organes de la Convention de 1972, c'est l'inverse. Enfin, et là est le principal argument venant en support de la thèse de cet article, la protection et la mise en valeur de Carthage participe dans les deux cas d'une vision géographique plus large : elle est promue par l'État, avec le soutien de l'Unesco, comme pôle structurant de la territorialité gouvernementale dans plusieurs de ses dimensions quand elle est mise en avant, avec l'accord de l'État, comme une pièce majeure de la collection de lieux du patrimoine mondial disséminés à la surface de la Terre que s'attache à constituer l'Unesco.

LA CARTHAGE ET LA TUNISIE DE BEN ALI : LES PAROLES, LES ACTES ET LES RÉSERVES PRUDENTES DE L'UNESCO

En 1987, Zine el-Abidine Ben Ali provoque la destitution de Bourguiba à la faveur d'un coup d'État dit tantôt « constitutionnel », tantôt « médical », la constitution tunisienne ayant permis la mise sur la touche de Bourguiba en raison de la fragilité due à son âge. Le changement de président semble être appréhendé avec bienveillance à l'Unesco⁵⁴. Sur les questions de patrimoine, la politique affichée par Ben Ali s'apparente à celle de son prédécesseur. Elle envoie aussi des signes donnant à penser qu'elle suit les recommandations de l'Unesco. Mais dans les faits, il en est autrement.

Les signes de bonne volonté

Ben Ali poursuit la mise en place des organisations et des instruments que l'Unesco appelait de ses vœux, notamment dans les Recommandations de 1972, pour cadrer ou étayer la conduite d'une politique nationale du patrimoine. Il fait adopter une Loi sur le patrimoine en 1994 qui détaille dans autant d'articles les différents types de biens pour lesquels l'Unesco a adopté autant de politiques (fouilles archéologiques, patrimoine monumental et urbain, biens meubles, patrimoine subaquatique, musées, etc.). Signe ultime de bonne volonté, il est dit à chaque fois de ces biens qu'ils peuvent être dotés de valeur « nationale ou universelle⁵⁵ ». Pour ce qui concerne l'expertise savante et technique, il fait procéder en 1998 au remplacement de l'Institut national d'archéologie et d'arts par l'Institut national du patrimoine (INP), censé être mieux structuré pour disposer des compétences requises et en tirer avantage. L'Unesco ayant fait sienne le couplage des objectifs de protection et de valorisation touristique du patrimoine, il crée en 1988, suite à une proposition d'un consultant de l'Unes-

⁵⁴ Figure sur une note datée d'avril 1988 transmise au siège par le représentant régional de l'organisation à Tunis, le commentaire suivant : « l'accession de Z. Ben Ali à la Présidence de la République [...] semble augurer des changements profonds, favorables, de l'avis général, au développement intégral du pays et aux aspirations de la communauté nationale » (Archives de l'Unesco, boîte X07.21(61)A136).

⁵⁵ Disponible en annexe de Lesage (1995, 45 et suivantes). Dans son étude, Lesage, qui est alors rattaché à l'INP, a lui aussi très volontiers recours au qualificatif « universel », y compris pour des biens qui ne sont pas concernés par la Convention de 1972, comme le village de Sidi Bou Saïd proche de Carthage ou les forêts situées à proximité (p. 38).

co⁵⁶, l'Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique⁵⁷ (renommée Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle, AMVPPC, en 1997) chargée de la gestion et de la communication touristique des sites. Par ailleurs, la Tunisie continue d'être prompte à s'engager dans d'autres conventions patrimoniales de l'Unesco⁵⁸ : elle ratifie très rapidement les conventions sur le patrimoine culturel subaquatique de 2001 et sur le patrimoine culturel immatériel (PCI) de 2003 ; sa délégation à l'Unesco siège régulièrement dans les comités correspondants⁵⁹. Toutes ces initiatives contribuent à la respectabilité du régime de Ben Ali à l'Unesco. Cette respectabilité prévaut aussi dans de nombreuses autres organisations internationales grâce aux politiques économiques libérales adoptées dans les mêmes années et à sa volonté de contenir la montée de l'islamisme politique. Le président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, lors de sa visite à Tunis en avril 1996, qualifiait le pays de « meilleur élève de la Banque mondiale dans la région⁶⁰ ». Cette bienveillance, motivée par la mise en avant de résultats économiques, pourtant peu crédibles, mais conformes aux attentes des bailleurs, en particulier dans les années 1990-2000, contribue à faire négliger le caractère autoritaire et répressif du pouvoir et les inégalités socio-économiques et territoriales croissantes⁶¹.

L'inflexion donnée à la valeur emblématique de Carthage

S'agissant plus spécialement de Carthage, le gouvernement tunisien des années Ben Ali affiche aussi une certaine continuité, avec toutefois quelques nuances. Le récit national mis en avant continue de célébrer le site et l'héritage punique qu'il incarne⁶². Cette célébration prend notamment la forme de nouveaux billets de banque qui rompent avec les pratiques antérieures qui cultivaient l'image présenteielle ; désormais, certains mettent en scène Hannibal, Elissa (la supposée fondatrice de la ville, plus souvent appelée Didon en Occident) et les ports de Carthage⁶³.

⁵⁶ Rapport de mission de Lucien Chabason daté de juillet 1982 (Archives de l'Unesco, X07.21(61)A136, cote : mis-37-1982.pdr). Chabason souligne que cette proposition avait suscité, lors de sa mention, de fortes réticences.

⁵⁷ Demandée dès 1982 dans le cadre du Projet de Parc national pour la Tunisie entière, mais avec Carthage comme site promoteur : « un établissement public industriel et commercial qui se verrait confier la gestion de ces sites [tunisiens] et qui prendrait Carthage en premier lieu » (p. 29). Voir aussi Perelli et Sistu, 2013.

⁵⁸ C'était déjà le cas dans la première moitié des années 1970 pour la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

⁵⁹ La participation de la Tunisie dans les organes des conventions patrimoniales de l'Unesco a été particulièrement active : 4 mandats au Comité du patrimoine mondial, ce qui en fait un des États parties les plus actifs à ce niveau, et plusieurs participations au Comité exécutif. Et un certain nombre de responsables tunisiens ont exercé de hautes fonctions au siège de l'organisation : outre MM. Saïd et Beschouch déjà cités, on peut citer aussi Ghazi Gherairi (promoteur de plusieurs candidatures au patrimoine mondial et au PCI, ambassadeur représentant de la Tunisie auprès de l'Unesco, et président du Comité sur les conventions et recommandations entre 2019 et 2022) et Taoufik Jelassi (actuel sous-directeur général pour la communication et l'information, secteur de l'Unesco en charge du programme Mémoire du monde).

⁶⁰ Cité par Denœux, 1999, 51.

⁶¹ Hibou, 1999.

⁶² Abbassi, 2005 ; Helal, 2019.

⁶³ Hawkins, 2010.

Toutefois, Ben Ali, sensible à la percée électorale des partis islamistes, accentue la référence arabo-musulmane dans le récit national et la célébration du patrimoine. L'action la plus spectaculaire dans ce domaine aura été la construction, dans le périmètre du Parc archéologique de Carthage, mais sans fouilles de sauvetage préalable, de l'immense mosquée Al Abidine⁶⁴, inaugurée en 2003. Avec le recul, ce geste rappelle celui des colons français qui, dans les années 1880, avaient doté le site de la cathédrale Saint-Louis à l'architecture très conventionnelle. La réaction de l'Unesco se fait attendre et reste modérée ; si l'organisation a reconnu de longue date le besoin des États issus de la décolonisation de se donner les moyens de promouvoir une identité nationale, elle a veillé à ce que cela ne se fasse pas au détriment du patrimoine existant sur leur territoire. À propos de la mosquée Al Abidine, l'organisation, mise devant le fait accompli, ne réagit qu'au travers du rapport d'une mission conjointe avec l'Icomos organisée juste après la chute du président Ben Ali. La mission commence par constater que « ce fastueux sanctuaire, fruit évident d'une volonté politique et idéologique, se dresse volontairement au milieu de l'antique cité, [...] la mosquée constitue désormais un signal dominant du Parc (archéologique), et une interruption irréversible de son unité » ; puis elle commente, sur un mode emprunté et fataliste :

Il est évident que le poids idéologique considérable de cette réalisation, exclut tout jugement critique recevable par les autorités tunisiennes, qu'elles soient politiques ou culturelles. Du strict point de vue de la sauvegarde du Patrimoine mondial, la mission ne peut que prendre acte du fait accompli⁶⁵.

La mission regrette aussi que la sécurisation renforcée du palais présidentiel, lui aussi situé au sein du périmètre du site inscrit de Carthage, empêche tout accès du public. Elle ne permet pas non plus à la Tunisie de proposer que la villa Baizeau, construite par Le Corbusier en 1928, fasse partie du projet de « bien en série » consacré aux réalisations de l'architecte qui est soumis au Comité du patrimoine mondial au début des années 2000⁶⁶.

Espoirs et déceptions dans la mise en valeur du site de Carthage

Quant au couplage entre objectifs de protection du site et objectifs de développement touristique, la présidence Ben Ali affiche ici encore une vision proche de celle qui avait prévalu lors de la précédente et bénéficie d'une bienveillance comparable de l'Unesco. Une étude de 1995, financée par l'Unesco, relance le projet de mise en place du *Parc national de Carthage Sidi Bou Saïd*⁶⁷. Cette étude persiste à voir dans Carthage une locomotive dans le développement touristique – en 2010, le site accueillera 700 000 touristes et sera dit être « le plus rentable de

⁶⁴ Le nom donné à la mosquée, à connotation soufie, signifie « adorateurs » en arabe. Mais c'est aussi un des prénoms du président Ben Ali. On a pu dire que désormais, pour les Tunisois, cette mosquée « rivalis[ait] avec l'ancien monopole religieux détenu par la mosquée Zitouna au centre de la médina de Tunis » (Djemel, 2008, 89), un des bâtiments emblématiques de la vieille ville, dont de nombreuses colonnes ont été prélevées au Moyen Âge sur le site de Carthage.

⁶⁵ Rapport de mission, Site archéologique de Carthage (Tunisie) (C 37), janvier 2012, Documents de la 36 COM, 20, URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/37/documents/> (consulté le 6 mars 2025).

⁶⁶ D'après Altekkamp et Khechen, 2003, 483.

⁶⁷ Lesage, 1995.

Tunisie⁶⁸ » – et un modèle pour la conception et la mise en œuvre de la politique nationale : « Le Parc de Carthage Sidi Bou Saïd servira de prototype pour développer le Parc de Sbeitla, et le Parc de Dougga et bien des dispositifs mis au point pour sa concrétisation pourront être réutilisés ailleurs⁶⁹. » En 2001, la Tunisie et la Banque mondiale, en concertation avec l'Unesco, s'accordent sur le financement d'un très ambitieux projet visant ce type d'objectif : le Tunisia Cultural Heritage Project⁷⁰. Il consistait à doter 6 sites patrimoniaux, dont 4 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de moyens de mise en valeur. Carthage figure dans la liste et il est le site le mieux doté.

Pourtant, les deux initiatives déçoivent leurs commanditaires. Le projet de parc piétine dans les années qui suivent, en dépit d'un nombre impressionnant de missions d'experts (juristes, économistes, mais surtout aménageurs) venus sur place pour faciliter la mise en œuvre du parc entre 1997 et 2002⁷¹. Quant au Tunisian Cultural Heritage Project, si la Banque mondiale décide sa prolongation et un complément de financement, l'évaluation qui en est faite au lendemain de la chute de Ben Ali multiplie les motifs d'insatisfaction, notamment plusieurs relatifs au déficit de coordination des institutions étatiques sur le site de Carthage : les autorités tunisiennes « n'étaient pas disposées à entreprendre des réformes essentielles et à prendre des mesures institutionnelles nécessaires pour assurer la gestion durable du patrimoine culturel du pays et pour atteindre les objectifs de développement du projet⁷² » ; en conséquence, la Banque mondiale décide in fine de sortir Carthage de la liste des sites bénéficiaires. Si la déception de la Banque mondiale a pu être expliquée par la vision « néo-coloniale » que véhicule l'aide internationale en matière de patrimoine⁷³, elle signale aussi que la Tunisie n'apparaît plus comme le partenaire exemplaire dans le domaine.

Pour sa part, l'Unesco a des raisons de s'inquiéter de la diminution du nombre d'équipes d'archéologues actives sur le site, de la fermeture du musée de Carthage et de l'absence de mise en œuvre du PPMV, principale garantie attendue de l'État par le Comité du patrimoine mondial. La validation de ce dernier est bloquée par le ministère de l'Équipement, qui semble être réticent à réguler fermement l'urbanisation du site. Celle-ci a pris de l'ampleur sous la présidence Ben Ali à la faveur de « déclassements » successifs de plusieurs secteurs antérieurement protégés au titre de leur richesse archéologique. En 2011, constat est fait que le site est moins bien protégé qu'à l'époque coloniale et que la plupart des autres sites archéo-

⁶⁸ Khedira et Molho, 2014.

⁶⁹ Lesage, 1995, 45.

⁷⁰ World Bank, 2001. Ce projet participe d'un ensemble d'initiatives comparables conduites par la Banque mondiale dans les mêmes années, en particulier au Maghreb et au Moyen-Orient (voir Lafrenz Samuels et Cernea, 2001). Peu avant, la Banque mondiale, l'Unesco et le gouvernement italien organisaient ensemble à Florence un séminaire destiné à « réconcilier les mondes de la culture et de la finance », lors duquel le rôle du patrimoine a été longuement débattu (Unesco, 1999).

⁷¹ Les principales missions sont conduites par Francesco Lucarelli (voir aussi Lucarelli et Giova, 1999) et le bureau Tochtermann en 1997 et 1999, puis de nouveau par Lucien Chabason et Tochtermann en 2002. Tous les documents sont consultables aux Archives de l'Unesco (cote CLT/WHC/NOM51).

⁷² World Bank, 2012. Le site archéologique romain d'Oudhna, qui faisait partie des 6 sites mis en avant par la Banque mondiale, avait été un temps envisagé à son tour par le gouvernement tunisien comme « modèle de gestion pour les sites archéologiques de toute la Tunisie » (Lafrenz Samuels, 2015). Plus éloigné de Tunis et moins soumis à la pression de l'urbanisation, il a semblé constituer un temps une alternative à Carthage dans ce domaine, mais la Banque, insatisfaite des réalisations, le sort lui aussi des priorités du projet.

⁷³ Nardella et Cidre, 2016 ; Coslett, 2020.

logiques du pays. Certes, le Comité du patrimoine mondial, alerté par les experts missionnés sur place, s'en inquiète et, à partir de 2006, critique ouvertement les déclassements décidés par le gouvernement. Mais en dépit de ce *hiatus* croissant entre les ambitions affichées par le gouvernement tunisien et les résultats, l'Unesco continue de ménager le régime jusqu'à sa chute et fait « profil bas⁷⁴ ». Toutefois, il est clair que la collaboration mise en place du temps de Bourguiba se détériore.

LA TUNISIE POST-RÉVOLUTION : CARTHAGE EN RETRAIT

La période qui s'ouvre durant l'hiver 2011, après la « Révolution de jasmin » qui conduit à la fuite de Ben Ali, est marquée par un bouillonnement, mais aussi une grande instabilité, politique : le débat démocratique permet l'expression d'une grande diversité de projets et conduit au pouvoir des coalitions variables dont fait partie à plusieurs reprises un parti islamique, Ennahda, longtemps combattu par les présidents Bourguiba et Ben Ali. En 2021, l'élection de Kaïs Saïed à la présidence fait progressivement basculer la Tunisie dans un régime autocratique. Un signe de cette instabilité est le nombre de ministres successifs des Affaires culturelles (13) et de directeurs de l'INP (7) durant les treize dernières années. Dans ce contexte, les questions de patrimoine occupent une place significative dans le débat politique tunisien, mais sans toujours conduire à des décisions significatives, ni attester d'une ligne de conduite constante dans l'action de l'État⁷⁵, en raison même de cette instabilité. En effet, les visions de la société tunisienne et les actions qui s'y rapportent en matière de territorialité gouvernementale reflètent les fortes tensions entre les partis et les mouvements postrévolutionnaires.

L'effervescence démocratique et patrimoniale

Les premières années suivant la révolution de 2011 sont marquées par une libération de la parole. Une pluie de pétitions et de tribunes de presse font le procès de la négligence et de la gestion clientéliste du site de Carthage⁷⁶. Deux décisions du président par intérim Moncef Marzouki (2011-2014) marquent une inflexion radicale par rapport à la période précédente : en signe de défiance vis-à-vis de son prédécesseur, il décide de rebaptiser la grande mosquée de Carthage du nom d'un imam modéré, Malek Ibn Anas⁷⁷, marquant ainsi ses distances avec

⁷⁴ Altekamp et Khechen, 2013, 488.

⁷⁵ La constitution tunisienne de 1959 (<https://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/constitution/const1005p.htm>) ne faisait pas usage des termes « culture » ou « patrimoine culturel ». Celle de 2014 est plus bavarde à ce sujet dans son article 42 : « Le droit à la culture est garanti [...] l'État [...] soutient la culture nationale dans son enracinement, sa diversité et son renouvellement de manière que soient consacrés les valeurs de tolérance, le rejet de la violence, l'ouverture sur les différentes cultures et le dialogue entre les civilisations. L'État protège le patrimoine culturel et garantit le droit des générations futures sur ce patrimoine ». Les deux textes mentionnent que « l'Islam est la religion, l'arabe la langue de la Tunisie. », URL : https://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/Constitution_2014/const1010p.htm (consulté le 6 mars 2025).

⁷⁶ Notamment avec la pétition lancée par deux figures de la protection du site, l'urbaniste Jellal Abdel Kafi et l'archéologue Abdelmajid Ennabli. Leur « Appel pour la défense du site culturel de Carthage-Sidi Bou Saïd, Patrimoine de l'humanité » lancé le 3 février 2011 est signé par des milliers de professionnels dans le monde. Voir Simon, 2011.

⁷⁷ Pour un compte-rendu publié dans la presse, on peut lire : « Marzouki fait changer le nom de la

les choix de Ben Ali ; très tôt après sa prise de fonction, il décide aussi de « reclasser » en zone protégée un ensemble de terrains du site de Carthage qui avaient été ouverts à l'urbanisation dans la décennie précédente⁷⁸ ; ceci dit, les difficultés rencontrées pour revenir sur des autorisations de construction antérieures limiteront les effets de cette mesure.

Ces années sont également marquées par une explosion des initiatives citoyennes et un certain activisme de nombreuses collectivités locales. Ces deux tendances attestent d'un tournant dans les façons de concevoir les territorialités patrimoniales. En effet, depuis l'indépendance du pays, la politique du patrimoine était essentiellement une affaire de l'État central soucieux de conforter l'identité nationale ; elle était aussi très influencée par une conception du patrimoine, historique et monumental, qui prévalait en Occident et à l'Unesco, au moins jusqu'au début des années 1990. À partir de 2011, de nombreuses initiatives de collectivités locales⁷⁹, d'artistes⁸⁰ et d'associations⁸¹, notamment intéressés par le patrimoine immatériel, marquent un souci de décentralisation en la matière, mais aussi de prises en compte des territorialités locales et régionales. En effet, les critiques des déséquilibres socio-économiques en matière de développement entre l'intérieur du pays et les régions littorales⁸², mais aussi en matière de valorisation patrimoniale⁸³, ont beaucoup joué dans la mobilisation révolutionnaire. Les attentes en matière de rééquilibrage sont donc fortes.

Toutefois, les principaux acteurs de la période postrévolutionnaire divergent sur le type de patrimoine et d'identités associées, et donc de contre-récits patrimoniaux, qu'il convient de promouvoir. En effet, si les tenants d'une conception plurielle de la société tunisienne tablent sur une reconnaissance des spécificités locales et des communautés – juifs, amazighs, populations noires, etc.⁸⁴ – laissées dans l'ombre par l'État central⁸⁵, les composantes de la mouvance islamiste mettent en avant la seule identité arabo-musulmane⁸⁶. Les façons de concevoir la « tunisianité » en contrepoint de cette dernière se diversifient aussi⁸⁷. Au sein même de la mouvance islamique s'expriment des tensions entre versions modérées et radicales dans ce domaine. En 2011, une vague de destructions de mausolées, dont celui de Sidi Bou Saïd inclus dans le projet de Parc de Carthage, puis l'attentat meurtrier perpétré au musée du Bar-

mosquée Al Abidine de Carthage », *Business News*, 23 novembre 2012, URL : [https://www.businessnews.com.tn/Marzouki-fait-changer-le-nom-de-la-mosque%C4%86%C2%A9e-Al-Abidine-de-Carthage-\(Vid%C4%86%C2%A9o\),520,34726,3](https://www.businessnews.com.tn/Marzouki-fait-changer-le-nom-de-la-mosque%C4%86%C2%A9e-Al-Abidine-de-Carthage-(Vid%C4%86%C2%A9o),520,34726,3) (consulté le 6 mars 2025).

⁷⁸ Décret-loi n° 2011-11 du 1^{er} mars 2011, relatif au parc archéologique national de Carthage-Sidi Bou Saïd., URL : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/tun107161.pdf> (consulté le 6 mars 2025).

⁷⁹ Voir par exemple Turki et Stiti, 2024.

⁸⁰ Saidi, 2014.

⁸¹ Bielawski, 2024 ; Zaiane-Ghalia, 2016.

⁸² Turki, 2014 ; Hibou, 2015 ; Meddeb, 2015.

⁸³ Turki, 2014.

⁸⁴ Pouessel, 2012 ; Rey, 2018.

⁸⁵ Abbassi, 2005.

⁸⁶ C'est le cas d'Ennahda, parti islamique traditionaliste qui est à plusieurs reprises le principal parti au Parlement tunisien et impliqué à ce titre dans des coalitions gouvernementales. Son leader, Rached Ghannouchi, a été un opposant féroce des présidents Bourguiba et Ben Ali pendant des décennies. Durant cette période, il les a longtemps accusés de délaisser « l'identité arabo-musulmane » du peuple tunisien, voire d'avoir prolongé l'esprit du Protectorat français à travers la célébration du patrimoine antique (voir Geisser et Hamrouni, 2004). Ultérieurement, le parti milite pour que le premier article de la constitution de 2014 fasse référence à l'identité arabo-musulmane, mais il n'obtient pas gain de cause.

⁸⁷ Saidi, 2013 ; Mezrioui, 2021-2022.

do en 2015 visent autant à purifier les signes visibles de l'identité musulmane qu'à contester la conception, classique, du patrimoine qui prévalait durant la période précédente⁸⁸. À partir de 2021, les décisions prises par le président Saïed – dissolution de l'Assemblée nationale en 2021, puis des conseils municipaux en 2023, nouvelle constitution qui ne fait plus référence à la décentralisation ni à la participation citoyenne – referment la parenthèse de l'effervescence patrimoniale.

Une des conséquences de cette parenthèse et des tensions identitaires qui l'ont caractérisée a été de débattre du rôle de Carthage dans l'imaginaire et le tourisme patrimoniaux. La valorisation du site punique et romain, au moins dans les discours, dépendait fortement de l'imaginaire national promu par les présidents Bourguiba et Ben Ali ; elle continue de prévaloir chez les partisans d'une vision historiciste et essentialiste de l'identité tunisienne⁸⁹. Mais dans ce nouveau contexte, l'image de Carthage est fortement associée à celle de la gestion du site vue comme emblématique de l'attentisme, du laisser-faire et de la corruption du régime précédent, tout en étant clairement identifié comme le site patrimonial le plus fréquenté par les touristes et le plus « rentable⁹⁰ ». Par ailleurs, les conceptions alternatives du patrimoine tunisien qui se font entendre à partir de 2011 contestent la centralité symbolique de Carthage et son rôle de modèle dans les dynamiques de patrimonialisation. Une seule initiative d'envergure concerne le site depuis 2019 : le projet « Patrimoine 3000 – Projet d'appui à la valorisation du patrimoine culturel tunisien⁹¹ », financé par l'Union européenne en concertation avec l'Unesco, contient un volet portant sur la réhabilitation du musée de Carthage et de ses abords. Il a donné lieu en 2023 à un concours d'architecte susceptible de conduire au réaménagement de la place de l'Unesco, sur la colline de Byrsa, à condition sans doute que le PPMV, conçu de longue date, soit formellement adopté⁹².

De nouvelles relations avec l'Unesco

L'Unesco ne cache pas son intérêt pour le tournant de 2011, comme le signale d'emblée une communication de la directrice générale, Irina Bokova. Y contribue la nomination à la tête du ministère des Affaires culturelles d'une personnalité qui a joué un rôle majeur à l'Unesco dans les années 2000 : Azzedine Beschaouch⁹³. Le Comité du patrimoine mondial profite de cette ouverture pour faire son propre bilan de la période antérieure. Dans un rapport qui contient un cahier photo accablant, une mission d'inspection envoyée en 2012 procède au constat suivant : « Outre les routes qui le traversent, les nombreuses constructions, qu'elles soient légales ou informelles, les empiètements multiples, on ne peut plus considérer le parc de Carthage comme un ensemble cohérent⁹⁴. » La révolution de 2011 suscite alors des espoirs pour la ges-

⁸⁸ Saidi, 2013 ; Rey, 2018.

⁸⁹ Helal, 2019.

⁹⁰ Khedira et Molho, 2010.

⁹¹ URL : <https://www.expertisefrance.fr/fiche-projet?id=744266> (consulté le 6 mars 2025). Dans les années 1998-2013, un projet très important, également financé par l'Union européenne – Euromed Heritage –, a cherché à développer les compétences des États du Sud de la Méditerranée en matière de gestion du patrimoine. Il laisse de côté Carthage.

⁹² Cette conditionnalité formelle a été rappelée dans un article de presse par Ennabli (2023).

⁹³ Voir 51.

⁹⁴ Unesco (2012) « État de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du

tion du site de Carthage. Mais ces espoirs sont vite déçus, faute d'améliorations significatives. Le Comité du patrimoine mondial hausse alors le ton : il suscite de nouvelles missions sur place (2012, 2019) et multiplie les « décisions » (9 entre 2012 et 2023) demandant notamment à la Tunisie tantôt de réviser, tantôt de faire appliquer le PPMV, d'établir une zone tampon et d'adopter une « stratégie archéologique ». Les discussions intervenues lors de la 43e session du Comité, tenue à Bakou en 2019, montrent que plane l'idée d'un déplacement du site de Carthage dans la Liste des biens en péril⁹⁵. Pour faire face à la menace⁹⁶, l'État décide juste en amont de faire procéder à une dizaine de démolitions de constructions illégales. La Tunisie, qui termine son quatrième mandat au Comité, bénéficie alors de la bienveillance de beaucoup des autres membres, qui arguent de concert de la collaboration fructueuse entre le pays et les organes de la Convention⁹⁷. In fine, le Comité prend une décision plus favorable à la Tunisie⁹⁸.

Par ailleurs, l'Unesco se montre attentive aux dynamiques plus générales qui mobilisent la question du patrimoine en Tunisie. En 2011, l'organisation, par la voix de sa directrice générale, et l'Icomos⁹⁹ avaient condamné fermement les destructions de mausolées perpétrées par des activistes salafistes. La directrice s'alarme aussi en 2015 de l'attentat au musée de Bardo¹⁰⁰. Ces deux organisations apportaient ainsi leur soutien à une vision ouverte, plurielle et inclusive, du patrimoine dans le pays. Les initiatives des collectivités locales et des associations du reste du pays s'avèrent aussi être très en phase avec la stratégie de l'Unesco. Si la Tunisie tarde à relancer des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial¹⁰¹, celle validée en 2023 pour le paysage culturel de Djerba¹⁰² répond aux attentes du Comité du patrimoine mondial dans le sens où elle émane d'une association locale, l'ASSIDJE¹⁰³ (Association pour la sauvegarde de l'île de Djerba), après que ce comité ait adopté des décisions promouvant le rôle des « communautés » dans la gestion des sites¹⁰⁴ ; il est aussi possible que la candida-

patrimoine mondial en péril, document de travail pour la 36.COM » (Paris : Unesco).

⁹⁵ Documents de la 43e session du Comité du patrimoine mondial. Bakou. WHC/19/43.COM/7B.Add, 61-63, URL : <https://whc.unesco.org/document/174158> (consulté le 6 mars 2025).

⁹⁶ Une inscription sur cette liste tend à être perçue comme infamante pour l'État partie concerné. Voir cet article de presse qui en rend compte pour Carthage (Dridi, 2019).

⁹⁷ Documents de la 43e session du Comité du patrimoine mondial, Bakou. Résumé des interventions WHC/19/43.COM/INF.18, 201-203, URL : <https://whc.unesco.org/document/180393> (consulté le 6 mars 2025).

⁹⁸ Rapport des décisions adoptées lors de la 43e session du Comité du patrimoine mondial, Bakou. Décision : 43 COM 7B.55, URL : <https://whc.unesco.org/document/176362> (consulté le 6 mars 2025).

⁹⁹ « Destruction programmée du patrimoine architectural soufi en Tunisie », Icomos, 11 mars 2013, URL : <https://www.icomos.org/fr/177-articles-en-francais/actualites/589-destruction-programmee-du-patrimoine-architectural-soufi-en-tunisie> (consulté le 6 mars 2025).

¹⁰⁰ « La Directrice générale de l'UNESCO exprime sa solidarité avec la Tunisie après la tuerie au musée du Bardo », Unesco, 18 mars 2015, URL : <https://whc.unesco.org/fr/actualites/1251> (consulté le 6 mars 2025).

¹⁰¹ Toutefois, six nouveaux biens, principalement situés dans les périphéries de l'ouest et du sud du pays, ont été inscrits ces dernières années sur la Liste indicative de la Tunisie, qui est composée de possibles propositions à venir.

¹⁰² « Djerba : témoignage d'un mode d'occupation d'un territoire insulaire », Unesco, 2023, URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/1640> (consulté le 6 mars 2025).

¹⁰³ Bielawski, 2024.

¹⁰⁴ Dans les années 1990, les Directives opérationnelles de la Convention commencent à mentionner les « communautés locales » dont il s'agit de garantir la participation dans la gestion de sites et dans l'exercice d'une responsabilité partagée. « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mon-

ture de Sidi Bou Saïd, qui vient d'être actée par l'État Tunisien, illustrative d'une vision modérée de la culture islamique et d'un mélange d'influences arabo-musulmanes et occidentales¹⁰⁵, trouve grâce aux yeux du comité lors d'une prochaine session. Par ailleurs, l'effervescence autour des pratiques culturelles observée dans quantité de régions tunisiennes coïncide avec la promotion de ce type de patrimoine à l'Unesco – *via* la Convention pour la sauvegarde du PCI adoptée en 2003 – et avec les attentes relatives à la participation des communautés, mais aussi avec le souci, manifesté de longue date, pour la diffusion dans les sociétés de la sensibilité patrimoniale. Dans la foulée des incitations adressées à la Tunisie et aux pays arabes à soumettre des candidatures pour les listes du PCI¹⁰⁶, le Comité a validé 9 inscriptions depuis 2017, dont 5 multinationales avec d'autres pays de la région. Enfin, trois propositions tunisiennes ont été retenues pour le Registre international du programme Mémoire du Monde¹⁰⁷, et une nouvelle proposition – la *Muqaddima* d'Ibn Khaldun –, chargée d'une grande valeur symbolique¹⁰⁸, est sur le point d'être soumise. La dernière décennie atteste donc d'une volonté manifeste de la société et de l'État tunisien de contribuer à une pluralisation des formes de patrimoines, promue par ailleurs par l'Unesco, à une diversification des acteurs à même de les porter et à un élargissement des régions et des populations concernées. Cette dynamique contraste avec l'approche qui avait prévalu durant les décennies précédentes, à Carthage notamment : une priorité donnée au patrimoine monumental et archéologique et une démarche *top-down*.

CONCLUSION

L'analyse des relations entretenues entre la Tunisie et l'Unesco en matière patrimoniale a mis l'accent sur leur caractère particulièrement remarquable, et remarquablement contrasté aussi au fil des changements intervenus de part et d'autre. Elle a permis de suivre l'enchaînement

dial », Unesco, URL : <https://whc.unesco.org/fr/orientations> (consulté le 6 mars 2025). En 2012, les célébrations du 40^e anniversaire de la convention placées sous le thème « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales », URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000224641_fre?posInSet=9&queryId=67e5e45d-7aea-4f84-bc6f-76cf9383d7af (consulté le 6 mars 2025).

¹⁰⁵ « Village de Sidi Bou Saïd : harmonie architecturale et spirituelle en Méditerranée », Unesco, 15 avril 2024, URL : <https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/6765/> (consulté le 6 mars 2025). Tout en célébrant la qualité architecturale du site et sa signification religieuse, le dossier fait également référence au rôle que des peintres et des musicologues européens ont joué dans l'appréciation esthétique et la requalification du site. Voir aussi Mezhoud, 2017.

¹⁰⁶ L'Unesco a pris diverses initiatives dans ce sens pour promouvoir la Convention à l'échelle tunisienne (voir <https://ich.unesco.org/en/events/tunisia-workshop-on-the-implementation-of-the-2003-convention-at-the-national-level-00402>, consulté le 6 mars 2025) et à celle des États d'Afrique du Nord (voir <https://ich.unesco.org/fr/projets/sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-a-travers-le-renforcement-des-capacites-nationales-au-maroc-en-mauritanie-et-en-tunisie-00281>, consulté le 6 mars 2025).

¹⁰⁷ « L'abolition de l'esclavage en Tunisie (1841-1846) » en 2017, « La Course et les relations internationales de la Régence de Tunis aux XVIII^e et XIX^e siècles » en 2011, et le « Fonds musical dans les archives du baron Rodolphe d'Erlanger » en 2023.

¹⁰⁸ Ibn Khaldun est un savant né à Tunis, dont la valeur exceptionnelle de l'œuvre, notamment la *Muqaddima* publiée à partir de 1377, est reconnue de longue date dans les milieux académiques. Il est redécouvert dès les premières heures du nationalisme arabe, accédant alors au statut de « symbole d'une renaissance arabe postulée » (Larguèche, 2024). La statue de Ibn Khaldun trône désormais sur la principale avenue de Tunis, quand celle du cardinal Lavigerie, installée sous le Protectorat, a été déboulonnée.

d'une longue période de très forte convergence, voire de complicité, une période de crise quand les pratiques effectives de l'État tunisien ont pris leurs distances vis-à-vis de leurs engagements, et enfin une période, postrévolutionnaire, durant laquelle, en dépit d'une politique gouvernementale sans grande constance, des initiatives ont été prises qui se sont avérées être en phase avec les inflexions de la politique de l'Unesco. Le cas n'est pas isolé, loin de là. De telles fluctuations, parfois ponctuées de convergences remarquables, ont été observées dans d'autres contextes : l'Australie, l'Autriche ou l'Égypte. Il n'en est pas moins vrai qu'en Tunisie plus qu'ailleurs, les questions de (méta)territorialité ont joué un rôle majeur : les relations entre l'État et l'agence onusienne ont beaucoup été marquées par des enjeux liés à la mise en place d'une politique nationale en la matière à même de prendre en compte la diversité des objectifs des deux parties et l'évolution des façons de concevoir les rôles des différents patrimoines dans une vision d'ensemble.

La place que chacune des deux parties a accordée au site de Carthage, considérable et structurante pendant près d'un demi-siècle avant de s'infléchir fortement, a joué un rôle décisif dans cette histoire. Elle s'explique pour partie par le rôle longtemps prédominant des sites les plus remarquables à la fois dans la construction et la mise en scène des récits nationaux et dans la Convention de 1972 elle-même. On connaît d'autres exemples pour lesquels un site particulier, souvent une capitale, a ainsi servi de catalyseur. Brasília est de ceux-là : on a déjà montré que l'inscription en 1987 de la partie originelle de la ville fondée dans les années 1950 avait été aussi bien liée à la capacité de la ville à incarner, aux yeux des organes de la Convention de 1972, la vague moderniste de l'architecture et de l'urbanisme et à élargir la gamme des sites exceptionnels, qu'à la volonté du gouvernement brésilien de conforter la centralité symbolique de la ville dans l'imaginaire national. Dans ce cas aussi, la convergence initiale des objectifs n'a pas survécu en raison d'un *hiatus* croissant entre les objectifs de protection de l'Unesco d'une part, et les modalités de la gestion urbaine d'autre part¹⁰⁹. Le statut du centre historique de Vienne a connu des avatars similaires : l'Autriche est longtemps apparue comme un des États parties les plus militants de la convention, et l'inscription du centre historique de la ville en 2001 a constitué un moment fort de la politique patrimoniale du pays ; or ce bien a été transféré sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2017 au vu de projets de construction de grande hauteur aux limites mêmes du site inscrit, projets à même de contribuer aux ambitions métropolitaines des édiles de la ville¹¹⁰.

On ne s'étonnera pas que des capitales monumentales comme Vienne ou Brasília, et des sites majeurs soumis à la pression d'une capitale toute proche, tous dotés d'une très forte centralité symbolique et fonctionnelle dans leurs territoires nationaux respectifs, constituent autant des vecteurs majeurs de la collaboration entre les États et l'Unesco que des épines dans l'ajustement recherché entre territorialités étatiques et méta-territorialité de l'agence onusienne.

¹⁰⁹ Debarbieux, 2024.

¹¹⁰ Bucher et Kolbitsch, 2019.

L'AUTEUR

Bernard Debarbieux est diplômé en géographie, histoire et urbanisme. Il a enseigné dans les universités de Grenoble, Paris 8, Montréal, State University of New York, et désormais à l'université de Genève. Il a aussi été chercheur invité au Vassar College (New York), à l'université de Marrakech et à l'Institut européen de Florence. Ses travaux de recherche ont porté sur les concepts de territorialité et d'imaginaire social et politique de l'espace, avec la montagne comme illustration privilégiée. Depuis quelques années, il s'intéresse aux processus de patrimonialisation en rapport avec les territorialités étatiques et communautaires et les imaginaires de l'espace.

ABOUT THE AUTHOR

Bernard Debarbieux has got academic degrees in geography, history and urban planning. He has taught in the Universities of Grenoble, Paris 8, Montreal, State University of New York, and since 2002 in the University of Geneva. He has also been a visiting researcher at Vassar College (New York), at the University of Marrakech and in the European University Institute of Florence. As a researcher, he has been working on the concepts of territoriality and social and political imaginaries of space, with specific application to mountain regions. For the last few years, his main illustration turn out to be the process of heritage-making.

RÉFÉRENCES

- ABBASSI, Driss, (2005), *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, (Paris : Karthala).
- ABDEL KAFI, Jellal, (1970), « Il ne faut pas détruire Carthage », *Courrier de l'Unesco*, vol. 23, n° 12, pp. 4-8.
- ABDEL KAFI, (2004), « Villes et territoires de la Tunisie à l'heure du nationalisme », in CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, (Paris : Karthala), pp. 139-150.
- ALEXANDROPOULOS, Jacques, (2009), « Entre archéologie, universalité et nationalismes. Le trentième congrès eucharistique international de Carthage (1930) », *Anabases*, n° 9, pp. 51-68.
- ALTEKAMP, Stefan et KHECHEN, Mona, (2013), « Third Carthage: struggles and contestations over archaeological space », *Archaeologies*, vol. 9, n° 3, pp. 471-505.
- ANATOLE-GABRIEL, Isabelle, (2016), *La fabrique du patrimoine de l'humanité. L'Unesco et la protection patrimoniale, 1945-1992*, (Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme/Publications de la Sorbonne).
- BABELON, Ernest, (1896), *Carthage*, (Paris : Ernest Leroux).
- BATISSE, Michel et BOLLA, Gérard, (2003), *L'invention du « patrimoine mondial »*, (Paris : AFFU).
- BESSIS, Sophie et BELHASSEN, Souheyr, (1989), *Bourguiba. 2. Un si long règne, 1957-1989*, (Paris : Jeune Afrique).

- BIELAWSKI, Mathilde, (2024), « L'inscription au patrimoine mondial de l'île de Djerba, révélatrice des problèmes de gouvernance postrévolutionnaire en Tunisie », *Géoconfluences*, URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/patrimoine/articles/djerba-tunisie> (consulté le 4 mars 2025).
- BRIGHENTI, Andrea Mubi, (2010), « On territorology: towards a general science of territory », *Theory, Culture & Society*, vol. 27, n° 1, pp. 52-72.
- BUCHER, Barbara et KOLBITSCH, Andreas, (2019), « Coming to terms with value: heritage policy in Vienna », *Heritage & Society*, vol. 12, n° 1, pp. 41-56.
- CHATEAUBRIAND, René de, (1975 [1826]), « Itinéraire de Paris à Jérusalem », in *Œuvres complètes*, (Paris : Librairie Garnier).
- COSLETT, Daniel E., (2020), « Preservation and tourism in Tunisia: on the colonial past in the neocolonial present », *The Journal of North African Studies*, vol. 25, n° 5, pp. 727-752.
- DEBARBIEUX, Bernard, (2010), « Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu », *Communications*, n° 87, pp. 27-41.
- DEBARBIEUX, Bernard, (2015), *L'espace de l'imaginaire. Essais et détours*, (Paris : CNRS éditions).
- DEBARBIEUX, Bernard, (2024), « Futurs antérieurs : imaginaires spatio-temporels de la planification au patrimoine mondial de l'Unesco », *Echogéo*, n° 68, URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/27493> (consulté le 4 mars 2025).
- DENCEUX, Guilain, (1999), « La Tunisie de Ben Ali et ses paradoxes », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 166, pp. 32-52.
- DJEMEL, Manel, (2008), *Impact de l'évolution des formes de croissance urbaine sur l'identité de la ville et de ses citoyens*, thèse de doctorat en urbanisme, (Montréal : Université de Montréal).
- DRIDI, Samir, (2019), « Démolition de construction anarchiques sur le site de Carthage : le "oui mais" de l'Unesco », *La Presse.tn*, 11 juillet, URL : <https://lapresse.tn/2019/07/11/demolition-de-constructions-anarchiques-sur-le-site-de-carthage-le-oui-mais-de-lunesco> (consulté le 6 mars 2025).
- ENNABLI, Abdelmajid, (1987), « La campagne internationale de sauvegarde de Carthage. Fouilles et recherches archéologiques 1973-1987. Premiers bilans », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles-lettres*, vol. 131, n° 2, pp. 407-438.
- ENNABLI, Abdelmajid (dir.), (1992), *Pour sauver Carthage. Exploration et conservation de la cité punique, romaine et byzantine*, (Paris : Unesco).
- ENNABLI, Abdelmajid, (1998), « Le musée de Carthage : un lieu de mémoire », *Museum International*, n° 198 (vol. 50, n° 2), pp. 23-32.
- ENNABLI, Abdelmajid, (2023), « Tribune. Musée de Carthage : la réhabilitation doit se faire dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) du site de Carthage », *La Presse.tn*, 7 avril, URL : <https://lapresse.tn/2023/04/07/tribune-musee-de-carthage-la-rehabilitation-doit-se-faire-dans-le-cadre-du-plan-de-protection-et-de-mise-en-valeur-ppmv-du-site-de-carthage> (consulté le 4 mars 2025).
- EUZENNAT, Maurice, DUVAL, Noël et HALLIER, Gilbert, (1967), *Tunisie. La mise en valeur du patrimoine monumental en vue du développement économique*, (Tunisie : Unesco).

- GEISSER, Vincent et HAMROUNI, Chokri, (2004), « Bourguiba dans la mémoire islamiste tunisienne », in CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, (Paris : Karthala), pp. 371-390.
- GOTTMANN, Jean, (1952), *La politique des États et leur géographie*, (Paris : Armand Colin).
- GREENE, Joseph A., (1999), « Preserving which past for whose future? The dilemma of cultural resource management in case studies from Tunisia, Cyprus and Jordan », *Conservation and Management of Archaeological Sites*, vol. 3, n° 1-2, pp. 43-60.
- HAWKINS, Simon, (2010), « National symbols and national identity: currency and constructing cosmopolitans in Tunisia », *Identities*, vol. 17, n° 2-3, pp. 228-254.
- HELAL, Fethi, (2019), « The discursive construction of "Tunisianité" (2011-2017) », *Discourse & Communication*, vol. 13, n° 4, pp. 415-436.
- HERON DE VILLEFOSSE, Antoine, (1900), *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, (Paris : Ernest Leroux).
- HIBOU, Béatrice, (1999), « Les marges de manœuvre d'un "bon élève" économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les études du CERI*, n° 60, URL : <https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude60.pdf> (consulté le 4 mars 2025).
- HIBOU, Béatrice, (2006), *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, (Paris : La Découverte).
- HIBOU, Béatrice, (2015), « La formation asymétrique de l'État en Tunisie. Les territoires de l'injustice », in BONO, Irene, HIBOU, Béatrice, MEDDEB, Hamza et TOZY, Mohamed, *L'État d'injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, (Paris : Karthala), pp. 101-151.
- JELIDI, Charlotte, (2014), « Le transfert intra-maghrébin d'une politique patrimoniale en contexte colonial : le baron d'Erlanger, Sidi Bou Saïd et la préservation de l'architecture dite "arabe" en Tunisie (1910-1932) », in JELIDI, Charlotte (dir.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, (Tunis/Paris : IRMC/Karthala), pp. 269-295.
- KALLALA, Nabil (dir.), (2018), *Le site culturel de Carthage : patrimoine mondial partagé*, (Tunis : Institut national du patrimoine).
- KHEDIRA, Hind et MOLHO, Jérémie, (2010), *Carthage, la place du site archéologique dans le Grand Tunis*, (Paris : Urbanistes du monde), URL : <https://carthage.hypotheses.org/files/2013/03/Rapport-KhediraMolho-2010.pdf> (consulté le 4 mars 2025).
- KHEDIRA, Hind et MOLHO, Jérémie, (2014), « Carthage ou le projet urbain introuvable. Analyse des politiques de développement et de préservation du site archéologique », in DJAMENT-TRAN, Géraldine et SAN MARCO, Philippe (dir.), *La métropolisation de la culture et du patrimoine*, (Paris : Le manuscrit), pp. 283-303.
- LAFRENTZ SAMUELS, Kathryn, (2015), « Heritage rights and the rhetoric of reality in pre-revolution Tunisia », in LAFRENTZ SAMUELS, Kathryn et TRINIDAD, Rico (dir.), *Heritage Keywords: Rhetoric and Redescription in Cultural Heritage*, (Boulder : University Press of Colorado), pp. 243-258.
- LAFRENTZ SAMUELS, Kathryn, (2020), « Heritage development: culture and heritage at the World Bank », in LABADI, Sophia (dir.), *The Cultural Turn in International Aid: Impacts and Challenges for Heritage and the Creative Industries*, (Londres : Routledge), pp. 55-72.
- LAFRENTZ SAMUELS, Kathryn et CERNEA, Michael M., (2001), *Cultural Heritage and Development: A Framework for Action in the Middle East and North Africa*, (Washington D.C. : The World Bank).

- LARGUECHE, Abdelhamid, (2024), « La “Muqaddima” d’Ibn Khaldoun sur le registre de la Mémoire du Monde de l’Unesco », *Kapitalis*, 8 avril, URL : <https://kapitalis.com/tunisie/2024/04/08/la-muqaddima-dibn-khaldoun-sur-le-registre-de-la-memoire-du-monde-de-lunesco/> (consulté le 6 mars 2025).
- LAVIGERIE, Charles, (1881), *De l’utilité d’une mission archéologique permanente à Carthage*, (Alger : Adolphe Jourdan).
- LESAGE, Denis, (1995), *Étude de préfaisabilité pour la création du Parc national de Carthage Sidi Bou Saïd*, (Tunis : Unesco).
- LUCARELLI, Francesco et GIOVA, Stefania, (1999), *Le Parc archéologique de Carthage et de Sidi Bou Saïd : le rôle de l’Unesco dans la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels et naturels*, (Naples : Magma).
- LUKE, Christina et LEESON, Madison, (2023), « Unesco-UNDP’s “Save Carthage” campaign: Americans and internationalisation of heritage in Tunisia », *Conservation and Management of Archaeological Sites*, vol. 25, n° 4-6, pp. 128-155.
- MAHEU, René, (1966), *La civilisation de l’universel*, (Paris : Robert Laffont).
- MAUREL, Chloé, (2010), *Histoire de l’Unesco. Les trente premières années, 1945-1974*, (Paris : L’Harmattan).
- MEDDEB, Hamza, (2015), « Rente frontalière et injustice sociale en Tunisie », in BONO, Irene, HIBOU, Béatrice, MEDDEB, Hamza et TOZY, Mohamed, *L’État d’injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, (Paris : Karthala), pp. 63-98.
- MEZHOUD, Lilia, (2017), « Sidi Bou Saïd patrimoine et identité culturelle », *Academia*, URL : https://www.academia.edu/39247849/Sidi_Bou_Sa%C3%AFd_patrimoine_et_identit%C3%A9_culturelle (consulté le 6 mars 2025).
- MEZRIOUI, Racha, (2021-2022), « État et construction identitaire de la “tunisianité” : entre norme et clivages, des altérités niées », *Les enjeux de l’information et de la communication*, n° 22/2, pp. 67-86.
- NARDELLA, Bianca Maria et CIDRE, Elisabete, (2016), « Interrogating the “implementation” of international policies of urban conservation in the Medina of Tunis », in LABADI, Sophia et LOGAN, William (dir.), *Urban Heritage, Development and Sustainability: International Frameworks, National and Local Governance*, (New York : Routledge), pp. 57-79.
- O’DONNELL, J. Dean, (1979), *Lavigerie in Tunisia: The Interplay of Imperialist and Missionary*, (Athens : The University of Georgia Press).
- PERELLI, Carlo et SISTU, Giovanni, (2013), « Jasmines for tourists: heritage policies in Tunisia », in KAMINSKI, Jamie, BENSON, Angela M. et ARNOLD, David (dir.), *Contemporary Issues in Cultural Heritage Tourism*, (Londres : Routledge), pp. 71-87.
- POUESSEL, Stéphanie, (2012), « Les marges renaissantes : Amazigh, Juif et Noir. Ce que la révolution a changé dans ce “petit pays homogène par excellence” qu’est la Tunisie », *L’année du Maghreb*, n° 8, pp. 143-160.
- REY, Virginie, (2018), « The radicalization of heritage in Tunisia », *International Journal of Islamic Architecture*, vol. 7, n° 1, pp. 67-84.
- SAÏD, Rafik, (1970), *La politique culturelle en Tunisie*, (Paris : Unesco).
- SAIDI, Habib, (2013), « De la résis-danse à la crème de la discordance. Places et impasses du patrimoine culturel immatériel en Tunisie depuis la Révolution », *Ethnologies*, vol. 35, n° 2, pp. 147-161.

- SAIDI, Habib, (2014), « Travelling in the maze of the Self or rediscovering Tunisia after the Jasmine Revolution », *Postcolonial Studies*, vol. 17, n° 3, pp. 286-295.
- SENGHOR, Léopold Sédar, (1979), « “Élégie de Carthage” dédiée “à Habib Bourguiba, le Combattant suprême” », in SENGHOR, Léopold Sédar, *Élégies majeures*, (Paris : Seuil), pp. 45-50.
- SIMON, Catherine, (2001), « Carthage : après l'outrage », *Le Monde*, 30 mars.
- TURKI, Sami Yassine, (2014), « Evolution of cities and territories in Tunisia through parties' electoral programmes and civil society's proposals », *Built Environment*, vol. 40, n° 1, pp. 85-100.
- TURKI, Sami Yassine et STITI, Khaoula, (2024), « Heritage management in post-revolutionary Tunisia: a case study from Mhamdia », *Estoa*, vol. 13, n° 25, pp. 113-125.
- UNESCO, (1969), *Mise en valeur du patrimoine monumental de la région Tunis-Carthage en vue du développement économique*, (Paris : Unesco), URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000016056?posInSet=1&queryId=f5f8517a-3955-4fa0-bee6-2611324581c1> (consulté le 6 mars 2025).
- UNESCO, (1974), *Mise en valeur du patrimoine monumental Tunis-Carthage en vue du développement économique*, (Paris : Unesco), URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000008552?posInSet=2&queryId=5951f88d-c358-4591-8493-64073cc98f79> (consulté le 4 mars 2025).
- UNESCO, (1999), *La culture compte : vers de nouvelles stratégies pour la culture dans le développement durable*, (Paris : Unesco), URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000122395?posInSet=1&queryId=3066b177-b58a-4430-abb8-ceeb07b722f7> (consulté le 4 mars 2025).
- WORLD BANK, (2001), *Tunisia - Cultural Heritage Management & Development Project*, (Washington D.C. : World Bank), URL : <http://documents.worldbank.org/curated/en/719091468778499745> (consulté le 4 mars 2025).
- WORLD BANK, (2012), *Implementation Completion and Results Report*, IBRD 7059-TUN (Washington D.C. : World Bank), URL : <http://documents.worldbank.org/curated/en/491681468309873982> (consulté le 4 mars 2025).
- ZAIANE-GHALIA, Selma, (2016), « Médiation culturelle pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine tunisien : des initiatives citoyennes », *Ethnologies*, vol. 38, n° 1-2, pp. 127-153.



Citation : Hachimi-Alaoui, Nadia et Hibou, Béatrice, (2025), Les enjeux de genre dans les sociétés islamiques. Entretien avec Jocelyne Dakhliya, *Sociétés politiques comparées*, 64 : 119-131. doi : 10.36253/spc-17459

Copyright : © 2025 Hachimi-Alaoui et Hibou. Il s'agit d'un article en accès ouvert, évalué par des pairs, publié par Firenze University Press (<https://www.fupress.com>) et distribué, sauf indication contraire, selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, qui permet une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur original et la source soient mentionnés.

Déclaration de disponibilité des données : toutes les données pertinentes sont disponibles dans l'article ainsi que dans ses fichiers d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec cet article.

Charivaria

Les enjeux de genre dans les sociétés islamiques

Entretien avec Jocelyne Dakhliya

Gender issues in Islamic societies Interview with Jocelyne Dakhliya

NADIA HACHIMI-ALAOUI

Center for Global Studies, Université internationale de Rabat

Email : nadia.alaoui-hachimi@uir.ac.ma

BÉATRICE HIBOU

CNRS, CERI-Sciences Po

Email : beatrice.hibou@sciencespo.fr

Résumé : Jocelyne Dakhliya vient de publier une somme de 2 400 pages, fruit d'une recherche au long cours. Dans l'entretien qu'elle a accordé à *Sociétés politiques comparées*, elle revient sur la spécificité de ce livre par rapport à ses travaux antérieurs sur le pouvoir dans les sociétés islamiques : la question du genre et la place des femmes dans l'histoire politique de ces sociétés, depuis le XIV^e siècle. En s'appuyant principalement sur le Maroc mais en ayant toujours l'ailleurs comme horizon, elle revient sur « l'actorialité » des femmes, sur l'immense palette des situations qu'elles pouvaient vivre, y compris en termes de pouvoir, et remet en cause à la fois la vision du harem et celle du despotisme, qui reflètent davantage des représentations occidentales à partir du XIX^e siècle que leur réalité complexe.

Mots-clés : despotisme ; femmes ; genre ; harem ; Maroc ; représentation ; sociétés islamiques ; violence.

Abstract: Jocelyne Dakhliya has just published a 2,400-page work that is the fruit of extensive research. In an interview with *Sociétés politiques comparées*, she discusses the specificity of this book in relation to her previous work on power in Islamic societies: the question of gender and the place of women in the political history of these societies since the 14th century. Focusing mainly on Morocco, but always keeping an eye on the

rest of the world, she revisits the ‘actoriality’ of women, the huge range of situations they could experience, including in terms of power, and challenges both the vision of the harem and that of despotism, which reflect Western representations from the 19th century onwards rather than their complex reality.

Keywords: despotism; gender; harem; Islamic societies; Morocco; representation; violence; women.

Nadia Hachimi-Alaoui et Béatrice Hibou : *Un trait commun à tous vos travaux est de développer une critique de l'idée de despotisme et de complexifier la question de l'exercice du pouvoir. En quoi la question des femmes est-elle particulièrement heuristique et qu'apporte-t-elle par rapport à vos précédents travaux, notamment à vos livres Le divan des rois (Aubier, 1998) et L'empire des passions (Aubier, 2005) ? Dans quelle mesure Harems et Sultans (Anacharsis, 2024) en est-il la « suite » ? Qu'est-ce que le fait de lier la question de la femme et la question de l'exercice autoritaire du pouvoir permet de dire de nouveau ?*

Jocelyne Dakhli : En effet, je conçois ce livre dans la continuité du *Divan des rois* et de *L'empire des passions*. Le premier de ces livres entreprenait d'explicitier ou de déconstruire des « lieux communs » du politique dans les sociétés islamiques, et notamment le lieu commun d'une intrication structurelle du politique et du religieux. Le second livre analysait la récurrence transversale et transpériodes d'un trope de la passion, de la faveur, sous l'angle d'une relation principalement entre hommes. Il était donc logique d'en venir à questionner la place des femmes dans ces dispositifs politiques et les motifs narratifs qui leur sont associés à diverses époques. Les rôles et les fonctions des femmes, les enjeux de genre et non pas la question de « la » femme... Un ouvrage a fait date pour penser le despotisme, le livre d'Alain Grosrichard, *Structure du Sérail. La fiction du despotisme asiatique*, paru en 1979 au Seuil. Il y était mis en exergue une définition du harem sous le signe d'une capitalisation forcée des femmes, un drain de femmes vers le Palais symbolisant l'oppression des sujets parmi d'autres ponctions forcées stérilisant le royaume. Sans minimiser le caractère prédateur du pouvoir, et sans doute de tout pouvoir, il m'apparaissait, vingt-cinq ans après cette parution, qu'on ne pouvait plus considérer la captation de tant de femmes sous l'angle d'un capital inerte, d'une simple thésaurisation au service de la sexualité du monarque, et que tant le schème du despotisme que celui de l'anéantissement social ou physique de toutes ces femmes, de diverses conditions sociales, pouvaient être sérieusement discutés.

Et comment l'avez-vous fait ? Il nous semble qu'une piste est à trouver dans la mise en exergue de la dimension négociée du pouvoir qui est au cœur de votre regard sans que, pour autant, vous ne sous-estimiez l'importance de la violence. Dans nos travaux avec Mohamed Tozy, nous avons, pour tenter d'avancer dans cette direction, utilisé deux concepts : celui de haiba (crainte révérencieuse), qui traduit une violence potentielle, dissuasive qui vise à soumettre en subjuguant et en tétanisant, et qui est donc simultanément l'expression de la violence suprême et de son évitement ; et celui de syassa (dont la signification dans ce contexte politique est dompter, domestiquer) qui renvoie à la tractation, à l'usage du sous-entendu et de l'adaptation dans la domination. Quelles sont vos propositions conceptuelles, alternatives ou complémentaires, pour appréhender la domination au-delà de la seule violence ?

C'est plutôt dans *Le divan des rois*, en effet, que j'ai abordé et commenté ces concepts, dans un moment où je découvrais la littérature sultanienne, m'immergeant dans la littérature de conseils aux princes, l'éthique des rois, avec un immense intérêt et même une véritable passion. Depuis, sans répudier ces concepts et leur pertinence, que vous soulignez très justement, j'ai développé plus d'intérêt pour des figures, en quelque sorte, pour des motifs qui sont aussi des motifs iconographiques. Je me suis notamment focalisée sur le trope de la femme interpellant le monarque, dénonçant son injustice en public, sorte de parrhésie féminine qu'on retrouve d'une extrémité à l'autre du monde islamique et qui donne lieu à une tradition iconographique. J'ai aussi tenté de montrer l'importance du lieu commun de la sécurité sur les routes, y compris pour les femmes, en commentant une allégorie politique des femmes en sécurité sur les routes qui est passée dans la chronique.

Autrement dit, ces corpus de littérature politique sont très souvent lus comme une production théorique et normative des lettrés de cour, mais ils procèdent aussi de récits politiques plus diffus qui disent le droit des sujets, en y incluant le droit des « sujettes » : la femme démunie, la veuve, la femme âgée, l'orpheline, qui ont toutes des droits sur le Trésor et qui usent de leur droit à la parole. Il y a là un lexique politique commun, partagé, qui peut être mobilisé dans un sens revendicatif ou même à l'appui d'une révolte, et qui n'est pas seulement définissable comme instrument de soumission et d'incitation à la docilité.

C'est sur ce plan que j'essaie de penser les limites du despotisme car il s'enonce constamment avec des contrepoids, effectifs ou théoriques. Et lorsque l'historiographie a durablement mis en évidence une instabilité des interrègnes, par exemple, en tant que source de désordres, signe d'échec et donc entrave à la construction d'un État stable et durable, je pense qu'on peut y voir au contraire une implication récurrente des sujets ou de certains groupes de sujets qui, loin d'un simple désordre exutoire en situation de vacance du pouvoir, tentent alors de rebattre les cartes, de soutenir un prétendant au trône de leur choix, posent leurs conditions... La violence en elle-même constituait une réalité banale au Moyen-Âge ou à l'époque moderne, comme dans toutes les sociétés de ces époques, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'avait pas ses codes et ses lois, mais le passage en force d'un gouvernant n'était pas possible en toutes circonstances. Il s'établissait plutôt, comme vous le mettez en évidence, un gouvernement à moindre coût, parce qu'une action répressive massive, comme celles qui définissent le despote sanguinaire, nécessitait une série de conditions difficiles à rassembler : l'accord de divers groupes ralliés, d'auxiliaires ou de troupes prétoriennes, les fonds pour les rémunérer, *et cetera*. Les actions répressives n'en étaient que plus impressionnantes et peut-être dissuasives, et c'est sans doute pourquoi elles faisaient date dans la chronique et dans la mémoire des sujets, mais concrètement le pouvoir tenait par la négociation et par des arrangements, y compris tacites. Les historiennes et les historiens redécouvrent d'ailleurs à quel point il pouvait y avoir des formes poly-étatiques, avec la cohabitation de plusieurs principautés. C'est ce que suggère la définition à l'époque moderne du Maroc comme « Empire de Maroc ».

C'est à travers ce paradigme que vous dites chercher à comprendre le politique au-delà de la domination. Qu'entendez-vous par là ? Comment critiquer le despotisme au-delà d'une analyse précise des mécanismes de domination, dans la complexité du terme tel qu'analysé par Weber par exemple ? Car la domination n'est jamais absolue et contient toujours de la négociation, de l'adaptation, de la persuasion et de l'intimidation, des luttes et des conflits, des alliances, des tensions...

J'entendais simplement par là qu'il faut dépasser la simple binarité « dominants-dominés » et ne pas considérer les femmes en tant que telles, notamment, comme d'éternelles dominées. La hiérarchie du genre affiche toujours une suprématie du masculin, assurément, mais on se prive de toute possibilité d'une histoire sociale si l'on envisage d'emblée toute femme comme une dominée, toujours et en tout lieu. Mettre en lumière l'actorialité des femmes en général amène aussi à décrire certaines d'entre elles comme des possédantes, comme des actrices objectives de la machine makhzénienne et d'un pouvoir fréquemment oppressif et violent. Cette vérité ne dessert en rien une perspective féministe mais elle doit être clairement prise en compte. Le pouvoir de certaines femmes sur d'autres femmes est aussi une partie intégrante de cette histoire.

La question de l'intermédiation est intimement liée à la dimension négociée de l'exercice du pouvoir et du gouvernement au moindre coût. Cela a souvent été souligné. Ce que vous faites de tout à fait nouveau, nous semble-t-il, est de donner à voir les femmes à la fois comme objet de l'intermédiation et comme sujet de l'intermédiation. Pouvez-vous approfondir ce point et entrer dans le détail de ces pratiques qui définissent simultanément la domination et l'émancipation, la soumission et l'action ?

On pourrait penser qu'il y avait là une répartition genrée des rôles. Aux femmes auraient été attribuées des fonctions de conciliation en raison de leur aptitude supposée à faire valoir la douceur ou la persuasion discrète. En réalité, ces caractérisations par un tempérament féminin apparaissent peu. Traditionnellement, les chroniques font ressortir des rôles féminins bien typés, y compris au sein des tribus : aller plaider le pardon, implorer une grâce ou négocier une reddition, mais c'est sans doute parce que la requête d'un faible oblige le puissant, et non en raison d'une nature féminine. D'ailleurs, les fonctions d'intermédiation que l'on observe à l'intérieur de la Maison du Sultan ne sont pas spécifiquement féminines. Des femmes étaient parties prenantes de ce fonctionnement de la machine de pouvoir, elles touchaient des commissions par exemple, des cadeaux ou des rétributions pour avoir fait avancer une requête, pour avoir aidé à l'obtention d'une audience, mais on est sans doute là au-delà de considérations de genre.

En fait, les groupes sujets, de gré ou de force, donnaient à la fois des hommes et des femmes, garçons ou filles, pour les besoins du Makhzen. Ils donnaient des esclaves comme tribut, ou en hommage spontané à un grand patron ; ils donnaient aussi certains de leurs enfants, oblation libre ou contrainte... Et de ces divers membres de leur communauté familiale ou locale, ils escomptaient un retour. L'essentiel, en un mot, était d'avoir quelqu'un dans la place, qui puisse à la fois défendre les intérêts des siens et faire passer des informations diverses, qui puisse acquérir de l'entregent le cas échéant. Ce serait aller trop loin que de parler dès lors d'une forme de « représentation » politique par les femmes, mais il y avait bien un principe de députation qui les concernait au premier chef. Néanmoins, comme pour le cas des hommes, toutes n'avaient pas les mêmes moyens d'action ni les mêmes capacités, pas plus que le même capital social.

En montrant ces rôles et ces positionnements multiples, votre ouvrage est aussi une contribution à l'histoire des femmes, ou plus exactement à la place des femmes dans l'histoire politique.

Comment le harem, lieu bien spécifique, peut-il appréhender dans sa totalité, ou du moins dans son essence, la question des femmes ?

Une entrée par le harem fait signe effectivement vers une histoire des femmes. Mais, à la base, il y faut proprement une histoire du genre, des conceptions de genre, et c'est ce rapport très continuiste au genre qui explique en large part que les actorialités féminines aient été plus importantes par le passé qu'on ne le conçoit aujourd'hui. Nous présupposons des rôles masculins et féminins très différenciés, complémentaires, or cette conception s'est surtout imposée au cours du XIX^e siècle et spécialement avec les courants de la Nahdha. Il prévalait auparavant (avec des variations dans le temps) des conceptions plus continuistes du genre en vertu desquelles les femmes pouvaient parfaitement accomplir des actions masculines, de manière au moins transitoire. C'est ce qui explique que les chroniqueurs mentionnent presque incidemment ici ou là une femme caïde ou gouverneure, sans s'en émouvoir ni s'en indigner.

La violence est au cœur de nombre de représentations de la femme, au sein du harem ou en dehors de celui-ci, au Maghreb et dans le monde musulman en général. À travers votre recherche, comment expliquez-vous que, jusqu'à aujourd'hui (on peut penser à la « femme tunisienne » dont le statut, sous Ben Ali, était exhibé comme démonstration de l'ouverture, voire de la dimension démocratique, du régime), la femme soit la métonymie du sujet opprimé ?

Sur ce plan, nous sommes tributaires de schémas analytiques qui procèdent tous d'une visée réformiste au sens large et qui s'avèrent indissociables de la colonisation du XIX^e siècle et de ses effets. Je ne veux pas dire par là que les périodes antérieures au XIX^e siècle relèvent d'un seul et même modèle, mais une rupture de modèles a été consommée au tournant du XIX^e et du XX^e siècle sur un mode qui est aussi un mode endogène. Le passé du harem a été largement répudié dans ce moment. Or, sans idéalisation aucune, je m'interroge dans ce livre sur les formes de cohabitation au sein de la sphère domestique et sur la question de l'amour conjugal, dans les périodes médiévales et modernes, y compris l'amour conjugal que des chroniqueurs pouvaient exprimer pour leurs épouses ou leurs concubines et esclaves. Autrement dit, tout n'était pas violence au sein de la famille. S'il était de la violence inhérente à la vie de famille, ce n'était pas propre spécifiquement à ce monde et c'est une vérité d'aujourd'hui aussi bien que d'autrefois. Le viol, ainsi, était fréquemment attesté, et il concernait comme aujourd'hui les hommes et les garçons aussi bien que les filles ou les femmes. L'inceste surgit aussi dans les sources. Je ne minore donc aucunement ces violences et constate qu'y compris à la fin de l'époque dite moderne, les femmes n'en étaient pas les seules victimes. C'est au cours de la période coloniale contemporaine que ces sociétés ont été mises en accusation pour leur traitement des femmes, considérées désormais comme les premières victimes d'un despotisme politique mais aussi familial et sociétal. Mon hypothèse, pour la résumer très schématiquement, est qu'on est passé dans ce moment, y compris sur un plan administratif, d'une société gérée ou pensée par groupes à une société d'individus ou plus individuelle, dans une tension inédite entre les individus de sexe masculin et les individus de sexe féminin. Dans le même temps, il s'imposait une conception plus différentialiste du genre. C'est pourquoi, dans ce cadre comme ailleurs, la question de « la Femme » s'est imposée comme enjeu public et politique, avec toute la problématique d'une égalité, souhaitée ou non, possible ou

non, entre l'homme et la femme, voire le citoyen et la citoyenne. De cet horizon (asymptotique) d'égalité, certaines sociétés ont fait un critère absolu de valeur et de développement, d'autres non, avec des politiques d'application variables.

Vous remettez en cause les visions habituelles du harem, notamment l'enfermement et l'immobilité, la soumission absolue, l'exclusion, l'oppression, et vous soulignez au contraire l'insertion de ces femmes, non seulement dans la société mais aussi dans la vie politique et économique, avec ses jeux, ses négociations, ses hiérarchies. Pouvez-vous nous dire comment votre argument s'est construit et quelle est l'importance que vous accordez aux femmes dans la compréhension politique du Maroc et des sociétés musulmanes que vous étudiez ?

La question de la circulation physique me semble fondamentale en tout premier lieu. Circulation sur les routes, tout d'abord. De manière libre ou contrainte, quantité de femmes voyagent, se rendent en pèlerinage, sont jetées sur les routes en raison de la misère ou de crises sanitaires, économiques, fuient un mariage, ou elles sont raptées et réduites en esclavage. Les femmes royales elles-mêmes se retrouvent éventuellement sur les routes, à suivre l'itinérance royale, en contribuant le cas échéant aux interactions avec les acteurs locaux. Elles pouvaient prendre part aux expéditions, être emmenées avec le sultan, comme les tribus combattantes pouvaient emmener leurs femmes et leurs enfants dans leurs déplacements guerriers. En cas de chute du pouvoir ou de défaite militaire, les femmes d'une suite princière ou vizirale pouvaient se retrouver malmenées, violentées et contraintes de fuir. À bien des égards, le harem comme univers coupé du monde, sécuritaire et clos, relève d'une illusion totale. Dans son fonctionnement ordinaire, ce monde domestique s'avérerait de toute façon très poreux. D'une part, toutes les femmes n'étaient pas confinées, c'était un privilège distinctif des principales d'entre elles, des dames de haute condition. Les esclaves de service, intendantes, nourrices, musiciennes *et cetera*, allaient et venaient de manière beaucoup plus libre. Quantité de visiteurs et visiteuses transmettaient les nouvelles du monde extérieur et amenaient différents biens de consommation. Il est important de noter aussi que beaucoup de femmes, si elles n'avaient pas eu d'enfants, étaient « redistribuées », données en mariage par le sultan en dehors du Palais, pour y conserver souvent des entrées. Il y avait donc une capillarité du Makhzen dans la société qui passait par des femmes, et on peut y ajouter une pratique intéressante et peu étudiée : le confiage d'enfants du Palais à des notables chargés de leur éducation. Il y eut aussi sous Mawlay Ismail le confiage à des grandes familles patriarcales des premières jeunes filles des Abids al Bukhari. C'était là une politique d'entrisme délibérée, mais qui prend sens au regard d'une stratégie capillaire plus générale. Elle interdit de considérer le Makhzen comme un monde totalement coupé de la société. Même si des pans entiers de celle-ci se maintenaient soigneusement hors d'atteinte des agents du pouvoir ou même les combattaient, toutes sortes de travaux d'approche et de liens effectifs, de part et d'autre, passaient par des sociabilités féminines, outre les liens d'alliance dans lesquels il faut inclure les mariages fugaces, rapidement dissous, ou les concubinages, qui instaurent aussi des « droits » ou une mémoire invocable... Or cela suppose des agentes actives. Il me semble que si l'hypothèse des femmes immobiles, de la cellule domestique figée est levée, alors c'est toute l'illusion de la société bloquée, statique, prostrée (dans la tradition ou la servilité, ou la misère...) qui est remise en question.

L'un des apports importants de votre somme est d'apporter une pierre à la critique de l'orientalisme. Vous le faites en mettant en lumière les logiques politiques (voire géopolitiques) de domination de la part des sociétés européennes en rappelant l'invention européenne d'un regard sur l'Orient notamment fondé sur des fantasmes. Mais, simultanément, vous insistez sur le fait que ces interprétations reposent aussi sur des éléments factuels et qu'il ne faut pas opposer interne et externe, local et global, dominé et dominant. Est-ce là votre différenciation d'avec les théories post- ou dé-coloniales ? Et comment procédez-vous ?

Nous avons hérité d'un biais spéculaire en quelque sorte, c'est-à-dire que trop souvent nous en restons à l'idée d'un Orient strictement fantasmé, construit et imaginé comme envers de l'Occident. Or, avant même la floraison des approches en termes d'histoire connectée ou d'histoire globale, la recherche historique a réhabilité dans sa pleine mesure toute l'ampleur des interactions entre sociétés contiguës et même entre sociétés distantes. Certaines sources documentaires, de part et d'autre, sont, d'une certaine façon, coproduites. Avec d'autres collègues, je pense avoir contribué à démontrer l'intensité de ces imbrications, à travers une recherche collective sur *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe*, deux tomes parus aux éditions Albin Michel en 2011 et 2013. Prendre en compte ces continuités d'une société à l'autre, en faisant la part des antagonismes et des conflits, sans ériger quelques passeurs et médiateurs en agents exclusifs d'un contact, cela amène à penser autrement les phénomènes de racisme, d'imputation altéritaire *et cetera*. Car c'est sur la base d'une connaissance presque intime que se sont déployés en Europe les discours les plus réducteurs et violents, et non sur une base d'ignorance et de fantasme. L'orée du XVIII^e siècle, notamment, consacre une claire rupture d'égalité des protagonistes. Les sociétés maghrébines demeurent alors des sociétés d'intégration, où tout étranger ou presque pouvait trouver sa place, voire s'enrichir ou monter dans la hiérarchie sociale et dans l'appareil d'État. L'Europe, en revanche, sur la base de cette trame d'interconnaissances et d'imbrications, développe un discours de plus en plus racial et méprisant, elle se pose en surplomb – à mesure que se précisent ses visées territoriales et expansionnistes. Le contraste est saisissant entre ce tissu d'identités, de similitudes d'une société à l'autre, et un sentiment de supériorité civilisationnelle et non plus seulement religieuse qui est affirmé d'une manière de plus en plus cinglante et brutale.

Mais il nous semble que vous critiquez aussi l'orientalisme de façon plus originale et implicite en déconstruisant toute une série de théories, comme celles du patriarcat ou de la servilité, ou encore la théorie islamique du pouvoir. Pouvez-vous l'explicitier davantage ? Est-ce là l'un des intérêts de considérer simultanément harem et despotisme ? Comment vous situez-vous (ou vous distanciez-vous) par rapport aux subaltern studies ou à l'histoire par le bas « à la E. P. Thompson » ?

C'est un ensemble de questions relativement distinctes et autonomes. Je me retrouve pleinement dans les *subaltern studies* aussi bien que dans les écrits d'E. P. Thomson en raison d'un tropisme personnel pour l'histoire invisibilisée, en filigrane, qu'il faut lire dans le texte mais à travers d'autres histoires ou parfois dans les interstices. Elle n'est d'ailleurs pas toujours si filigranatique, en réalité, car nous présupposons la marginalisation historiographique des petites gens, des vies à faible pulsation et donc des femmes. La relecture des chroniques à la base de mon enquête m'a montré que cette mise entre parenthèses des femmes dans le récit

de l'histoire n'était pas si absolue que nous le postulons, forts de l'idée d'un tabou islamique sur les femmes. Ma critique (nuancée) du patriarcat relève d'une autre démarche. Le concept me paraît très juste en tant que concept analytique, au sein d'un projet féministe, j'y souscris totalement en ce sens. En revanche, sa valeur *descriptive* peut être discutée au regard de la documentation historique et d'une histoire du genre et de la famille. De plus en plus, on prend conscience que la « maison » pyramidale écrasée sous l'autorité d'un patriarche n'a eu que peu de réalité dans les siècles du passé, et ce en raison de la faible espérance de vie, ou de la récurrence de crises sanitaires ou encore des pratiques gyrovagues des hommes (commerce, engagement dans la course, pèlerinages, voyages de formations des lettrés, *et cetera*), et pour d'autres raisons encore. Dans une proportion importante, les femmes étaient veuves ou célibataires, vivant seules pour beaucoup, et la tutelle masculine qui pouvait peser sur elles n'était souvent que très lâche ou théorique. C'est cette réalité aussi qu'il conviendrait de remettre en lumière, y compris dans une perspective féministe. Quant à la théorie islamique du pouvoir, un ensemble de tropes du bon gouvernement va certes composer une langue commune aux sociétés islamiques, un répertoire dont s'emparent différents acteurs ainsi que je viens de le rappeler, à des fins éventuellement antagonistes, mais ces vérités politiques ou ces attendus de la bonne politique pouvaient avoir cours aussi dans d'autres cultures politiques et d'autres sociétés. En certains contextes du XVII^e siècle ou du XVIII^e siècle, par exemple, c'est le sultan du Maroc qui tient un discours universaliste sur le politique ou qui apostrophe sur le mode d'une parité les monarques occidentaux, au nom d'une sagesse politique commune, alors que ces derniers le tiennent pour un barbare sans nom, se refusant à entendre cette égalité.

Dès lors, comment comprendre cette myopie, ou ce biais, européen ? Quelles sont les dynamiques les plus importantes qui expliquent la permanence de ce regard exotisant sur les sociétés musulmanes ?

Cette permanence peut être nuancée. En dépit des adversités, une appréciation réciproque a pu s'exprimer çà et là au Moyen Âge et au début de l'époque moderne. De grands « capitaines » des régions dites de Barbarie ont pu être tenus pour des hommes d'honneur et de grande valeur. C'est principalement au cœur de l'époque moderne, à partir des dernières décennies du XVII^e siècle, qu'il s'opère une cassure, un basculement du point de vue de l'Europe, et j'impute cette inflexion, pour une large part, à un tournant racial directement corrélé ou non à la conquête saadienne du Soudan. Le Maroc sera de plus en plus africanisé, décrit comme un gouvernement de « Noirs » et d'Africains ; le despotisme s'y décline selon une modalité spécifique, sauvage et erratique, brouillonne par contraste avec le despotisme turc si ordonné auquel il est constamment comparé.

Sociétés politiques comparées est une revue qui milite pour un certain type de comparaison et dont certains articles (par exemple ceux de Jean-François Bayart) ont été fondateurs. C'est une comparaison non des situations mais des problématiques et des questionnements, une comparaison qui permet aussi de différencier et qui est attentive à l'individualité historique et à l'explicitation des différences dans une réticence vis-à-vis des « aires culturelles » qui ont tendance à réifier les situations et à opposer des zones, notamment le « monde musulman » et l'« Occi-

dent », dans une approche implicitement hiérarchisante. Comment vous situez-vous dans cette perspective et qu'attendez-vous du comparatisme ?

Je remercie Jean-François Bayart pour son apport à cette réflexion. Nous avons esquissé un échange dans ce cadre. En fait, ma position sur la question du comparatisme a récemment évolué. J'ai longtemps été très défiante à l'égard du comparatisme et d'une apologie de la comparaison en raison précisément de son caractère asymétrique. Parce que j'appartenais à une institution scientifique très axée sur un partage en aires culturelles et très demandeuse aussi de comparaisons, j'ai ressenti le caractère injonctif de ces demandes, souvent généreuses dans leur projet ou leur programme mais qui escomptaient par nature l'énoncé de différences bonnes à penser, et par voie de conséquence pointaient des « manques ». Beaucoup de chercheurs et de chercheurs du Sud ressentaient d'ailleurs par là une forme de violence. Depuis, le monde nous apparaît sous un jour plus « égal » et je deviens plus sensible au fait que nous pouvons aussi retourner la comparaison, en devenir les initiateurs, afin d'araser plus encore les différences culturelles (lorsqu'il y a lieu...) et de penser par transversalités, afin de réduire les *a priori* de spécificité et d'incommensurabilité, mais dans nos propres termes. Au regard de l'histoire politique et de l'histoire de l'État, les parallèles à établir et les similitudes sont bien plus importants que nous le pensons communément. Quant aux enjeux de polygamie et de polygynie, bien que nous les considérions aujourd'hui comme une « pathologie sociale » spécifique aux sociétés islamiques, ils permettent de penser bien des lignes de continuité dans l'histoire, que ce soit avec la Chine, l'Océanie ou la France et l'Angleterre... Il s'agit donc de dérouler résolument tous ces fils.

Quelles différences mettez-vous en évidence entre l'Empire ottoman et l'Empire chérifien ? De quoi celles-ci sont-elles révélatrices et qu'est-ce qu'apporte une telle comparaison ?

Il y a des différences effectives et des différences construites, car tant les acteurs locaux que les observateurs occidentaux ont pu réifier l'écart de modèles entre ces sociétés, y compris dans l'historiographie récente. Le modèle despotique élaboré par la philosophie politique européenne a été principalement centré sur l'Empire ottoman et il comportait des éléments positivement appréciés, la discipline par exemple. Par contraste, l'Empire du Maroc à cette époque s'apparentait tout entier à un repoussoir. Des différences structurelles font sens. Pour en rester à la question du Harem, on peut mettre en exergue des options systémiques très différentes. Les sultans ottomans, ainsi, ont fait le choix de ne pas épouser leurs compagnes, les mères de leurs enfants, toutes de condition servile à de très rares exceptions. Il s'est agi de développer une gestion endogène de la reproduction dynastique, en renonçant aux alliances avec les grandes familles du pays. Au contraire, les dynasties marocaines ont toujours développé des alliances matrimoniales avec leurs groupes sujets, sans exclusive de concubinages, tout en maintenant une politique relativement endogame pour leurs propres filles (réfutant par là toute hypogamie). Cela va de pair avec un gouvernement très sédentaire dans le premier cas, très statique et axé sur une administration centralisée ; un pouvoir fixé au Palais et un gouvernement souvent itinérant ou mobile dans le cas marocain, plus labile et plastique. En réalité, il faudrait nuancer ces différences, comme y invite en outre le cas des provinces ottomanes du Maghreb, dont la gestion, à bien des égards, fut très comparable à celle du Maroc. Les littérateurs occidentaux du XIX^e siècle ont tendu à conjoindre ces systèmes,

surtout à l'orée du XX^e siècle, en décrivant une administration marocaine pléthorique et figée dans la tradition, tout à la fois corrompue et inefficace.

En quoi le Maroc peut-il être paradigmatique ou au contraire singulier ? Au final, quel est le statut du Maroc et qu'est-ce, méthodologiquement, que « l'ailleurs » auquel vous vous référez ?

Centrer une enquête sur le Maroc permettait en premier lieu de redonner une certaine « surface » historique au Maghreb, qui fait souvent figure de parent pauvre dans les recherches sur les empires islamiques, et de rappeler la dimension impériale du Maroc. Sur un autre plan, il convenait de réhabiliter la place essentielle qui a été la sienne dans la géopolitique des âges modernes, une place bien oubliée aujourd'hui. À partir du cas du Maroc et des États dits « barbaresques », il est loisible de retracer une généalogie des États définis comme « États voyous », *Rogue States*. Mais il ne s'agissait pas d'une enquête monographique. La référence du titre à « l'ailleurs » exprime une mise en question du postulat de spécificité : jusqu'à quel point peut-on penser cette société comme spécifique ? Quelque chose « irait mal », pensons-nous, dans le rapport aux femmes, ou au sexe... ou aux sujets politiques *et cetera*, mais dans quelle mesure était-ce spécifique ? Qu'en était-il ailleurs ? En outre, la quête d'une iconographie permettant une incarnation des actrices et des acteurs a porté mon regard vers d'autres sociétés, voisines ou lointaines. Quand la fable du hibou, par exemple, telle que la mentionne Ibn Khaldûn, fable en vertu de laquelle un sultan ouvre les yeux sur ses propres défaillances en écoutant parler des oiseaux, lorsque cette fable donne lieu à des miniatures édifiantes en Afghanistan ou en Perse, on ne peut pas ne pas pointer cette continuité et questionner cette échelle de pertinence.

Précisément, dans votre démarche, l'analyse de tableaux et, plus généralement, des représentations prend une très grande part. Vous dites que l'iconographie « accompagne » votre questionnement. Que veut dire ici « accompagner » ?

De manière générale, nous sommes visuellement saturés d'orientalisme, le seul vocable « harem » convoque un ensemble immédiat d'images plus ou moins lascives. Cela faisait toujours écran aux réalités étudiées et à la documentation mise en travail. C'est pourquoi, à mesure que j'avais dans ce projet, j'ai pris conscience qu'il fallait se déprendre de cet héritage visuel en développant une iconographie contre-orientaliste, une alternative iconique, et j'ai ouvert une enquête, une quête d'images qui disent autre chose, non pour répudier purement et simplement l'orientalisme pictural mais pour le remettre à sa juste place et dans son contexte. L'enjeu était d'autant plus crucial que l'aniconisme du Maghreb, l'absence d'une tradition figurative officielle de cour, incite à systématiquement illustrer des livres ou des romans historiques par un tableau orientaliste, ce qui culturalise à outrance un trope du harem.

Comment vous insérez-vous dans le débat sur la place du visuel dans les sciences sociales, et notamment par rapport à l'anthropologie et la sociologie visuelles ? Il nous semble que vous optez parfois pour une approche qui analyse le visuel comme une illustration, parfois et beaucoup plus souvent comme une façon de s'insérer dans le rapport d'enquête en permettant d'établir de nouvelles interprétations des relations de pouvoir entre les individus pris en considération, de nouvelles thématiques, de nouvelles pistes d'enquêtes. Et parfois aussi, c'est une image

qui vous permet d'entrer dans un questionnement, telle une vignette. Pourriez-vous nous dire quelle est la place l'iconographie et de l'analyse iconographique dans votre réévaluation et du harem et du despotisme ? Comment avez-vous procédé ? La prise en compte des tableaux est-elle première ou vous est-elle apparue nécessaire dans un second temps pour approfondir votre analyse et remettre en cause des clichés, des fantasmes ou des simplismes ?

J'avoue ressentir une gêne bien souvent face au développement d'une anthropologie visuelle qui, parce qu'elle donne la parole aux actrices et aux acteurs, s'affranchit ensuite de toute interprétation ou commentaire. Notre métier est certes de recueillir la parole de l'actrice et de l'acteur, et même de la serti, de la mettre en relief, de ne jamais l'écraser, mais notre métier est aussi celui de l'interprétation et de la prise de risque de l'interprétation. L'image *a fortiori* doit être commentée, interprétée. Mon rapport à l'iconographie vise à donner plus de corps et de chair aux actrices et aux acteurs, plus de poids de ce fait, et il s'agit souvent d'images moins descriptives qu'illustratives au sens de démonstratives, même et surtout si elles ont une portée allégorique.

Plus concrètement, et peut-être à partir d'un exemple précis, pouvez-vous nous expliquer comment les images peuvent mettre à mal les analyses convenues de la domination masculine, de la violence ou de l'enfermement ?

Pour prendre un exemple simple mais central, je tenais absolument à multiplier les images de femmes à cheval ou montées sur des mules, chevauchant à travers le pays, car elles ont disparu de notre mémoire collective alors qu'elles se révèlent nombreuses dans les corpus iconographiques et que ce constat suffit à battre en brèche bien des présupposés du harem, y compris sur les techniques du corps, par exemple.

Quel a été le rôle de l'iconographie (ou de son absence) dans la construction des stéréotypes et des représentations des femmes et du despotisme au Maroc et plus généralement dans le monde musulman ? Qu'est-ce qui vous permet de lire de façon totalement différente, et parfois opposée, ces mêmes images ?

En effet, vous mettez le doigt sur une question dont on n'a pas suffisamment mesuré toutes les implications. L'absence d'une tradition figurée endogène comparable aux arts de cours séfévides, ottomans, mogholes... (je ne parle pas ici des traditions figuratives amazighes, souvent stylisées, mais d'un art de la miniature notamment), ce « manque » supposé de l'Empire de Maroc a favorisé sa barbarisation au regard de l'Occident. Soit qu'on y ait vu l'effet d'un fanatisme religieux, soit qu'on y ait perçu un simple défaut de civilisation. Or les gravures européennes, jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins, mettent bien souvent des stéréotypes afférents : des hommes violents, souvent très noirs, africanisés dans leurs traits, frustrés... Quant aux femmes, elles ne deviennent dépeintes comme belles et désirables, c'est-à-dire extractibles, qu'avec l'avènement de l'orientalisme pictural. Encore ce courant les a-t-il visuellement magnifiées à rebours de témoignages européens qui démentaient en réalité leur pouvoir de séduction et exprimaient surtout du mépris ou de l'apitoiement à leur égard, sans fascination esthétique.

L'un des objectifs de votre travail est de construire un autre regard sur ces sociétés politiques. Et comme vous le dites, vous le faites avec d'autres, mais différemment. Là encore, je me permets de citer notre travail avec Mohamed Tozy : nous avons tenté de construire cet autre regard par une approche wébérienne idéal-typique en proposant des répertoires différents, voire incompatibles, mais néanmoins concomitants pour mettre au jour la pluralité des rapports au pouvoir (et donc la pluralité simultanée des façons de représenter, de comprendre la responsabilité ou la souveraineté, d'user de la violence...), seule manière de penser le politique en dehors des idées de dysfonctionnement ou d'anormalité ou en dehors d'une vision linéaire et téléologique. Pour votre part, quelles sont les positions méthodologiques qui vous permettent de construire ce nouveau regard et de dépasser les apories de l'orientalisme ?

La lecture de votre ouvrage, *Tisser le temps politique au Maroc* (Karthala, 2020), m'a stimulée de bout en bout en ce qu'il met en lumière la possibilité même d'autres narrations politiques, convergentes entre elles ou non. De manière plus générale, la recherche historique se déprend de plus en plus d'une vision téléologique du fait politique dans ces régions. La notion de déclin notamment est instamment remise en question à l'échelle du monde islamique, l'historiographie de l'Empire ottoman ayant été pionnière dans ce domaine. Mon projet était donc de donner à voir cette effervescence et d'insuffler quelque chose de ces nouvelles perspectives dans un débat public toujours sous le signe d'une défaillance du politique, d'un échec collectif, d'une faillite sociétale, d'une réforme incontournable... Il s'est agi de défataliser cette histoire et de lui restituer sa vivacité, sa vitalité passées, et de remettre au jour la diversité des options politiques historiquement documentées. Sur cette base, mon projet plus personnel a été d'inverser en quelque sorte les lectures les plus figées en montrant que l'instabilité apparente et les luttes constantes pour les positions sultaniennes ne dénotaient pas un échec massif et collectif à construire l'État ou à assurer un équilibre politique, mais donnait à voir tout au contraire une actorialité sujette, la trame vive des implications des diverses parties dans ces processus. On peut y voir un principe toujours négocié et réversible du lien politique, impliquant à des degrés divers tous les acteurs, hommes et femmes.

Oui, cette actorialité des femmes est au cœur de votre travail. Alors qu'en science politique les études sur le genre se multiplient pour analyser les sociétés contemporaines maghrébines et arabes, il nous semble que vous vous en distinguez en appréhendant les femmes en dehors du paradigme du genre. Est-ce cela ? Quelles sont concrètement les pistes méthodologiques que vous proposez dans votre travail pour ce faire ?

En réalité, la question du genre est centrale dans ce travail. Le concept de « harem » tire par essence vers une dichotomie d'évidence entre hommes et femmes, et donc vers une histoire des femmes, mais il est précisément en discussion ici. La question de la fabrique du genre et des continuités de genre est une clé de cette chronologie. Elle explique notamment l'émergence documentaire paisible de femmes dans des positions de pouvoir, à rebours des schémas convenus sur la transgression des normes, l'effraction des conventions, *et cetera*. Il est vrai que je n'ai pas multiplié les références théoriques aux enjeux de genre mais elles demeurent sous-jacentes sans doute à ma démarche. Des notions telles que le « *continuum* lesbien » d'Adrienne Rich, par exemple, affleurent nécessairement dans une réflexion sur la ségrégation de genre et ses limites... En règle générale, j'ai tenté une sorte de profil bas théorique, pour

véritablement reprendre les sources documentaires à bras-le-corps et ancrer l'enquête dans un questionnement très descriptif : où sont concrètement les femmes ? À quelle distance des hommes ? Que font-elles ? Qui en parle ? Dans quels termes ? Et cela débouche aussi sur la question de fond : qu'est-ce qu'une femme ?

Historienne et anthropologue, Jocelyne Dakhli est directrice d'études à l'EHESS. Ses travaux portent sur le pouvoir dans les sociétés islamiques et sur les représentations de l'islam en Occident. En 2024, elle a publié Harems et Sultans. Genre et despotisme au Maroc et ailleurs, XIV^e-XX^e siècle (éditions Anarchasis).

Historian and anthropologist, Jocelyne Dakhli is Director of Research at EHESS. Her work focuses on power in Islamic societies and representations of Islam in the West. In 2024, she published Harems et Sultans. Genre et despotisme au Maroc et ailleurs, XIV^e-XX^e siècle [Harems and Sultans. Gender and Despotism in Morocco and elsewhere (Anarchasis)].

LES AUTRICES

Nadia Hachimi Alaoui est enseignante-chercheuse en science politique au Center for Global Studies à l'Université internationale de Rabat. Ses recherches portent sur les transformations économiques de l'État au Maroc qu'elle étudie à l'échelle locale sur le terrain des services publics locaux et de l'administration territoriale et à l'échelle nationale sur le terrain des politiques cinématographiques. Elle a co-dirigé le dossier de la revue *Politique africaine*, « Souveraineté économique, lieu du politique. Réflexions à partir du Maroc » paru en 2024.

Béatrice Hibou est directrice de recherche au CNRS, affectée au CERI-SciencesPo Paris. Elle travaille sur la signification politique des réformes néolibérales, sur les recompositions de l'État et sur l'exercice du pouvoir et de la domination dans une perspective théorique de sociologie historique et comparée du politique, inspirée de Michel Foucault, de Michel de Certeau et surtout de Max Weber. Ses terrains sont principalement en Afrique sub-saharienne et au Maghreb, ainsi qu'en Europe du Sud.

ABOUT THE AUTHORS

Nadia Hachimi Alaoui is a lecturer and researcher in political science at the Center for Global Studies at the International University of Rabat. Her research focuses on the economic transformations of the State in Morocco, which she studies at the local level in the field of local public services and territorial administration and at the national level in the field of film policy. She co-edited the dossier of the journal *Politique africaine*, 'Economic Sovereignty, the Place of Politics. Reflections from Morocco', which was published in 2024.

Béatrice Hibou is a research director at the CNRS, assigned to CERI-SciencesPo Paris. She works on the political significance of neoliberal reforms, on the recompositions of the State and on the exercise of power and domination from a theoretical perspective of historical and comparative sociology of politics, inspired by Michel Foucault, Michel de Certeau and especially Max Weber. Her fieldwork is mainly in sub-Saharan Africa and the Maghreb, as well as in Southern Europe.



Citation : Belinga Ondoua, Patrick, (2025), Vive la libre circulation au sein de la Cemac ! Une ethnographie du dispositif de l'enregistrement, *Sociétés politiques comparées*, 64 : 133-144. doi : 10.36253/spc-17460

Copyright : © 2025 Belinga Ondoua. Il s'agit d'un article en accès ouvert, évalué par des pairs, publié par Firenze University Press (<https://www.fupress.com>) et distribué, sauf indication contraire, selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, qui permet une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur original et la source soient mentionnés.

Déclaration de disponibilité des données : toutes les données pertinentes sont disponibles dans l'article ainsi que dans ses fichiers d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec cet article.

Charivaria

Vive la libre circulation au sein de la Cemac ! Une ethnographie du dispositif de l'enregistrement

Long live free movement within Cemac! An ethnography of the registration system

PATRICK BELINGA ONDOUA

University of Antwerp (Belgique), CERI, Sciences Po, Paris (France)

Email : belingapatrik84@yahoo.fr

Résumé : Au nom de la politique d'intégration sous-régionale, plusieurs villes et villages de la zone Cemac sont de plus en plus interconnectés grâce à l'existence de corridors. Cependant, malgré les promesses des politiques, de nombreux barrages continuent d'émailler les trajets routiers et viennent, ce faisant, relativiser le principe de la libre circulation. Il existe notamment un dispositif – celui de l'enregistrement – qui est très peu exploré dans la littérature et qui pose de réels défis pour la libre circulation des personnes et des biens. À partir de l'expérience d'un voyage de deux jours effectué en décembre 2024 entre les villes de Brazzaville (République du Congo) et de Sangmélina (Cameroun), cet article propose une ethnographie du dispositif de l'enregistrement sur les routes de la Cemac pour en relever les dessous politiques, et notamment les logiques de domination qui en découlent. Il montre plus particulièrement comment ce dispositif sert de paravent à la reproduction du pouvoir, comme matrice de la discrimination sexuelle et de genre et comme mécanisme de la fabrique des différences nationales.

Mots-clés : Cemac ; barrages routiers ; enregistrement ; État ; nation ; sexe ; violence.

Abstract: In the name of sub-regional integration policy, many cities and villages in the Cemac zone are increasingly interconnected thanks to the existence of corridors. However, despite political promises, numerous roadblocks continue to dot the roads, putting the principle of free movement into perspective. In particular, there is one system - that of registration - which is little explored in the literature, and which poses real challenges for the free movement of people and goods. Based on the experience of a two-day journey made in December 2024 between the cities of Brazzaville (Republic of Congo) and Sangmélina (Cameroon), this

article offers an ethnography of the registration system on the roads of the Cemac in order to identify its political underpinnings, and more specifically the logics of domination that flow from it. In particular, it shows how this system serves as a screen for the reproduction of power, as a matrix for sexual and gender discrimination, and as a mechanism for the making of national differences.

Keywords: Cemac; nation; registration; roadblocks; sex; state; violence.

Sortir de son véhicule et se faire enregistrer au poste de contrôle¹ : c'est un geste banal que l'on exécute à chaque fois que l'on traverse les innombrables barrières dont sont parsemées les nombreuses routes, au sein et entre les pays d'Afrique centrale, sur lesquelles sont postés des agents des douanes, de la police, de la gendarmerie, des Eaux et forêts, de la santé publique, etc.². Ce moment est souvent celui où se nouent des rapports complexes entre l'État et la société, le public et le privé, l'officiel et l'officieux³. Surtout, bien que justifiés par une volonté de lutter contre le grand banditisme (braconnage, coupeurs de routes, prisonniers en fuite, etc.), les mécanismes de l'enregistrement et les modalités de leur opérationnalisation sont en décalage avec le principe de la libre circulation tant vanté par la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac) et les Constitutions respectives des États qui la composent⁴. En effet, si l'intégration sous-régionale est au menu de l'agenda de la Cemac depuis sa création, si le visa est banni entre les six pays qui en sont membres, si la monnaie est ce qui leur est commun, s'ils disposent d'une même banque centrale, si de nombreux corridors ont été construits pour permettre à des bus transfrontaliers d'effectuer des allers-retours hebdomadaires pour transporter des gens entre ces pays, le dispositif de l'enregistrement pose de réels défis pour la libre circulation des biens et des personnes.

L'enregistrement a rarement fait l'objet d'une analyse ethnographique au regard de la question de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Et pourtant ce dispositif n'est pas sans effet sur la vie quotidienne des gens, sur leurs économies et sur leurs déplacements. En plus d'être un moyen de contrôle de la circulation des personnes et des biens et un instrument de prévention de la criminalité transfrontalière, il structure des vies, constitue un mécanisme de réinvention des différences sociale, identitaire et sexuelle, et contribue à façonner le rapport des populations au pouvoir et le rapport des autorités à la population. Ce dispositif représente surtout un moyen insidieux de racket, avec ses scribes, ses prescripteurs, ses prix, ses percepteurs, ses hiérarchies, ses diagrammes, ses règles, son langage propre, ses performances, ses modes d'interaction, ses transgressions et des technologies spécifiques (cahiers d'enregistrement et barrages composés de roues, de bâtons ou de fils que l'on dispose sur la route). De fait, les routes de la Cemac sont jonchées de multiples barrages devant lesquels il faut toujours s'arrêter soit pour se faire intimider, menacer, gronder, soit pour négocier, parlo-

¹ Un grand merci à Didier Péclard, à Béatrice Hibou, à Françoise Mengin, à Alice Carchereux et à Adama Diarassouba qui m'ont encouragé à écrire ce texte. Je le dédie aux autres passagers avec lesquels j'ai voyagé et à tous ces braves hommes et femmes qui, chaque jour, parcourent les corridors de la Cemac.

² Shouten, 2022.

³ Lendja Ngnemzue, 2009 ; Cissokho, 2019.

⁴ La Cemac est une organisation sous-régionale créée en 1994. Elle regroupe six pays : le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad.

ter, avant de payer des « frais d'enregistrement » qui varient entre 1 000 et 5 000 francs CFA et qui ne sont jamais assortis de reçus ou de preuves de paiement quelconques.

Voilà pourquoi je parle de l'enregistrement comme d'un « dispositif » au sens foucauldien du terme, c'est-à-dire « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit [...]. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments [...]. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante⁵ ». Dans cet article, je voudrais montrer comment un dispositif formel et apparemment banal comme l'enregistrement est un puissant instrument d'assujettissement des voyageurs, le ressort des manières de gouverner (à travers) les flux de personnes et de marchandises, les identités nationales et le sexe, un mécanisme de régulation des rapports au politique et, en somme, la matrice silencieuse de l'exercice de la domination au niveau national et un frein à l'intégration sous-régionale qui s'opère dans les couloirs de l'informel.

Je m'appuie sur mon expérience de voyage entre la ville de Brazzaville (République du Congo) et celle de Sangmélima (Cameroun) du 14 au 15 décembre 2024. Le trajet routier Brazzaville-Sangmélima (près de 1 500 km) est parsemé de plusieurs arrêts et de différents barrages. En quittant Brazzaville, on s'arrête d'abord à Ouessou ; puis de Ouessou, il faut se rendre à Ntam/Congo ; et ensuite de Ntam/Congo, il faut emprunter une petite moto pour Ntam/Cameroun (moins de 5 minutes de route) ; et de là, on peut se rendre à Sangmélima.

Entre ces différents arrêts, des barrages de diverses natures existent selon qu'on se trouve dans un transport de biens ou de personnes. J'ai uniquement utilisé des transports de personnes : pour le trajet Brazzaville-Ouessou, j'ai emprunté un bus de transport interurbain de l'agence Océan du Nord. Puis, pour Ouessou-Ntam/Congo, je me trouvais dans une voiture de transport de personnes qui, cependant, était en surcharge : sept personnes (au lieu des cinq prévues), dont trois devant et quatre derrière. Enfin, de Ntam/Cameroun à Sangmélima, j'étais dans une voiture personnelle sans surcharge.

Nous nous sommes arrêtés à plusieurs postes de contrôle. De Brazzaville à Ouessou (près de 13 heures de route), un seul poste d'enregistrement : celui de Mambili. De Ouessou à la frontière avec le Cameroun (près de 5 heures de route), jusqu'à quatre postes d'enregistrement : Ketta, Owando, Seh et Ntam/Congo. De la frontière jusqu'à Sangmélima (5 à 6 heures de route), trois postes d'enregistrement, à commencer par celui de Ntam/Cameroun.

En plus des brèves interactions directes avec les autorités policières et douanières à chacun de ces arrêts et postes, j'ai eu l'occasion d'observer les négociations se déroulant entre lesdites autorités et les cinq autres passagers de nationalité tchadienne (au nombre de deux), congolaise (un seul) et camerounaise (une fille et un autre garçon) avec lesquels j'ai fait la route Ouessou-Ntam/Cameroun.

DU VENTRE ET DE SES ÉPREUVES DE FORCE : LA VIOLENCE DE L'ENREGISTREMENT

De Brazzaville à Ntam/Congo, un même discours prévalait chez la plupart des agents des barrages routiers : les frais d'enregistrement ne sont pas des frais de péage, mais des montants

⁵ Foucault, 1994, 299. Voir aussi Agamben, 2007.

qui permettent de payer « le haricot » de leurs enfants, leur « bouteille d'eau », c'est-à-dire un moyen de se nourrir et de subvenir à leurs besoins quotidiens⁶. C'est la raison pour laquelle un policier du poste de Ketta à qui je demande de me fournir un reçu contre le paiement des 2 000 francs CFA me répond en me grondant et après avoir confisqué mon passeport :

Ça fait 24 ans que je fais ce travail et je n'ai jamais entendu qu'on me demande un ticket contre quoique ce soit... tu penses que je viens ici pour m'amuser alors qu'on m'envoie ici, je n'ai pas de carburant. Ce sont nos chefs qui nous ont mis ici. Ils nous demandent de chercher nous-mêmes le carburant pour nos voitures. Je dois pouvoir gérer les hommes que tu vois là [en parlant des autres hommes en tenue qui étaient là et qui se sont mis à intimer au conducteur et aux autres passagers l'ordre de monter dans le véhicule, de démarrer et de me laisser ici puisque j'aime « bavarder »]⁷.

Cette expérience atteste que la demande de ces frais relève certainement de la « petite corruption » du quotidien qui gangrène les services publics et les trafics routiers en Afrique⁸. Mais, comme l'a suggéré Jean-François Bayart il y a maintenant plus de trente ans, cette gouvernmentalité du ventre relève moins d'une incurie généralisée que des modes de fonctionnement de l'État, des rapports au politique et des significations qu'on lui donne⁹. En l'occurrence, selon les agents des barrages routiers avec lesquels j'ai échangé, pour exiger ces frais d'enregistrement, ils ont l'aval de leurs hiérarchies respectives. Ces frais constituent des formes de compensation pour l'absence de rémunération, d'approvisionnement ou de ravitaillement en gaz, essence, alimentation, matériaux de construction, matériels de maison, indispensables pour leur bonne installation dans les différents postes d'enregistrement.

Les frais d'enregistrement ne traduisent donc pas un mode de substitution ou de retrait de l'État, mais constituent l'une des formes de son redéploiement. À défaut de payer les hommes et les femmes déployés sur les barrages routiers, à défaut de les ravitailler mensuellement en produits de première nécessité, à défaut de les approvisionner convenablement en matériaux de construction pour qu'ils aménagent leur habitat et leur lieu de travail, les hauts gradés de la sécurité intérieure leur accordent le fait de se « décharger¹⁰ » sur les automobilistes et les voyageurs à travers le dispositif de l'enregistrement. Ce dispositif permet donc aux autorités de l'armée et du gouvernement d'étouffer d'éventuels mécontentements en leur sein, d'entretenir une certaine stabilité sur le plan sécuritaire et, même, de jouir eux-mêmes des « recettes » récoltées par leurs agents déployés sur les barrages. En retour, il permet à ces agents sans moyens sur le terrain de trouver leurs propres sources de rémunération et d'approvisionnement sur place, au même titre que les fermiers généraux de l'Ancien Régime français. En ce sens, l'enregistrement participe de la formation de l'État puisqu'il apparaît comme un dispositif de l'expression de la présence de l'État sur tout le territoire dans un contexte où il dispose de ressources limitées, ce que Béatrice Hibou et Mohamed Tozy ont appelé le gouvernement au moindre coût¹¹.

⁶ Terrain, observation directe. Cela m'a surtout été explicité au poste frontière de Mambili, 14 décembre 2024.

⁷ Échanges informels, Ketta, 15 décembre 2024.

⁸ Blundo et Olivier de Sardan, 2001, 2006 ; Sánchez de la Sierra *et al.*, 2024.

⁹ Bayart, 2006 [1989].

¹⁰ Le mécanisme de la décharge a été analysé par Hibou, 1999a. Voir aussi Hibou 1998 et 1999b.

¹¹ Hibou et Tozy, 2021.

Surtout, parce qu'il représente un moyen « vital » de survie qui cristallise l'intérêt et l'attention des agents douaniers et policiers, le dispositif de l'enregistrement peut également devenir un vecteur de la violence de l'État et de son autorité. En plus des extorsions financières proprement dites, la violence de l'enregistrement passe notamment par des regards et des discours menaçants et humiliants proférés par les agents des barrages. Elle s'opère aussi à travers la confiscation des documents d'identité en cas de refus ou d'hésitation à verser les frais d'enregistrement. Elle est également manifeste dans le fait de faire perdre du temps aux usagers voyageurs. Elle est enfin perceptible dans le geste qui consiste à exiger du conducteur de partir sans emmener le voyageur « récalcitrant », en sachant que ce dernier aura du mal à trouver un véhicule ayant une place pour lui si celui qui l'a conduit jusque-là s'en va. C'est ce qu'on peut appeler le chantage à l'abandon. Ces formes de violence douce ne sont pas anodines puisqu'elles permettent très souvent d'obtenir l'obéissance et la dissuasion des usagers. C'est la raison pour laquelle, sur l'insistance des autres passagers qui avaient tous payé au poste de Ketta, excepté le passager congolais, j'ai fini par céder et fournir lesdits 2 000 francs CFA sans recevoir de reçu, mais en récupérant mon passeport...

Cette violence est néanmoins plus douce encore lorsqu'elle se déploie par le biais de formes de « négociation » de l'autorité¹². Dans le poste de gendarmerie d'Owando, le « chef » nous a reçus tour à tour dans son bureau en terre cuite. Plus gentil et avenant que ceux de Ketta, il m'a salué et m'a demandé de m'asseoir. Il m'a ensuite demandé mon passeport et s'est mis à enregistrer mon nom et d'autres informations dans un grand registre (ma ville de provenance et ma ville de destination). Puis, après m'avoir rendu mon passeport, il me dit d'une voix terne : « Ça fait 2 000 francs CFA. » Je souris et lui demande alors calmement : « Chef, c'est juste pour savoir, c'est pour quoi au juste ces frais d'enregistrement ? » Il me répond sans me regarder : « Ce n'est pas la guerre, mon fils. Ici, chacun donne ce qu'il veut. Quand je dis 2 000 francs CFA, on peut discuter. C'est pour notre bouteille d'eau. Le travail ici est dur. » Je lui dis alors que je n'ai que 1 000 francs CFA et il me répond « donne, ça va aller. » La même remarque m'a été faite lors de mon échange avec un militaire du poste de Seh construit sur des piquets de planches et coiffé d'un toit en paille. Après m'avoir remis mon passeport, et parce que je vois qu'il ne me dit rien, je lui tourne le dos délicatement. Il me rappelle et me dit « monsieur, c'est 1 000 francs » ; je lui réponds alors :

Mais pourquoi ? Ai-je commis une infraction ? N'ai-je pas les documents qu'il faut pour passer ? — Non, vous avez raison. Je n'ai pas dit que c'est pour une infraction. Je vous explique : c'est notre organisation qui est comme ça. — Une organisation, vous dites ? Alors, c'est selon quelle loi ? — Non, non, ce n'est pas une loi... il n'y a pas de loi... vous savez, c'est une organisation qui est donnée par nos supérieurs. — Ah, donc, c'est pour vous-mêmes, pour votre jus ? — Oui, oui, exactement. Vous nous donnez seulement ce que vous avez. Si vous n'avez rien, il n'y a pas de souci aussi¹³.

Une dernière scène qui confirme ce mode négocié de reproduction de l'État s'est produite à Ntam/Congo à la frontière¹⁴ : un agent du service de la santé publique m'interpelle depuis la fenêtre de son bureau. Je me présente, il me demande mon passeport, puis mon carnet de vaccination jaune, que je lui remets. Il examine le carnet jaune et me dit tout d'abord que mes

¹² Hagmann et Péclard, 2010.

¹³ Échanges informels, Owando, 15 décembre 2024.

¹⁴ Échanges informels, Ntam/Congo, 15 décembre 2024.

vaccins (fièvre jaune, tétanos, polio, hépatite A et B, rougeole, typhoïde) ne sont pas à jour. Je lui signifie que c'est le contraire, en lui disant de bien regarder, que mes vaccins datent de 2017 (tétanos et fièvre jaune) et 2024 (les autres). Il dit : « Ah oui ! C'est vrai, j'avais mal lu. » Il ajoute néanmoins qu'il y a deux vaccins qui sont importants « pour le Congo » (la fièvre jaune et la tuberculose) et que je n'en ai fait qu'un seul. Il faut alors payer. Les frais normaux sont de près de 50 000 francs CFA assortis d'un reçu de paiement, mais « entre nous, m'indique-t-il, tu peux juste donner 10 000 francs CFA, mais là il n'y aura pas de reçu. » Je lui oppose un refus en faisant observer que j'ai traversé la frontière entre la République démocratique du Congo et le Congo où le même service de la santé m'avait fait savoir que tout était en ordre. Il insiste et me dit que c'est « différent ici. » Je décide alors d'entrer dans son jeu :

— Okay, je comprends que c'est une mesure de santé d'une grande importance. Je vais donc prendre le vaccin qui manque [celui de la tuberculose] et payer ce qu'il faut payer [50 000 francs CFA]. Administrez-moi le vaccin, s'il vous plaît et je paye ce qu'il faut — Pour le vaccin complet, il faut attendre une semaine. Est-ce que vous êtes prêt à attendre une semaine ? Vous n'êtes pas pressé ? — Ah non, quand il s'agit d'une chose aussi importante que la santé publique, il faut prendre tout son temps. Je ne peux pas juste payer 10 000 et partir comme ça. Je risque de propager des maladies dangereuses au sein de la Cemac sans le savoir et ce n'est pas bien. Je suis prêt à rester ici pendant une semaine pour prendre mon vaccin complet. Je veux mon vaccin, je l'exige.

On échange comme ça pendant quelques minutes. Il finit par renoncer car il ne dispose manifestement pas de vaccin dans son bureau lugubre. Il me fait ensuite la proposition de payer « juste » les frais d'enregistrement au prix de 2 000 francs CFA. Je lui dis que je n'ai pas d'argent en lui montrant mes mains et mes poches vides. C'est alors qu'il m'explique qu'il ne peut pas m'enregistrer et me montre son cahier d'enregistrement :

Tu vois tous ces noms inscrits ici ? Ce sont des gens qui, au lieu de payer les 50 000 francs CFA, payent au moins les 2 000 francs CFA. Quand nos chefs arrivent, dès que ça atteint 50 000 francs CFA, on leur donne cela et ils se contentent de ça. Donc si vous n'avez rien, ce n'est pas grave, mais je ne peux pas mettre votre nom dans ce cahier, sinon ce sera comme si vous m'aviez donné 2 000 francs CFA et cela me sera demandé par mes chefs.

Il me laisse ensuite partir en me remettant mon passeport et mon carnet jaune. Toutes ces expériences montrent que l'art de la négociation et la violence douce qui sont au cœur du dispositif de l'enregistrement favorisent un système de domination différenciée dans la mesure où ils permettent soit de ne rien payer, soit de payer moins que le montant taxé. À ce titre, l'enregistrement dépend de facteurs et de situations difficiles à prévoir à l'avance, qui en font un mécanisme contingent de contrôle de la mobilité au niveau sous-régional : peut-être que l'agent de Ntam/Congo avait suffisamment gagné d'argent durant la journée ou la semaine et avait alors décidé de me laisser tranquille ? Peut-être que je l'avais beaucoup amusé (nous avons ri plusieurs fois ensemble) et, aussi, agacé avec mes questions et mes réponses – ce qui m'a valu le qualificatif de « celui qui bavarde beaucoup » ? Peut-être était-il simplement de bonne humeur et avait-il juste eu pitié de moi en voyant mes « poches et mes mains vides » ? Toutes ces possibilités rendent compte de la part d'arbitraire et d'incertitude qui caractérise le mécanisme de l'enregistrement. Cet arbitraire peut induire des menaces verbales fermes, comme ce fut le cas avec l'agent du poste de Ketta, mais il peut aussi aboutir à des situations plus « détendues » comme celles que j'ai vécues à Owando et à Ntam/Congo avec l'agent de la santé publique.

« LA PETITE DU CHEF NE PAYE PAS » : LE SEXE DU CORRIDOR

Dans le sens où il est au cœur des mécanismes de reproduction de l'armée, l'enregistrement est donc un dispositif qui permet de faire vivre des régions et des espaces périphériques de l'État, de s'en occuper et de les intégrer à la nation. À ce titre, c'est un haut lieu du pouvoir, de la formation de l'État, l'expression de sa violence qui s'énonce parfois avec fermeté, mais le plus souvent se négocie au gré des rapports de force. Mais, comme on va le voir, ce dispositif permet aussi de « disposer » du sexe et de gouverner à travers lui.

À bord de la voiture que j'avais empruntée pour le trajet Ouesso-Ntam/Congo, il y avait une seule jeune femme, de nationalité camerounaise. Elle ne disposait ni de passeport, ni de pièce d'identité quelconque, à l'inverse des cinq hommes présents dans le véhicule. Fait pourtant très curieux : elle passait tous les barrages routiers sans problème. Il suffisait qu'elle explique à chaque fois que son passeport – et c'était vrai – se trouvait à Ntam/Congo entre les mains de X, qui est manifestement un haut gradé dans la police congolaise des frontières. En cas de doute, les gardes des barrages routiers lui demandaient parfois d'appeler le monsieur en question. Elle s'exécutait. Et une fois rassurés par l'authenticité de la voix et les injonctions du haut gradé qui expliquait que c'était « sa » « petite », la jeune femme passait sans problème et ne payait ni les frais d'enregistrement, ni même une amende pour défaut de passeport et de document d'identité. Elle donnait toutefois son nom et était bel et bien enregistrée.

Une scène qui m'a particulièrement frappé s'est déroulée à Ntam/Congo où, arrivés sur place, nous avons tour à tour été accostés et contrôlés par les services des douanes, de la gendarmerie, de la santé publique et de la police avant de passer la frontière pour Ntam/Cameroun. Les contrôles sont d'un archaïsme certain et l'organisation laisse à désirer. On vous voit descendre de la voiture qui vient de se garer et on vous crie depuis la fenêtre d'une maisonnette mal entretenue qui est soit en planche, soit en brique de terre ou de ciment : « Ho ! Monsieur, vous là-bas, venez ici ! » Je me rends alors au service des douanes avec les quatre hommes puisque ce sont ces agents qui nous appellent en premier. Deux personnes officient : l'une détient le cahier d'enregistrement et nous demande nos passeports, en indiquant le prix à payer, et l'autre, le « chef », à qui l'on remet l'argent. Le scribe édicte aussi les « bonnes » attitudes à observer : « C'est interdit de (se) parler » ; « Pas plus de quatre personnes dans mon bureau » ; « C'est interdit de manipuler son téléphone dans le bureau ». Avant de nous remettre nos passeports, le scribe-prescripteur nous demande, avec un air menaçant et méprisant, de payer 5 000 francs CFA chacun. On se regarde tous dans les yeux et, après quelques hésitations, on se décide silencieusement à payer ledit montant. Jusqu'à ce que je paye, je n'aperçois pas la jeune femme, qui n'arrive que plus tard, munie de son passeport. Peut-être a-t-elle d'abord fait un tour chez le « chef » du service de la police qui détenait son passeport ? A-t-elle payé 5 000 francs CFA comme nous autres ? Je ne le saurai jamais puisque je suis sorti avant elle. Mais elle nous rejoint à la gendarmerie où deux personnes officient toujours selon le même procédé : un scribe-prescripteur et un chef-percepteur. Le scribe m'indique que le droit d'enregistrement s'élève à 2 000 francs CFA et je lui réponds que je n'ai pas cette somme, que je n'ai que 1 000 francs CFA. Il confisque mon passeport et me dit d'en parler au chef, qui insiste pour que je paye 2 000 francs CFA « comme tout le monde ». Alors que je tente de négocier et de lui dire, en toute bonne foi, que « je pensais que dans la Cemas, c'était la libre circulation », il s'énervait et me rétorquait : « Voilà ce qui

m'énervé avec vous ! Vous venez ici avec des idées d'institutions. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. » Et alors que j'essaie encore de comprendre le sens de sa remarque, la jeune femme fait son entrée, présente son passeport au scribe qui lui indique le montant à payer. Sans hésiter, elle précise au percepteur qu'elle n'a pas d'argent et vient de la part de X. Le chef-percepteur lui demande immédiatement : « tu es sa copine ? », ce à quoi elle répond par l'affirmative. Il lance alors à son collègue de scribe : « Donne-lui son passeport ! » Elle ressort sans problème. Je lance ensuite un regard étonné au percepteur, qui me lance d'un ton ferme et menaçant : « Il y a quoi ? » Je lui réponds presque en bégayant, « mais... pourquoi, elle ne paye pas ? », il me dit : « Ce ne sont pas tes affaires. » Alors, j'insiste pour payer 1 000 francs CFA. Il me fait asseoir et me dit : « Tu crois qu'on fait du théâtre ici ? C'est 2 000 francs CFA ou rien. » Je lui fais savoir, les jambes croisées, que je suis prêt à dormir là, que je n'ai que 1 000 francs CFA. Son scribe détient toujours mon passeport. Le chef ressort, appelé par la jeune femme qui vient de lui dire que X lui demande de plaider sa cause auprès des employés du service de la santé publique. Quelques minutes plus tard, il revient, prend mes 1 000 francs CFA et demande qu'on me rende mon passeport. Je décide à partir de cet instant de ne plus rien payer ni au niveau de la santé publique, ni à la police, en développant à chaque fois le même récit, et en ajoutant d'un air sérieux : « Je n'ai plus d'argent. Si vous voulez, fouillez-moi, fouillez toutes mes affaires ou alors détenez-moi ici pendant le nombre d'heures et de jours que vous désirez. » L'un des Tchadiens, lui, a furtivement traversé la frontière sans se rendre à la police pour payer les droits d'enregistrement, le Congolais a versé les 2 000 francs CFA à tous les autres services, l'autre Tchadien a également payé même si, après avoir insisté pour ne rien payer au service de la santé, il a fini par négocier et obtenir le droit de ne verser que 1 000 francs CFA. Cette expérience de Ntam/Congo montre bien que le dispositif de l'enregistrement est un espace de gouvernement imprévisible de la mobilité au sein de la Cemap, un gouvernement qui se négocie au gré de l'humeur des personnes, des manières d'interagir avec les autorités, des pourparlers, des niveaux de résistance et des degrés de proximité sociologique, familiale et sexuelle.

D'UNE REVANCHE IDENTITAIRE À UNE AUTRE : LA FABRIQUE DE L'ALTÉRITÉ ET LA RÉIFICATION DES TERRITOIRES

Une fois de l'autre côté de la frontière, pour moi, c'était la fin des galères – et, j'imagine, pour la copine du chef aussi, que je n'ai plus revue. Car en dehors des frais d'enregistrement payés à Ntam/Cameroun dans une ambiance bon enfant, je n'ai plus rien payé jusqu'à mon arrivée à Sangmélina. Cependant, pour mes amis Tchadiens et Congolais, c'était le début d'une autre paire de manches à chaque barrage. Je me rappelle que mon ami Congolais a dû déboursé respectivement 10 000 francs CFA et 2 000 francs CFA à la police et au service de la santé publique de Ntam/Cameroun, quand cela m'avait « seulement » coûté 2 000 et 500 francs CFA. Habitué à ne rien payer tout le long du trajet Ouessou-Ntam/Congo, il devait à chaque fois sortir du véhicule pour aller parler au « chef » et revenait de là soit dépouillé de 5 000 francs CFA pour les frais d'enregistrement, soit avec des paquets de croquettes, de chips de plantain ou d'arachides caramélisées exposés sur des étals par les agents des barrières routières et coûtant entre 100 et 200 francs CFA le paquet. D'après le voyageur congo-

lais, les hommes en tenue l'obligeaient à acheter ces paquets pour lui-même, pour sa propre consommation.

Même si les 100 et 200 francs CFA servaient à alimenter le petit commerce improvisé sur place par les agents des barrières routières, il est évident qu'ils ne sont pas animés par l'appât du gain, compte tenu du caractère dérisoire des sommes laissées par le Congolais (il avait en tout déboursé 500 francs CFA pour les paquets de croquettes et d'arachides), mais plutôt par le désir d'agacer l'étranger, de le provoquer, de l'éprouver, de disposer arbitrairement de son corps, de son temps, de ses émotions, de ses économies, de ses sentiments. Ils le font soit par pur cynisme, soit pour affirmer et réifier une autorité souvent contestée de l'intérieur, soit alors pour le plaisir de faire de l'étranger un « objet » dont on dispose de manière discrétionnaire et impunément. Derrière l'obligation imposée au Congolais de « faire la recette » aux policiers, il y a donc chez ces derniers une volonté manifeste de *jouir d'un plus* de pouvoir dont les abus et l'indifférence sont d'autant plus légitimes qu'il s'exerce sur des catégories marquées du sceau de la différence (races, classes, identités, nationalités, ethnies)¹⁵. La figure de l'altérité qu'incarne ici le Congolais devient alors semblable à l'*homo sacer* du droit romain archaïque dont s'est inspiré Giorgio Agamben pour éclairer les logiques d'exclusion dans la société moderne. L'*homo sacer* renvoie à toute personne exclue et étrangère à la cité, qui n'en fait pas ou plus partie sous divers aspects et qui, pour cette raison même, peut être méprisée, torturée, violée, violentée, abusée, traitée différemment, voire tuée, sans qu'il n'y ait de sanction¹⁶. Ce régime d'exception repose souvent sur un ordre légal et des artifices juridiques. C'est à ce titre que le fait, pour le Congolais ou pour tout autre non-Camerounais, de ne pas se soumettre à l'injonction d'acheter des produits peut être interprété comme un « refus d'obtempérer », ce qui constitue une infraction de droit commun qui peut donner lieu à des formes de violence¹⁷.

Heureusement pour le Congolais, il a affronté toutes ces épreuves avec sérénité parce qu'il avait fait une prédiction qui s'est malheureusement révélée exacte : « Mon frère, tu vois ce qui s'est passé au Congo pour toi, non ? On va me faire ça dix fois plus au Cameroun [en riant]. » Cette prédiction entre en résonance avec les remarques que m'avait faites une agent des Eaux et forêts du Congo qui est aussi une femme d'affaires (commerce de vivres)¹⁸. Elle me rapporte plusieurs anecdotes qui mettent en évidence les tracasseries, les rackets, l'arbitraire des agents postés aux barrages du côté du Cameroun. Elle se souvient notamment de scènes à Ntam/Cameroun où, au lieu de payer les 5 000 francs CFA habituels pour les frais d'enregistrement, il arrivait qu'on lui demande de payer 10 000 ou 15 000 francs CFA. L'existence de cette « taxation » asymétrique est corroborée par les policiers du poste de Ketta qui, face à ma demande d'un reçu de paiement des 2 000 francs CFA interprétée comme un refus, évoquent toutes les tracasseries que subissent les Congolais le long des routes camerounaises :

¹⁵ Ce « plus-de-jouer » lacanien a été mis en relation avec le pouvoir colonial et l'ordre de la postcolonie. Voir par exemple Mbembe, 2000, Beneduce *et al.*, 2017.

¹⁶ Agamben, 2003. Pour une illustration détaillée de ce pouvoir d'exemption dans la sphère de l'immigration en Afrique et ailleurs, voir Crapanzano, 2012 ; Dias, 2013 ; Agier, 2014 ; Frayer-Laleix ; 2015, Lardeux, 2015.

¹⁷ Je me permets de renvoyer à un travail récent que j'ai fait sur le sujet de l'articulation entre pratiques coercitives et accusations fallacieuses teintées d'artifices juridiques (Belinga Ondoua, 2023).

¹⁸ Échanges informels, Ouesso, 14 décembre 2024.

« [en criant] On nous fait ça aussi chez vous pour les marchandises, les personnes. Quand on va dans votre pays, n'est-ce pas qu'on paye sans discuter ? Vous pensez que je suis là pour blaguer ? Chez nous ici, c'est même mieux : chez vous, vous nous faites pire que les petits 2 000 francs CFA qu'on vous demande. »

Les policiers camerounais de Ntam/Cameroun ne démentent pas l'information selon laquelle ils surtaxent les Congolais par rapport aux Camerounais. Quand je leur fais part de mon étonnement de voir un Camerounais payer des frais d'enregistrement sur son propre territoire, ils me font savoir que ce n'est rien comparé à ce qu'on fait vivre à leurs compatriotes de l'autre côté de la frontière :

« Toi-même tu as vu ce qu'on vous a fait là-bas [au Congo]. On est au courant de ce qu'ils vous font de l'autre côté... Donc, tu vois que les petits 2 000 francs CFA qu'on vous demande de payer ici, ce n'est vraiment rien. Et puis il est préférable de donner à la maison qu'à l'étranger, non ? [en souriant]. »

Ces témoignages et ces expériences suggèrent non seulement que le dispositif de l'enregistrement est un mécanisme de gouvernement asymétrique des identités nationales, mais surtout que son déploiement est alimenté par une logique de revanche identitaire, de réinvention de la différence nationale. En renforçant le sens des frontières entre les pays de la Cematic¹⁹, il participe de la réification du sentiment d'appartenance à la fiction de l'État-nation avec son lot d'illusions²⁰. L'asymétrie au cœur du dispositif de l'enregistrement et des gestes de racket qui en découlent est donc alimentée par un esprit de revanche identitaire qui circule d'une frontière à une autre et qui, d'une certaine manière, participe de la « révolution conservatrice » en vogue un peu partout en Afrique, en Europe et ailleurs²¹.

¹⁹ Pour une analyse de la pluralité des significations de la frontière en Afrique, voir Minfegue Assouga, 2020.

²⁰ Bayart, 1996.

²¹ Bayart, 2023 et 2024.

L'AUTEUR

Patrick Belinga Ondoua a soutenu sa thèse à l'université de Genève : *Gouverner le mécontentement au Cameroun. Politiques du logement et construction de l'hégémonie à Yaoundé, 2000-2020*. Il bénéficie actuellement d'une bourse postdoctorale du Fonds national suisse (FNS) et est affilié à l'université d'Anvers et au Centre de recherches internationales (CERI), Sciences Po Paris (2024-2026). Ses terrains portent sur le Cameroun, le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa. Il s'intéresse aux situations et aux dispositifs de développement des villes (habitat social, bidonvilles, villes nouvelles, zones industrielles, villes secondaires...) et à la manière dont ces situations et ces dispositifs informent les processus de formation de l'État, les pratiques et les institutions autoritaires, ainsi que les manières de gouverner en Afrique.

ABOUT THE AUTHOR

Patrick Belinga Ondoua has obtained his PhD at the University of Geneva: *Governing Discontent in Cameroon: Housing Policies and the Making of Hegemony Rules in Yaoundé, 2000-2020*. He currently holds a postdoctoral fellowship from the Swiss National Science Foundation (SNSF) and is affiliated to the University of Antwerp and the Centre de recherches internationales (CERI), Sciences Po Paris (2024-2026). His fieldwork covers Cameroon, Congo-Brazzaville and Congo-Kinshasa. He is interested in urban development situations and dispositifs (social housing, slums, new cities, industrial zones, intermediary cities, etc.) and the way these situations and dispositifs inform the processes of state formation, authoritarian practices and institutions, and ways of governing in Africa.

RÉFÉRENCES

- AGAMBEN, Giorgio, (2003), *État d'exception. Homo sacer II*, (Paris : Seuil).
- AGAMBEN, Giorgio, (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, (Paris : Rivages).
- AGIER, Michel (dir.), (2014), *Un monde de camps*, (Paris : La Découverte).
- BAYART, Jean-François, (1996), *L'illusion identitaire*, (Paris : Fayard).
- BAYART, Jean-François, (2006 [1989]), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, (Paris : Fayard).
- BAYART, Jean-François, (2023), « Religion et révolution conservatrice en Afrique. Note de recherche », *Sociétés politiques comparées*, n° 59, URL : https://fasopo.org/sites/default/files/varia2_n59.pdf.
- BAYART, Jean-François, (2024), « Le visage français d'une révolution conservatrice globale », AOC, 19 juin.
- BELINGA ONDOUA, Patrick, (2023), « Violence politique et construction de l'hégémonie au Cameroun. Le complotisme à l'aune des pratiques coercitives à Yaoundé », *Politique africaine*, n° 170, pp. 85-104.
- BENEDUCE, Roberto, TALIANI, Simona, BAYART, Jean-François, BAILLE, Rémi et CHALIER, Jonathan, (2017), « La vie psychique du pouvoir colonial », *Esprit*, n° 10, pp. 97-111.
- BLUNDO, Giorgio et OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, (2001), « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n° 83, pp. 8-37.

- BLUNDO, Giorgio et OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, (2006), *Everyday Corruption and the State: Citizens and Public Officials in Africa*, (Londres : Zed Books).
- CISSOKHO, Sidy, (2019), « Être officiel ou faire officiel ? Sur deux styles de barrages routiers en Afrique de l'Ouest (Ghana/Sénégal) », *Critique internationale*, n° 83, pp. 167-189.
- CRAPANZANO, Vincent, (2012), *Les Harkis. Mémoires sans issues : essai*, (Paris : Gallimard).
- DIAS, Amanda S. A., (2013), *Aux marges de la ville et de l'État. Camps palestiniens au Liban et favelas cariocas*, (Paris/Beyrouth : Karthala/Ifpo).
- FOUCAULT, Michel, (1994), *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, (Paris : Gallimard).
- FRAYER-LALEIX, Arthur, (2015), *Dans la peau d'un migrant. De Peshawar à Calais, enquête sur le « cinquième monde »*, (Paris : Fayard).
- HAGMANN, Tobias et PÉCLARD, Didier, (2010), « Negotiating statehood: dynamics of power and domination in Africa », *Development and Change*, vol. 41, n° 4, pp. 539-562.
- HIBOU, Béatrice, (1998), « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, n° 1, pp. 151-168.
- HIBOU, Béatrice, (1999a), « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, pp. 6-15.
- HIBOU, Béatrice, (1999b), « De la privatisation des économies à la privatisation des États. Une analyse de la formation continue de l'État », in HIBOU, Béatrice, *La privatisation des États*, (Paris : Karthala), pp. 11-67.
- HIBOU, Béatrice et TOZY, Mohamed, (2021), *Tisser le temps politique au Maroc. Imaginaire de l'État à l'âge néolibéral*, (Paris : Karthala).
- LARDEUX, Laurent, (2015), *Retour d'exil. Ethnographie des rapatriements des réfugiées en Afrique centrale*, (Paris : Éditions de l'EHESS).
- LENDJA NGNEMZUE, Ange Bergson, (2009), « Fondement et instrumentalisation de la crise politique et axiologique de l'État camerounais », *Journal des anthropologues*, n° 118-119, pp. 279-304.
- MBEMBE, Achille, (2000), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, (Paris : Karthala).
- MINFEGUE ASSOUGA, Calvin, (2020), « Frontières africaines », in AMILHAT SZARY, Anne-Laure et HAMEZ, Grégory, *Frontières. Capes-agrégation histoire-géographie*, (Paris : Armand Colin), pp. 79-84.
- SANCHEZ DE LA SIERRA, Raúl, TITECA, Kristof, XIE, Haoyang (Stan), LAMEKE, Aimable Amani et MALUKISA NKUKU, Albert, (2024), « The real state: inside the Congo's traffic police agency », *American Economic Review*, vol. 114, n° 12, pp. 3976-4014.
- SHOUTEN, Peer, (2022), *Roadblock Politics: The Origins of Violence in Central Africa*, (Cambridge : Cambridge University Press).



Citation : Gandil, Alexandre, (2025), Lieux abandonnés et fabrique de la mémoire. Sur les traces du Centre de documentation sur la guerre psychologique à Kinmen (Taiwan), *Sociétés politiques comparées*, 64 : 145-170. doi : 10.36253/spc-17461

Copyright : © 2025 Gandil. Il s'agit d'un article en accès ouvert, évalué par des pairs, publié par Firenze University Press (<https://www.fupress.com>) et distribué, sauf indication contraire, selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, qui permet une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur original et la source soient mentionnés.

Déclaration de disponibilité des données : toutes les données pertinentes sont disponibles dans l'article ainsi que dans ses fichiers d'informations complémentaires.

Déclaration d'intérêts : l'auteur (les auteurs) déclare(nt) n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec cet article.

Charivaria

Lieux abandonnés et fabrique de la mémoire. Sur les traces du Centre de documentation sur la guerre psychologique à Kinmen (Taiwan)

Abandoned Places and the Making of Memory. Following the Traces of the Psychological Warfare Documentation Center in Kinmen (Taiwan)

ALEXANDRE GANDIL

D2iA, Université Bordeaux Montaigne, CERI, Sciences Po
Email : alexandre.gandil@sciencespo.fr

Résumé : En quoi l'exploration et la photographie de lieux abandonnés peuvent-elles renseigner les sciences sociales du politique ? L'auteur reconstruit ici sa visite improvisée dans les locaux désaffectés du Centre de documentation sur la guerre psychologique à Kinmen, petit archipel sous contrôle de Taipei bien que situé à quelques encablures des côtes chinoises. À partir de clichés pris sur le vif, il en vient à qualifier ce lieu et à en retracer la trajectoire, celle d'une déconsidération, dans un dialogue général avec l'histoire du détroit de Taiwan. Ce que la littérature académique retient sous le nom de « ruine contemporaine » apparaît alors ici comme un matériau critique pour penser l'échec, le rejet et l'oubli inhérents à la fabrique de la mémoire historique.

Mots-clés : Chine ; exploration urbaine ; Kinmen ; lieux abandonnés ; mémoire historique ; nation ; photographie ; propagande ; ruines contemporaines ; Taiwan.

Abstract: How can the exploration and photography of abandoned places contribute to the social sciences of politics? The author reconstructs his impromptu visit to the abandoned premises of the Psychological Warfare Documentation Center in Kinmen, a small archipelago under Taipei's control despite lying just a short distance from the Chinese coast. Drawing on spontaneous snapshots, he examines this place and traces its trajectory of decline, engaging in a broader dialogue with the history of the Taiwan Strait. What academic literature refers to as a "contemporary ruin" emerges

here as a critical lens through which to reflect on the failure, rejection, and oblivion inherent in the construction of historical memory.

Keywords: abandoned places; China; contemporary ruins; historical memory; Kinmen; nation; photography; propaganda; Taiwan; urban exploration.

C'est un bâtiment qu'aucune carte n'indique. Derrière les barils qui gardent mal son entrée, sur son fronton blanc à la peinture écaillée, son nom s'inscrit en grands caractères dont l'or ne brille plus : « Centre de documentation sur la guerre psychologique » (*xinzhan ziliaoguan*, 心戰資料館) (figure 1). Il m'aura fallu attendre le quatrième mois de mon enquête de terrain à Kinmen (*Jinmen*, 金門), petit archipel sous la juridiction de Taipei bien que situé à quelques encablures du continent chinois, pour qu'un coup d'œil furtif lors d'un trajet à bicyclette ne m'incite à franchir un portail discrètement entrouvert et ne me conduise au pied de cet édifice à l'abandon, en bordure de la ville de Shanwai 山外, le matin du 17 janvier 2018¹. Après une courte hésitation, je déploie la béquille de mon vélo et pénètre dans le bâtiment, smartphone à la main. De cette « violation de propriété récréative² », j'espère alors



Figure 1. Le Centre de documentation sur la guerre psychologique (© Alexandre Gandil, 2018)

¹ La figure 8 est une carte de tous les sites mentionnés dans cet article.

² Garrett, 2014.

retirer un peu de matière pour ma recherche doctorale en science politique sur les processus de construction et de territorialisation du politique à travers le détroit de Taiwan³.

Cela fait plusieurs décennies que le poids de la chance et du hasard dans les découvertes scientifiques est régulièrement documenté et discuté sous la notion de « sérendipité » (*serendipity*)⁴, jusqu'à en être présenté comme une composante fondamentale de l'enquête ethnographique⁵. Dans cet article, je souhaite cependant moins insister sur le caractère fortuit de ma visite que sur son potentiel heuristique. En effet, mon expérience au Centre de documentation sur la guerre psychologique ne relève pas de l'écart de conduite ; je l'ai sélectionnée comme cas d'étude parmi les nombreuses observations de vestiges, planifiées ou improvisées, que j'ai pu réaliser à Kinmen entre septembre 2017 et décembre 2018⁶.

MATIÈRES À RUINES ? LES LEGS MATÉRIELS DE LA GUERRE CIVILE CHINOISE À KINMEN

Constellant le territoire du petit archipel, ces vestiges sont ceux d'une guerre civile chinoise cristallisée par la guerre froide, et dont ladite guerre psychologique a constitué l'un des prolongements. Débutée en 1927, étouffée entre 1937 et 1945 puis réactivée au printemps 1946, la guerre civile opposant le Parti nationaliste (Kuomintang, KMT) au Parti communiste (PCC) connut son point d'acmé à la fin de l'année 1949. Le 1^{er} octobre, depuis Pékin, Mao Zedong proclama l'établissement de la République populaire de Chine ; il prétendit immédiatement faire succéder le nouvel État à la République de Chine (fondée en 1912 sur les décombres de l'Empire), sans pourtant en être encore venu à bout. Le 7 décembre suivant, les institutions centrales de la première République chinoise furent chassées du continent et se replièrent à Taipei. Chiang Kai-shek était en effet convaincu que le détroit de Taiwan, d'une largeur moyenne de 180 km, constituerait une barrière naturelle face à l'avancée des communistes. Dans sa débâcle, il parvint néanmoins à se maintenir sur une série d'îles et d'archipels côtiers de Chine méridionale, dont Kinmen représenta la composante principale à partir de la mi-mai 1950⁷. Alors que tout laissait présager une victoire totale du PCC à courte échéance⁸, l'éclatement de la guerre de Corée le 25 juin 1950 incita le président américain Harry Truman à décréter l'envoi de la VII^e flotte dans le détroit de Taiwan deux jours plus tard⁹. Cette décision empêchant *ipso facto* tout débarquement d'une rive à l'autre, la réunifica-

³ La thèse qui en est issue, dirigée par Françoise Mengin et soutenue le 14 novembre 2022 à Sciences Po (Paris), a été publiée sous forme d'ouvrage en septembre 2024. Voir Gandil, 2022 et 2024.

⁴ Voir entre autres Merton, 1948 ; Van Andel, 1994 ; Rivoal et Salazar, 2013.

⁵ Olivier de Sardan, 1995, 77 ; Pieke, 2000, 138.

⁶ En prenant en compte les allers-retours, l'enquête de terrain proprement dite aura duré douze mois : huit passés à Kinmen, trois à Taipei, un à Xiamen (face à Kinmen, en République populaire de Chine).

⁷ Consécutivement à la prise de l'île de Zhoushan 舟山 par les communistes, au large de Shanghai, le 17 mai 1950.

⁸ En avril 1950, un rapport des renseignements américains prévoyait un débarquement de l'Armée populaire de libération (APL) à Taiwan pour le mois de juillet. Le programme de formation et d'entraînement lancé par cette même armée le 23 juin 1950 se donnait l'été 1951 pour horizon d'attaque. Voir He, 1992, 12-13.

⁹ « *The attack upon Korea makes it plain beyond all doubt that Communism has passed beyond the use of subversion to conquer independent nations and will now use armed invasion and war. [...] Accordingly I have ordered the Seventh Fleet to prevent any attack on Formosa. As a corollary of this action I am calling upon the Chinese*

tion du territoire considéré comme national fut rendue impossible, et la guerre civile chinoise se trouva privée d'achèvement.

C'est au cours de la première crise du détroit de Taiwan (1954-1955) que la partition de la Chine finit par épouser la configuration territoriale que l'on connaît aujourd'hui, dans la foulée de la ratification du traité de défense mutuelle entre Washington et Taipei¹⁰. Sur la rive du détroit opposée à l'île de Taiwan, les nationalistes du KMT avaient réussi à conserver trois archipels au large de la province du Fujian : Kinmen, Wuqiu 烏坵 et Matsu (*Mazu*, 馬祖)¹¹. La ligne de démarcation ainsi figée aux portes de la Chine du Sud n'a cependant jamais fait l'objet d'une négociation sanctionnée par le droit, contrairement aux autres partitions cristallisées par la guerre froide. Ainsi n'y a-t-il jamais eu coexistence de deux Chines, mais toujours substitution de l'une à l'autre sur la scène internationale, tant au plan bilatéral que multilatéral. En outre, en sa qualité revendiquée de seul État chinois légitime, la République de Chine conserva des institutions centrales représentatives de l'ensemble du territoire et de la population chinoise, dont Taiwan n'est alors considérée que comme une simple province¹².

Du fait de leur localisation géographique, les trois archipels de Kinmen, Wuqiu et Matsu furent considérés par Taipei comme ses avant-postes, à la fois tremplins pour la future reconquête du continent (*fangong dalu*, 反攻大陸 ou *guangfu dalu*, 光復大陸) et premières lignes de défense de l'île de Taiwan. À partir de 1956, ils furent d'ailleurs soumis au même régime administratif dérogatoire de type militaire, dit de zone de guerre (*zhendi zhengwu*, 戰地政務), visant tant à préparer la reconquête qu'à simuler son accomplissement¹³. La militarisation des archipels côtiers s'est ainsi inscrite dans l'espace par la construction de bâtiments – voire de villages entiers – réservés aux soldats, par l'érection d'infrastructures de défense et de monuments commémoratifs, par la délimitation de zones réservées à l'entraînement, ou encore par l'excavation de tunnels et de bunkers.

Parmi les trois archipels côtiers, Kinmen fit néanmoins l'objet d'un traitement spécifique par le KMT. Plus grand, plus peuplé et plus proche des côtes chinoises que le sont Wuqiu et Matsu, il est également le seul des trois que les troupes de l'Armée populaire de libération (APL) aient tenté d'envahir¹⁴. Ainsi Chiang Kai-shek décida-t-il d'en faire la base principale des opérations de propagande à destination du continent, et donc de la guerre dite psycho-

Government on Formosa to cease all air and sea operations against the mainland. » Voir États-Unis, 1950. (« L'attaque contre la Corée démontre d'une manière qui ne laisse plus place à aucun doute que le communisme a dépassé le stade de la subversion pour conquérir des nations indépendantes et fera désormais usage de l'invasion armée et de la guerre. [...] En conséquence, j'ai donné l'ordre à la VII^e flotte d'empêcher toute attaque contre Formose et, comme corollaire, j'enjoins au gouvernement chinois installé dans cette île de cesser toutes les opérations aériennes et navales contre le continent. » Traduction de Denise Meunier.)

¹⁰ À la suite de l'évacuation des îles Beiji 北麂 et Nanji 南麂 par les nationalistes du KMT, au large de la province du Zhejiang 浙江, le 25 février 1955.

¹¹ Sur la territorialisation progressive de la partition chinoise et les raisons du maintien de ces trois archipels sous contrôle de Chiang Kai-shek, voir Gandil, 2024, 58-76.

¹² Sur les modalités spécifiques de la partition chinoise, voir Mengin, 1998, 20-23.

¹³ Sur l'administration de zone de guerre, voir Gandil, 2024, 116-131.

¹⁴ Du 25 au 27 octobre 1949 sur l'île de Kinmen proprement dite, lors de la bataille de Gunningtou 古寧頭 ; du 26 au 27 juillet 1950 sur les îles mineures de Dadan 大膽 et d'Erda 二膽, à l'ouest de l'archipel ; dans la nuit du 24 au 25 août 1958 sur le minuscule îlot de Dongding 東碇 (0,016 km²), à 25 km des côtes de l'île de Kinmen proprement dite.

logique (*xinli*, 心理)¹⁵. Dès le début des années 1950, de gigantesques haut-parleurs furent érigés de part et d'autre du bras de mer séparant Kinmen de la ville de Xiamen 廈門 (en République populaire de Chine). Orientés face à la rive opposée, ils crachaient en continu (*hanhua*, 喊話) leurs appels à la défection, vantant les mérites et les réalisations du régime qui les avaient fait construire. À cela s'ajoutèrent des envois de pamphlets et d'artefacts (nourriture, vêtements, cigarettes, savon, montres, radios...) que les communistes réalisaient par cerf-volant (*fengzheng*, 風箏) et les nationalistes par ballon (*kongpiao qiqiu*, 空飄氣球). En tant que théâtre principal de la deuxième crise du détroit de Taiwan, Kinmen fut la cible de 500 000 obus tirés par l'APL entre le 23 août et le 6 octobre 1958, puis fut bombardé un jour sur deux (*dan da shuang buda*, 單打雙不打) jusqu'à la fin de l'année 1978. L'annonce de l'établissement de relations diplomatiques entre Washington et Pékin pour le 1^{er} janvier 1979, accompagné du retrait de la VII^e flotte, avait alors incité la Chine populaire à troquer son objectif de « libération de Taiwan » (*jiefang Taiwan*, 解放台灣) contre celui de « réunification pacifique » (*heping tongyi*, 和平統一), sans renoncer à l'usage de la force comme ultime recours. Cette victoire diplomatique vint couronner une décennie particulièrement faste en la matière pour la République populaire de Chine. Un peu plus de sept ans auparavant, à la suite d'un vote de l'Assemblée générale des Nations unies tenu le 25 octobre 1971, l'unique siège de l'organisation dévolu à la Chine avait été retiré à Taipei et confié à Pékin.

Malgré l'allègement de la menace, les populations de Kinmen, de Wuqiu et de Matsu continuèrent de se préparer à la guerre pendant plus d'une dizaine d'années. L'administration militaire ne fut en effet levée qu'en 1992, dans le cadre de la démocratisation et de l'indigénisation de la République de Chine. Longtemps crispé sur ses positions autoritaires et nationalistes chinoises, le gouvernement de Taipei – sous l'égide du président Lee Teng-hui – finit en effet par rendre les institutions du régime représentatives du seul territoire et de la seule population sous son contrôle effectif, concourant à l'abandon implicite du projet de reconquête armée du continent¹⁶. Des dizaines de milliers de soldats quittèrent alors Kinmen, Wuqiu et Matsu au cours des années 1990, laissant derrière eux l'empreinte matérielle du construit, de l'érigé, du délimité, de l'excavé.

HERMÉNEUTIQUE DES RUINES : ÊTRE À L'ABANDON, ÊTRE ABANDONNÉ

Matières potentielles à ruines, les legs de la guerre civile chinoise en matière d'architecture et d'aménagement de l'espace n'ont pas tous subi le même sort à Kinmen. Certains ont fait l'objet de rénovations voire d'une patrimonialisation post-1992, au service du développement touristique de l'archipel¹⁷. Les restrictions de circulation entre Kinmen et l'île de Taiwan ont en effet été levées en 1993, puis des liaisons directes entre Kinmen et Xiamen ont été établies en 2001 – sept ans avant l'ouverture de liaisons directes entre l'ensemble du continent chinois et Taiwan. Parmi ces vestiges rénovés et entretenus, on trouve notamment le mur de haut-parleurs de Beishan (*Beishan boyinqiang*, 北山播音牆). Situé au nord-ouest de

¹⁵ Pour une description détaillée de ces opérations de propagande, voir Szonyi, 2008, 95-99 et Chiang, 2017, 135-160.

¹⁶ Sur les transformations de la République de Chine au tournant des années 1980-1990, voir Mengin, 2013, 165-184. Sur la place spécifique de Kinmen et de ses habitants dans ces processus, voir Gandil, 2024, 140-154.

¹⁷ Sur le tourisme fondé sur le passé de zone de guerre de Kinmen, voir *ibid.*, 193-194.

l'île de Kinmen proprement dite, il diffuse désormais, à un volume raisonnable, des chansons et d'anciens messages de propagande enregistrés par la célèbre chanteuse Teresa Teng (Deng Lijun, 鄧麗君). C'est également le cas du poste d'observation de Mashan (*Mashan guancesuo*, 馬山觀測所) qui, établi sur la pointe nord-est de l'île, se trouve au plus proche des rives contrôlées par Pékin. Au moyen de jumelles dont le pied est rivé au sol, les visiteurs peuvent observer le drapeau de la République populaire de Chine flotter au-dessus de l'îlot Jiao 角 et la petite île de Xiaodeng 小嶼, à seulement deux kilomètres de là. Enfin, le tunnel de Zhaishan (*Zhaishan kengdao*, 翟山坑道), excavé à la fin des années 1970 dans le granite du littoral sud-ouest de Kinmen, était initialement destiné à protéger la flotte des nationalistes du KMT contre les bombardements de l'APL ; il est maintenant devenu le théâtre de concerts de musique classique organisés une fois l'an par les autorités du parc national de Kinmen, en raison de son acoustique réputée exceptionnelle. À l'ensemble de ces sites, dont les exemples pourraient être multipliés, s'ajoutent ceux non moins reconnus comme emblématiques, mais ayant été abandonnés. Le théâtre désaffecté de Jinsha (*Jinsha xiyuan*, 金沙戲院), construit en 1964 au cœur de la ville de Shamei 沙美, ou le tank de fabrication américaine ensablé depuis les années 1990 sur la plage d'Oucuo (*Oucuo zhanche*, 歐厝戰車) trouvent ainsi leur place dans les guides touristiques et figurent sur les cartes postales distribuées par l'atelier d'artiste local réputé « Une botte de ciboule » (*Yi ba cong*, 一把葱).

Le 17 janvier 2018, après quatre mois et demi d'enquête de terrain, j'ai déjà conscience de ces emplacements spécifiques, de ces fragments d'histoire investis par le présent, mis au service de la mémoire historique par les autorités locales ou par la population. J'ai également conscience des multiples casernes, bunkers, casemates et abris dont l'archipel déborde, de ces lieux que rien ne distingue les uns des autres si ce n'est leurs coordonnées géographiques et, à peu de chose près, leur état de conservation. Anonymes la plupart du temps, ils contribuent à forger autant qu'ils spatialisent l'image d'Épinal – le « lieu générique », dit le géographe Bernard Debarbieux¹⁸ – de l'archipel représenté comme zone de guerre. Sur la grande carte de Kinmen que j'ai placardée dans mon appartement, je fais progressivement émerger le maillage tissé par ces legs matériels de la guerre civile chinoise, à l'aide de stickers que je colle à chaque fin de journée.

Le Centre de documentation sur la guerre psychologique n'entre dans aucune de ces catégories. De fait, lorsque je découvre ce bâtiment, mon étonnement est avant tout provoqué par la lecture d'un nom triomphant, qui m'était jusqu'alors inconnu, inscrit sur une façade dégradée. Saisi par ce contraste, j'entreprends donc de documenter ce lieu *in situ*, avec l'exploration urbaine – ou *urbex*, néologisme formé par la contraction de l'anglais *urban exploration* – pour outil méthodologique¹⁹.

Analogue à l'observation ethnographique en ce qu'elle suppose de découvrir un milieu par immersion et sans provoquer d'altération²⁰, l'*urbex* s'est d'abord développée dans les États-Unis des années 1970, avant d'être réappropriée par la communauté académique comme

¹⁸ Debarbieux, 1995a, 99-100.

¹⁹ Bien que le Centre de documentation sur la guerre psychologique ne se situe pas en milieu urbain, j'utilise ici l'expression « exploration urbaine » (*urbex*) en raison de sa valeur générique. Elle peut en effet servir à désigner toute exploration de lieu abandonné, même en milieu rural. Si le terme *rurex* (pour rural exploration) existe bel et bien, je me range derrière celles et ceux qui en font une sous-catégorie de l'*urbex*, et non son pendant.

²⁰ Audin, 2017, 2-3.

pratique d'enquête au milieu des années 2000, puis popularisée par l'avènement des réseaux sociaux²¹. Les sites concernés sont ceux auxquels le Centre de documentation sur la guerre psychologique de Kinmen peut être rapporté : les « ruines modernes » voire « contemporaines » (parfois dites aussi post-modernes ou post-industrielles)²², c'est-à-dire les bâtiments abandonnés dont les matériaux de construction (béton, ciment, acier) trahissent la facture récente. L'attrait croissant des chercheurs de toutes disciplines pour ces espaces – tant comme objets de réflexion théorique que d'exploration empirique²³ – était déjà qualifié en 2011 de « tournant vers les ruines en sciences humaines et sociales²⁴ » par le géographe américain Tim Edensor, dont les recherches sur la ville américaine de Détroit ont été pionnières en la matière²⁵.

Urbexer malgré lui, le jeune doctorant que je suis au début de l'année 2018 n'a pas conscience de cette généalogie, ni des glissements qu'il pourra peut-être y introduire. Après avoir contourné les barils et repoussé les branches qui bloquaient mon chemin, je m'enfonce sous un petit préau rectangulaire, plus large que long, où se trouvent quatre portes (figure 2).



Figure 2. Le préau du Centre de documentation sur la guerre psychologique
(© Alexandre Gandil, 2018)

²¹ Sur l'urbex comme outil méthodologique, voir entre autres Edensor, 2005 ; Garrett, 2011 ; Mott et Roberts, 2013 ; Offenstadt, 2022.

²² Sur l'opposition entre « ruines anciennes » et « ruines modernes », voir Olsen et Pétursdóttir, 2014, 5-8. Pour une analyse critique de l'expression « ruines contemporaines » (opposées aux « ruines classiques »), voir Somhegyi, 2014.

²³ Parmi les ouvrages de référence : Buchli et Lucas, 2001 ; Edensor, 2005 ; Hell et Schönle, 2010 ; Scott, 2019.

²⁴ Edensor, 2011, 162.

²⁵ Edensor, 2005.

Deux d'entre elles, condamnées, se situent sur les murs de droite et de gauche. Les deux autres, dégondées, encadrent une gigantesque fresque dorée aux motifs géométriques, qui dévore la quasi-totalité du mur du fond. Son état de conservation, de même que la présence d'un tissu rose pâle recouvrant une structure de bois appliquée au plafond, tranchent avec le gris du sol et des parois. Entre la poussière et les feuilles mortes, la présence de débris ainsi que d'un carton déplié sur quelques lattes de bois me laisse penser que le lieu n'est pas parfaitement inhabité.

N'ayant d'autre choix que celui auquel ma témérité et ma force physique m'astreignent, je m'engage dans l'un des deux chemins déjà ouverts. Je me retrouve alors dans une pièce d'un volume immense, où la lumière du matin s'engouffre à travers une rangée d'ouvertures percées au ras du plafond (figure 3).



Figure 3. Pièce principale (© Alexandre Gandil, 2018)

La symétrie est quasi parfaite : les murs de droite et de gauche comportent chacun deux grands panneaux de bois délabrés au cadre épais et sont percés d'une arche rectangulaire. Chaque arche ouvre sur les extrémités de ce que je suppose être une galerie, nue et de hauteur réduite, enroulée autour de la pièce principale. Si les panneaux de bois latéraux semblent être d'époque, celui appliqué sur le mur du fond, recouvert d'un papier blanc où se lisent encore quelques caractères, paraît plus récent. De fait, le paragraphe de gauche mentionne « les années passées de guerre et de restrictions » (*qian zhanzheng jinzhi de niandai*, 前戰爭禁制的年代)²⁶ tandis que celui de droite évoque « les présentes années de paix » (*xianzai heping de niandai*, 現在和平的年代). Cette périodisation dichotomique pourrait avoir trois points de bascule : 1992 avec la levée de l'administration de zone de guerre, 2001 avec l'ouverture des liaisons directes entre Kinmen et Xiamen, 2008 avec l'accession de Ma Ying-jeou à la

²⁶ Le premier caractère, avant 前, n'est pas lisible car le papier a été déchiré, mais la phrase se comprend sans celui-ci.

magistrature suprême de la République de Chine (Taiwan), son double mandat (2008-2016) ayant marqué une période de rapprochement sans précédent entre les deux rives du détroit. Sur les côtés de la pièce, les activités de la guerre psychologique menées depuis Kinmen se retrouvent objectivées par leur mise en données, statistique ou cartographique, et matérialisées par les panneaux de bois. Sur le mur de droite, un premier panneau fait ainsi figurer un histogramme dont le titre se lit presque sans difficulté : « Graphique représentant le nombre annuel de ballons aériens lancés depuis la base » (*jidi linian kongpiao shuliang tongji*, 基地歷年空飄數量統計表) (figure 4).



Figure 4. « Graphique représentant le nombre annuel de ballons aériens lancés depuis la base »
(© Alexandre Gandil, 2018)

D'après les barres restantes et ce que les traces de colle laissent présumer, les statistiques courent sur une période de 19 ans, sans qu'une quelconque légende ne vienne en préciser le bornage, ni distinguer entre les deux barres (l'une jaune, l'autre turquoise) superposées chaque année, ni graduer l'axe des ordonnées.

À gauche de ce premier panneau se trouve une « Carte des infrastructures de la guerre psychologique à Kinmen » (*Jinmen xinzhan sheshi tu*, 金門心戰設施圖) (figure 5).



Figure 5. « Carte des infrastructures de la guerre psychologique à Kinmen »
(© Alexandre Gandil, 2018)

Les quatre îles principales de l'archipel de Kinmen y sont représentées, mais seules les deux plus petites, celles de Dadan 大膽 (0,79 km²) et d'Erdan 二膽 (0,28 km²), à l'ouest, ont conservé l'empiècement en relief permettant de les faire figurer. Les contours des îles de Kinmen (134,25 km²) et de Lieyu 列嶼 (14,85 km²), dite également Little Kinmen (*Xiao Jinmen*, 小金門), ne se devinent donc qu'au différentiel de couleur provoqué par une exposition plus ou moins longue à la lumière du jour. Si la légende a disparu ici également, ma connaissance du terrain et des normes cartographiques me permettent de comprendre les traces d'éléments restants. Les traits courbés, tranchés dans le bois de la mer, représentent les liaisons maritimes. Elles s'étirent du port de Shuitou 水頭 (Kinmen) à celui de Jiugong 九宮 (Little Kinmen), lui-même relié à celui de Dadan. La succession de traits blancs horizontaux qui s'allongent à mesure qu'ils s'éloignent de Kinmen donnent à voir la localisation et la portée des haut-parleurs tournés vers le continent. Les petits cercles excavés, quant à eux, indiquent les stations de radiodiffusion, dans la mesure où ils se trouvent sur les points culminants des îles de Kinmen (253 mètres pour le mont Taiwu 太武) et de Little Kinmen (119 mètres pour le mont Qilin 麒麟).

La disposition du mur de gauche répond à celui de droite. Ainsi, faisant face à l'histogramme, je découvre un panneau de bois dont le titre lui-même a subi les affres du temps (figure 6).

Si les deux premiers caractères me résistent, je parviens à deviner le troisième par déduction et obtiens un incomplet « Tableau statistique des accomplissements de la guerre psychologique par année » (*linian xinzhàn chengguo tongjibiao*, 歷年心戰成果統計表). De ce tableau, il ne reste rien, si ce n'est la marque de trois rectangles sur lesquels étaient certainement présentées lesdites statistiques, chacun étant chapeauté par une inscription : « radiodiffusion » (*guangbo*, 廣播), « propagande sonore » ou « ballons aériens ».

Le dernier panneau, enfin, me subjugue (figure 7).



Figure 6. « Tableau statistique des accomplissements de la guerre psychologique par année » (titre incomplet) (© Alexandre Gandil, 2018)



Figure 7. « Carte des objectifs visés par les ballons aériens » (© Alexandre Gandil, 2018)

Il s'agit du plus dégradé des quatre, puisqu'un bon tiers s'est vraisemblablement effondré en raison d'une infiltration d'eau. Mais l'œil averti parvient à reconstruire la carte de la République de Chine dans ses frontières revendiquées (figure 7bis), c'est-à-dire dont le territoire,

par-delà le continent contrôlé par Pékin, englobe également la Mongolie extérieure et mord de petites parties de la Russie, du Tadjikistan, de l'Afghanistan, du Pakistan, du Népal, de l'Inde et du Myanmar (Birmanie).



Figure 7bis. Reconstitution par la pensée de la « Carte des objectifs visés par les ballons aériens »
(© Alexandre Gandil, 2018)

Cette reconstitution, je l'opère comme un puzzle dont les pièces se trouvent mélangées, au pied du panneau de bois. Au sol s'amoncellent des lattes et des fragments de provinces chinoises, dont le découpage respecte celui fixé avant le repli des institutions centrales à Taipei en décembre 1949, alors même que la Chine populaire l'a depuis modifié à plusieurs reprises. Les débris sont surmontés par un caractère chinois, gras et vert : *kong* 空. Remis à son emplacement initial, il se retrouve associé au caractère *piao* 飄 et permet de compléter le titre de cette « Carte des objectifs visés par les ballons aériens » (*kongpiao mudi tu*, 空飄目的圖). Dans ce contexte, celui du Centre de documentation tel qu'il opérait à l'époque, *kong* fait donc référence au « ciel » ou à l'« air ». Mais pris isolément, tel que je le vois par terre, dans le contexte du Centre de documentation tel qu'il se trouve lors de ma visite, *kong* pourrait tout aussi bien être compris autrement. De fait, *kong* est aussi l'adjectif qui permet de qualifier quelque chose de « vide ».

C'est face à ce quatrième panneau que je prends conscience du sens de ma visite, et du mode de rapport complexe au temps et à l'espace qui caractérise les lieux abandonnés. Dans la littérature académique, le recours aux concepts d'« hétérotopie²⁷ », de « non-lieu²⁸ » et de « ter-

²⁷ Foucault, 2012 [1984].

²⁸ Augé, 1992.

ritoire en attente²⁹ » pour penser les ruines, de même que la mention de présences fantomatiques subies ou à révéler³⁰, viennent souligner ce qui se joue dans la marge, dans le « pli³¹ ». Ici, je me trouve donc face à une carte produite post-1949, qui nie la partition de la Chine tout en exposant les moyens d'y remédier. Le contrôle de la partie continentale par les communistes est à la fois présenté comme illégitime – par le tracé des frontières nationales et provinciales – et admis dans les faits – par la mention de cibles à atteindre par les ballons aériens lancés depuis Kinmen. La propagande déversée par ces ballons doit *a minima* démoraliser les communistes, *a maxima* les pousser à se soulever. C'est le projet des nationalistes du KMT, celui de recouvrer le continent à travers la guerre psychologique menée depuis Kinmen à défaut de pouvoir le contre-attaquer, qui est porté par l'ensemble des panneaux accrochés dans la pièce principale – et par le Centre de documentation lui-même. Or, parce que ce projet a été abandonné en 1992, le bâtiment qui s'en faisait le vecteur a été lui aussi *abandonné* (c'est l'état de fait) et, plus encore, laissé *à l'abandon* (c'est le processus)³² – comme l'ont été les quatre panneaux de la pièce principale. La carte de la République de Chine souveraine sur les deux rives du détroit s'en est en partie dégradée, moisie, effondrée. Les provinces dans leurs frontières idéelles se sont désolidarisées et égrainées une à une, tombant dans le vide qu'un caractère *kong* pourrait bien, ironiquement, venir nommer.

Par-delà l'allégorie, le vide est aussi de celui du bâtiment dans lequel je me trouve. À l'exception des panneaux sur les murs de la pièce principale et de la fresque sous le préau, rien d'autre ne vient remplir l'espace que les déchets et l'œuvre du temps qui passe là où il semble s'être arrêté. Or les chercheurs convoquant les ruines s'attachent fondamentalement à la matérialité. Suivant Carlo Ginzburg, ils collectent de multiples « traces³³ » des pratiques passées de l'espace, à partir desquelles ils pourront écrire une histoire encore retenue dans les limbes du « non-événementiel³⁴ » – parce qu'elle est histoire du quotidien, ou de groupes minoritaires, ou des deux. Cela vaut notamment pour les rares travaux renseignant la construction et la territorialisation de l'État à partir des lieux abandonnés : ceux de l'historien français Nicolas Offenstadt sur la République démocratique allemande³⁵, ou ceux de l'archéologue Anna McWilliams sur la portion du rideau de fer séparant l'Autriche de la Tchécoslovaquie³⁶. Au Centre de documentation sur la guerre psychologique, pourtant, il semble que tout ce qui ait pu être déplacé ait été emporté. Le vide de l'espace se redouble du vide laissé par les questions encore sans réponses : quelles interactions se nouaient dans ce bâtiment ? Comment expliquer les raisons de son abandon, contrairement à d'autres legs matériels de la guerre

²⁹ Chazalon et Campeau-Vallée, 2016.

³⁰ Voir entre autres Edensor, 2005 ; McMorrough, 2008 ; Gamberi et Calzana, 2025.

³¹ Deleuze, 1988.

³² En distinguant entre « abandonné » et « à l'abandon », je m'inspire des réflexions de l'historienne et anthropologue américaine Ann Laura Stoler (2008, 195) sur le mot *ruin*, dont le sens varie selon la nature grammaticale (nom ou verbe) : « "Ruin" is both the claim about the state of a thing and a process affecting it. It serves as both noun and verb. To turn to its verbal, active sense is to begin from a location that the noun ruin too easily freezes into stasis, into inert object, passive form. » (« Le mot "ruin" désigne à la fois l'état d'une chose et le processus qui l'affecte. Il fait à la fois office de nom et de verbe. S'en remettre à son sens verbal, actif, c'est partir d'un point que le nom *ruin* fige trop facilement dans un état statique, dans sa forme passive, d'objet inerte. » Ma traduction.).

³³ Ginzburg, 1989 [1986], 2010.

³⁴ Veyne, 2013 [1971], 31-32.

³⁵ Offenstadt, 2018 et 2019.

³⁶ McWilliams, 2013 et 2014.

civile chinoise ? En quoi son cas renseigne-t-il sur la fabrique de la mémoire historique à Kinmen ? C'est dès lors à la recherche d'autres traces, à partir de celles récoltées au cours de l'*urbex*, que l'enquête historique se consacre.

UNE GÉNÉALOGIE DES RUINES

Les rares sources faisant mention du Centre de documentation ne l'évoquent que comme un appendice du terrain sur lequel il fut érigé : la base dite du parc Guanghua (*Guanghua Yuan Jidi*, 光華園基地). Ce site représentait un maillon crucial dans la conduite de la guerre psychologique contre le PCC, puisque les opérations de stockage d'hydrogène, de gonflage et d'envoi des ballons de propagande y avaient été regroupées à partir de 1969. Sa localisation, au pied du mont Taiwu, lui assurait en effet une protection contre la plupart des obus tirés un jour sur deux depuis Xiamen. Le peu d'attention accordé au Centre de documentation par les historiens, même amateurs³⁷, se traduit par des informations contradictoires quant à sa date d'inauguration. Les sources les plus fiables convergent néanmoins vers le 22 février 1984. C'est ce que confirment les chroniques du comté de Kinmen (*Jinmen xianzhi*, 金門縣志)³⁸, un cliché de l'Agence de presse militaire (*Junwenshe*, 軍聞社) pris ce jour-là³⁹, ainsi qu'une brève publiée le lendemain dans le *Zhengqi Zhonghua Ribao* 正氣中華日報, un quotidien local⁴⁰. Cette même brève, reproduite par le sociologue Chiang Bo-wei dans son ouvrage de référence, précise :

Après la cérémonie de coupe du ruban, le chef du commandement de défense de Kinmen a immédiatement tourné la clé du bâtiment, puis a conduit les officiels dans la salle de réunion pour assister à une courte présentation. Tous ont ensuite pu apprécier les accomplissements de la guerre psychologique exposés dans le Centre de documentation, grâce aux explications livrées par des panneaux de bois. Parmi les installations du centre, on trouve une salle d'exposition, une salle de projection de diapositives, les techniques et pratiques utilisées par la République de Chine dans la guerre psychologique contre les bandits [communistes], une comparaison du niveau de vie entre les deux rives du détroit, des livrets de propagande envoyés vers le continent, et les accomplissements de la guerre psychologique. Parmi les artefacts exposés, on trouve également un haut-parleur utilisé lors de la deuxième crise du détroit de Taiwan, ce qui est d'une importance historique notable. Le contenu du Centre de documentation sur la guerre psychologique est extrêmement riche ; outre le fait d'exposer les succès de la zone de défense, il permet aussi de révéler la conspiration du front uni mené par les bandits communistes, de renforcer notre mission, et d'alimenter haine et détestation contre ces mêmes bandits⁴¹.

Par-delà ce que son appellation laisse entendre, le Centre de documentation sur la guerre psychologique était donc, avant tout, un musée. Cela vient préciser les observations de mon

³⁷ Je fais référence ici aux « travailleurs culturels et historiques » (*wen shi gongzuozhe*, 文史工作者), individus ne disposant d'aucune formation particulière à la recherche, mais guidés par un attachement à leur terre d'origine et par la volonté de lui faire une place dans l'Histoire. Sur leur rôle dans la constitution d'un savoir sur Kinmen, voir Gandil, 2024, 157-159.

³⁸ Li, 2009, 290.

³⁹ Chen, 1984.

⁴⁰ « Les travaux de construction du Centre de documentation sur la guerre psychologique ont débuté au mois de février de l'an 72 de la République de Chine [1983], et ont duré toute une année. La cérémonie d'inauguration s'est tenue le 22 février, à 8 heures du matin [...]. ». Brève du 23 février 1984, datée par erreur de 1983 dans l'ouvrage (rédacteur non mentionné), reproduit dans Chiang, 2017, 138.

⁴¹ *Ibid.*

urbex improvisé en matière d'organisation de l'espace. Les deux portes condamnées devaient certainement desservir la « salle de réunion » (*huiyishi*, 會議室) et la « salle de projection de diapositives » (*huandengpianshi*, 幻燈片室) ; ce que j'ai identifié comme la pièce principale était en réalité la « salle d'exposition » (*zhanlanshi*, 展覽室) où ont subsisté les « panneaux de bois » (*muban*, 木板). En outre, les traces que j'avais collectées à travers les restants de cartes et de statistiques se trouvent ici complétées par la liste des artefacts exposés et la présentation du discours qui les accompagne. Le Centre de documentation venait donc bien emblématiser le credo des nationalistes du KMT, d'une part, et le rôle-clé de Kinmen dans la réalisation de leur projet, d'autre part. Ce qu'il donnait à voir reposait sur une double synecdoque, à la fois « temporelle » et « territorialisante », suivant l'emprunt à la rhétorique opéré par Bernard Debarbieux⁴². Bien qu'*a priori* circonscrite par le temps de la déambulation et l'enceinte du bâtiment, sa visite devait faire entrer en résonance d'autres temporalités (celle, pluri-décennale, de la guerre civile et celle, espérée, de la reconquête du continent par la victoire contre les communistes), ainsi que d'autres espaces (l'archipel tout entier, le bras de mer entre Kinmen et Xiamen, les deux rives du détroit de Taiwan, le territoire national dans ses frontières revendiquées). La précision apportée par l'année d'ouverture (1984) permet en outre de déterminer la nature du public ciblé. Les visiteurs appelés à faire l'expérience matérielle de cette mise en récit étaient moins les habitants du petit archipel, déjà largement renseignés et mobilisés au quotidien⁴³, que des invités venus de l'île de Taiwan et de l'étranger, spécialement sollicités par le gouvernement de Taipei et l'administration locale. Pour saisir l'enjeu de ces développements, il faut en revenir au contexte spécifique des années 1980.

Dans son ouvrage devenu incontournable sur la première crise du détroit de Taiwan, Thomas E. Stolper écrivait en 1985 : « Quemoy [Kinmen] et Matsu sont à présent loin des yeux et loin du cœur de tous, mis à part de quelques spécialistes⁴⁴. » De fait, dans les années 1950, lorsque leur cas avait failli activer le détonateur d'un conflit mondial potentiellement nucléaire, les archipels de Kinmen et de Matsu avaient été violemment projetés sous les phares de l'attention internationale – comme Fachoda et Dantzig avant eux, comme le Biafra et Kobané après eux. Leurs noms étaient connus de tous car dits, écrits et répétés, jusque dans le débat du 7 octobre 1960 opposant les deux candidats à la présidence américaine John F. Kennedy et Richard Nixon⁴⁵. Leur emplacement n'était secret pour personne car il était indiqué, rappelé et reproduit par les mots et par les cartes, que ces dernières aient été imprimées dans la presse et les livres, ou diffusées dans des documentaires et des journaux télévisés. Or la ritualisation des bombardements intervenue au tournant des années 1950-1960, puis leur arrêt complet à la fin de la décennie 1970, à la faveur des victoires diplomatiques enregistrées par la Chine populaire, ont progressivement rayé Kinmen (et Matsu) de l'agenda du monde.

⁴² Debarbieux, 1995a ; 1995b et 2010.

⁴³ Dès la fin de l'année 1949, l'administration locale de Kinmen mit en place un système de milice dans lequel la population fut enrôlée, afin de soulager l'armée tout en brouillant la frontière entre civils et militaires. Le système fut perfectionné et rationalisé au fil des années. Il n'a été dissous qu'en 1992, avec la disparition de l'administration de zone de guerre. Sur ce point, voir Gandil, 2024, 105-107 et 120-122.

⁴⁴ Stolper, 1985, 142.

⁴⁵ Le dernier bombardement d'ampleur sur Kinmen avait été opéré quelques mois auparavant, du 17 au 19 juin 1960. Pékin protestait alors contre la visite du président américain Dwight Eisenhower à Taipei.

Comme le démontre Françoise Mengin, l'affront de la dé-reconnaissance internationale de la République de Chine conduisit le régime nationaliste à se trouver une « légitimité de complément⁴⁶ » : si la croissance économique fut désormais mise en avant, la prétention à représenter la Chine dans son ensemble n'en fut pas moins entamée. L'archipel de Kinmen, oublié du fameux miracle économique taiwanais⁴⁷, continua donc de servir la cause de la légitimité idéologique. La fin des bombardements permettait d'envisager plus sereinement la visite de politiques, de militaires et d'intellectuels (chercheurs, journalistes, artistes) nationaux et internationaux, qui pourraient dès lors être exposés à la mise en récit de la lutte anticomuniste menée depuis Kinmen à travers une expérience immersive. Cette dernière prit donc corps à travers une série de lieux nouveaux ouverts dans les années 1980, dont le Centre de documentation sur la guerre psychologique. C'est la même année, en 1984, que fut ouvert le musée sur la bataille de Guningtou commémorant la victoire des nationalistes du KMT lors de la première tentative d'invasion de Kinmen par les communistes (25-27 octobre 1949) ; le musée sur la deuxième crise du détroit de Taiwan fut ouvert quatre ans plus tard. Pour les visites nécessitant de passer au moins une nuit sur place, les invités pouvaient loger dans une maison d'hôtes (*yingbinguan*, 迎賓館) ouverte en 1980. Creusée à même le granite pendant deux ans, elle se répartit en 31 chambres desservies par un tunnel de 320 mètres de long. Au Centre de documentation, l'expérience n'était d'ailleurs pas seulement immersive ; elle était également interactive, puisque son emplacement sur la base du parc Guanghua permettait aux visiteurs de participer aux opérations très appréciées de lancers de ballons de propagande⁴⁸.

Au regard de cette généalogie, la lutte dont le Centre de documentation devait se faire le vecteur était moins dirigée contre les communistes que contre l'oubli – oubli de ce que les nationalistes avaient fait, de ce qu'ils faisaient encore, et de ce qui leur restait encore à faire. Puisant d'un côté dans le « lieu de mémoire » de Pierre Nora⁴⁹, et de l'autre dans le « lieu exemplaire » d'André Micoud, en ce qu'il « [signifiait] la possibilité d'un avenir différent⁵⁰ », il était finalement le lieu où passé et futur étaient présentifiés, au service d'une téléologie nationale à légitimer ; un « haut lieu », en ce qu'il « [exprimait] symboliquement, au travers de ses représentations et de ses usages, un système de valeurs collectives ou une idéologie⁵¹ ».

Ce rôle fut tenu pendant neuf courtes années. En 1993, dans la foulée de la levée de l'administration de zone de guerre, de la normalisation subséquente du statut de Kinmen et de l'abandon du projet de reconquête du continent, le Centre de documentation sur la guerre psychologique ferma ses portes. Quatre ans plus tard, en 1997, ce fut au tour de la base du parc Guanghua d'être laissée à la nature ; entretemps, l'un des bâtiments de stockage avait servi à héberger quelques correspondants locaux de l'Agence de presse militaire⁵². Tandis que la presse locale déplorait un abandon total dans un entrefilet de 2004⁵³, l'ancienne centrale électrique de la base fut louée à partir de l'année suivante à la distillerie d'alcool de sorgho

⁴⁶ Mengin, 2013, 103-141.

⁴⁷ Gandil, 2024, 133-134.

⁴⁸ Chiang, 2017, 139.

⁴⁹ Nora, 1984.

⁵⁰ Micoud, 1991, 12.

⁵¹ Debarbieux, 2003.

⁵² Li, 2023.

⁵³ Weng, 2004.

de Kinmen, qui put dès lors y faire vieillir ses barriques. Le Centre de documentation sur la guerre psychologique, quant à lui, fit l'objet d'un court regain d'intérêt lors des « Festivals artistiques et touristiques en zone de guerre à Kinmen » (*Jinmen zhandi guanguang yishu ji*, 金門戰地觀光藝術季) de 2013 et 2014, lorsque le bureau du tourisme du comté décida d'organiser une exposition éphémère⁵⁴ ; c'est donc à ces événements récents que peuvent être rapportés la rénovation de la fresque dorée du préau (figure 2) et les deux courts paragraphes au fond de la salle principale (figure 3). Dès 2015, le lieu était investi par des sans-abris. La noyade de l'un d'entre eux dans le lac Tai 太, situé à proximité, provoqua un débat sur la potentielle condamnation du bâtiment à l'aide d'une grille en fer⁵⁵ – laquelle m'aurait empêché d'y pénétrer trois ans plus tard.

Comment expliquer l'abandon de ce haut lieu, là où d'autres vestiges de la guerre civile chinoise y ont échappé ? La réponse est à puiser dans les modes de construction de la mémoire historique à Kinmen, elle-même conditionnée par les trajectoires du politique depuis la partition de la Chine.

En raison de son statut de zone de guerre, l'archipel de Kinmen avait été tenu à l'écart, de 1949 à 1992, des transformations de la République de Chine en tant qu'État. Ces transformations s'étaient opérées dans la base de repli du régime, l'île de Taiwan : tenue d'élections aux échelons provinciaux et locaux auxquelles pouvaient participer des candidats sans étiquette dès 1950, constitution d'une opposition structurée au KMT dès les années 1970, levée de la loi martiale dès 1987. Or cette administration distincte de Kinmen et de Taiwan était venue se greffer sur des trajectoires historiques tout aussi distinctes. La colonisation japonaise de Taiwan (1895-1945) avait incité Chiang Kai-shek à adopter une violente politique de sinisation de l'île dès qu'elle fut recouverte, le 25 octobre 1945. Cette politique se caractérisa par un accaparement immédiat des positions de pouvoir et d'accumulation au profit de Chinois dépêchés depuis le continent, d'une part, et par une volonté d'éradication de tout particularisme taiwanais réel ou supposé, d'autre part. C'est ce qui scella un divorce profond entre les Chinois continentaux et les Taiwanais avant même la partition chinoise, à la faveur du soulèvement de la population insulaire le 28 février 1947⁵⁶. Dès lors, les transformations de l'État post-1949, parce qu'élaborées à Taiwan en tant que base de repli, se lisent au regard de ce clivage communautaire et, plus généralement, du rapport de Taiwan à la Chine en tant qu'« espaces historiques⁵⁷ » : les élections provinciales et locales avaient notamment été autorisées pour compenser l'exclusion des Taiwanais de la sphère politique nationale⁵⁸, l'opposition au KMT s'était en partie structurée autour de la remise en cause de la domination des Chinois continentaux arrivés après 1945 et de la volonté de mettre en valeur le passé distinctif de l'île de Taiwan⁵⁹, puis l'abrogation de la loi martiale à Taiwan avait rendu envisageable une démocratisation du régime solidaire de sa taiwanisation⁶⁰.

⁵⁴ Li, 2023.

⁵⁵ Chen, 2015.

⁵⁶ Sur le retour heurté de Taiwan sous souveraineté chinoise, voir Mengin, 2013, 33-45.

⁵⁷ Bayart, 2016, 23-27.

⁵⁸ Ngo, 2004, 208-209.

⁵⁹ Ferhat-Dana, 1998, 33-34.

⁶⁰ Gandil, 2024, 140-147.

Ainsi, avec la levée de l'administration de zone de guerre en 1992, l'archipel de Kinmen et sa population ont été projetés au sein de processus taiwano-centrés de construction et de territorialisation du politique, initialement pensés et élaborés sans eux. Parmi les multiples tactiques et stratégies visant à se replacer sur la carte du détroit de Taiwan, au sein d'une République de Chine désormais démocratisée et taiwanisée, les habitants de Kinmen ont progressivement adopté un registre d'énonciation du politique fondé sur la notion de sacrifice⁶¹. La période d'administration de zone de guerre (1949-1992) s'en retrouve ré-énoncée. Elle devient, rétrospectivement, celle d'un lourd tribut payé par le petit archipel au nom d'une cause plus grande que lui : la sanctuarisation de Taiwan comme base de repli. Cela permet dès lors aux habitants de Kinmen de s'attribuer une responsabilité dans les processus intervenus à Taiwan durant cette période : si le miracle économique et la libéralisation politique ont pu se produire, c'est parce que l'île avait été mise à l'abri de la menace communiste grâce à leur petit archipel. Ce registre procède d'un tri opéré dans l'histoire locale ; le rôle de tremplin pour la reconquête du continent est rétrospectivement occulté au profit de celui de première ligne de défense de Taiwan. Cette mise en valeur sélective, inhérente à tout processus de mémoire, se répercute ainsi au plan des legs architecturaux de la guerre civile chinoise que compte Kinmen. La dimension dissuasive de la guerre psychologique menée contre le PCC, si tant est qu'elle existât, ne fut jamais mise en valeur par le Centre de documentation ; c'est ce qui contribue à expliquer son abandon.

Plus précisément, si l'espace se donne à nous sous la forme de « relations d'emplacements », comme l'affirme Michel Foucault, le Centre de documentation peut être considéré comme un « point » au croisement de deux « réseaux⁶² » : celui du dispositif de la guerre psychologique, et celui des infrastructures développées dans les années 1980 pour accueillir les invités taiwanais et internationaux. Ces réseaux se sont recomposés et leurs points n'ont pas tous connu le même sort. Si la guerre psychologique n'est pas mobilisée dans le discours sur le sacrifice de Kinmen au profit de Taiwan, il n'en demeure pas moins que sa dimension ludique, si ce n'est sensationnaliste, représente un atout touristique pour le petit archipel. Or le Centre de documentation ne constitue pas une structure aussi spectaculaire que le mur de haut-parleurs de Beishan – le plus haut du monde, d'après les autorités du comté. Ce critère s'applique également au deuxième réseau ; ainsi fut sauvegardée la maison d'hôtes troglodyte, qualifiée d'« hôtel Hilton souterrain » (*dixia Bu'erdun fandian*, 地下布爾頓飯店). Les musées sur la bataille de Guningtou et la deuxième crise du détroit de Taiwan, quant à eux, traitent d'épisodes parfaitement compatibles avec la rhétorique du sacrifice face à la menace passée. Faudra-t-il que les touristes puissent à nouveau envoyer des ballons depuis la base du parc Guanghua, ou que la fabrique de la mémoire s'en empare dans ses propres termes, pour que le site soit rouvert ?

ÉPILOGUE(S)

Quelques semaines après mon exploration du 17 janvier 2018, je retrouve une connaissance dans le local de l'association qu'elle co-pilote, à Jincheng 金城 (la ville principale de Kinmen).

⁶¹ *Ibid.*, 188-194.

⁶² Foucault, 2012 [1984], 1571-1573.

Lorsqu'elle me demande de lister les expériences les plus marquantes que j'ai vécues sur le terrain jusqu'à présent, j'évoque entre autres mon escapade improvisée au Centre de documentation. Elle me confie alors avoir appris, quelques mois auparavant, que le bâtiment devait être rénové et transformé en incubateur de start-up, pour contribuer au dynamisme de l'économie locale et retenir les jeunes habitants de Kinmen sur leur archipel. Un article de presse, en date du 17 mars 2017, vient le confirmer⁶³. Face à ma surprise, mon interlocutrice me suggère alors de rédiger une tribune pour le quotidien local, afin d'y exprimer mon ressenti. Je décline poliment, par volonté de conserver une distance nécessaire vis-à-vis de mon objet de recherche. Six ans plus tard, c'est pour une tout autre publication que je publie un tout autre papier.

À l'origine du présent article, il y a la photographie de la carte délabrée du territoire chinois (figure 7). C'est l'intérêt récemment manifesté par des collègues pour ce cliché⁶⁴ qui m'a incité à revenir plus en détail sur ma visite du bâtiment.

Il est significatif que ce retour à mes données de terrain ait été provoqué par une photographie. De fait, ce *medium* a largement porté le développement de l'urbex à travers le partage d'expériences illustrées sur les réseaux sociaux. À ce titre, nombre de chercheurs soulignent que l'attrait pour les ruines contemporaines s'abîme souvent dans la fascination. Ce phénomène, pour lequel la langue allemande dispose du mot *Ruinenlust*, prend le nom de « ruïnophilie » sous la plume de l'artiste russo-américaine Svetlana Boym en 2008⁶⁵. Lorsque la fascination tourne à l'obsession, elle est même qualifiée de *ruin porn* : une pratique auto-centrée, fondée sur l'exploitation de matériaux sensationnalistes⁶⁶. La métaphore dit également le glissement de la contemplation nostalgique⁶⁷ vers une certaine pulsion de mort ; si les ruines anciennes étaient un squelette, les ruines modernes seraient un corps en décomposition⁶⁸. Pour les chercheurs soucieux de l'historiciser, cet engouement contemporain pour les ruines est toujours rapporté aux changements brusques produits par la globalisation et le néolibéralisme – tant aux plans politique, économique, que social⁶⁹. Si les photographies de ces lieux sont tant appréciées aujourd'hui à travers les sociétés occidentales, c'est parce qu'elles cristallisent « une hantise et une fascination renouvelées pour la catastrophe » à l'heure de « l'anthropocène », avance Jonathan Tichit⁷⁰. Peu importe qu'elles aient été prises à Tchernobyl, à Détroit ou ailleurs ; toutes ces images tendent à être détachées de leur contexte pour n'en extraire que l'absolu d'un effondrement.

Si les « bonnes » photographies importent en anthropologie⁷¹, elles importent tout autant à qui souhaite renseigner les sciences sociales du politique par l'exploration urbaine. À moins

⁶³ Yang, 2017.

⁶⁴ C'est avec cette photo que j'ai remporté, en 2024, la première édition du Prix de la photo de terrain du Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po, dans la catégorie « doctorants-postdoctorants ».

⁶⁵ Boym, 2008, *passim*.

⁶⁶ Voir entre autres Mullins, 2012 et Lyons, 2018.

⁶⁷ Huyssen, 2006 ; Somhegyi, 2024.

⁶⁸ Wright, 2015, 28.

⁶⁹ Voir entre autres Edensor, 2011 et Olsen et Pétursdóttir, 2014, 5-8.

⁷⁰ Tichit, 2024.

⁷¹ Leon-Quijano, 2022.

de documenter les pratiques de réappropriation des lieux abandonnés par le biais d'une observation participante, le dialogue – certes fécond – entre anthropologie et photographie pourrait paraître bien éloigné de notre objet. Il n'est en effet pas question ici de pacte ethnographique ou d'interaction à préparer, à négocier, à capturer, suivant les recommandations de l'anthropologie visuelle⁷². Il n'est pas non plus question de renoncer à la photographie ou d'en faire un objet de méfiance, puisqu'il s'agit d'une dimension inhérente de l'outil méthodologique revendiqué : « ne prenez que des photos, ne laissez que des empreintes de pas », veut un adage de l'*urbex*. Mais les travaux de l'anthropologue et photographe Camilo Leon-Quijano sur la dimension performative de la photographie doivent résonner chez les chercheurs-*urbexers*⁷³. Dans leur cas, au regard de la puissante attraction exercée par les clichés de lieux abandonnés, la performativité est à dompter, par le biais de l'éditorialisation et de la post-production notamment⁷⁴. C'est ce que j'ai tenté de faire en recomposant les provinces chinoises de la carte abîmée (figure 7bis). Plus généralement, si les ruines sont des « objet[s] critique[s]⁷⁵ » qui permettent aux chercheurs d'expliquer le monde social à partir de ses angles morts, si elles permettent de contribuer à l'événementialisation des faits socio-politiques par la restitution de leur part d'échecs, de rejet et d'oubli, alors les clichés de ruines demandent eux-mêmes à être expliqués. J'ai ici pu déployer en plusieurs pages ce qu'une légende aurait contraint à condenser en quelques mots, c'est-à-dire « l'interférence entre le passé et le présent que l'exploration [urbaine] permet et que la photographie prolonge⁷⁶ ».

Qu'est devenu le Centre de documentation sur la guerre psychologique en 2025, alors que j'achève la rédaction de cet article ? Depuis le 1^{er} août 2023, l'ensemble du parc Guanghai (et de ses bâtiments) a été loué par le gouvernement du comté de Kinmen, pour une durée de quatre ans, à l'agence de voyages locale Ermao 二毛. Sur le site internet créé par l'entreprise, un vaste projet de rénovation se dévoile⁷⁷. Les bâtiments, déjà repeints, sont appelés à accueillir des boutiques et des restaurants, tandis que la végétation a été débroussaillée et semble désormais bien entretenue. Il est prévu que l'ancien Centre de documentation sur la guerre psychologique fasse office de « centre d'exposition » (*zhanshi zhongxin*, 展示中心). Des précisions ont été livrées le 23 juillet 2024 dans une publication Facebook postée par l'entreprise, qui a ouvert une page dédiée au bâtiment. Intitulé « “Une revitalisation” c'est pour quoi faire ? », une liste de quatre arguments est avancée pour justifier les travaux :

1. Conservation de la mémoire historique

Ce que le parc Guanghai commémore est l'histoire militaire de Kinmen, et particulièrement la période de *résistance contre l'offensive des communistes* (*duikang Gongchandang jingong*, 對抗共產黨進攻). Ces monuments commémoratifs et installations permettent de préserver et de transmettre cette partie de l'histoire, afin que les générations futures puissent comprendre la position particulière et le contexte historique de Kinmen dans les relations entre les deux rives du détroit.

⁷² Collier et Collier, 1986.

⁷³ Leon-Quijano, 2021.

⁷⁴ *Ibid.*, 1125.

⁷⁵ Scott, 2019.

⁷⁶ Morisson, 2021, 97.

⁷⁷ Parc de Guanghai, 2023.

2. Éducation patriotique

Le parc Guanghai est une base importante pour l'éducation patriotique. Grâce à l'exposition d'artefacts historiques, de photographies et de documents, il sensibilise le public, en particulier la jeune génération, à l'importance de la défense nationale et à l'esprit qui animait les militaires et les civils de l'époque pour résister ensemble aux ennemis de l'extérieur (*waidi*, 外敵).

3. Développement des visites de loisir et du tourisme

En tant que site culturel et historique, le parc Guanghai pourra attirer de nombreux visiteurs, ce qui contribuera à promouvoir le développement de l'industrie de loisir et du tourisme de Kinmen, stimulera l'économie locale, et à inciter à la création de commerces.

4. Un symbole du dialogue entre les deux rives

Bien que le parc Guanghai commémore avant tout la confrontation entre les deux rives, il incite dans le même temps à chérir la paix actuelle, *qui a été acquise à grand peine* (*zhenxi dangxia heping de laizhi buyi*, 珍惜當下和平的來之不易).

Le parc Guanghai de Kinmen n'est pas seulement un site de commémoration historique, mais aussi une base multifonctionnelle dédiée à la culture, à l'éducation et au tourisme. Il revêt une importance majeure pour la préservation de la mémoire historique, la promotion de l'éducation patriotique ainsi que pour le développement du tourisme et de la culture⁷⁸.

Au regard de la généalogie retracée au cours de cet article, la « conservation de la mémoire historique » (*lishi jiyi de baocun*, 歷史記憶的保存) apparaît finalement comme l'insertion du Centre de documentation sur la guerre psychologique et, par extension, du parc Guanghai au sein d'un récit sélectif visant à promouvoir Kinmen dans sa seule dimension passée de première ligne pour la défense de Taiwan, et des souffrances corollaires endurées sur le front pour en permettre le développement. La « revitalisation » (*chongxin huohua*, 重新活化) annoncée relève, comme tout travail de mémoire, d'une lecture du passé au prisme du présent et au service du futur. En outre, si des lâchers de ballons ne sont a priori pas prévus, les exigences économiques en matière de développement touristique n'ont pas été omises.

Selon l'historien André Corboz, l'architecture et l'urbanisme emploient la métaphore du palimpseste pour désigner les bâtiments et les espaces dont les structures ont été conservées, tout en ajustant leur rôle et leurs usages⁷⁹. Les murs du Centre de documentation sur la guerre psychologique sont autant de pages sur lesquelles s'écrit et se réécrit l'histoire de Kinmen, de la République de Chine, et des deux rives du détroit de Taiwan. Ils ne portent plus, aujourd'hui, les lourds panneaux de bois que j'avais découverts, abîmés, lors de ma visite du 17 janvier 2018. L'exploration urbaine aura donc permis de saisir le moment où l'encre passe, avant qu'elle ne soit délibérément effacée par de nouveaux entrepreneurs de mémoire.

⁷⁸ Parc de Guanghai, 2024. C'est moi qui souligne.

⁷⁹ Corboz, 1983.

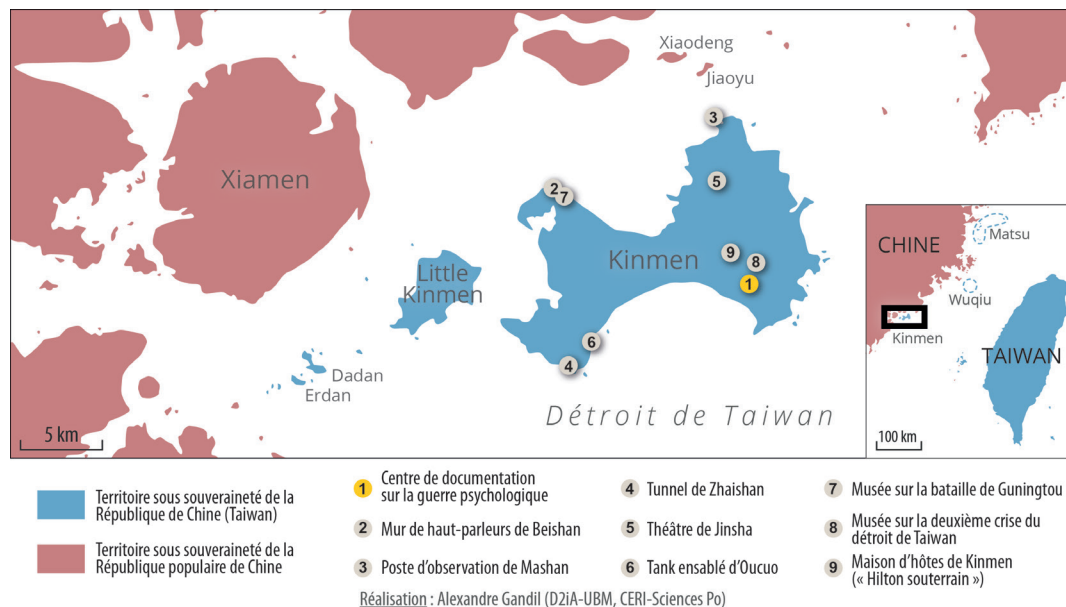


Figure 8. Carte des sites mentionnés dans l'article (réalisée par A. Gandil)

L'AUTEUR

Alexandre Gandil est docteur associé au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po, où il a soutenu sa thèse en science politique en 2022. Il est actuellement attaché temporaire d'enseignement et recherche (ATER) en études chinoises à l'université Bordeaux Montaigne et rattaché à l'unité mixte de recherche universitaire D2iA (Dynamiques, interactions et interculturalité en Asie).

ABOUT THE AUTHOR

Alexandre Gandil is a research associate at the Center for International Studies (CERI) at the Paris Institute of Political Studies (Sciences Po), where he defended his PhD in political science in 2022. He is currently a non-tenured teaching and research fellow (ATER) in Chinese studies at Bordeaux Montaigne University (France), and is affiliated to the joint research unit D2iA (Dynamics, Interactions, and Interculturality in Asia).

RÉFÉRENCES

- AUDIN, Judith, (2017), « Dans l'ancre des villes chinoises : lieux abandonnés et ruines contemporaines », *Métropolitiques*, 19 juin, URL : <https://metropolitiques.eu/Dans-l-ancre-des-villes-chinoises-lieux-abandonnes-et-ruines-contemporaines.html> (consulté le 26 janvier 2025).
- AUGÉ, Marc, (1992), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, (Paris : Seuil).
- BAYART, Jean-François, (2016), « “Dessine-moi un MENA !”, ou l'impossible définition des “aires culturelles” », *Sociétés politiques comparées*, n° 38, URL : https://fasopo.org/sites/default/files/varia1_n38.pdf (consulté le 29 janvier 2025).
- BOYM, Svetlana, (2008), *Architecture of the Off-Modern*, (Princeton : Princeton Architectural Press).
- BUCHLI, Victor et LUCAS, Gavin (dir.), (2001), *Archaeologies of the Contemporary Past*, (Londres et New York : Routledge).
- COLLIER, John Jr. et COLLIER, Malcolm, (1986), *Visual Anthropology. Photography as a Research Method*, (Albuquerque : University of New Mexico Press).
- CHAZALON, Elodie et CAMPEAU-VALLÉE, Alexandre, (2016), « “Expectant territories” : quelques exemples de pratiques et poétiques urbaines en Amérique du Nord », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Débats, URL : <https://journals.openedition.org/nuevomundo/69511> (consulté le 29 janvier 2025).
- CHEN 陳, Guan-lin 冠霖, (2015), « Guanghua Yuan cheng youmin qishensuo yiyuan panwang zhengdun yuanqu » 光華園成遊民棲身所議員盼整頓園區 [Les conseillers du comté de Kinmen espèrent une remise en ordre du parc Guanghua, qui est devenu un refuge pour sans-abris], *Jinmen Ribao*, 8 octobre, URL : <https://www.kmdn.gov.tw/1117/1271/1272/259118> (consulté le 23 janvier 2025).
- CHEN 陳, Zhao-jie 兆玠, (1984), *Xinzhan ziliaoguan* 心戰資料館 [Le centre de documentation sur la guerre psychologique], photographie numérisée, Base nationale de données culturelles du Ministère de la Culture de la République de Chine (Taiwan), Taipei, URL : https://nrch.culture.tw/doviewer.aspx?do=0&s=1984064&id=0000714369&proj=MOC_IMD_001 (consulté le 23 janvier 2025).
- CHIANG 江, Bo-wei 柏煒, (2017), *Lengzhan Jinmen. Shijie shi yu diyu shi de jiaozhi* 冷戰金門 世界史與地域史的交織 [Kinmen pendant la guerre froide. L'histoire mondiale et l'histoire locale enchevêtrées], (Kinmen : Kinmen National Park Headquarters).
- CORBOZ, André, (1983), « Le territoire comme palimpseste », *Diogène*, n° 121, pp. 1435.
- DEBARBIEUX, Bernard, (1995a), « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, vol. 24, n° 2, pp. 97-112.
- DEBARBIEUX, Bernard, (1995b), « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, vol. 1, n° 80A, pp. 13-35.
- DEBARBIEUX, Bernard, (2003), « Haut lieu », in LÉVY, Jacques et LUSSAULT, Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, (Paris : Belin), pp. 448-449.
- DEBARBIEUX, Bernard, (2010), « Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu », *Communications*, n° 87, pp. 27-41.
- DELEUZE, Gilles, (1988), *Le Pli. Leibniz et le baroque*, (Paris : Les Éditions de Minuit).

- EDENSOR, Tim, (2005), *Industrial Ruins. Space, Aesthetics, and Materiality*, (Oxford : Berg).
- EDENSOR, Tim, (2011), « Comments to G. Gordillo: Ships stranded in the forest », *Current Anthropology*, vol. 52, n° 2, pp. 161-162.
- ÉTATS-UNIS, (1950), « U.S. Air and Sea Forces ordered into Supportive Action. Statement by President Truman (released to the press June 27) », *Department of State Bulletin*, vol. 23, n° 574, pp. 56.
- FERHAT-DANA, Samia, (1998), « Le Parti démocrate progressiste et l'indépendance. La marginalisation d'une revendication ? », *Perspectives chinoises*, n° 48, pp. 33-40.
- FOUCAULT, Michel, (2012), « Des espaces autres » [1984], in *Dits et écrits II. 1976-1988*, (Paris : Gallimard).
- GAMBERI, Valentina et CALZANA, Chiara, (2025), *Haunting Ruins. Ethnographies of Ruination and Decay*, (New York et Oxford : Berghahn).
- GANDIL, Alexandre, (2022), *La République de Chine (hors Taiwan). Construction et territorialisation du politique vues depuis Kinmen (Quemoy)*, thèse de doctorat en science politique, (Paris : Institut d'études politiques).
- GANDIL, Alexandre, (2024), *Kinmen, un archipel entre Taiwan et la Chine*, (Paris : Karthala).
- GARRETT, Bradley L., (2011), « Assaying History: Creating Temporal Junctions Through Urban Exploration », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 29, n° 6, pp. 1048-1067.
- GARRETT, Bradley L., (2014), « Undertaking recreational trespass. Urban exploration and infiltration », *Transactions of the Institute of British Geography*, vol. 39, n° 1, pp. 1-13.
- GINZBURG, Carlo, (1989), *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, (Paris : Flammarion).
- GINZBURG, Carlo, (2010), *Le Fil et les traces*, (Paris : Verdier).
- HE, Di, (1992), « "The last campaign to unify China": the CCP's unmaterialized plan to liberate Taiwan », *Chinese Historians*, vol. 5, n° 1, pp. 1-16.
- HELL, Julia et SCHÖNLE, Andreas (dir.), (2010), *Ruins of Modernity*, (Durham, NC : Duke University Press).
- HUYSEN, Andreas, (2006), « Nostalgia for ruins », *Grey Room*, n° 23, pp. 6-21.
- LEON-QUIJANO, Camilo, (2021), « The performative photograph: A poietic approach to visual ethnography in a French banlieue », *Journal of Ethnographic Theory – HAU*, vol. 11, n° 3, pp. 1116-1135.
- LEON-QUIJANO, Camilo, (2022), « Why do good pictures matter in anthropology? », *Cultural Anthropology*, vol. 37, n° 3, pp. 572-598.
- LI 李, Jin-sheng 金生, (2023), « "Jinmen Liaowang" Kongpiao jidi "Guanghua Yuan" de qianshi jinsheng » 《金門瞭望》空飄基地〈光華園〉的前世今生 [« Regards sur Kinmen » Passé et présent du parc Guanghua, site de lancement de ballons aériens], *Jinmen Ribao*, 20 janvier, URL : <https://www.kmdn.gov.tw/1117/1271/1272/551250/> (consulté le 23 janvier 2025).
- LI 李, Shi-de 仕德 (dir.), (2009), *Jinmen xianzhi 金門縣志* [Chroniques du comté de Kinmen], vol. 3, (Kinmen : gouvernement du comté de Kinmen).
- LYONS, Siobhan (dir.), (2018), *Ruin Porn and the Obsession with Decay*, (Cham : Palgrave MacMillan International).

- MCMORROUGH, John, (2008), « The Haunts of Contemporary Architecture », *Perspecta*, vol. 40, pp. 164-169.
- MCWILLIAMS, Anna, (2013), *An Archaeology of the Iron Curtain. Material and Metaphor*, (Stockholm : Södertörn University).
- MCWILLIAMS, Anna, (2014), « Borders in ruin », in OLSEN, Bjørnar et PÉTURSDÓTTIR, Þóra (dir.), *Ruin Memories. Materialities, Aesthetics and the Archaeology of the Recent Past*, (Londres et New York : Routledge), pp. 390-410.
- MENGIN, Françoise, (1998), *Trajectoires chinoises. Taiwan, Hong Kong et Pékin*, (Paris : Karthala).
- MENGIN, Françoise, (2013), *Fragments d'une guerre inachevée. Les entrepreneurs taiwanais et la partition de la Chine*, (Paris : Karthala).
- MERTON, Robert K., (1948), « The bearing of empirical research upon the development of social theory », *American Sociological Review*, vol. 13, n° 5, pp. 505-515.
- MICOUD, André, (1991), *Des hauts lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, (Paris : CNRS).
- MORISSON, Valérie, (2011), « L'urbex : déchiffrement / défrichage critique », *Études irlandaises*, vol. 46, n° 1, pp. 93-106.
- MOTT, Carrie et ROBERTS, Susan M., (2013), « Not Everyone Has (the) Balls: Urban Exploration and the Persistence of Masculinist Geography », *Antipode*, n° 46, pp. 1-17.
- MULLINS, Paul, (2012), « The Politics and Archaeology of Ruin Porn », *Archaeology and Material Culture*, 19 août, URL : <https://paulmullins.wordpress.com/2012/08/19/the-politics-and-archaeology-of-ruin-porn/> (consulté le 26 janvier 2025).
- NGO, Tak-wing, (2004), « "Bad governance" under democratic rule in Taiwan », in DEMMERS, Jolle, FERNANDEZ JILBERTO, Alex E. et HOGENBOOM, Barbara (dir.), *Good Governance in the Era of Global Neoliberalism: Conflict and Depolitization in Latin America, Eastern Europe, Asia and Africa*, (Londres et New York : Routledge), pp. 195-213.
- NORA, Pierre, (1984), « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire I. La République*, (Paris : Gallimard), pp. XXV-LII.
- OFFENSTADT, Nicolas, (2018), *Le pays disparu. Sur les traces de la RDA*, (Paris : Stock).
- OFFENSTADT, Nicolas, (2019), *Urbex RDA. L'Allemagne de l'Est racontée par ses lieux abandonnés*, (Paris : Albin Michel).
- OFFENSTADT, Nicolas, (2022), *Urbex. Le phénomène de l'exploration urbaine décrypté*, (Paris : Albin Michel).
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, (1995), « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n° 1, pp. 71-109.
- OLSEN, Bjørnar et PÉTURSDÓTTIR, Þóra, (2014), « An Archaeology of Ruins », in OLSEN, Bjørnar et PÉTURSDÓTTIR, Þóra (dir.), *Ruin Memories. Materialities, Aesthetics and the Archaeology of the Recent Past*, (Londres et New York : Routledge), pp. 3-29.
- PARC DE GUANGHUA, (2023), « Renshi yuanqu » 認識園區 [Connaître la zone du parc], URL : <https://ballooning.v2-2mao.com/%e8%aa%8d%e8%ad%98%e5%9c%92%e5%8d%80/> (consulté le 7 février 2025).
- PARC DE GUANGHUA, (2024), « "Chongxin huohua" shi weile shenme ? » 「重新活化」是為了什麼？ [“Une revitalisation” c'est pour quoi faire ?], URL : <https://www.facebook.com/photo?fbid=415520348301485> (consulté le 7 février 2025).

- PIEKE, Frank, (2000), « Serendipity. Reflexions on fieldwork in China », in DRESCH, Paul, JAMES, Wendy et PARKIN, David J. (dir.), *Anthropologists in a wider world. Essays on field research*, (New York : Berghahn Books), pp. 129-150.
- RIVOAL, Isabelle et SALAZAR, Noel, (2013), « Contemporary ethnographic practice and the value of serendipity », *Anthropologie sociale*, vol. 21, n° 2, pp. 178-185.
- SCOTT, Diane, (2019), *Ruine. Invention d'un objet critique*, (Paris : Amsterdam).
- SOMHEGYI, Zoltán, (2014), « Ruines contemporaines. Réflexion sur une contradiction dans les termes », *Nouvelle revue d'esthétique*, n° 13, pp. 111-119.
- SOMHEGYI, Zoltán, (2021), « Nostalgia and Ruins », in BECKER, Tobias et TRIGG, Dylan, *The Routledge Handbook of Nostalgia*, (Londres et New York : Routledge), pp. 427-439.
- STOLER, Ann Laura, (2008), « Imperial Debris: Reflections on Ruins and Ruination », *Cultural Anthropology*, vol. 23, n° 2, pp. 191-219.
- STOLPER, Thomas E., (1985), *China, Taiwan, and the Offshore Islands. Together with an Implication for Outer Mongolia and Sino-Soviet Relations*, (Armonk : M. E. Sharpe).
- SZONYI, Michael, (2008), *Cold War Island. Quemoy on the Frontline*, (Cambridge : Cambridge University Press).
- TICHIT, Jonathan, (2024), « Photographies de ruines récentes : hantise et fascination de la catastrophe », *Épistémocritique. Revue de littérature et savoirs*, vol. 24, URL : <https://epistemocritique.org/6-photographies-de-ruines-recentes-hantise-et-fascination-de-la-catastrophe/> (consulté le 30 janvier 2025).
- VAN ANDEL, Pek, (1994), « Anatomy of the unsought finding. Serendipity: Origin, history, domains, traditions, appearances, patterns and programmability », *British Journal for the Philosophy of Science*, vol. 45, n° 2, pp. 631-648.
- VEYNE, Paul, (2015 [1971]), *Comment on écrit l'histoire*, (Paris : Seuil).
- WENG 翁, Bi-lian 碧蓮, (2004), « Xiri xinzhuan jidi Guanghua Yuan mairu mancao zhong tuli wangshi lili » 昔日心戰基地光華園埋入蔓草中徒留往事歷歷 [Dévoré par la végétation, le parc Guanghua, ancien site de la guerre psychologique, délaisse son passé], *Jinmen Ribao*, 4 décembre, URL : <https://www.kmdn.gov.tw/1117/1271/1272/123596/> (consulté le 23 janvier 2025).
- WRIGHT, Natalie, (2015), *Museums of the Present Day. Contemporary Abandoned Spaces*, mémoire de recherche en culture matérielle américaine, (Newark : University of Delaware).
- YANG 楊, Shui-yong 水詠, (2017), « Xianzhang : rang Guanghua Yuan qingchuang jidi dongqilai » 縣長：讓光華園青創基地動起來 [Le premier magistrat du comté : mettons en marche l'incubateur de start-ups du parc Guanghua], *Jinmen Ribao*, 17 mars, URL : <https://www.kmdn.gov.tw/1117/1271/1272/277768> (consulté le 30 janvier 2025).